D'ONTE SES ?

D'où es-tu ?

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DES LIMOUSINS

LES CROIX MONUMENTALES AU COEUR DE LA MONTAGNE LIMOUSINE

LE GENERAL MARTIAL MATERRE FANTASSIN DE L'EMPIRE

EN 1791, L'EMOTION DE SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

ARSENE D'ARSONVAL ARISTOCRATE LIMOUSIN, ET SAVANT OLYMPIEN

n°6 - automne-hiver 2012
34ème année

La revue du Cercle Généalogique Historique Héraldique de la Marche et du Limousin



LES AUTEURS DE "D'ONTE SES ?"

Nicole de Blomac, Fernande Bonnemain, Daniel Brionnaud, Albert Caraminot, Aimé Cathalifaud, Bernard du Chatenet, Guy Claudey, Hervé Delambre, Jean-Pierre Delhoume, Marius Ducloux, Jacques Duphot†, Brigitte Favrie-Banette, Philippe Florentin, Claude Foissey, Jean-Claude Frölich, Monique Gallais, Michèle Giffault, Paul-Bernard Granet, Raymond Lamarsalle, Alain Lansade, Marianne Laplaud, Pierre Leclercq, Jean-Jacques Mauriat, Claude Mazeaud, Christian Mazenc, Michel Moreau, Alain Mouly, Marcel Parinaud, Claude Parouque, Michel Sémentery, Pascal Soula, Armand Thiollet, Jean-Claude Vareille.

D'ONTE SES ?

D'OÙ ES-TU ?

La revue du Cercle Généalogique, Historique, Héraldique de la Marche et du Limousin

n°6 - automne-hiver 2012 - 34ème année

Sommaire

D'ONTE SES ? n°6 - automne-hiver 2012

AVANT-PROPOS

Jean-Jacques Mauriat.....p. 6

LES LIMOUSINS HORS DE LEURS TERRES

ARSENE D'ARSONVAL p.10
Alain Lansade

LES LIMOUSINS ET LES POUVOIRS

MEYMAC LE DRAME DE L'AN II p.28
Albert Caraminot

L'EMOTION DE SAINT-LAURENT-SUR-GORRE p.53
Bernard du Chatenet

LE GENERAL MARTIAL MATERRE p.71
Marius Ducloux

LA FAMILLE LIMOUSINE

GENEALOGIE DE LA FAMILLE CORNUDET p.92
Michel Sementery

LES CHATARD OU L'ASCENSION D'UNE FAMILLE LIMOUSINE p.114
Nicole de Blomac
Pascal Soula

LA VIE EN LIMOUSIN

LES CROIX MONUMENTALES DE LA MONTAGNE LIMOUSINE p.123
Brigitte Favrie-Banette

BULLETIN D'ABONNEMENT p.139

LES HORS SÉRIES DE D'ONTE SES ? p.141

LES SURPRISES DU SIEGE ET TRAITE DE GIMEL
Philippe Florentin

MINUTES NOTARIALES DE CORREZE PERDUES ET RETROUVEES
Philippe Florentin

Avant-propos

L'HOMME LIMOUSIN INVENTEUR DE SA PROPRE HISTOIRE

Jean-Jacques Mauriat

Ce numéro de D'Onte ses est tout entier consacré à la condition humaine ou plutôt à la capacité qu'ont eu les hommes du Limousin à s'inventer un monde, à l'organiser, à le subir ou le dominer.

Nous publions six portraits. Portraits d'hommes emportés par les guerres napoléoniennes, ou acteurs et victimes de la Révolution. Portraits de familles aussi, qui dans le monde des XVIIIe, XIXe et XXe siècles ont su progresser sur l'échelle sociale ou emportés par une condition qu'ils croyaient éternelle, sont restés figés dans un état qui n'avait plus d'avenir.

Pour illustrer ces vies, il nous a semblé opportun de publier l'histoire des croix monumentales qui meublent la montagne limousine. Car comme l'écrit Brigitte Favrie-Banette auteure de cet article « *Elles jalonnent le quotidien (des Limousins) comme elles jalonnent l'histoire de ce « païs » et témoignent à travers une iconographie insolite tantôt archaïsante, tantôt plus éloquente de mille ans de christianisation de ce terroir* ».
Une époque « *aujourd'hui oubliée de certains de nos contemporains* », précise-t-elle, mais qui fut aussi l'illustration de l'affirmation d'une conscience révolutionnaire ou conservatrice des hommes du Limousin, capables finalement de devenir « maître ou possesseur » de l'histoire.

Le premier portrait est celui d'un « maître », aristocrate limousin né à La Porcherie en Haute-Vienne, savant olympien et amoureux déterminé : Arsène d'Arsonval. Sa vie est d'une exceptionnelle richesse, tant par l'importance de son savoir, la profusion de son imaginaire, que par la détermination de ses choix familiaux et amoureux. Alain Lansade, auteur de ce portrait cite le savant qui parlant de son œuvre dira à la fin de sa vie : « *il faut d'abord avoir une instruction générale et mettre la main à la pâte, car on ne comprend bien que ce qu'on a eu du mal à exécuter. Plus tard on se spécialisera et ainsi disparaîtront les cloisons étanches si funestes qui séparent les différentes connaissances humaines*». Ce qui faisait dire à Jean Jaurès à la même époque que « *l'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, et la perpétuelle évolution est une perpétuelle création* ».

Le second portrait est celui d'un bourgeois, maire de Davignac en Corrèze, élu au début de la Révolution française. Albert Caraminot conte l'histoire de cet édile qui, assis sur ses certitudes, fort de son statut, pensait sans doute qu'il était à la fois totalement libre de ses choix et de ses actions, alors qu'il était d'abord profondément déterminé par son milieu. Son drame fut sans doute celui-là. Car en ces jours des 10, 11 décembre 1793, puis des 21, 22 et 23 décembre, il se mit en opposition avec le Comité Révolutionnaire de Meymac. Une légitimité révolutionnaire s'opposait à une

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN



Ci-dessus
Arsène d'Arsonval, savant olympien, aristocrate limousin..



Ci-dessus
Le général Martial Materre, corrézien né à Limoges, fantassin de l'empire



Ci-dessus
La croix de Vielthel (Pradines) en tau (le T grec, emblème de Saint Antoine), est un menhir retaillé et serait contemporaine d'une chapelle édifiée en ce lieu en 1154. Photo B et G Favrie

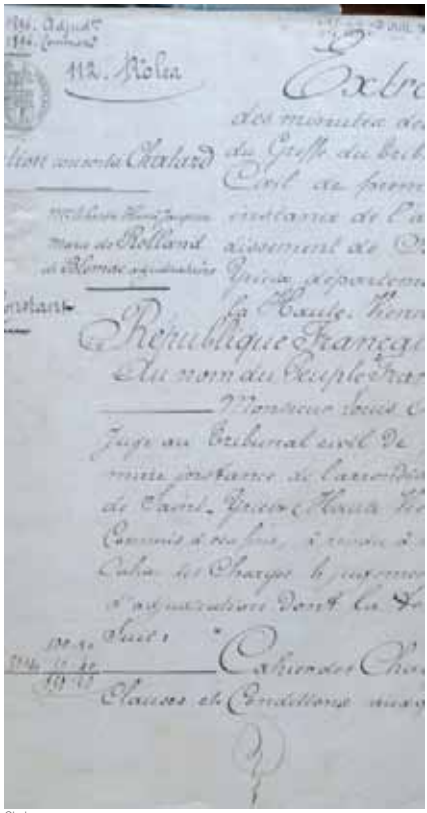

Ci-dessus
Extrait de l'acte d'adjucation du château de Vicq, possession des Chatard. en faveur de M. le baron Henri Jacques Marie de Rolland de Blomac

autre, faite de tradition et de situation acquise. Cela se termina mal. Marc-Antoine Audin, bourgeois, maire de Davignac et plusieurs de ses proches, parents ou alliés, furent condamnés à mort et décapités devant l'église de Meymac où ils avaient été jugés neuf heures plutôt.

L'histoire de « l'émotion de Saint-Laurent-sur-Gorre » est très semblable. Elle se déroule à la même période, procède de la même logique, génère les mêmes comportements mais n'aura pas la même tragique issue. Le premier maire de Saint-Laurent, François-Simon du Chatenet et son fils vont se retrouver devant le tribunal révolutionnaire de Rochechouart accusés d'avoir volés l'autel de l'église de la paroisse. Une histoire rocambolesque racontée à travers les minutes du procès par Bernard du Chatenet héritier de cette illustre famille.
Ce fut un temps où l'homme du Limousin, comme ailleurs en France, considéra qu'il lui était enfin possible d'être acteur de l'histoire.

Le quatrième portrait est celui de Martial Materre qui fut, à n'en pas douter acteur de l'histoire. Le fut-il volontairement ? Rien n'est moins sûr ! Et pourtant, ce corrézien né à Limoges qui n'aimait pas l'armée, a été l'un des acteurs des campagnes napoléoniennes et termina sa carrière au grade de général.
Marius Ducloux en trace le portait, et cite l'éloge qui lui fût fait : « *C'est une belle figure de soldat que celle du général limousin, Materre, qui se couvrit de gloire sous les aigles de Napoléon. On est surpris en feuilletant les pièces de son dossier, de ne pas y rencontrer de documents douteux ou préjudiciables à la bonne renommée, comme on est à même d'en trouver pour beaucoup d'officiers supérieurs de l'Empire. Pas de lettre d'attestation prouvant qu'il fut un bon révolutionnaire, pas de brevets de civisme attestant qu'il fut un bon républicain; rien non plus ne le signale comme un enragé bonapartiste. Il est soldat français, il sert la France ; peu lui importe le parti politique* »
La famille creusoise des Cornudet a donné au Limousin, des élus, députés, maires ou conseillers généraux, sénateurs. Au XVIIe siècle, les Cornudet furent notaires, conseillers fiscaux ou avocat au Parlement. Le temps passant, il y eut des chirurgiens qui quittèrent le Limousin pour la Bretagne. Une branche de la famille devient à la veille de la révolution Cornudet des Chaumettes. L'affirmation d'une situation sociale et d'un rang que les descendants garderont jusqu'au XXème siècle. Michel Sémentery a parcouru l'histoire des différentes branches de cette famille dont les engagements et les fortunes, furent divers.
Les Cornudet témoignent que, faute de fatalité, chacun est l'inventeur de soi-même.

C'est très exactement la conclusion, à laquelle conduit la lecture du texte proposé par Nicole de Blomac et Pascal Soula. Ils se sont plongés dans les archives du petit château de Vicq-sur-Breuilh ancienne possession de la famille Chatard. Par le menu, ils ont retrouvé les actes, contrats de mariage, documents personnels qui leur ont permis de suivre la position de cette famille « *au sein de la collectivité de Vicq, ses responsabilités administratives ainsi que l'évolution de sa fortune et la progression tant sociétale que financière de celle-ci* ».
La famille a donné trois maires à la commune de Vicq, mais avait commencé dans le labour à Peyronnet paroisse de Magnac-Bourg.

L'ensemble de ces portraits, nous le croyons, témoigne d'un Limousin responsable de sa propre histoire, artisan de sa propre émancipation.

Jean-Jacques Mauriat


H. Frantz

Aristocrate Limousin; 1851-1940

Arsène d'Arsonval savant olympien...

Alain Lansade

L'auteur :

Alain Lansade est médecin anesthésiste réanimateur pédiatre au CHRU de Limoges. Sa passion pour la généalogie et l'histoire locale l'a fait très tôt entrer au sein du CGHHML dont il est administrateur depuis 1996, et président depuis 2009. La proximité de son lieu de naissance avec celui du Professeur d'Arsonval l'a conduit à s'intéresser aux origines, à la vie et aux travaux du savant limousin.

Résumé

Arsène d'Arsonval fait partie du cercle restreint des Limousins célèbres. Médecin de formation, il débute une carrière parisienne auprès du physiologiste Claude Bernard, puis gravit les échelons qui le mèneront à l'Académie de médecine, à l'Académie des sciences, et à la tête de la chaire de médecine du Collège de France. Génial touche-à-tout, il voit son nom associé à de multiples découvertes et appareils scientifiques. Sur le plan international, ce sont ses recherches sur l'électrothérapie en hautes fréquences qui le rendront célèbre.

Issu de familles aristocratiques de la région, tant du côté paternel que maternel, il sera le dernier de la lignée des d'Arsonval en Limousin. Il repose à La Porcherie, près de sa maison natale de La Borie, dans ce Limousin qu'il a tant aimé.

page précédente: Arsène d'Arsonval caricaturé par H. Frantz

Masseret, mon village natal, et La Porcherie, où a vécu et où repose l'illustre savant, ne sont distants que de quelques kilomètres. Il est donc normal que, dès mon plus jeune âge, j'aie entendu parler de d'Arsonval.
Ce n'est pas pour autant que je connaissais l'homme, son œuvre, et encore moins ses origines.
Grâce aux écrits de Henri Nanot (2001), puis à ceux de Pierre Vayre (2006), j'ai découvert la vie de ce célèbre voisin, ses correspondances, son implication dans la vie de la commune. C'est également grâce à <AMA–les@ramis>, groupe de passionnés décidés à faire revivre, souvent de façon pédagogique, les inventions et les travaux du savant, que j'ai pu mesurer l'étendue de ses découvertes. Je tiens à remercier Bernard Guillien, président de cette association, pour l'aide qu'il m'a apportée dans la partie scientifique de l'article. Enfin, c'est ma curiosité de généalogiste qui m'a fait rechercher les ancêtres d'Arsène d'Arsonval ;
je n'ai pu le faire qu'avec l'aide de nombreux passionnés que je souhaite remercier ici, en particulier Jacqueline, mon épouse, pour ses nombreuses recherches dans les registres des cantons de Saint-Germain-les-Belles et de Saint-Yrieix, Huguette Fourgnaud, pour ses recherches corréziennes, et Catherine Bas, pour son implication en Touraine.
C'est une synthèse de tous ces travaux, forcément incomplets, que j'ai souhaité présenter ici.

En ce dimanche 8 juin 1851, jour de Pentecôte, le Docteur Pierre Catherine d'Arsonval assiste à la grand-messe. C'est habituel, non seulement parce qu'il est d'une famille catholique pratiquante, mais aussi parce qu'il fait partie des notables de La Porcherie ; médecin de campagne de profession, il a, jusqu'à l'année passée, assuré les fonctions de maire de la commune. Cependant, aujourd'hui, le Docteur n'est pas accompagné de Betzy de Beaune, sa chère épouse, restée au manoir familial de La Borie. Elle attend un heureux événement. Et c'est vers dix heures, alors que les cloches sonnent, qu'elle met au monde son cinquième enfant.
C'est en rentrant de l'office que Pierre Catherine découvre son fils. D'après Louis Chauvois, « *il le trouva en rentrant, cueilli dans la devantière*[1] *de la mère de l'instituteur* ». Le soir même, accompagné de Jacques Arsène, son frère cadet, et de Jules Antoine Chabriez, l'instituteur, le père se rend à la mairie pour déclarer l'enfant. On l'appellera Jacques Arsène, comme son oncle, qui sera aussi son parain[2].

L'ENFANCE, LES ÉTUDES

Quinze et onze ans d'écart avec ses deux aînés, c'est trop pour pouvoir partager les mêmes jeux. C'est avec son parrain, resté garçon[3], que le bambin va découvrir la nature ; c'est sans doute aussi pour cela qu'il écrira plus tard : « *la meilleure école pendant les premières années de l'existence, celle où l'on apprend le plus en devenant ingénieux et adroit est … l'école buissonnière* » (Louis Chauvois)
Puis vient le temps de l'école, la vraie. Bien que ses parents aient largement les moyens de confier à un précepteur l'éducation de leur fils, c'est à l'école communale de La Porcherie, avec Chabriez, qu'il étudiera

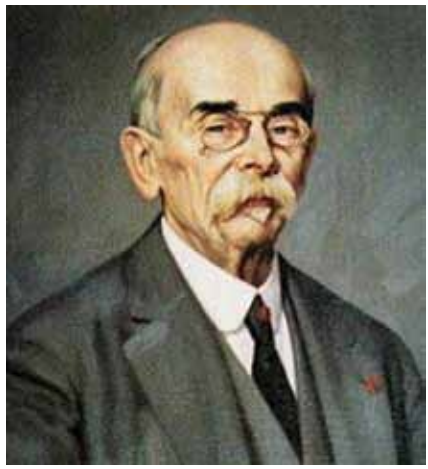

Arsène d'Arsonval après 1931, alors qu'il vient de partir en retraite à 80 ans passés.

jusqu'à ses onze ans
En 1862, c'est à Brive qu'il poursuit ses études ; d'abord comme pensionnaire à l'Institut Chauveron, puis comme interne au Petit Séminaire, « *jusqu'en cinquième, c'est-à-dire jusqu'à ses quatorze ans, et en fut alors retiré à la suite de graves sévices d'un ecclésiastique brutal qui, pour se faire mieux entendre, sans doute, de ses élèves, ne trouvait rien de mieux que de temps en temps leur arracher les oreilles ou leur mettre la tête en capilotade.* » (Louis Chauvois)
1865, Arsène intègre en classe de quatrième le lycée Impérial de Limoges (actuel lycée Gay-Lussac). Il y reste jusqu'en 1869. Durant cette dernière année, en classe de mathématiques élémentaires, après avoir collectionné les honneurs[4], il est brillamment reçu au baccalauréat sciences à l'Université de Poitiers. Il a alors 18 ans. Le Recteur propose au Docteur Pierre Catherine de diriger le bachelier

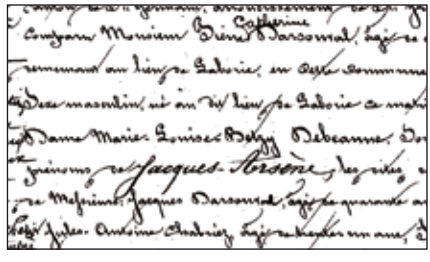

L'acte de naissance de Jacques Arsène d'Arsonval . AD 19

1 tablier

2 Le recensement de 1836 indique que la Borie est habitée par 13 personnes (8 membres de la famille, 4 domestiques et une servante) ; Jacques Arsène d'Arsonval (1811-1871), frère cadet de Pierre Catherine, est qualifié de rentier ; c'est probablement lui qui s'occupait de l'intendance de la propriété

3 célibataire

4 prix d'excellence au premier semestre, puis, au second semestre, premier prix de physique et chimie, premier accessit de version latine, prix d'histoire et de géographie, accessit de dessin graphique et prix de dessin d'imitation.



La classe de 3éme au lycée impérial de Limoges en 1866.

vers l'Ecole Sainte-Barbe de Paris, comme élève de « *préparatoire sciences* » ; il y rentre en octobre 1869, afin de préparer le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique prévu en juillet 1870. C'est durant cette année préparatoire, à l'occasion d'une soirée académique que le jeune étudiant fera la connaissance de Claude Bernard[5]. La déclaration de guerre à la Prusse annule le concours d'entrée à Polytechnique. Sur les ordres de son père, Arsène retourne dans son Limousin natal.

Les années 1870 et 1871 voient le décès de Marie-Louise Betzy, la mère adorée, ceux de deux neveux, enfants de François Magloire, le frère aîné, puis celui de Jacques Arsène, l'oncle complice de ses jeunes années. Arsène se retrouve seul avec son père, âgé de 66 ans, dans la grande maison de La Borie. Ce dernier, fatigué de ses chevauchées nécessaires aux soins de ses malades[6], incite son fils à se lancer dans les études médicales afin de le remplacer.

LA CARRIÈRE MÉDICALE LES ÉTUDES LIMOUGEAUDES

Arsène débute sa médecine à Limoges, où il restera trois ans. C'est aussi durant ces trois années qu'il rencontre Marie, celle qui partagera sa vie pendant trente ans ; nous y reviendrons.

Mais livrons ici quelques lignes écrites par le Docteur Léon Delhoume, contemporain et biographe du savant, retraçant les années limougeaudes : «… *il eut la grande chance d'avoir pour premier maître à l'école et à l'hôpital de Limoges le professeur de physiologie Boulland, tout à la fois clinicien et déjà physicien, dont il fut l'interne à l'hôpital et le préparateur à l'Ecole. C'est Boulland qui écrivit, sur l'osmose, un remarquable mémoire précurseur publié en 1873 dans le journal de Charles Robin et M. d'Arsonval nous raconte l'avoir souvent aidé pour ses expériences d'osmose à préparer des estomacs de grenouilles et des vésicules biliaires de chevreaux, se faisant en quelque sorte la main en physiologie sous son habile direction. Il fut aussi l'interne à Limoges du chirurgien Bardinet, celui que tous les anatomistes connaissent pour le ligament décrit par lui dans l'articulation du coude.*

Ce fut pendant son séjour à l'Ecole de

5 Les parents d'Arsène avaient recommandé leur fils à un de leurs voisins de La Borie, avocat à Paris, à savoir Maître Léonce, neveu de l'illustre avocat Lachaud ; ce dernier avait été le fervent défenseur de la corrézienne Marie Capelle, condamnée en 1840 aux travaux forcés pour l'empoisonnement de son époux Charles Lafarge, maître de forges au Glandier, commune de Beyssac (affaire Lafarge).

6 Selon Léon Delhoume : « … ***il ne détellera qu'à 78 ans, sur l'ordre formel de ses confrères qui lui trouvent alors un cœur un peu fatigué*** **».**

UNE FAMILLE D'ARISTOCRATES



Le 24 novembre 1833 à Montgibaud (Corrèze), Monsieur Pierre Catherine d'Arsonval, 28 ans, fils de Monsieur Jacques Aubin d'Arsonval et de Dame Marie-Thérèse Raby du Syrieix, épouse Demoiselle Marie-Louise Betzy de Beaune, 20 ans, fille de Monsieur François Magloire de Beaune et de Dame Virginie Texier-Olivier (registres d'état civil de Montgibaud, côte 2 E 144-4)

Les d'Arsonval, père et fils, tous deux docteurs en médecine, habitent La Borie, hameau situé à quelques kilomètres du bourg de La Porcherie. François Magloire de Beaune est juge de paix du canton de Lubersac, membre du Conseil général du département de la Corrèze, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur ; les de Beaune résident au château de Lhortolary, commune de Montgibaud.



Louis Chauvois, biographe du savant, décrit Pierre Catherine d'Arsonval comme « gentleman farmer et médecin très exerçant » ; Arsène d'Arsonval parle ainsi de sa mère : « de taille et de corpulence moyenne mais d'une réelle beauté, elle était vive, animée, remarquable d'intelligence et de jugements en même temps que fort cultivée ».

Le couple s'installe à La Borie. Six enfants y verront le jour, mais seuls trois atteindront l'âge adulte :

François Magloire (1836-1887) épouse, le 18 février 1862 à Tulle, Marie Marguerite Chammard ; il est médecin à Saint-Salvadour, où il meurt. Son fils Paul ne perpétuera pas le nom.



- Marie Françoise Léonie (1840-1915), après son mariage avec Jean-Baptiste Télèphe Bardon, avocat à Brive (16 janvier 1860 à La Porcherie), habite Le Saillant, sur les bords de la Vézère. Ils auront une nombreuse descendance qui représente actuellement la plus proche famille du savant.
- Jacques Arsène (1851-1940), n'aura lui non plus aucune postérité

Trois autres enfants mouront prématurément : Aubin Louis (1834-1842), Paul Adrien (1849-1851) et Marie Blanche Virginie (1852-1853).



Tous trois reposent, avec leurs père et mère, dans la concession familiale du cimetière de La Porcherie.

Marie-Louise de Beaune meurt le 8 septembre 1870 à La Borie. Pierre Catherine d'Arsonval lui survivra 13 ans ; il décède le 1e mai 1883, en lisant la lettre lui apprenant la proposition de nomination de son fils Arsène pour une croix dans l'ordre de la Légion d'honneur ; cette lettre l'accompagnera dans sa tombe.

médecine de Limoges qu'Arsène d'Arsonval publia son premier travail scientifique : « l'équation personnelle des astronomes » dans la « Revue médicale de Limoges » d'avril 1873 ».

Notre jeune étudiant prépare ensuite le concours pour l'Externat des Hôpitaux de Paris ; il est reçu en octobre 1873, à l'âge de 22 ans. C'est accompagné de Marie qu'Arsène d'Arsonval rejoint la capitale.

LES DÉBUTS PARISIENS

Le jeune couple occupe un appartement au n° 86 de la rue Monge. Arsène entre en fonction à l'hôpital Lariboisière, dans le service du Professeur Jaccoud. Mais, nécessité oblige, ce sont les soins prodigués aux petits malades de l'Hôpital de l'Enfant Jésus[7], qui lui permettent d'obtenir un salaire de vingt cinq francs mensuels.

La journée du 6 décembre 1873 va être déterminante dans la vie et la carrière du jeune étudiant en médecine ; c'est celle du premier entretien de l'élève avec son futur maître, Claude Bernard. Voici ce qu'il se passa ce jour là : le jeune Arsène, assis au premier rang de la salle de cours du Collège de France (« *le caveau* »), assiste à la leçon sur la chaleur animale que donne le célèbre physiologiste ; mais la démonstration tourne court en raison d'un galvanomètre récalcitrant. D'Arsonval remarque que l'appareil est mal monté, et le signale au maître. « *Vous sauriez le remonter ?* ». « *Bien sûr !* ». Aussitôt dit, aussitôt fait ! Et la démonstration peut avoir lieu. Claude Bernard demande à son élève de venir lui parler à la fin du cours. La suite de l'entretien, c'est plus tard que le savant la racontera[8] :

« *La vérité, la voici ! A 11 heures et demie, après cette inoubliable leçon, Claude Bernard m'amena chez lui, 40 rue des Ecoles.*

Là, en tête-à-tête, d'abord dans son bureau, puis à sa table solitaire, il m'interrogea avec une douceur prenante sur ma formation antérieure, mes rêves, mes espoirs, ma famille, etc. Mis en confiance par tant d'affectueuse simplicité, je me livrai tout entier, sans même m'en rendre compte. Je dis que j'étais fils et petit-fils de médecins de campagne, en passe de le devenir moi-même. Je comprends qu'à pareille école, me répliqua le maître, vous ayez acquis le don d'observation dont vous venez de faire preuve à ma leçon ».

Cette appréciation tombant de si haut me fit rougir de plaisir et, cédant à un mouvement d'orgueil inconscient, j'ajoutai : « *Mon grand-père était l'ami du baron Boyer [9] et le camarade de Dupuytren [10], nos voisins. Quant à mon père, il a été le préparateur bénévole de Laënnec dans votre chaire du collège de France* ».

La figure de Claude Bernard s'éclaira alors d'un sourire paternel et je sentis que j'avais encore gagné dans son estime et son cœur. Revenant sur le médecin de campagne, il voulut savoir en détail comment il pratiquait en Limousin. Je lui dis que dans nos montagnes, les hameaux étant très clairsemés et sans routes, les visites se faisaient à cheval ; que pour les mêmes raisons, les pharmacies étant très rares, le praticien devait emporter, pendu à l'arçon de sa selle, une sacoche contenant les rares médicaments ayant fait leurs preuves : opium, quinine, émétique, calomel, éther, digitale, belladone, etc.

Le médecin de campagne emportait donc et préparait souvent ses remèdes. Quand il envoyait par hasard chez l'introuvable pharmacien, il savait formuler, art précieux qui tend à disparaître, et où la thérapeutique individuelle trouvait pourtant son compte. Les ordonnances de mon père étaient

7 Actuel Hôpital des Enfants Malades

8 Discours du Professeur d'Arsonval, le 6 janvier 1935, devant l'Assemblée de Médecine Générale, pour l'inauguration de Reliquaire de Claude Bernard au Collège de France (nous avons tenu à conserver le texte dans son intégralité, car non seulement il retrace élégamment la rencontre de d'Arsonval avec Claude Bernard, mais il permet aussi de bien cerner la vie d'un médecin de campagne au milieu du XIXème siècle)

9 Alexis Boyer, né à Uzerche (Corrèze) le 1er mars 1757, mort à Paris le 25 novembre 1833, chirurgien, anatomiste, professeur de pathologie, Baron d'Empire.

10 Guillaume Dupuytren, né à Pierre-Buffière Haute-Vienne, le 6 octobre 1777, mort à Paris le 8 février 1835, anatomiste et chirurgien militaire français, a donné son nom au CHRU de Limoges.

40 rue des Ecoles, le 6 juillet 1876

Monsieur,

Vous m'exprimez dans votre lettre des sentiments que je connaissais déjà pour votre fils Arsène. Je sais que vous comptiez sur lui pour vous entourer et vous soulager vers la fin de votre carrière médicale et que c'est un grand sacrifice de vous en séparer pour le laisser à Paris s'engager dans la voie scientifique. Je comprends, Monsieur, et je respecte pleinement le conflit si naturel qui s'établit entre le cœur d'un bon père et celui d'un bon fils. Tout ce que je peux vous dire quant à moi, c'est que depuis que j'ai pris votre fils avec moi, je l'apprécie de plus en plus.

J'ai vu peu de jeunes gens aussi bien doués que lui pour la culture des sciences. Il a une grande instruction, un esprit des plus inventifs, du goût et de l'ardeur pour les questions de théorie et d'application et, avec cela, un caractère aimable et serviable qui le font aimer de tous ses camarades et de tous ceux qui le connaissent.

Vous comprendrez, Monsieur, qu'il me serait bien difficile, dans ces circonstances, de ne pas l'encourager et de ne pas croire de mon devoir de lui donner mon affection et mon appui dans une voie où je le crois destiné à réussir.

Sans doute les carrières scientifiques ne sont pas toujours aussi rapides dans leurs résultats immédiats que les carrières professionnelles proprement dites ; mais elles ont aussi d'autres jouissances qui dédommagent ceux qui les parcourent. D'ailleurs il ne s'agit pas ici de détourner votre fils de ses études médicales, bien au contraire.

Nous venons de terminer mon cours au Collège de France, votre fils aura tout son temps à peu près libre jusqu'au mois de décembre. Je l'ai engagé à en profiter pour passer ses examens de médecine, afin d'être docteur vers le mois de janvier 1877.

Votre fils est encore si jeune qu'il a le temps de réfléchir avant de prendre un parti définitif, mais quant à moi je l'engagerai toujours dans la voie scientifique où je lui crois, ainsi que je vous l'ai dit, un bel avenir réservé.

Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Claude Bernard

Lettre adresée par le professeur Claude Bernard à Pierre Catherine d'Arsonval à la Porcherie

formulées parfois sur d'étranges supports. En voici une qui fit ce jour la joie de Claude Bernard et qu'il citait volontiers.
Appelé dans une maison perdue dans la montagne, mon père constata que sa sacoche ne contenait pas la drogue idoine ; il fallait envoyer chez le pharmacien.
Au moment de formuler, ni lui, ni moi, n'avions de quoi écrire, le client encore moins ne sachant pas lire.
Le médecin de campagne devait être fertile en expédients. Mon père avise une porte blanchie à neuf, taille un fumeron pris au foyer, et écrit son ordonnance sur la porte.
« Attelle tes vaches, dit-il au paysan, et conduis cette porte au pharmacien, il te donnera ce qu'il faut pour ta femme »
Nous passâmes ainsi presque tout l'après-midi, Claude Bernard à me poser des questions, moi à lui répondre et me hasardant même à lui demander des renseignements, tant l'excellent homme m'avait mis à l'aise.
En me congédiant, il me dit : « Puisque les expériences vous intéressent, venez y assister quand vous voudrez, cela ne vous



THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

SUR LE RÔLE DE L'ÉLASTICITÉ DU POUMON

PARIS

Thèse de médecine présentée et soutenue le 6 aout 1877 par Arsène d'Arsonval

empêchera pas de préparer vos examens de médecine»
Ainsi se termina cette journée, pour moi inoubliable, du 6 décembre 1873.
Quelques mois après mon entrée au laboratoire, Claude Bernard me prit comme préparateur et nos relations devinrent de plus en plus intimes, surtout après sa lettre de 1876 où il demandait à mon père de me laisser définitivement auprès de lui».

UNE CARRIÈRE EXTRAORDINAIRE

Tout en poursuivant ses études de médecine[11], d'Arsonval devient préparateur de la chaire de Médecine au Collège de France, d'abord bénévole, puis titulaire (novembre 1875), auprès du physiologiste Claude Bernard. L'esprit intuitif et l'ingéniosité de l'élève sont très appréciés par le maître dans ses recherches sur les drogues anesthésiques, les fermentations, la régulation thermique et les mécanismes biologiques faisant intervenir la chaleur et l'électricité.
Au décès de ce dernier (1878), d'Arsonval reste le préparateur de son successeur Brown-Séquard. Les relations entre les deux caractères ne sont pas toujours des meilleures, comme en témoigne le texte suivant [12] : « *Au cours d'expériences sur la circulation, je disais à mon nouveau maître : « Claude Bernard n'opérait pas ainsi ; Claude Bernard pensait autrement* ». *Ces réflexions avaient certes une origine louable, mais leur expression à haute voix était, je le confesse, parfaitement déplacée.*



Arsène d'Arsonval membre de l'académie de médecine en 1888.

Brown-Séquard, à la fin, justement agacé, critiqua un peu vivement cette manière d'opérer. Je répondis une impertinence, mais le plus étrange fut ce qui suivit : le garçon de laboratoire fit chorus avec moi et, d'un même mouvement non concerté, nous quittâmes l'amphithéâtre… Pauvre cher Brown-Séquard, comme sa vengeance fut pleine de bonté lorsqu'un peu plus tard, m'offrant sa suppléance, il ajouta : « Traitez moi comme vous traitiez Bernard … » [13].
En 1882, d'Arsonval est à la tête du laboratoire de physique biologique, laboratoire rattaché à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Ce laboratoire, crée par Paul Bert,d'abord installé 25 rue de la Montagne Sainte Geneviève, est, en 1888, transféré 12 rue Claude Bernard ; reconstruit sur les plans de d'Arsonval, il sera installé à

11 Arsène d'Arsonval soutient sa thèse de Docteur en Médecine le 6 août 1877 à la Faculté de Médecine de Paris. Elle a pour titre « *Recherches théoriques et expérimentales sur le rôle de l'élasticité du poumon dan les phénomènes de la circulation* ».

12 Discours du 30 décembre 1913 au Collège de France pour la commémoration du centenaire de la naissance de Claude Bernard (d'après Louis Chauvois)

13 Selon Léon Delhoume, c'est Marie Boysse, compagne du savant, qui arrondira les angles entre le maître et l'élève, permettant ainsi à ce dernier de garder un pied au Collège de France.

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

Nogent-sur-Marne en 1910 ; il restera sous sa direction jusqu'en 1931.
D'Arsonval est élu à l'Académie de médecine en 1888, puis à l'Académie des sciences en 1894. Le 20 décembre 1894, il est nommé professeur de la chaire de Médecine au Collège de France en remplacement de M. Brown-Séquard; il conserve cette chaire jusqu'en 1932.
Notons que Jacques Arsène d'Arsonval fait partie des fondateurs de la Société Française d'Electrothérapie (1897), est élu président de l'Académie des Sciences (1917), puis président de l'Institut d'Actinologie (1918). Ses promotions successives dans l'ordre national de la Légion d'Honneur lui témoignent la reconnaissance de la Nation.

LES TRAVAUX

Les travaux d'Arsène d'Arsonval sont considérables et touchent à de multiples branches de la science et de l'industrie ; il invente, met au point, perfectionne de nombreux appareils, en particulier des appareils de mesures encore en service



L'étuve d'Arsonval

jusqu'à un passé récent, c'est-à-dire l'arrivée de la technologie numérique.

En parlant de son œuvre, il dira à la fin de sa vie : « *Il faut d'abord avoir une instruction générale et mettre la main à la pâte car on ne comprend bien que ce qu'on a eu du mal à exécuter. Plus tard on se spécialisera et ainsi disparaîtront les cloisons étanches si funestes qui séparent les différentes connaissances humaines* ».
Il n'est pas possible de résumer en quelques lignes ses recherches et travaux. Nous ne ferons ici que survoler les travaux les plus popularisés, laissant le



soin aux lecteurs intéressés de consulter des ouvrages plus documentés cités en bibliographie.

LES TRAVAUX PERSONNELS

Dés 1876, pour faire avancer ses travaux initiés par Claude Bernard, le jeune préparateur d'Arsonval invente, construit et fait construire selon ses indications des instruments de mesures d'une grande précision. Très vite, les appareils de « *M. le Dr. D'Arsonval* » vont figurer, puis rester en bonne place, pendant des dizaines d'années, dans de nombreux catalogues destinés à l'équipement des laboratoires de recherche.
Ces appareils ont pour nom :
- autoclaves pour stériliser et conserver les liquides organiques,
- étuves autorégulatrices à température constante pour fermentations et cultures microbiennes,
- étuves pour coagulation et dessèchement,
- régulateurs de température, régulateurs de pression
- régulateurs d'écoulement des fluides, calorimètres enregistreurs, anémo-calorimètres,
- sondes thermoélectriques,
- chronomètre pour mesurer la vitesse des impressions nerveuses,
- appareil de diathermie ...

Le cadre des recherches du médecin biophysicien ne semble avoir aucune limite puisque ses travaux concernent des domaines aussi variés que la respiration, la circulation sanguine, la contraction musculaire, la chaleur humaine et animale, les basses températures, l'électricité produite par les êtres vivants,

les étincelles et excitations électriques, la mécanique des moteurs, la communication par vibrations électromagnétiques, l'électrothérapie.... et même la sécurité



électrique : il est le premier à décrire le traitement à appliquer aux foudroyés, à savoir la respiration artificielle :
« *Un foudroyé doit être traité comme un noyé* ». Cette technique est toujours d'actualité.

LES COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES

Le nom d'Arsonval apparaît souvent associé à celui d'un des nombreux ingénieurs et chercheurs toujours bien accueillis dans son laboratoire et cela dans des domaines souvent éloignés les uns des autres. Citons pour exemples :
- le téléphone à noyau magnétique « *Bert-d'Arsonval* » : ce sont des travaux de recherche en téléphonie qui lui valent d'être proposé par le ministre des P.et.T., pour la remise de la Croix de la Légion d'Honneur (1883). L'appareil mis au point équipera le premier réseau téléphonique militaire (1900).
- les galvanomètres à circuit mobile « *Deprez-d'Arsonval* », les mesureurs enregistreurs « *Meylan-d'Arsonval* » (ampèremètres, voltmètres, wattmètres mis sur le marché à partir de 1904).
- le meuble « *Gaiffe-d'Arsonval* » pour électrothérapie Haute Fréquence, appelée « *d'Arsonvalisation* ». La technologie du générateur de hautes fréquences médicales est reprise dans les premiers émetteurs de TSF, les premiers équipements de radiologie et d'autres instruments médicaux comme le bistouri.
- En 1889, les noms « *Brown Sequard–d'Arsonval* » sont associés à la recherche sur des extraits organiques et des sécrétions internes de glandes, point de départ de l'opothérapie, notre hormonothérapie (ou endocrinologie) actuelle.
- En 1906, les noms « *Bordas-d'Arsonval* » sont associés à une technique de déshydratation par le vide et le froid, procédé mieux connu aujourd'hui sous le nom de lyophilisation.



Arséne d'Arsonval et son galvanomètre

Reconnu internationalement comme le « *Père de l'électrothérapie en hautes fréquences* », le docteur d'Arsonval s'est aussi beaucoup intéressé aux forces naturelles, à l'avenir de l'énergie électrique[14], à la cryothérapie, à la liquéfaction de l'air, à l'action de la lumière sur la matière vivante, à l'hydrologie, à la climatologie et même la qualité de l'air que nous respirons.

L'HOMME PUBLIC

Depuis le milieu du XVIIIème siècle, les d'Arsonval ont joué un rôle actif dans la vie sociale de la Porcherie, certains en tant qu'ecclésiastiques, et d'autres comme maires. Ainsi, Jacques Aubin, grand-père du savant, dirigea-t-il la commune de 1796 à 1799, puis de 1806 à 1831. Pierre Catherine, son fils, lui succéda ; il fut maire de 1831 à 1832 et de

14 Un décret du 23 octobre 1880, signé par Jules Grévy, Président de la République, précise que le Congrès international des Electriciens se tiendra à Paris le 15 septembre 1881 et sera présidé par le Ministre des Postes et des Télégraphes. Une exposition concomitante (Exposition internationale d'électricité) se tiendra du 1er août au 15 novembre 1881 au Palais des Champs Elysées. C'est de cette manifestation qu'est parti l'essor de la « *fée électricité* », avec en particulier une normalisation des unités de mesure électriques, préconisée par d'Arsonval


La maison de La Borie à La Porcherie Haute-Vienne

1835 à 1850.
Jacques Arsène en fit autant. Son mandat dura de 1892 à 1900. Le savant ne souhaita pas le renouveler en raison de dissensions politiques locales (surtout après son échec aux élections sénatoriales).
Dans une lettre adressée aux habitants de la commune de La Porcherie, écrite à Paris le 22 avril 1900 [15], il explique une partie des raisons de son abandon et, face aux critiques, rappelle les réalisations faites durant les huit années qu'il a passées à la tête de la commune : travaux de voirie, station de chemin de fer, bureau de poste, recette buraliste, etc. Il explique, très adroitement, que si tous ces travaux n'ont pas vidé les caisses de la commune, c'est bien du fait des nombreuses aides qu'il a pu obtenir de l'Etat et du Département.

LA VIE SENTIMENTALE

C'est en 1871, au cours de ses études médicales à Limoges, qu'Arsène rencontre Marie. Madame Valade, née Marie Boysse[16], accompagnée de sa fille Emilie[17], rend visite à son époux malade, hospitalisé dans les lits du jeune interne. L'épouse et le futur médecin se rencontrent, s'apprécient, avant qu'une certaine complicité s'instaure entre eux. Après le décès du malheureux François Valade, Arsène envisage d'épouser Marie.
Cette idée incongrue n'est pas du goût du docteur Pierre Catherine, chef de famille. Il


Arsène d'Arsonval au volant de son automobile

menace son fils de suspendre le financement de ses études, et interdit l'accès de La Borie à la jeune veuve. Sans doute envisageait-il une union plus huppée, comme cela avait toujours été le cas dans la famille. Le jeune étudiant s'incline ; il vivra en concubinage avec Marie, d'abord à Limoges, puis à Paris. Deux ans après le décès du père, ils passent devant Monsieur le Maire. C'est le 11 avril 1885 à Paris, 14e arrondissement, le couple demeurant à cette époque rue de l'Observatoire. Marie peut enfin accompagner Arsène durant ses séjours à La Borie, et ainsi profiter du charme bucolique de la propriété. Elle s'y éteint le 8 août 1899.
En ce début de XXème siècle, Arsène

15 L'intégralité de ce document est consultable dans l'ouvrage de Henri Nanot.
16 Marie Boysse, fille de Martial Cyrile Boysse, ferblantier, et de Françoise Lagorce, est née à Limoges le 10 août 1845.
17 Emilie Valade, fille de François Valade et de Marie Boysse, est née à Limoges le 5 mai 1865.

d'Arsonval va une fois de plus bouleverser les habitudes bourgeoises de la famille : il décide d'épouser Emilie Valade, fille de sa première femme. La loi française de l'époque ne permettant pas le mariage d'un tuteur et de sa pupille, c'est de l'autre côté de la frontière franco-espagnole, à Saint-Sébatien, que le couple va s'unir, le 31 décembre 1902 ; célébré avec dispense pontificale, le mariage religieux vaut également pour mariage civil[18]. Cette union sera responsable d'une certaine détérioration des relations du savant avec sa famille, en particulier avec Télèphe Bardon, son beau-frère ; en Limousin, elle fera l'objet de ragots évoquant des mœurs dissolues. Le couple, faisant fi de tout cela, poursuivra pendant 36 ans la vie commune.



Plaque de la rue d'Arsonval à Limoges

LA RETRAITE, LE DÉCÈS

Non sans amertume, le professeur Jacques Arsène d'Arsonval doit faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1e décembre 1930[19]. Les années qui suivent sont celles des hommages et distinctions : Grand Croix dans l'ordre de la Légion d'honneur (1931), nomination comme Professeur Honoraire au Collège de France (1932).
A partir de 1932, le professeur retourne souvent dans sa propriété de La Borie. Mais il se rend fréquemment à Paris, dans son laboratoire de Nogent, ce qu'il fait « *en conduisant lui-même sa vieille et curieuse automobile, type 1910, bien connue de tous ses amis* » (Chauvois).
Sa carrière prodigieuse est couronnée le 27 mai 1933 dans le grand amphithéâtre de la


La chapelle dans laquelle reposent Arsène d'Arsonval, Marie et Emilie, mère et fille, première et seconde épouse du savant.

Sorbonne, au cours d'un jubilé scientifique présidé par Albert Lebrun, Président de la République. Puis, en 1938, c'est l'Académie de Médecine qui lui décerne une médaille, à l'occasion du cinquantenaire de son élection au sein de cette institution.
Le savant termine sa vie à La Borie. Il s'éteint à l'âge de 89 ans, le 31 décembre 1940. Les obsèques sont célébrées le 2 janvier 1941, par un froid glacial. Selon ses volontés, c'est revêtu de son habit d'académicien qu'il souhaite reposer aux côtés de Marie, dans la chapelle qu'il a fait bâtir non loin de sa maison natale.
Emilie Valade, sa seconde épouse, rejoint sa mère et son époux quatre ans plus tard, le 19 février 1944. Elle laisse un legs substantiel à la commune ; le domaine de La Borie revient au Collège de France, qui en est toujours propriétaire.

EPILOGUE

A la mort d'Arsène, le patronyme « *d'Arsonval* » s'est éteint en Limousin. Cependant, nombreuses sont les rues, places, établissements qui portent le nom du savant, l'homme célèbre de La Porcherie.
La maison de La Borie recèle des trésors (portraits des ancêtres, appareils et inventions diverses, textes et lettres, etc.). A La Porcherie, un musée d'Arsonval permet de découvrir documents et instruments retraçant la carrière de l'illustre représentant de la commune. A l'occasion, faites-y un tour !

18 La loi française ayant changée, le mariage officiel est célébré à La Porcherie le 23 septembre 1938 ; les époux sont respectivement âgés de 87 et 73 ans.
19 décret du 18 juin 1930

SECONDE PARTIE
LES ORIGINES

Selon La Bruyère, « *Tout homme descend à la fois d'un roi et d'un pendu* ». Pour



Hommage de La Porcherie à Arsène d'Arsonval enfant de la commune

Jacques Arsène d'Arsonval, retrouver des ancêtres de sang bleu n'est sans doute pas difficile, vu le nombre de familles nobles ou notables présentes dans son ascendance. Retrouver un pendu, peut-être pas, mais une condamnée à la guillotine, c'est certain. C'est ce que nous pourrons découvrir dans cette seconde partie.

LES D'ARSONVAL EN LIMOUSIN

Les généalogistes des d'Arsonval situent le berceau de la famille en Champagne, dans la commune d'Arsonval (département de l'Aube). Plusieurs personnages portant le patronyme d'Arsonval apparaissent très tôt dans les recueils historiques champenois. C'est le cas de Jean d'Arsonval, né en 1350, évêque de Chalon-sur-Saône et confesseur du Dauphin[20], pour lequel il est écrit : « *…il est certain qu'il était d'origine très humble … il était fils de serf et serf lui-même* », ou encore « *sa carrière se déroula surtout à Paris où il apporta son soutien au gouvernement* », et enfin « *La fortune du prélat devait être considérable* » (citations de Pierre Gras). Les armoiries de Jean d'Arsonval (tranché d'azur et d'or à une étoile à huit rais de l'un en l'autre et sur le tout, chargée d'une croisette de gueules), seront conservées par la famille d'Arsonval. Mais revenons à la branche limousine des d'Arsonval.

Simon d'Arsonval, fils de Gervais et de Simone Pilet, bourgeois de Paris, après un début de carrière de magistrat en Auvergne, est nommé Conseiller Procureur du Roi à Limoges le 19 octobre 1691[21]. A son décès, le 30 juin 1714, cette charge héréditaire échoit à son fils aîné, Pierre, né le 16 juin 1692 de son premier mariage avec Marie Boisse[22].

De l'union célébrée le 3 mai 1716 à Saint-Michel-des-Lions entre Pierre d'Arsonval et Marie Hugon, fille du maire perpétuel de Saint-Junien, sont nés dix enfants, parmi lesquels quatre nous intéressent particulièrement :

- Joseph (1717-1783), l'aîné, sera le premier des d'Arsonval à s'implanter à La Porcherie. Nommé à la tête de l'archiprêtré, il succède à partir du 21 décembre 1759 à Simon Pierre David, membre des David de Lastours, famille possédant les terres de Champvert [23].

- Marie-Thérèse (1718-an IX) épouse en 1745 à Limoges Jean Colomb. Sa petite-fille Marie-Thérèse Raby du Syrieix est la grand-mère paternelle du savant

- Pierre (1723-1793), est son arrière grand-père. Après un passage en Touraine [24], où il épouse Françoise Bainville (Amboise, 8 janvier 1753), on le retrouve à Lubersac (Corrèze) à partir de 1762 ; il est alors « *bourgeois et marchand* ». Le couple aura plusieurs enfants ; certains feront souche à

20 Jean, Duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI

21 Un édit de Louis XIV du mois de juillet 1690, crée un titre d'office héréditaire de Conseiller Procureur du Roi dans chaque ville du royaume

22 Simon d'Arsonval a épousé Marie Boisse le 28 août 1691 en l'église St-Michel-des-Lions de Limoges ; après le décès de cette dernière (13 décembre 1694), Simon convole en secondes noces avec Françoise Romanet, fille d'une famille notable de Limoges, cette fois en l'église St-Maurice de la Cité (le 18 janvier 1696).

23 Selon Nadau, François de David, baron de Lastours [Rilhac-Lastours], seigneur de Ventoux [Le Vigen] et de Champvert [La Porcherie], épouse en 1654 Charlotte d'Abzac de la Douze

24 Pierre d'Arsonval est tout d'abord régisseur des fermes du roi (Chinon, 1756), puis il est nommé à la Capitainerie de Tours (1760)



Le chateau de Bonneval à Coussac, dont les de Beaune étaient régisseurs au début du XVIIIe siècle. photo A. Lansade

Tours [25], d'autres en Limousin [26].
- Marcelle (1724-an X), accompagne son aîné archiprêtre. Elle est sa gouvernante. Le 7 avril 1766, elle épouse à La Porcherie Charles de David, veuf, de vingt ans son aîné. Par contrat de mariage du 6 avril 1766 (Me Poulard, Limoges), elle est héritière d'une partie des biens de son nouvel époux, à savoir du domaine de La Borie[27]. Un an plus tard, au décès de Charles, celle qui sera appelée « *La Marquise de Champvert* » est propriétaire de La Borie. Restant sans héritier direct, c'est peu de temps avant sa mort (10 floréal an X à Montgibaud), qu'elle transmet son bien à son neveu Jacques Aubin[28], grand-père du savant.

LA FAMILLE DE BEAUNE

La mère d'Arsène d'Arsonval était une « *de Beaune* ». De Beaune (mais aussi Debeaune, Debonne, Debaune, etc.) est un patronyme retrouvé principalement sur les cantons de Lubersac (Corrèze) et de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne). De nombreuses familles, qualifiées de « *notables* » apparaissent dans les registres paroissiaux de ces cantons et semblent y être implantées depuis plusieurs générations. Le 13 août 1703 à Lubersac, Jean Debeaune de Lompré, bourgeois, épouse Valérie Debeaune de La Gaudye ; ce mariage, non filiatif, comme la majorité de ceux de Lubersac, ne comporte aucune mention de dispense de consanguinité. Il est donc licite de penser que les deux conjoints, s'ils sont parents, ne le sont qu'au-delà de la quatrième génération, donc que leur hypothétique ancêtre commun a vécu vers ou avant 1600. La lecture du dictionnaire Nadau ne nous avance guère ; il ne contient qu'une énumération de « *de Beaune* » ne permettant pas de reconstituer de véritables lignées. Champeval, dans son dictionnaire des familles nobles et notables de Corrèze, est plus précis et décrit plusieurs branches, parfois roturières, parfois nobles, parmi lesquelles celle des « *sieurs d'Escabillon* ». Ce chapitre consacré aux « *de Beaune* » (tome 1, pages 404-405), se termine par la citation de deux personnages, non rattachés aux familles précédemment étudiées, à

25 Joseph Simon (1754-1837), notaire à Tours, apparaît dans certains actes cités par Chauvois.
26 Pierre Marie (1758-1844) sera curé et instituteur public de La Porcherie au début de la période révolutionnaire, puis curé de la paroisse à partir de 1802 et du Concordat ; Jacques Aubin (1764-1841), grand-père d'Arsène et frère du précédent, sera le premier médecin de la lignée, mais aussi le premier maire de la commune.
27 Ce domaine est constitué d'une maison de maître et de deux métairies, celle de La Borie et celle de La Guionie (minutes Me Michel, notaire à St-Germain-les-Belles - AD87, 4 E 8 338)
28 Minutes de Me Michel (AD87, 4 E 8 386, n°38)

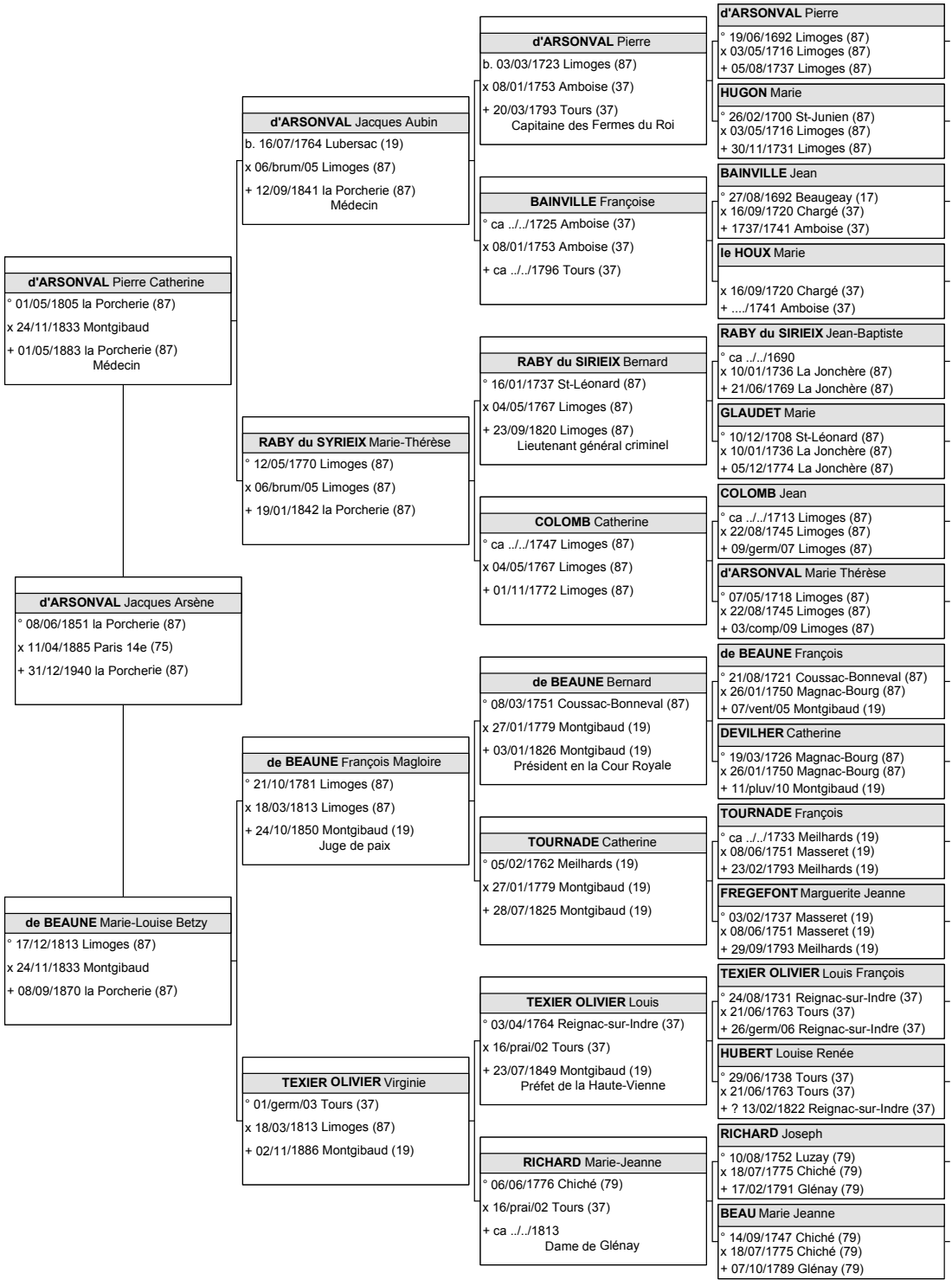
d'ARSONVAL Pierre Catherine
° 01/05/1805 la Porcherie (87)
x 24/11/1833 Montgibaud
+ 01/05/1883 la Porcherie (87)
Médecin
d'ARSONVAL Jacques Arsène
° 08/06/1851 la Porcherie (87)
x 11/04/1885 Paris 14e (75)
+ 31/12/1940 la Porcherie (87)
de BEAUNE Marie-Louise Betzy
° 17/12/1813 Limoges (87)
x 24/11/1833 Montgibaud
+ 08/09/1870 la Porcherie (87)
d'ARSONVAL Jacques Aubin
b. 16/07/1764 Lubersac (19)
x 06/brum/05 Limoges (87)
+ 12/09/1841 la Porcherie (87)
Médecin
RABY du SYRIEIX Marie-Thérèse
° 12/05/1770 Limoges (87)
x 06/brum/05 Limoges (87)
+ 19/01/1842 la Porcherie (87)
de BEAUNE François Magloire
° 21/10/1781 Limoges (87)
x 18/03/1813 Limoges (87)
+ 24/10/1850 Montgibaud (19)
Juge de paix
TEXIER OLIVIER Virginie
° 01/germ/03 Tours (37)
x 18/03/1813 Limoges (87)
+ 02/11/1886 Montgibaud (19)
d'ARSONVAL Pierre
b. 03/03/1723 Limoges (87)
x 08/01/1753 Amboise (37)
+ 20/03/1793 Tours (37)
Capitaine des Fermes du Roi
BAINVILLE Françoise
° ca ../../1725 Amboise (37)
x 08/01/1753 Amboise (37)
+ ca ../../1796 Tours (37)
RABY du SIRIEIX Bernard
° 16/01/1737 St-Léonard (87)
x 04/05/1767 Limoges (87)
+ 23/09/1820 Limoges (87)
Lieutenant général criminel
COLOMB Catherine
° ca ../../1747 Limoges (87)
x 04/05/1767 Limoges (87)
+ 01/11/1772 Limoges (87)
de BEAUNE Bernard
° 08/03/1751 Coussac-Bonneval (87)
x 27/01/1779 Montgibaud (19)
+ 03/01/1826 Montgibaud (19)
Président en la Cour Royale
TOURNADE Catherine
° 05/02/1762 Meilhards (19)
x 27/01/1779 Montgibaud (19)
+ 28/07/1825 Montgibaud (19)
TEXIER OLIVIER Louis
° 03/04/1764 Reignac-sur-Indre (37)
x 16/prai/02 Tours (37)
+ 23/07/1849 Montgibaud (19)
Préfet de la Haute-Vienne
RICHARD Marie-Jeanne
° 06/06/1776 Chiché (79)
x 16/prai/02 Tours (37)
+ ca ../../1813
Dame de Glénay
d'ARSONVAL Pierre
° 19/06/1692 Limoges (87)
x 03/05/1716 Limoges (87)
+ 05/08/1737 Limoges (87)
HUGON Marie
° 26/02/1700 St-Junien (87)
x 03/05/1716 Limoges (87)
+ 30/11/1731 Limoges (87)
BAINVILLE Jean
° 27/08/1692 Beaugeay (17)
x 16/09/1720 Chargé (37)
+ 1737/1741 Amboise (37)
le HOUX Marie
x 16/09/1720 Chargé (37)
+ ..../1741 Amboise (37)
RABY du SIRIEIX Jean-Baptiste
° ca ../../1690
x 10/01/1736 La Jonchère (87)
+ 21/06/1769 La Jonchère (87)
GLAUDET Marie
° 10/12/1708 St-Léonard (87)
x 10/01/1736 La Jonchère (87)
+ 05/12/1774 La Jonchère (87)
COLOMB Jean
° ca ../../1713 Limoges (87)
x 22/08/1745 Limoges (87)
+ 09/germ/07 Limoges (87)
d'ARSONVAL Marie Thérèse
° 07/05/1718 Limoges (87)
x 22/08/1745 Limoges (87)
+ 03/comp/09 Limoges (87)
de BEAUNE François
° 21/08/1721 Coussac-Bonneval (87)
x 26/01/1750 Magnac-Bourg (87)
+ 07/vent/05 Montgibaud (19)
DEVILHER Catherine
° 19/03/1726 Magnac-Bourg (87)
x 26/01/1750 Magnac-Bourg (87)
+ 11/pluv/10 Montgibaud (19)
TOURNADE François
° ca ../../1733 Meilhards (19)
x 08/06/1751 Masseret (19)
+ 23/02/1793 Meilhards (19)
FREGEFONT Marguerite Jeanne
° 03/02/1737 Masseret (19)
x 08/06/1751 Masseret (19)
+ 29/09/1793 Meilhards (19)
TEXIER OLIVIER Louis François
° 24/08/1731 Reignac-sur-Indre (37)
x 21/06/1763 Tours (37)
+ 26/germ/06 Reignac-sur-Indre (37)
HUBERT Louise Renée
° 29/06/1738 Tours (37)
x 21/06/1763 Tours (37)
+ ? 13/02/1822 Reignac-sur-Indre (37)
RICHARD Joseph
° 10/08/1752 Luzay (79)
x 18/07/1775 Chiché (79)
+ 17/02/1791 Glénay (79)
BEAU Marie Jeanne
° 14/09/1747 Chiché (79)
x 18/07/1775 Chiché (79)
+ 07/10/1789 Glénay (79)

savoir Bernard de Beaune[29] et Magloire de Beaune[30] ; ce sont eux qui nous intéressent, puisqu'ils sont les ascendants directs du savant. Les registres paroissiaux de Salon (la-Tour), de Montgibaud, et de Coussac-Bonneval permettent d'en savoir un peu plus.

Benoît de Beaune épouse Louise de Gerbaud le 27 septembre 1713 à Salon[31]. Benoît, sieur de la Rigaudie, bourgeois, habite le château de Bonneval à Coussac, où il exerce la fonction de receveur. Le couple aura au moins dix enfants, dont François, né le 21 août 1721. Le parrain d'un autre François, frère du précédent, né en 1724, est « *Monsieur François Debeaune, sieur d'Escabillon, juge des juridictions de Libersat* » ; ce parrainage suffit-il à rattacher Benoît de Beaune à la branche d'Escabillon ?

Le 26 janvier 1750 à Montgibaud, François de Beaune s'unit à Catherine Devilher, fille de Bernard, maître de poste à MagnaBourg[32], et de Marie Rochon[33]. Des neuf enfants du couple, dont huit sont nés au bourg de Montgibaud, nous ne retiendrons que Bernard, l'aîné, qui voit le jour à Coussac-Bonneval le 8 mars 1751. Bernard embrassera une carrière juridique ; lors de son mariage avec Catherine Tournade[34], le 27 janvier 1779 à Montgibaud, il est qualifié de « *conseiller du roy, assesseur civil et criminel et premier conseiller au présidial et sénéchal de Limoges* ». Selon Champeval, il sera « *maire de Limoges* » (1790) et « *premier président de la Cour criminelle de la Haute-Vienne* » (1791). C'est à ce titre qu'il sera fait chevalier de la Légion d'honneur[35].

Parmi les enfants de Bernard de Beaune et de Catherine Tournade, nous citerons Magloire, né rue du Clocher à Limoges le 21 octobre 1781. De son union avec Virginie Texier Olivier (Limoges, le 18 mars 1813) naîtront Marie Louise Betzy, mère d'Arsène d'Arsonval, et Louis Ernest, futur maire de Montgibaud.

LOUIS TEXIER-OLIVIER, MARIE-JEANNE RICHARD, UNE HISTOIRE PEU BANALE

Louis Texier-Olivier nait le 3 avril 1764 à Reignac-sur-Indre, près de Tours. C'est l'enfant du château. Non pas le fils des châtelains, puisque le château des « *La Rivière* », sera à partir de 1770 propriété des « *La Fayette* », qui, eux, ne l'occuperont jamais[36]. Son père, Louis François Texier-Olivier, sieur des Rochettes, bourgeois, gère les importants domaines des seigneurs de Reignac. Avec Louise Renée Hubert son épouse, il habite le logement du régisseur, bâtiment détruit par un incendie en 1949. Après une enfance passée au château, c'est sans doute à cause de son oncle et parrain Louis Hubert, notaire à Tours, que le jeune Louis se dirige vers la carrière juridique.

29 Bernard de Beaune, lieutenant assesseur au présidial ; maire de Limoges 1790, président de ce tribunal 1791

30 Magloire de Beaune, juge de paix, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général en 1848, maire de Montgibaud dont Ernest, gendre Laumont, mort au château de l'Hortolary, dite commune, avant 1885

31 « *Le vingt quatre septembre 1713 j'ay donné la bénédiction nuptiale à Benoit de Beaune, sieur de la Regaudie, du bourg de Montgibaud d'une part et à demoiselle Louize de Gerbeau, fille de feu Jean Charles de Gerbeau, escuyer, sieur de St-Estienne, et de demoiselle Claire Nicollet du présent bourg …* ». Cet acte ne fait pas mention des parents de l'époux. Les registres de Montgibaud, lacunaires de 1705 à 1723, ne permettent pas de connaître les parrains et marraines des premiers enfants. Ceux de Coussac-Bonneval nous apprennent que Benoit de Beaune, avant d'épouser Louise de Gerbeau, avait eu de Françoise Chabassier une fille, Michelle, qui épousera Jean Leynier puis Elie Soursac.

32 Au 18e siècle, les Devilher sont à la tête de la majorité des relais de poste situés entre Limoges et Brive. .

33 Marie Rochon, fille de Joseph Rochon, fermier de la seigneurie de Magnac, et de Saturnine de La Chapelle, est la sœur de François Rochon, écuyer, brigadier des deux cents chevau-légers de la garde du roi, sieur de Lhortolary en Montgibaud, et époux de Louise Henriette Le Vasseur

34 Catherine Tournade est fille de sieur François Tournade, juge de Meilhards, et de demoiselle Marguerite Fregefond. Ils habitent le château de Lachaud à Meilhards

35 Voir base Léonore du Ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr/LH/LHO62/PG/FRDAFAN-830L0677051V001.htm> Il est à noter que Bernard de Beaune apparaît dans le tome 4 de l'ouvrage de Théophile de Lamathière « *Panthéon de la Légion d'Honneur* », publié en 1881 ; il est amusant de retrouver, intercalée dans les registres de Coussac (année 1750), une lettre de l'auteur demandant au maire de l'époque une transcription de l'acte de naissance du légionnaire.

36 Le château a été transformé en Hôtel de Charme 4 étoiles



Le chateau de Reignac, occupée en qualité de régisseur, par la famille de Beaune au début du XVIIIe siècle. photo A. Lansade

Lorsque la Révolution éclate, il est clerc de procureur à Paris, mais il décide de retourner à Reignac.
Il est alors nommé capitaine de la garde nationale, puis devient secrétaire de la Société des Amis de la Constitution de Tours (14 mars 1791). Le 12 septembre 1792, il est élu administrateur du département d'Indre-et-Loire. Aidé par son ami Tallien, envoyé à Tours pour organiser une armée contre les Vendéens, Louis Texier-Olivier, révolutionnaire modéré mais ambitieux, devient un des hommes influents de la ville. Ceci lui attire la haine d'un certain Gabriel Jérôme Sénar[37], qui n'aura cesse de se dresser contre lui.

Marie-Jeanne Richard est née à Chiché (Deux-Sèvres) le 6 juin 1776. Fille de Joseph Richard, fermier général de Richelieu, et de Marie-Jeanne Beau, elle est orpheline dès 1791. Malgré son jeune âge, elle dirige son domaine de Glénay. Elle est acquise aux idées nouvelles, mais son oncle et tuteur, Jean Charles Richardin, dit « *Le Brigand* », fervent contre révolutionnaire, lui somme de le rejoindre dans son domaine de Noirlieu. En juillet 1793, elle finit par céder. L'automne suivant, elle suit Richardin et les troupes chouannes. D'abord victorieuse à La Flèche, l'armée catholique et royale est défaite par les troupes révolutionnaires commandées par Marceau et Westermann (bataille du Mans, 12 et 13 décembre 1793). Richardin est tué ; Marie-Jeanne, faite prisonnière, est amenée à Tours pour y être jugée par la Commission Militaire.

Texier-Olivier remarque la jeune orpheline, il en tombe amoureux. Il se bat pour la faire innocenter, aidé en cela par les nombreux témoignages recueillis à Glenay, tous favorables à l'accusée. Le procès a lieu en mars 1794, elle est acquittée. Mais Louis n'est pas là, il est prisonnier à Paris. Cet enfermement, il le doit à Sénar, qui a fait arrêter « *le modéré épris d'une prisonnière*[38] ». Après 17 jours de garde à vue, puis quatre mois à la prison des Madelonettes, il parvient à se justifier, et

37 Gabriel Jérôme Sénar (1760-1796), avocat, épouse en 1790 une filleule de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Introduit puis banni de la Cour pour ses idées révolutionnaires, il divorce en 1792, prend la tête du parti jacobin, puis en 1793 celle des Enragés, hostiles aux partisans de Jean-Lambert Tallien. Emprisonné à la prison du Plessis pendant un an, puis libéré en octobre 1795, il retourne à son domicile de Tours où il meurt le 22 mars 1796.

38 Citation reprise à Marie-Jeanne Lefort (voir bibliographie)



La propriété de Lhortolary aujourd'hui délabrée. photo A. Lansade

est libéré. Le 1e juin, il reprend sa fonction d'administrateur et le 4 il épouse Marie-Jeanne. Le répit est de courte durée : le 24 juin, Sénar fait à nouveau arrêter la jeune femme. Traduite devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris, elle échappe à la guillotine.

Dans un mémoire écrit après la libération de sa bien-aimée, Louis Texier-Olivier laisse éclater sa colère : « *Oui, Sénar, j'épousai celle que depuis, dans la soif du sang humain, tu arrachas de mes bras pour la conduire à la tuerie du 22 prairial ; que tu tins vingt jours enfermée au secret, que tu exposas sur une charrette découverte pendant huit jours, à l'ardeur dévorante du soleil, que tu fis conduire de cachot en cachot jusqu'à Paris, que tu plongeas dans l'un des mille réservoirs des buveurs de sang à qui tu présentas la coupe, et que la Révolution du 9 thermidor a rendu à mes embrassements, et aux vœux de tous les amis de la justice. Présente à tous ceux que tu cherches à induire en erreur par tes calomnies, tes suppositions, le jugement du 26 ventôse qui acquitte mon épouse, l'arrêté motivé du Comité de Sûreté générale du 16 thermidor, ils la garantissent à jamais des nouvelles attaques de ton cannibalisme, et ma tendresse saura la venger des injures dont tu cherches à l'accabler.* »

Louis poursuit sa carrière politique. Elu député au Conseil des Cinq-Cents (1798), il appuie le Coup d'Etat de Bonaparte du 18 brumaire. Nommé préfet des Basses-Alpes (1800), il devient préfet de la Haute-Vienne le 9 mars 1802. Il restera à la tête du département pendant douze ans, jusqu'en 1815, date de la chute de l'Empire. Récompensé de ses services par la Légion d'Honneur (1804) et un titre de baron d'Empire (1809), il est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à la Haute-Vienne, parmi lesquels un volume fort documenté consacré à ce département dans la collection « *Statistique de la France* » publiée en 1808 « *par ordre de sa majesté l'Empereur et Roi* ».

Marie-Jeanne Richard lui a donné un fils et deux filles, dont l'aînée, Virginie, grand-mère d'Arsène d'Arsonval. C'est en Limousin, à Lhortolary, dans la maison de cette dernière, que l'ancien préfet s'éteint le 23 juillet 1849.

Alain Lansade

Bibliographie

Jean-Baptiste Champeval
Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze
Marseille : Laffitte reprints, 1995 (Réimpression de l'édition de Tulle, 1911-1913)

Louis Chauvois
d'Arsonval, soixante-cinq ans à travers la science
Paris : Olives édit., 1937

Louis Chauvois
d'Arsonval, une vie, une époque (1851-1940)
Paris : Plon édit., 1941

Léon Delhoume
de Claude Bernard à d'Arsonval
Paris : JB. Baillère et fils édit., 1939

Pierre Gras
Les évêques de Châlon de 1302 à 1416
Châlon-sur-Saône : Bibliothèque municipale, fonds local 255

Pierre Lafitte
Arsonval et son passé – Jaucourt au cours des siècles
Bar-sur-Aube : Némont S.A., 1996

Marie-Jeanne Lefort
Reignac-sur-Indre, le village aux quatre noms
Reignac-sur-Indre : Comité des Fêtes, 1989

Geneviève Monjaud-Defaye
Docteurs d'Arsonval : du sentier limousin au parvis du Collège de France
Paris : La Bruyère ed., 2007

Musée d'Arsonval, « AMA les @ramis », 87380 La Porcherie ; <les aramis@wanadoo.fr>

Joseph Nadaud
Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, publié par l'abbé A. Lecler
Limoges : Ducourtieux, 1882

Henri Nanot
Jacques Arsène d'Arsonval, l'homme célèbre de La Porcherie.
Bulletin n°11 de l'association Histoire et Patrimoine du canton de Saint-Germain-les-Belles
Limoges : Sotiplan édit., 2001

Pierre Vayre
Docteur Jacques Arsène d'Arsonval (1851-1940) : de la biophysique à l'académie de chirurgie
Paris : e-mémoires de l'Académie Nationale de Chirurgie, 2077, 6 (2) : 62-71

Pierre Vayre
Docteur Jacques Arsène d'Arsonval (1851-1940), du Limousin à Paris, la biophysique au secours des hommes
Paris : Glyphe édit., 2006

Michel Zink
Arsène Lupin et le mystère d'Arsonval
Paris : Livre de poche, 2004

LA GUILLOTINE A MEYMAC

LE DRAME DE L'AN II

Albert Caraminot

L'auteur :

Marcelin dit Albert Caraminot est né à Tarnac en 1932.
Il entre en1947 à la S.N.C.F au dépôt d'Ussel (apprenti sur les locomotives à vapeur)
Il termine sa carrière en1989 à la direction régionale de la S.N.C.F à Limoges au grade d'inspecteur Divisionnaire.
A partir de 1989 il établit la généalogie de sa famille paternelle où il remonte jusqu'en 1536.
Il répertorie tous les Caraminot existant en France et qui ont tous la même origine.
Passionné d'histoire, il effectue des recherches sur l'histoire de la commune de Davignac. Publie plusieurs articles sur l'histoire locale.
Il a effectué l'étude des principales familles de Davignac de 1740 à 1900.

Résumé :

Je n'ai pas l'intention dans ces quelques pages, de vouloir réécrire l'histoire de la révolution, les historiens l'ont fait avec beaucoup plus de précisions que je pourrais en apporter.
Par contre l'affaire dite *le drame de Meymac* n'a pas toujours été bien détaillée, de même que la chronologie des faits, n'a pas été bien définie. Les différents auteurs qui ont traité cet évènement, ont eu tendance à donner une image plus ou moins orientée suivant leur connotation politique. Bien qu'ils soient d'accord sur l'élément déclencheur qui fut la cavalcade burlesque du 20 frimaire de l'an II pour la fête de la raison.
Avant de traiter ces journées dramatiques, j'ai jugé utile de donner en préambule les principales étapes de la révolution Française en Limousin, afin de bien localiser ces évènements dans le contexte de l'époque. Je me suis appuyé sur les travaux et recherches menés par Jacques Boutier, *Campagnes en émois. Révoltes et révolutions en Bas-Limousin.*
AC.

La crise de 1769-1770 avait provoqué en Limousin de violentes émeutes frumentaires[1], mais n'avait pas bouleversé l'ordre social. L'abbé Bouliere curé d'Ambrugeat note à la fin du registre paroissial de 1770: « *Cette année le 17 janvier le parlement de Bordeaux rendit un arrêt pour le placement des pauvres, tant la disette est grande pour le Limousin.*
Le blé se vend 10 livres le setiers depuis plus d'un an. Avant la fin de l'année et au mois de juillet il a valu jusqu'à 30 livres et 10 sols pour ma paroisse, il fut vendu jusqu'à 24 livres et 10 sols, j'ai donné le mien aux pauvres en 1771.
En 1771 la misère continue. Le blé a valu à Meymac en janvier et février jusqu'à 21 livres. Sans le secours du blé étranger, la province et plusieurs autres auraient périe par la famine. Ce furent deux années de calamitées et de misère, elles furent suivies d'une troisième jusqu'à la récolte de 1772.
A la suite de la famine de janvier 1772, partout depuis le mois de mai, jusqu'à la dernière année, une épidémie de fièvres malignes et de dysenteries, - on a tout de même moissonné un tiers de cette paroisse -, et jusque dans la ville de Meymac. Cette affection a porté ses ravages dans tout le Limousin, il y a eu à Barsanges 83 morts. La famine a duré 5 années.(...) »

Depuis l'automne 1787, le Limousin connaît une succession de mauvaises récoltes. La récolte de 1788 avait été fortement déficitaire, après un hiver rigoureux, les

1 Les révoltes frumentaires, étymologiquement qui se rapporte à l'approvisionnement en froment, se situent entre les émeutes de subsistance et la révolte politique.

violents orages de juin et juillet avaient dévasté les champs, la veille de la moisson, la production céréalière accusait un déficit d'un tiers par rapport à une année normale. Même les châtaignes avaient gelées. Les plus vieux parmi les villageois, rassemblant leurs souvenirs, faisaient remonter à 80 ans en arrière le récit de désastres comparables à ceux dont ils se sentaient menacés[2].

Les blés manquent encore cruellement, l'hiver 88-89 est également rigoureux, comme le souligne l'abbé Bouliere : « *janvier 1789, il gèle depuis un mois, les moulins sont bloqués, impossible de moudre, nous sommes à la veille de mourir de faim* ».
Des le printemps 1789, les prix atteignent des sommets, ils retrouveront une légère accalmie à la mi juillet.
Les émeutes sous les halles et les entraves sur les routes réapparaissent.

Le premier avril à Meymac, un attroupement empêche le domestique de Martial Leyrat, bourgeois de Tulle, de conduire une charrette de blé au marché du chef lieu.
Le même attroupement se produit le 3 avril à Egletons puis à la sortie de cette ville où les ouvriers d'un atelier occupés à des travaux d'entretien routiers, retiennent six chariots de blé en direction de Tulle.
La veille, 18 charrettes de seigle que le curé de Lapleau avait vendu à un marchand d'Argentat, avaient été immobilisées à Saint-Hilaire Foissac par une centaine d'hommes et de femmes venus de SaintMerd de Lapleau, Laval, Lafage et Saint-Hilaire Foissac. La totalité du chargement fut taxé à 5 livres et 10 sols le setiers et acheté par les paysans malgré les récriminations du curé Jean Joseph Brival qui deviendra deux ans plus tard, sous la Convention, l'évêque constitutionnel de Tulle.
Les émeutiers de Saint-Hilaire Foissac étaient tous des paysans qui étaient au courant depuis la veille du passage du convoi, à une époque où ils n'arrivaient plus à trouver de blé sur le territoire de leur paroisse.

Ces émeutes résultent des tensions que crée l'organisation du marché des céréales, et de l'opposition entre les villes et les campagnes, mais aussi entre les petites villes qui concentrent et entreposent les blés, et les villes consommatrices.
Ainsi, le marchand attire-t-il sur lui la haine des émeutiers, c'est sur lui que pleuvent les pierres et les coups. A Saint-Hilaire Foissac « *on jeta des pierres à celui qui accompagnait le curé, croyant que c'était lui qui avait acheté le blé du curé* ».
A la sortie d'Egletons, le domestique de Guillaume Joany est en passe d'être lynché, car les attroupés sont persuadés qu'il est marchand blatier.
A Bort le sieur Chastagnon se réfugie de justesse dans la maison d'un bourgeois de la ville, poursuivit par la foule qui crie « *qu'il fallait le tuer et le jeter à la rivière* ».
Fort peu accepte la liberté du commerce des grains que réclame la bourgeoisie marchande des villes.
Ces violences se poursuivent en Haut Limousin, les 12 et 13 mai à Limoges et début juin à Saint-Leonard.
Le blé qu'envoyait à Argentat le curé Jean Joseph Brival, n'était autre que la dîme prélevée sur la récolte des paysans de sa paroisse, fruit de leur travail. Ce blé ne lui a pas été volé, il lui fut payé 5 livres et 10 sols le setier. Il y en avait 18 charrettes, un coquette somme!
Cet exemple donne un aperçu de la richesse du clergé qui était estimée à trois milliards au moment de sa nationalisation le 2 novembre 1789.

FEVRIER MARS 1789

L'élection aux Etats Généraux avec la rédaction des cahiers de doléances, furent le premier mouvement d'opinion de l'histoire de France.
Les paroisses s'assemblent pour rédiger leurs cahiers et désigner leur député. Pour la Haute Corrèze : 21% des chefs de famille

2 Il faut remonter à 1731 pour trouver une situation semblable où j'ai retrouvé un mandement de l'évêque de Limoges pour demander la pluie.

ont participé aux délibérations paroissiales, les classes aisées sont sur représentées, 30% des comparants ont signé alors que le pourcentage au bas des actes de mariages n'atteint pas 3% sur l'ensemble des paroisses de la Haute-Corrèze.
Le Bas-Limousin, à peu prés la Corréze d'aujourd'hui, envoya aux Etats Généraux 8 députés, dont 4 pour le Tiers Etat, 2 pour la noblesse, 2 du clergé.
Le roi avait convoqué les Etats Généraux le 27 avril à Versailles, les élections commencèrent à partir du 1er mars.
Un dimanche tous les hommes des paroisses âgés de plus de 25 ans s'assemblèrent le plus souvent dans l'église sous la présidence du syndic fabricien qui pour Davignac était Etienne Bazetoux, marchand au Mons. Ils rédigèrent en priorité les cahiers de doléances qu'ils appelèrent « *Plaintes et Remontrances* », ceux qui savaient y apposèrent leur signature.

On désigna ensuite ceux qui devaient porter le cahier de la paroisse au siège du Sénéchal où avaient lieu les assemblées préliminaires du Tiers état qui devaient rassembler tous ces cahiers en un document unique.
Ce document fut porté par les députés à l'assemblée de Tulle pour participer à l'élection des Etats Généraux.

CAHIER DU TIERS ETAT DE LA CORREZE

Le cahier *Plaintes instructions et remontrances* comportait 63 articles et demandait :
La liberté de la presse, l'abolition des lettres de cachet, que le tiers état puisse concourir aux grades et dignités de l'église, de la magistrature et de l'armée. Que tous les impôts soient fondus en un seul et supportés par les trois ordres. Que la douane soit supprimée à l'intérieur du royaume, que le gouvernement accorde une protection à l'agriculture et qu'il cherche le meilleur moyen de rendre la condition du laboureur honorable.
L'article 46 demandait par exemple que l'on aliénât les biens de la couronne. D'autres revendiquaient la suppression des monastères et des maisons religieuses, et l'emploi de ces biens pour établir des collèges.

CAHIER DE DOLEANCES D'UNE PETITE PAROISSE[1] DE LA MONTAGNE LIMOUSINE

Nous ne sommes que de pauvres paysans, habitants un lieu désert et isolé, dépourvus de toute société et connaissances civiles : nous ne sommes pas moins Francois, disposés à sacrifier nos biens et nos vies pour notre patrie et notre Monarque qui la gouverne ; nous voulons obéir à ses ordres dans le doux espoir qu'il aura pitié de notre état.
Nous donnons en conséquence notre cahier de doléances et de plaintes sur la triste situation où nous sommes ; notre ignorance ne nous permet de faire des représentations sur le besoin de l'état et sur les moyens quy luy conviennent. Nous exposons librement le nôtre, en espérant que sa bonté y jettera un coup d'œil charitable pour le soulagement d'une très petite portion de ses sujets, mais qui en a réellement besoin.
En conséquence nous exposons aux yeux de tout le royaume que nous sommes dans la situation la plus montagneuse, la plus froide et la moins fertile de notre province haut Limousin ; nous osons avancer sans craindre d'estre démenty que sur mille arpens de pays il n'en est qu'un qui soit cultivé, que cette petite portion est encore hors d'état de produire que très peu de chose à cause de l'ingratitude du terrain du froid qui se fait sentir presque toute l'année avec des brouillards continuels et de la neige permanente qui existe presque les trois quarts de l'année.
Que la pauvreté du local est sy manifeste qu'on peut sans trop dire, apprécier le total des fruits et revenus qui se récoltent dans notre paroisse ; pas au dela de douze cents livres qui sont absorbées par les impositions royales au moins pour la moitié, puisqu'elles s'élèvent pour la présente année à la somme de six cent cinquante livres ou environ. Aussy sommes nous forcés d'abandonner nos foyers pour trouver de quoi nous substanter en allant au loin épuiser nos bras et nos forces aux travaux publics ou ailleurs, ce qui ne

1 Je n'ai pas pu trouver le nom du village qui se situe dans la montagne limousine, je suppose qu'il s'agit de Villevalleix ou Saint-Priest les Vergnes.

contribue pas peu à la diminution de notre agriculture et à l'avancement de notre carrière.
Que si notre voisin inquiet, nous cause quelques troubles dans nos possessions, nous sommes obligés des nous rendre à la capitale qui est à une très grande distance pour faire terminer nos différents ; les dépenses que nous sommes obligés de faire à cet égard ne contribuent pas peu à rendre notre sort malheureux, à moins de céder volontairement. Pour nous soulager à cet égard, il serait à désirer qu'il fut instituer une justice dans l'endroit le plus prés, comme serait la ville d'Eymoutiers.
Nous observons que le préposé de notre paroisse pour la levée des deniers royaux éprouve beaucoup de désagrément, étant obligé de porter à la recette à Limoges chacun des pactes qu'il est tenu d'acquitter par mois. La longue distance fait qu'il dépense quatre fois en sus le bénéfice qu'on lui accorde pour la levée.
Nous prions, nous supplions notre bon roy et les états généraux de prendre en bonne part nos humbles remontrances, d'avoir pitié de notre misére et de nous soulager dans tout ce qui pourra alléger nos maux.
Comme de véritables sujets et patriotiques nous ferons sans cesse dans nos déserts des vœux pour la santé de notre monarque, pour son illustre famille et pour la prospérité de son royaume, ce que nous attestons par nos paroles et par nos bonnes intentions sans pouvoir les signer de nos mains.
(Copie intégrale d'une minute de Maître Dubois notaire à Eymoutiers).

Le cahier se terminait en précisant que les Etats Généraux devraient s'occuper en priorité, de la liberté nationale et individuelle, de l'égalité et de la répartition de l'impôt.

CAHIER DE LA NOBLESSE

Ce cahier intitulé :*Représentation et doléances* comportait quelques modifications au régime politique et administratif. Il comprenait une partie des vœux du Tiers état et en particulier du dernier, mais il était pour le vote par ordre. Il demandait qu'une partie des biens ecclésiastiques soit réservé à la bienfaisance publique et affirmait le droit de défense des accusés.
La noblesse admettait que le tiers pourrait postuler aux emplois militaires, tout en mettant des réserves à l'ennoblissement. Elle demandait la suppression des moines mendiants et une meilleure répartition des biens de l'Eglise, mais n'était pas pour l'abolition des privilèges.

CAHIER DU CLERGE

Ce cahier était titré: *très humbles supplications*. Mais, si la noblesse se laissa séduire par des idées nouvelles de gouvernement, le clergé ne se préoccupa que de lui. Il accepta seulement que la dîme soit prise uniquement sur le grain et non plus aussi sur la paille.

L'assemblée préliminaire de la sénéchaussée de Tulle représentant ce que l'on appelle aujourd'hui la Corrèze, se réunit le 12 mars dans l'église des Feuillants. Il y avait 348 députés qui désignèrent 90 délégués pour l'assemblée du 16 mars qui devait réunir les trois sénéchaussées, Tulle, Brive, et Uzerche à l'église des Feuillants.
La noblesse et le clergé refusèrent la proposition du tiers de procéder en assemblée générale. Séparément les trois ordres condensèrent leur cahier.
Pour la rédaction de son cahier, le Tiers état forma une commission de 12 membres : 5 pour la sénéchaussée de Tulle, 4 pour celle de Brive, 3 pour celle d'Uzerche.

Furent élus députés du Tiers état: Antoine Melon, lieutenant de la sénéchaussée de Tulle, Gabriel Males avocat à Brive, Puymalie-Delort lieutenant au sénéchal d'Uzerche, Pierre Ludière avocat à Tulle. Tous représentants de la classe bourgeoise, la seule qui était lettrée.

Le Baron de Poissac et le vicomte de Laqueilhe représentaient la noblesse, et Foust de Mamoury curé d'Ussel et Thomas curé de Meymac, le clergé.

5, 12 ET 13 MAI 1789: OUVERTURE DES ETATS GENERAUX

L'ouverture des Etats Généraux se fit dans

un climat de semi émeutes paysannes, occasionnées par la cherté du grain.Très vite le conflit éclata entre les députés du Tiers et les privilégiés.
Le 17 juin 1789, le tiers considérant qu'il représentait 96% de la nation décidait de se constituer en Assemblée nationale, la révolution légale était faite.

Le 20 juin les députés du Tiers se réunirent à la salle du jeu de paume et prononcèrent le fameux serment. Louis XVI avait cédé, le Tiers fit venir à lui des nobles libéraux et de nouveaux députés du clergé, et c'est sur ordre du roi du 27 juin que l'ensemble des députés rejoignit le Tiers.
Louis XVI reconnaissait ainsi le fait révolutionnaire. Pas une goutte de sang n'avait été versée. Le 9 Juillet l'Assemblée s'était déclarée constituante.
Les maladresses que commirent la cour et la Reine conduisirent au soulèvement de Paris et à la prise de la Bastille qui ne fut connue à Limoges que le 17 puis le 18 à Brive, Tulle et Ussel.
Dans la campagne corrézienne un climat d'inquiétude et d'espoir: *la grande peur*, se propage à la fin du mois de juillet. Dés le 22 juillet la municipalité de Brive apprend « *qu'il avait paru des brigands du coté de Saint-Céré et Beaulieu* ». Cette première alerte reste isolée sans revêtir l'envergure de la vague nationale qui atteint le Bas Limousin une semaine plus tard.

Le 30 juillet vers quatre heures du matin, la ville d'Uzerche est informée par une lettre du juge de Lubersac qu'environ 10.000 hommes d'infanterie cuirassés et bien armés ayant à leur suite des chevaux pour porter leur bagages, pillaient, dévastaient et mettaient tout à feu et à sang sur les frontières du Périgord et du Limousin.
Des courriers sont envoyés aussitôt à Tulle et à Brive où la nouvelle parvient vers neuf heures du matin. Dès deux heures de l'après midi, les habitants de Collonges se rassemblent, le tocsin sonne à Beaulieu et dans les paroisses environnantes.
La montagne n'est nullement épargnée par cet ouragan ; depuis Uzerche la panique progresse vers Meymac et Ussel, et plus au sud par des chemins parallèles, vers Egletons, Neuvic puis Bort, qu'elle atteint le 30 dans la soirée. Au total aucune paroisse n'a dû rester à l'écart de ce farouche frémissement, et le traumatisme met un certain temps à se résorber.
Les villes les premières, ont ressenti les conséquences de la peur, immédiatement, elles ont crée des gardes citoyennes pour assurer leur sécurité face au déferlement destructeur que l'on annonce, à Brive dés le 23 juillet, à Beaulieu le 25, à Uzerche et Ussel le 30.
Tulle refuse de former une milice strictement bourgeoise : sa milice citoyenne intègre la noblesse du chef lieu qui renonce alors à « *toute espèce de distinction et privilèges* ». Ainsi pour beaucoup de contemporains, *la grande peur* était une ruse imaginée par le marquis de Mirabeau et Monsieur de Neker, ministre d'état pour faire armer tous les Français…
La panique ébranla fortement le monde rural ; elle a mobilisé les campagnes sous l'égide des villes. Egletons réussit à mobiliser dans la même journée du 30 juillet les hommes de 13 ou 14 paroisses. Armés, les uns de vieux fusils, les autres de faux et même de simples piquets de clôture.
Ce mouvement de masse s'opère généralement dans les cadres traditionnels ; le seigneur part à la tête de ses vassaux pour porter secours à la ville voisine, et retrouve ainsi momentanément son rôle militaire.
Monsieur du Douhet de Marlac seigneur de Laveix à Saint-Etienne la Geneste, reçoit le 31 juillet une lettre du prieur de Saint-Angel pour lui demander du secours ; dés le lendemain il fait sonner le tocsin à Chirac et à Saint-Etienne la Geneste, battre le tambour chez lui, puis à la tête d'une petite troupe de soixante à soixante dix personnes armés tant bien que mal, il se dirige sur Saint-Angel.
Les bourgeois des villes font également appel aux chefs spirituels de la communauté. C'est au curé de Chirac que s'adresse Gabriel Clédiere notable de Saint-Angel : « *faites assembler vos paroissiens*



Le porche du prieuré de Saint-Angel. photo JJM

et faites les mettre promptement sous les armes et faites les nous passer parce qu'on forme un armée ».
Alors que dans les villes, *la grande peur* accélère le mouvement révolutionnaire, elle semble de prime abord, avoir renforcé les solidarités rurales, vieux réflexe d'unanimité face à une agression extérieure.

A la suite des évènement de juillet le député de la Corrèze, Gabriel Males écrit dans une lettre du 18 juillet : « *la peur s'accompagne d'une première mise en question de la noblesse, ces aristocrates qui ont tenté de renverser l'assemblée nationale bastion du Tiers état* ».
François Bayle, avoué prés de la sénéchaussée d'Uzerche, rapporte que c'était le comte d'Artois frère de Louis XVI, à la tête de 16.000 hommes, qui venant de Bordeaux avait déjà pris et brûlé Perigueux, Excideuil, Paysac, Segur. A Brive on raconte que la reine en personne aurait rejoint son beau-frère qui se serait, dit-on, retiré à Beaulieu au château de Monsieur de Lasteyrie à Saint-Julien-Maumont. Aussitôt une troupe se rend sur les lieux mais en vain.
La suspicion se retourne alors contre l'aristocratie locale.
La petite troupe que Monsieur du Dhouet méne à Saint-Angel est prise à son arrivée sur les hauteurs qui dominent la bourgade, pour une bande de brigands. L'ambiguïté ne dure guère, mais l'atmosphère n'est pas à la conciliation. Des propos vagues circulent, Monsieur du Dhouet a des projets incendiaires, c'est un partisan des aristocrates que la nation vient de dénoncer comme ses oppresseurs, il en veut au Tiers état, il voulait brûler Saint-Angel… Il a été nommé coupable ; c'est un gentilhomme, il faut l'immoler ainsi que sa suite.
Encerclés, arrêtés, Monsieur du Dhouet et ses amis sont conduits à Meymac où la foule exige leur exécution sans délai, puis emprisonnés à Limoges, ils ne seront libérés que le 7 septembre, sur l'intervention du vicomte de Mirabeau.

Cette hantise se manifeste avec encore plus d'éclat à Ussel où le 30 juillet le peuple avait exigé que tous les nobles fussent désarmés. Lorsque la nouvelle de Saint-Angel fut connue, les nobles furent sur le champ entourés et il n'était question que de les fusiller. Le 2 août, onze gentilshommes furent conduits sur la place publique, désarmés et forcés d'écrire qu'ils se soumettaient au Tiers état, promettaient de lui obéir et en cas de désobéissance consentaient d'être jugés par le comité.

La vindicte populaire prend pour cible Monsieur de la Chabanne possesseur d'un important stock de blé. La disette menaçant, la nécessité de freiner un mouvement populaire qui risquait de devenir dangereux, a poussé les officiers municipaux à réquisitionner eux-même ces grains et à les vendre à un prix taxé. Mais l'action des autorités est débordée par le peuple qui finit par s'en prendre à un étang, puis aux forêts du hobereau.
Le premier instant de panique passé, tous ne se sont pas laissés duper par cette peur collective, le scepticisme est très vite de rigueur. « *sommes toutes*, écrit dom Mauduit prieur des bénédictins de Saint-Angel le 31 Juillet ; *il n'y a rien de bien assuré dans les relations de ces brigands ; les uns les font venir de Felletin, Gueret, Limoges, le Périgord où, ils ont mis, dit-on, tout à feu et à sang. Les autres les font venir de Clermont, Treignac, Egletons, Mauriac* ».

Ces diverses nouvelles écrit la municipalité de Brive à l'assemblée nationale, ne sont peut être que l'effet d'une terreur panique ; personne n'atteste avoir vu ni brigands ni à aucun endroit où ils auraient causé des ravages.
Les paysans qui avaient pris les armes dans le but d'assurer l'auto défense des villages, en profitaient pour s'emparer des châteaux qu'ils pillaient, brûlant les archives seigneuriales.
Dans les villes, les bourgeois qui avaient des rentes et des terres prenaient peur.
Il fallait mettre un terme à l'anarchie ; les députés du Tiers étaient des libéraux qui respectaient et défendaient le droit de

propriété.
Dans la nuit du 4 août deux nobles libéraux, Noailles et d'Aiguillon demandèrent solennellement l'abolition des droits féodaux.
Les décrets qui suivirent eurent grand soin de préciser que seuls les droits personnels (servages et corvées) étaient abolis sans indemnités. Les droits portant sur la terre, (cens, rentes etc…) devaient être rachetés, sauf si les paysans parvenaient à prouver leur illégitimité, ce dont ils étaient bien incapables, dans la grande majorité des cas. Les bourgeois avaient aboli les privilèges qui les gênaient tout en maintenant soigneusement la rente de la terre dont ils profitaient.

FIN 1789 DEBUT DES REVOLTES PAYSANNES EN LIMOUSIN

Pendant ce temps, la révolte gagne les villages du Bas Limousin qui est le plus touché. Quelques conflits limités surgissent mais les décrets d'août 89 qui abolissent la féodalité, achèvent de mettre les esprits en effervescence.
Début 1790, les troubles apparaissent dans une dizaine de paroisses autour de Brive pour atteindre un point culminant avec les troubles d'Allassac et de Favars le 24 janvier 1790 où le sang coule pour la première fois.
Ce jour là, à Allassac le curé avait lu le matin aux prônes, le décret sur l'élection des municipalités et annoncé la convocation de l'assemblée de la communauté pour 13 heures. Mais à l'issue de la dernière messe de la matinée, des fidèles sortent de l'église les trois bancs qui s'y trouvaient, celui des officiers de justice, celui de Monsieur Lamasse, ainsi que celui des autres coseigneurs d'Allassac, auxquels ils ajoutent la balustrade de Monsieur Chiniac, lieutenant général de la sénéchaussée d'Uzerche et seigneur de la paroisse.
Malgré les protestations des notables, ils les entassent sur la place et y mettent le feu.
Pris de panique les notables se rassemblent et proclament la loi martiale et finissent par délibérer dans la cour du château de Roffignac. Tout au long de l'après midi, le tocsin ne cesse de sonner et les paysans des alentours affluent par centaines. En fin de journée une dizaine de maisons nobles et bourgeoises sont forcées, pillées, les paysans exigent sous la menace, des quittances d'arrérages de rentes qu'ils n'ont pas payées. A la nuit tombante le château est soumis à trois heures de siège ; alors que quelques gentilshommes de Brive et des environs sont accourus à l'appel de Monsieur Lamasse, deux paysans trouvent la mort et quatre autres sont mortellement blessés.

Le lendemain, dés la première heure l'attroupement se reforme, mettant à contributions plusieurs autres maisons. L'arrivée de la Garde Nationale de Brive et de 15 fusiliers d'Uzerche avec à leur tête Monsieur de Chiniac le maire, rétablit temporairement le calme ; mais dés leur départ la violence reprend. Une nouvelle troupe, fifre et tambour en tête, fait le tour de la ville, puis se rend sur la grande place où elle exige à boire et à manger, avant de reprendre l'attaque du château, commençant à réclamer les girouettes, qui leurs sont accordées. Les paysans finissent à mettre totalement à sac la demeure que le propriétaire à abandonner.

Le 26 janvier l'attroupement perd de sa vitalité ; des pillages se poursuivent dans quelques villages de la paroisse, alors qu'on érige un mai [3] sur la place publique, après avoir arraché le poteau de justice seigneuriale.
A une quinzaine de kilomètres de là, à Favars, les paysans venus des paroisses de Saint-Germain les vergnes, Sainte-Féréole, Saint-Hilaire Peyroux, Vernasal, Cornil, ouvrent au petit matin du 24 janvier l'étang de Lachamp. La Baronne de Saint-Hilaire réclame aussitôt la maréchaussée de Tulle qui arrive à 10 heures du matin. L'affrontement ne peut être évité, en

3 Le *mai* est alors le symbole de la force concrète de la communauté villageoise. Plus tard, ce sera l'arbre de la liberté.

début d'après midi ; le lieutenant de maréchaussée est blessé au visage, dix huit paysans sont arrêtés, la situation est explosive. Toute la nuit le tocsin sonne à Favars, Saint-Germain, Chameyrat, Saint-Hilaire et le lendemain un attroupement considérable se rend au château de Favars pour exiger de la baronne qu'elle intercède pour la libération des prisonniers de la veille. Au contraire, elle rappelle la maréchaussée



Don de M. Fouillé, peintre en bâtim., Tulle

LETTRE

DEL MAIRE D'OULITOUS,

OUS PEISANS DE SON VEZINAGE (1)

MOUS FRAIRES ET MOUS AMIS.

YEU ai cregut, que ne serias pas faschas que yeu vous parlesse amicalement de sa que se passe en France, & que yeu vous dicésse en bon patoy, ques aquo que lou drey de l'homme[2], ques aquo que la Constitutieu, & tant d'autras cauzas bellas & bounas que vous autrey n'avés pas enqueras bien comprey persaque gaire degun sey souciat de vous ous expliquas. Yeu vole me dounas aquelle peine, & creze fermement que jamay n'ay prey de miel empleiade.

Chaud dabor vous eimagenas, mous Fraires, & bien creire que lous hommey ne serion jamay heiroux & tranquiley, si nievie pas de las leix. D'in lous païs oun nie pas de leix, lous hommey vivou coume de las bestias ferossas, & n'ay honte d'ou dire, se minjou lous eus lous autrey.

Ey donc bien necessari que liage de las leix, & coume aquelas quérou fachas en France, nérou ni bounas ni proutitablas a tout lous hommey, nostre bon Rey a vougut que nous assemblessan tous a Paris [3] per n'en fas d'autras.

Si vous autrey me venias dire que yeu minte quant dise que sen tous a Paris, a fas de nouvellas leix, me farias tort, vezés be quaqueus que ley sou font per yeux amay per nous autrey, & quaquey nous autrey méme que lous aven chauzis, persaque erou lous pus eiluminas, & que daliour ley poudian pas tous anas [4].

Ouros vejan veire qualas leix on fay nostrey Députas en baquelle grande assemblade dont sere parlat tant que lou monde sera monde.

Ou dabor fay, ou per miel dire, ou renouvelat aquele premiere ley, que jamay pus se fare de leix que tous lous hommey ne sen mailou, & que quant las farou; eitant oure drey de parlas & de se fas escoutas [5].

Labouradour ou un simple artizant, coume lous Eivesques, lous gentilhommey, & lous pus grands Signours, amay mier se es pu saben quieux.

Eitau fazen degun naure drey de se plange, las leix seron eigalas per tous lous hommey, & l'en ne pouire pus las comparas en bune tialo d'afuniade dequoun las grossas mouschas se sauvou, & dequoun las petiotas perissou.

Ou fai une autre boune ley per vous autre amay per yeu que ne sey pas gentilhomme.

Un pus saben que vous autrey me dirie quaquele ley ere fache de drey, mas yeu soubrie be ly respondre qu'amay fuguesse fache, nére pas segude, ni may gaire counegude, & queitant vaut que niage pas de leix, si ne sou pas counegudas & segudas.

A quele ley porte que tous lous hommey naissou librey & pariés en drey [6].

Que vou aquot dire librey ?

Aquo ne vou pas dire qu'un homme pot fas sa quelli play, & toutas sortas de cauzas. Une Ley que parlerie eitau, serie une mauvaise Ley, a cause que permetrie de mau fas.

Aquot vou dire que lous hommey ne dependou de degun, mas de le Ley, & que liour es permesey de fas tout se que le Ley ne defend pas de fas. Aquoey donc le Ley que gouverne lous hommey, & ne podou pas se plange de son outaritat, perque lous empache de mau las, & que si nere a quel mestre que se sou beilas yeux memes, ne vieurieu jamay ensemble, & tranquiley.

Et que coumande le Ley ?

Le Ley vou que l'en se comporte hounestement, & que l'en ne fache de tort a degun [1]. Ney donc pas permey a un homme fuguesse paubre, d'anas chas un riche que sie pestre que sie gentilhomme, l'insultas, lou mautratas, & pilias sa mesou, coume faziou lous paizants mau escleiras, a Favar & Alassat [2].

Que vou aquot dire pariés en drey ?

Aquot ne vou pas dire que tous hommey devou esse pariés de bet & de fourtune. Aquel que del bet lou deu gardas, (tampis per il si n'en fay mouvas usage), & aquel que n'a pas deu trabalias per sen percuras.

Aquot vou dire que la bounas plassas, las hounours, sou fachas per tout lou monde. Per exemple citalie esse gentilhomme, per esse eivesque, per esse general d'armade, el leur gouros quauquessie pouire aver daquelas belas plassas, masque age lou merite, & lou saber fas que chau per las occupas [3]. Tachen donc mous amis de bien eiducas nostres efans, & ouren lou bounhur de lou veire eite nau coume nous autrey sen bas.

Ou fay une autre Ley que me parey bien boune. Aquele Lei ne vou pas qu'un homme de nostre religieu fasse del tort a un homme d'une autre religieu, & aquot me parey juste [4]. Planget aqueux que ne sou pas de nostre religieu; mais lou mautrates pas, aqouey a Dieu a lous punir si ou meritou, il ey lou soul quage drey de jugeas las cousciensas & la fet, dous hommey. Nescoutey donc pas, mou fraires aqueux que vous dirou lou contrari & que nostre religieu es perdude, cregeas quey bien conservade, & que sere meliour que nere de devant; lous Eivesquey & lous Curés pouairou mier fas liour dever ouros que ne serou pas destournas per fas valer lour beis [5].

Devés talement bien creire, mous fraires, que nottre religieu sere plus pure & plus sainte, que lou cazuel ey destruit [6]. L'en ne veire pus vendre las cauzas spirituelas. L'en ne veire pus un Curé que deu esse un paire consolatour damandas à une famille dezoulade lou drey de lenterament daquel qu'ille pure, & que la nourrissie.

Es etat fay une autre ley que demandaven des peu bien del tems. Aquelle ley oubliege, lous Eivesquey, lous pestrey, & lou gentilhommey, a payas la taille, & a pourtas liour part de toutas las chargeas, coume lous autrey [7]. Ati a une bonne ley, mous fraires, sias sigur que din quauquas annadas que chou enqueras per payas lou deudey de l'Estat, lou fardel ne pezure pas tant.

Aquot nes pas lou tous, aqueux que pendrou las taillas, & lous autrey revengus que la France porte, ne pouerou pas fas saque liour davanciers faziou, men gardavou le meitat, ou lenplejavou mau, el leur qunquestey nou ne rendrou compte fidellement : per aquel mouyen seren beloop soulageas, & payaren jouyouzement tout sa que nous damandarou.

Parlen ouros dou drey quaviou lou signiours, & que sous destruits [8]. Yeu préze aquot benaber, & creze que vous autrey ses be de mon dire.

qu'accompagne cette fois une centaine de gardes nationaux de Tulle. La lutte est âpre, le bilan des deux journées lourd, vingt six arrestations, et six morts « officiels » chez les paysans.

Ainsi, en moins d'un mois, la révolte a-t-elle gagné une bonne trentaine de paroisses du Bas Limousin.
Sur 22 victimes répertoriées, on recense : six seigneurs, deux officiers seigneuriaux, deux bourgeois, trois marchands ruraux, trois notaires, un officier royal, trois curés.
Les émeutiers ne s'en prennent jamais aux paysans, à notre connaissance, aucun laboureur même riche n'a été soumis au pillage, mais seulement aux familles qui accaparent le pouvoir.

C'est cette société qui domine dans les bourgs corréziens que décrit dans une lettre virulente adressée à l'assemblée nationale, l'avocat de Meymac Pierre Jean Treich Desfarges, en décembre 1789.
« *Dans les petits lieux, le comité municipal est composé des gens les plus riches, les plus apparentés, et tous ou presque tous les membres sont fermiers de seigneurs,ou juges de seigneurs, ou gens d'affaires des seigneurs, enfin valets des seigneurs, dans toute l'étendue du mot, des gens qui veulent conserver les prérogatives de leurs maîtres pour ne pas perdre leur autorité despotique et tenir le peuple sous une aristocratie roturière, si l'on peut s'exprimer ainsi, et certes ces petits très petits aristocrates n'ont garde à détruire leur petite mais très gênante autorité* ».
La plus grande partie des incidents est due à l'absurde interprétation que le peuple et certains juristes, donnent du décret du 4 août,
A Meymac l'avocat Pierre Jean Treich Desfarges consulté pour savoir si les droits échus à la Saint Michel sont exigibles, répond sans ambages : « *que même si elles sont rachetables, les rentes ne peuvent plus être perçues dès 1789 tout comme les lods et rentes* ».
Les paysans se sont révoltés parce qu'ils ignoraient la loi. Seul le maire d'Egletons Monsieur Maisonneuve de Lacoste en septembre 1790, s'efforcera de traduire en patois limousin, en leur ôtant leur sècheresse juridique la déclaration des droits et les premiers textes législatifs fondamentaux: « *lettre del maire d'oulitous ous peisans de son vezinage* ».

A partir de février 1790, les révoltes avec violences se font plus sporadiques avant de reprendre de plus belle. L'année 1791 est marquée par une impitoyable guerre aux étangs[4] qui se poursuivra en 1792 par la guerre des châteaux. La fin de l'hiver voit surgir une vague d'attroupements.
Le 5 avril les gens du Lonzac ouvrent illégalement et pêchent plusieurs étangs.
Dans la nuit du 17 au 18 avril une brèche est creusée dans la chaussée de l'étang Ferrier propriété de Monsieur Lentilhac-Sediere à Saint-Pardoux la Croisille.
Après quelques semaines d'accalmies, les ouvertures d'étang reprennent avec vigueur. Le 26 mai l'étang de Lachamp et de Pradeaux de Monsieur Boisse vicomte de Treignac est ouvert par les paysans de Saint-Germain les Vergnes, Saint-Hilaire Peyroux, et Favars. Le 29 mai les paysans de Chamboulive s'en prennent à l'étang du vicomte, mis en fuite ils y reviennent les 2 et 3 juin. Le 31 mai, ils s'en prennent à l'étang du Four.
Les administrateurs sont débordés, la situation leur échappe, ils demandent des renforts. Le 16 juin trois compagnies sont envoyées en renfort. Jusqu'aux premiers jours d'août la situation se calme.
Puis, en moins d'un mois et demi ,du 20 août à fin septembre 1791, plus d'une trentaine d'étangs sont ouverts.
Les troubles qui étaient cantonnés dans le bas pays et la moyenne Corrèze s'étendent jusqu'au pied de la montagne.

« *Si ces dévastations étaient commises par des brigands étrangers, notent les administrateurs du département, il nous*

4 Les émeutiers veulent retirer aux seigneurs les privilèges de la maîtrises de l'eau sur les terres qu'ils cultivaient.



Vieille chaumière à Meymac. Habitation à gauche, écurie à droite avec entrée sur le pignon Grange à l'arrière avec le fenestrou donnant sur l'avant de l'habitation. Une seule petite enêtre ; un clidou, empêche la volaille de rentrer à l'intérieur. La fermière va donner à bacquer» au cochon. La pierre d'évier de la cuisine débouche dehors, souille la façade, ais la volaille et le «gagnou» se régalent avec les eaux grasses et reliefs de repas de toutes ortes, qu'on leur jette avec du grain : «Tilltou ! tilltou !»...

serait facile de les repousser, mais ce sont des communes entières et les gardes nationaux eux-mêmes, au lieu de donner l'exemple du respect des lois, qui se mêlent aux attroupements ».

Depuis la fin du printemps, la question des étangs a été portée sur la scène politique. En juin dans une lettre adressée à l'assemblée nationale, Jacques Brival, procureur général, syndic de la Corrèze, prend ouvertement le parti des paysans en décrivant les effets néfastes des étangs sur les terres et les gens qui les environnent et approuve leur destruction : il interviendra même personnellement devant le comité de l'agriculture de l'assemblée le 31 août 1792.

Dans l'ensemble du pays la rentrée d'octobre 1791 se situait dans un climat social effroyable, crise de la monnaie, flambée des prix. La spéculation sur les farines provoquait dans les villes des émeutes. On demandait partout la taxation des grains.

Dés la fin de l'hiver 1791 les troubles reprennent, le 15 et le 24 mars 1792, ils gagnent le sud de la Corrèze le château du général Marbot à Altillac est envahi le 20 mars, l'agitation se fait plus violente courant avril. Les violences sont déclenchées par un vif affrontement qui éclate à Tulle le 9 avril 1792 connu sous le nom de *la guerre des bonnets*.
La nouvelle politique religieuse est au cœur du conflit depuis 1791 et la mise en application de la nouvelle constitution civile du clergé. Le fossé s'est creusé entre les prêtres qui ont accepté de prêter serment à la constitution et les prêtres réfractaires, pareille scission se prolonge au sein de la société civile. Au début de 1792 le directoire du district de Tulle constate que la ville est divisée en deux parties, *le club des amis de la constitution* et les autres qui déposent au district une pétition pour que le culte puisse être librement exercé dans une église de la ville.

Autour de la question religieuse se cristallise l'opposition entre aristocrates et démocrates. Le refus par les jacobins tullistes de tout compromis a provoqué la première manifestation de résistance à la révolution en Corrèze. Mais la réaction qu'elle provoque dans les campagnes sort du cadre religieux.

Le 9 avril, dés la fin de l'après midi, le tocsin sonne dans plus de vingt communes des alentours. La nouvelle se répand que: *les habitants du Trech vouloient égorger les patriotes de Tulle*.

Des détachements des gardes nationaux arrivent à Tulle, le soir et tout au long de la nuit, le 10 avril au matin, les manifestants sont peut être six mille dans la ville et un afflux continuel porte le chiffre à quinze mille l'après-midi. Malgré l'arrestation de quelques meneurs, la ville est agitée jusqu'à l'aube.

Les campagnes prennent alors le relais, la dispersion des paysans favorise l'essaimage des troubles qui éclatent d'abord dans les communes voisines : Le château de Selegaye à Cornil est attaqué et pillé le 11 avril. Le 12 le château de Seilhac ainsi que plusieurs maisons du bourg subissent le même sort. Le 13 les habitants de Saint-Jal brisent portes et fenêtres du château du vicomte de Laqueilhe ancien député de la noblesse aux Etats Généraux qui a émigré depuis plusieurs mois ; mobilier, objets précieux, linge, livres tout est emporté. La municipalité réussit simplement à protéger du pillage la maison du notaire qui a chez lui tous les titres des environs.

Le 19 un étang est asséché à Viam. Vers le 20 avril le presbytère de Murat est pillé.

Le calme revient progressivement à partir du 22 avril.

Ces évènements dispersés s'accroissent à la lumière de la révolte qui secoue la région de Meymac durant la dernière décade de frimaire 1793. Depuis le début du mois, les commissaires du département sillonnent le district d'Ussel ; ils passent le 11 frimaire à Saint-Angel et à Neuvic le 13 à Bort, le 17 à Eygurande. A lire leur correspondance on sent la tension monter dans les campagnes ; au milieu du mois, trente paysans vont à Ussel demander à Brousse le curé constitutionnel qui avait remis ses lettres de prêtrise, de dire la messe ; à peu prés au même moment à Barsanges, trois volontaires peut être des militants jacobins d'Ussel, sont assaillis par des paysans armés de fourches et de faucilles alors qu'ils mettaient une nouvelle fois à bas les croix que les villageois venaient de replanter. Dans une lettre qu'ils adressent d'Ussel au directoire du département le 18 frimaire, les commissaires mentionnent les bruits inquiétants qui désormais les précèdent : Les commissaires qui parcouraient les campagnes et les communes « *cherchoient à leur enlever les grains pour affamer les paysans et les faire mourir de faim* » ; qui plus est, « *il y avoit une loi de la convention qui ordonnoit de faire tuer les vieillards de plus de soixante ans et massacrer les enfants de moins de trois ans* ». Il suffisait de peu de chose pour mettre le feu aux poudres.

L'AFFAIRE DE MEYMAC: 20 FRIMAIRE AN II, 10 DÉCEMBRE 1793

« *Le 20 frimaire de l'an II de la république, 10 décembre 1793, les commissaires du district d'Ussel convoquaient toute la population du canton de Meymac pour célébrer une grande fête civique. La tête de Louis XVI était tombée en janvier. Le 2 juin les Girondins étaient éliminés, le 5 septembre commençait la Terreur et le 17 septembre était votée la loi permettant d'arrêter et de condamner tout citoyen suspect. Un peu partout des fêtes de la déesse Raison sont organisées dans les églises désaffectées. C'est une fête semblable qu'on organisa à Meymac. Le matin tout se passe bien. Un orateur fait l'éloge de l'enthousiasme et de l'énergie qui caractérise cette commune et qui ont provoqué l'admiration. Chacun dépose son offrande sur l'autel tant d'électricité dans l'âme des citoyens présageait une fête des plus brillantes dit un témoin ».*

Après le repas de midi, échauffés par la boisson, des patriotes venus de Saint-Angel

et Ussel, s'entendent avec quelques Sans-Culottes de Meymac pour préparer un autre spectacle. Ils se réunissent chez Mary du Chassaing qui était absent et s'emparent de son cheval. Un patriote revêt alors les ornements du prêtre et monte sur le cheval, on attache une étole à la queue de l'animal, un autre porte un calice souillé de la façon la plus odieuse. Cette foule avait applaudi le matin. A la vue de ce cortège grotesque, un silence impressionnant se fait. Seuls les patriotes qui entourent le cheval crient et parodient des cantiques. La farandole entre dans l'église. La foule suit en grondant. On s'indigne à haute voix. L'aubergiste qui mène le cheval arrive avec lui prés de l'autel et retournant la bête crie *: « voila votre dieu... Citoyens ! »* . C'en est trop. Un homme frappe d'un coup de bâton le cavalier déguisé en prêtre. Il tombe de cheval. Les patriotes veulent se défendre. Une bagarre générale s'engage. Les gens de Meymac dans leur grande majorité, sont indignés de voir profaner ce que tous leurs ancêtres avaient respecté. Ceux qui avaient organisé la procession sont obligés de s'enfuir ou de se cacher. Le cheval est assommé devant la porte de l'abbatiale. Un citoyen a l'oreille décollée par un coup, il gardera le surnom d'Aureilloux. La fête si bien commencée s'achève dans le tumulte. On renverse sur la place la statue de la liberté. Des gens en colère entrent dans les maisons de quelques « patriotes » qu'on avait reconnus et brisent leurs meubles. Puis la griserie étant tombée de part et d'autres, chacun rentre chez soi. Un silence douloureux tombe sur la ville. En réalité, il y avait peu de gens de Meymac dans cette mascarade. Ce sont des gens de Saint-Angel et d'Ussel qui l'avait organisée.»
« *Mais le lendemain matin, 21 frimaire, le tocsin se fait entendre dans les églises du canton jusqu'à Saint-Yrieix-le-Déjalat, Rosiers d'Egletons et Egletons ; les communes de Davignac, Maussac, Ambrugeat se coalisent et une troupe considérable se rassemble sur les terrasses du château d'Ambrugeat appartenant à Monsieur d'Arche qui est absent et se trouve en famille à Felletin.*

Les troupes du district interviennent, après un échange de coups de feu, les paysans prennent la fuite et se retirent sur le puy Richard. Ils sont poursuivis, un paysan est tué et 83 autres, la plupart en armes, sont fait prisonniers ».

Le représentant en mission Lanot était à Limoges, lorsque lui parvient la nouvelle le 22 par un courrier extraordinaire ; il rentre aussitôt à Tulle où il procède le 23 frimaire au soir en présence de Jacques Brival à l'audition des commissaires. Il ordonne le transport à Meymac du tribunal criminel du département accompagné de Brival aussi représentant en mission et de Dulac accusateur public de la Corrèze. Il arrive à Meymac le 26, où sont enfermés 80 prisonniers. Les plus compromis ont été transférés à Ussel dans la nuit du 22 au 23, il s'agit de Gabriel Lafond notaire public et juge de paix de Meymac; Léonard Pradeloux maire de Barsanges; Pierre Pradeloux fils du maire, greffier du juge de paix de Meymac et gendre de Marc Antoine Audin le maire de Davignac qui paraît-il était le chef des communes insurgées et qui avait échappé aux poursuites. Il se rendit pour sauver son gendre Pierre Pradeloux. Enfin, Martial Bunisset cultivateur au village de Lafon d'Ambrugeat et officier municipal de la commune.

Le 2 nivôse (22 décembre 1793) le tribunal criminel s'installe à 11 heures du matin dans l'église de Meymac transformée en temple de la raison. Le citoyen Villeneuve est président, Dulac est l'accusateur public, ils sont assistés de trois juges des districts de Tulle et Ussel et d'un greffier, il n'y a pas d'avocats.
Aucun procès verbal n'a relevé les incidents d'audience.
Le verdict est rendu le 3 nivôse à 2 heures du matin :
Gabriel Lafond, Léonard Pradeloux, Marc-Antoine Audin, sont condamnés à la peine capitale, la sentence sera exécutée à 11 heures le 3 nivôse, (23 décembre 1793).
Le procès, se poursuit jusqu'au 20 nivôse, Martial Bunisset cultivateur à Ambrugeat

officier d'état civil et Antoine Mathieu maréchal ferrant au village du Sirieix à Darnets sont à leur tour condamnés à la peine capitale, 17 personnes sont acquittées, les 59 autres, pris les armes à la main, resteront emprisonnés jusqu'au 23 floréal de l'an II (11 mai 1794).
Jacques Brival exposa à la convention « *que les troubles excités par le fanatisme dans le département de la Corrèze avaient obligé les commissaires à faire mettre en arrestation un grand nombre de coupables et à les livrer aux tribunaux, que les chefs et instigateurs de ces troubles ayant déjà péri sous le glaive des lois, le calme était rétabli mais plus des soixante malheureux cultivateurs étaient encore détenus dans les prisons, qu'il était temps de rendre à l'agriculture ces hommes utiles qui n'avaient été qu'égarés, il demanda, en conséquence, qu'ils soient remis en liberté* ».
La convention décréta que ces cultivateurs seraient remis sur le champ, en liberté.

DIFFICILE ANALYSE DU DRAME.

Les documents que nous possédons sont assez restreints ; les archives du procès verbal ne comprennent que l'acte d'accusation publique et les diverses correspondances des commissaires. Pour cette analyse, il est nécessaire de faire la synthèse de tout ce qui a été écrit sur le sujet par différents auteurs dont les principaux sont : le comte Victor de Seilhac dans son ouvrage *Scènes et portraits de la révolution Française* édité en 1878; François Arsac dans *Une émeute contre révolutionnaire* parue en 1936 aux archives de la révolution Française; Marius Vazeilles dans *Histoire de Meymac*; Jean Vinatier dans *Evocation des très riches heures de la cité du pays de Meymac*.

Victor Seilhac, dans son ouvrage écrit 70 ans environ après les faits, est le plus complet. Il a pu interroger, sinon les témoins oculaires, du moins les descendants de la première génération. On peut supposer que les renseignements qu'il fournit sont fiables dans l'ensemble.

Victor de Seilhac, du fait de sa position sociale (il est royaliste) pourrait avoir tendance à minimiser le fait contre-révolutionnaire si celui-ci a vraiment existé!
Marius Vazeilles (ancien député communiste de la Corrèze) essai de prouver le fait contre-révolutionnaire en s'appuyant sur le procès-verbal de l'accusateur public. Il faut aussi nuancer cette lecture car nous sommes sous le régime de la Terreur, il n'y a pas d'avocats pour la défense et le jugement est sans appel ! Marius Vazeilles essaie de nous faire partager ses convictions, il reconnaît cependant le caractère provocateur de la mascarade burlesque.

François Arsac, fait ressortir le fait contre-révolutionnaire,et indique que la fusillade du mont Richard a fait 58 blessés parmi les paysans, ce qui apparaît nulle part ailleurs. Il reconnaît la provocation du conseil municipal de Meymac et de l'ex abbé Jumel.

Jean Vinatier par ailleurs prêtre, reprend en gros le texte Victor de Seilhac, avec la même philosophie.
Il semble vraisemblable que l'incident du 20 frimaire an II à Meymac, après tout ce que nous avons pu voir, a été une réaction spontanée à la mascarade burlesque, organisée de façon provocatrice par le conseil municipal avec la présence de l'ex abbé Jumel qui avait organisé celle de Tulle. S'il y avait eu tentative de révolte, les paysans se seraient présentés armés, à la lecture des procès verbaux aucun d'eux ne l'était. Nous avons vu plus haut que les tensions étaient extrêmes, la mascarade fut probablement la goutte qui provoqua le débordement, avec les excès qui s'en suivirent,
Les incidents du 20 frimaire, ne paraissent pas à prime abord comme étant une opération concertée et préparée, mais bien une explosion de rancoeurs accumulées depuis quelques temps déjà.

En revanche, la situation semble plus floue pour les journées du 21 et 22 frimaire.



Redingote et écharpe des conventionnels BORIE, LANNOT, BRIVAL. La photographie est celle de BORIE

Le tocsin qui a sonné la journée du 21 dans la majorité des paroisses du canton de Meymac et jusqu'à Egletons, Rosiers, Montaignac et Saint-Hilaire Foissac, était-il un signe de rassemblement ou de révolte ? En ce qui concerne le rassemblement qui se produisit le lendemain 22 frimaire sur les terrasses du château d'Ambrugeat, M. de Seilhac indique pour motif : une protection du château et de l'étang qui devaient être pillés par les patriotes. On avait annoncé 400 paysans dans certains documents, cela parait excessif, d'autres font état de 100 à 200 Gardes Nationaux pour les déloger. La thèse du pillage annoncé semble peu plausible, à cette date, la guerre des châteaux et des étangs était terminée. Depuis le 17 juillet 1793 tous les droits seigneuriaux avaient été abolis par la Convention, et, lorsque les paysans furent chassés des terrasses, le château ne subit aucun dommage.
Après quelques échanges de coups de feu, les paysans prennent la fuite vers le Puy Richard où ils sont poursuivi par les Gardes Nationaux, un paysan fut tué, (on en trouve pas l'identité) et il y eu un nombre important de prisonniers. Là, les chiffres divergent, certains documents donnent 87 prisonniers, d'autres 58 blessés (Arsac) il semblerait après dépouillement des divers registres qu'il y aurait bien eu un tué mais le nom figure nulle part et 80 prisonniers.

Victor Seilhac donne une liste de 60 noms de prisonniers, dont j'ai cherché à donner l'état civil, la situation de famille, domicile, âge, et les liens éventuelles entre les uns et les autres. Voici à quelques unités prés l'identité des paysans qui demeurèrent enfermés du 22 frimaire au 23 floréal de l'an II (12 décembre 1793 au 11 mai 1794).

1) François Mazetier (Non trouvé).

2) Léonard Salagnac né le 24 août 1757 à Beynette commune Ambrugeat fils de Léonard et de Marguerite Vialle de Beynette. (39 ans).

3) Léonard Salagnac fils de Léger et de Jeanne Taphaleschat, né à la Feuillade de Meymac, avait épousé le 25 jnvier 1774 au bourg d'Ambrugeat, Antoinette Sadarnou, fille de Léonard et de Marie Sauviat. (40 ans environ).

4) Martial Salagnac et non Michel, né le 3 mars 1756 à Beynette, fils de Léonard et de Marguerite Bessette. (37 ans).

5) Georges Maison époux de Catherine Demarty de Laubar, était fils de Léonard et de Toinette Varieras du Macheny de Meymac. (70 ans environ).

6) Jean Mazaud, beau frère de Léonard Pradeloux, fils de François et de Jeanne Prenot de Barsanges, avait épousé Catherine Borie fille de François et Catherine Gaye de Lafon. (60 ans).

7) Léger Boulade fils de Julien demeurant aux Farges de Meymac a épousé le 24 pluviose de l'an IV (12 février 1797) Jeanne Farge fille de Pierre et Marie Cisterne du village de Saugeras à Ambrugeat, avait 23 ans en 1793.

8) Antoine Vergne fils de Pierre et Françoise Leblanc, métayer à Saugeras

commune Ambrugeat. (19 ans).

9) Jean Janoueix, fils de Pierre et de Marguerite Mangane laboureurs à Beynette, époux de Françoise Beynat fille de Léonard et de Marguerite Gratadour, métayer à Beynette né le 17 octobre 1741, avait 52 ans.

10) François Besson non trouvé.

11) Jean Malaurent époux de Marguerite Chadebech Ambrugeat. 60 Ans.

12) François Condaud de Léonard et Anne Pouradoux, né à Lavergne de Barsanges, 51 ans.

13) Léonard Lissac né le 20 mai 1770 fils de Jean et de Léonarde Pouty de Laubar, Ambrugeat 23 ans.

14) Léonard Borderie né le 1 septembre 1756 fils de Jean et de Jeanne Continsouza de Laubar. 37 ans.

15) Martial Vincent, époux de Jeanne Michelou. 40 ans environ.

16) Pierre Razet né à Saint-Merd, avait épousé Jeanne Florentin à la Sagne Ambrugeat. 40 ans environ.

17) Pierre Farge époux de Marie Cisterne de Saugeras originaire de Meymac. 50 ans.

18) Noël Estrade époux de Catherine Bachellerie, métayer à Beynette, né le 2 avril 1735 à Saint-Germain le Lièvre. 58 ans.

19) Pierre Razet, fils de Pierre et Jeanne Terrioux de Barsanges, avait épousé Léonarde Courteix le 19 mai 1783, 30 ans environ.

20) Gabriel Vialle fils de Jean et de Marie Farge de Beynette né le 22 novembre 1748, époux de Jeanne Bazetoux fille de Etienne et Antoinette Vau laboureur à Lafon. 34 ans.

21) Léonard Barry né le 22 février 1759, fils de Pierre et Marie Farge de la Sagne, avait épousé Jeanne Sauviat Fille d'André et de Léonarde Malaurent de Lafon. 34 ans.

22) Léonard Pauty (écrit Panty) laboureur à Lafon, avait épousé Françoise Brette le 22 décembre 1773 ; veuf en première noces de Louise Coudert. 50 ans environ.

23) Julien Vialle, fils d'Antoine et d'Antoinette Sauviat de Laubar, avait épousé le 29/10/1770 Catherine Besse de La Gauterie 50 ans environ.

24) Pierre Beynat, né en Mars 1766 à Ambrugeat, fils de Michel et Marie Demarty, laboureur au bourg. 27 ans.

25) Léonard Prevot, fils de Gabriel et de Léonarde Lepetit du village de Fournol commune de Saint-Merd Les Oussines, avait épousé le 20 février 1786 au bourg d'Ambrugeat, Marguerite Chassagnoux veuve de Pierre Langle du bourg. Pour la petite histoire, Pierre Langle s'était noyé dans l'étang de M. Darche, 30 ans environ.

26) Martial Marouby fils de jean et Marie Lapleau de la sagne, né le 25 avril 1739, avait épousé le 30 janvier 1764 Françoise Saugeras fille de Léonard et Marie Borderie, 54 ans.

27) Jean Lissac né le 8 août 1756 à Laubar, fils d'Antoine et de Marguerite Sadarnou, 37 ans.

28) Pierre Pradeloux, fils de Léonard (guillotiné le 3 nivôse) et de Marguerite Mazaud de Barsanges, avait épousé en février 1786 à Barsanges, Catherine Audin, fille de Marc Antoine (guillotiné le 3 nivôse) et de Marguerite Salviat. A l'époque des évènements de Meymac, il était greffier de Gabriel Lafon (guillotiné le 3 nivôse). Il était soupçonné d'avoir envoyer des lettres subversives dans les communes environnantes, on n'en a pas trouvé traces. Pierre Pradeloux était né le 19 août 1766, il avait 27 ans.

29) Léonard Dedenis né le 6 novebre

1761 à La Sauliere de Barsanges, fils de François et de Léonarde Lissajoux, 32 ans.

30) Pierre Gourdon et non Gourdoux, fils de Pierre et de Léonarde Pauty, métayer à Barsanges, avait épousé Jeanne Bournel le 22 février 1784 à Lavergne de Barsanges, fille de Léonard et de Léonarde Neige, né le 5 juillet 1732, 61 ans.

31) Etienne Bernardoux, avait épousé Jeanne Chaud le 20 janvier 1773 à Davignac, fils de François et de Léonarde Gratadour des Bordes, 40 ans environ. Les Bernardoux étaient une vieille famille originaire des Bordes.

32) Léger Gratadour, né le 6 mai 1741 à Ambrugeat, fils de Léonard et de Léonarde Beynat du Bourg, avait épousé le 8 mars 1763 Toinette Bordas fille de François et de Françoise Fournial de Cisterne de Davignac, 52 ans.

33) François Janoueix, né le 18 mai 1764 au village de Langle de Davignac, fils de Jean et de Françoise Janicot de Langle, 29 ans.

34) Jean Chaveroche né le 3 mai 1746 à Beynat, de Jean et Catherine Orlianges, 47 ans.

35) Jean Bazetoux, né le 28 février 1751 au Mons de Davignac, fils de Pierre et Jeanne Estager, avait épousé Marie Chaud fille de jean et de Jeanne Farge de l'Arbrefourat, 42 ans.

36) Pierre Terrioux, époux de Marianne Audin, fille de Marc Antoine (guillotiné) et de Marguerite Salviat, fut maire de Davignac de 1800 à 1822, 26 ans.

37) Jacques Bazetoux, fils de Léonard et de Françoise Bordas de Rouffiat, né le 22 décembre 1758, 35 ans.

38) Pierre Lafon, né le 20 octobre 1758 au bourg de Davignac, fils de Barthélemy et de Jeanne Cledat laboureurs, avait épousé le 16 janvier 1786 Antoinette Bazetoux fille de Pierre et de Marianne Bachellerie du Mas de Davignac,35 ans.

39) Pierre Brette non trouvé, pourrait avoir un autre prénom.

40) André Chastagner, veuf de Marguerite Brette, avait épousé en second mariage le 14 février 1786 Léonarde Mangane, était laboureur à Beynette, 60 ans environ.

41) Léonard Varieras né le 19 janvier 1756, au village de Pécresse de Davignac, fils de Martial et de Marguerite Fournial laboureurs à Pécresse, était époux de Catherine Bachellerie fille de Léonard et de Jeanne Hospital, 37 ans.

42) Antoine Dejanot époux de Marie Goumoueix en second mariage, veuf de Anne Arpaillanges, le premier mariage est du 2 octobre 1754 et le second du 7août 1764 ; Marie Goumoueix est fille de Léonard et de Marguerite Galand du village de Beyne de Davignac, et Anne Arpaillanges était fille de Antoine et de Anne Bordas métayers à Rouffiat, Antoine Dejanot fils de Jean et Anne Boudou devait avoir 60 ans environ, était journalier dans la propriété Audin à Arpaillanges.

43) Baptiste Pecresse, c'est écrit Paresse, menuisier au bourg de Davignac, époux de Marie Rigouneix qu'il avait épousée le 14 janvier 1756, 60 ans environ.

44) Jean Bordas, 50 ans environ, fils de Jean et de Eulalie Bissiere, du bourg de Soudeilles, époux de Jeanne Bazetoux fille de Pierre et de Marianne Bachellerie du Mas de Davignac, qu'il avait épousée le 14 janvier 1756. Il était cultivateur au Mas, fût officier municipal de Davignac il signa les actes de la commune de messidor an V à brumaire an IX (juin 1797 à octobre 1800).

45) Jacques Bordas fils de Jean Bordas; ci-dessus, né le 15 mars 1772 au Mas, 21 ans, a épousé au Mas le 10 février 1811, Marie Gratadour fille de Jean et Jeanne

Bachellerie qui était veuve de Pierre Brette.

46) Jean Vincent, né le 3 mars 1774 à la Bachellerie fils de Pierre maître menuisier et d'Antoinette Vervialle, 19 ans.

47) Pierre Neige, laboureur à Lafon Ambrugeat, né le 1 mars 1736, fils de François et de Jeanne Gioux, avait épousé Léonarde Borderie fille de Antoine et de Léonarde Brette de Lafon, 57 ans.

48) Pierre Beyne, né le 12 octobre 1739 à Laubar Ambrugeat, fils de Antoine et Jeanne Piniot, époux de Jeanne Orluc, 54 ans.

49) Léonard Gasparoux, né le 29 septembre 1761 au bourg de Davignac, fils de Pierre et Marianne Dejanot, 32 ans, a épousé Marie Melon le 3 ventôse V.

50) Jean Beynel né à Davignac le 31 mars 1758, fil de Jean et Marie Ginier du bourg 35 ans

51) Antoine Vervialle, né le 9 mai 1766 fils de Jean et Jeanne Lissac du bourg de Davignac, avait épousé le 7 février 1785 Catherine Besse fille de Antoine et de Catherine Lissajoux du Boucheron, était métayer du sieur Servientis, 27 ans

52) Martial Brette, né le 11 avril 1760 à Laval de Davignac, fils de Martial et Jeanne Peret, avait épousé le 25 avril 1774 Léonarde Gourselas de Saint-Germain Lavolps, et en second mariage, le 4 février 1788, Catherine Gasparoux du bourg. 32 ans.

53) Léonard Brette, né le 2 mars 1764 au Goumoueix Ambrugeat, de Jean et Marguerite Cisterne, avait épousé Françoise Malagnaoux fille de Léonard et de Léonarde Brette de Lafon, 29 ans.

54) Antoine Peyrat né le 28 novembre 1772 de Jean et Léonarde Bournel métayers de M. Darche du bourg Ambrugeat, 21 ans.

55) Léonard Thevenot, de Léonard et de Gabrielle Nauche de Pérols, époux de Pétronille Taguet fille de Joseph et de Léonarde Gourdon de La Saulière de Barsanges, cultivateur à la Saulière, 40 ans.

56) Antoine Estager, (écrit Stager) né le 5 mars 1753 au Mons de Davignac fils de Jean et Marie Monbazet du Mons, avait épousé le 19 août 1789 à Combressol, Anne Gorse veuve de Joseph Montlouis bourgeois du village du Feyt. 40 ans.

57) Gabriel Prenot, laboureur à Fournol de Saint-Merd Les Oussines, époux en seconde noce de Marguerite Bessettte qu'il avait épousé le 111 février 1783, veuf de Marguerite Gerbaud, 40 ans.

58) Antoine Laliron (non trouvé, doit venir de Bugeat).
59) Léonard Senejoux, il ne s'agit pas de Léonard mais de François fil de Jean et Marie Lachiaille métayers de M. Darche au village de Besse à Ambrugeat, était né le 4 février 1760 à Besse, 33 ans.

60) Léonard Broussouloux, était charpentier au bourg de Davignac, né le 10 avril 1765, fils de Jean Baptiste et de Marguerite Madesclaire, avait épousé Jeanne Estager, fille de Pierre et de Marguerite Carminot du village du Peuch à Darnets, 28 ans.

Si on analyse cette liste, mis à part 3 prisonniers qui ne sont pas localisés, les 57 autres se répartissent ainsi: 30 pour Ambrugeat; 19 pour Davignac; 6 pour Barsanges; 2 pour Saint-Merd les Oussines. La répartition par commune donne :

Commune d'Ambrugeat.
- 7 le Bourg N° 3, 11, 15, 24, 25, 54, 59.
- 6 Beynette N° 2, 4, 9, 18, 20, 40.
- 6 Laubar N° 5, 13, 14, 23, 27, 48.
- 4 Lafon N° 6, 21, 22, 47.
- 3 Saugeras N° 7, 8, 17.
- 2 La Sagne N° 16 et 26.
- 1 Beynat N° 34.
- 1 Le Goumoueix N° 53.

Commune de Davignac.
- 7 le Bourg N° 3, 11, 15, 24, 25, 54, 59.
- 2 Mons N° 35 et 56.
- 2 Mas N° 44 et 45.
- 1 Laval N° 52.
- 1 La Bachellerie N° 46.
- 1 Arpaillanges N° 42.
- 1 Pécresse N° 41.
- 1 Rouffiat N° 37.
- 1 Langle N° 33.
- 1 Cisterne N° 32.
- 1 Les Bordes N° 31.

Commune de Barsanges.
- 2 le Bourg N° 17 et 28.
- 2 La Vergne N° 12 et 30.
- 2 La Saulière N° 29 et 55.

Commune de Saint-Merd Les Oussines, deux Prisonniers en étaient originaires : Gabriel Prenot de Fournol et probablement, Antoine Laliron.
27 Prisonniers ont plus de 40 ans.
Parmi les prisonniers dont les professions ont pu être identifiées, on trouve 4 laboureurs, 3 artisans, 2 métayers et un journalier. A l'inverse les condamnés à mort sont tous des lettrés: bourgeois, notaire, greffier, juge de paix ou artisan.

LES CINQ PRISONNIERS CONDAMNES A MORT

L'état civil des condamnés à la peine capitale, nous permet de remarquer qu'ils étaient tous apparentés ou affiliés.

Marc Antoine Audin était né à Davignac aux environs de 1730, fils de François et de Catherine Perrier
François Audin était le fils de Gabriel Audy[5] originaire de Meymac et de Catherine Chabrerie de Davignac.
Catherine Perrier était originaire de Meymac, fille de Joseph et Elisabeth Mangane, ils avaient contracté mariage le 26 janvier 1723 à Meymac.
La famille Audin était une famille de bourgeois aisés et bien alliés. Cette famille donna plusieurs prêtres à l'église :

- François Audin frère de Marc Antoine fût vicaire à Ambrugeat, il mourut le 29 juin 1772 à l'âge de 38 ans de l'épidémie de fièvres malignes qui à l'époque, avait fait de gros ravages dans la région.

- Antoine Audin oncle de Marc-Antoine, fut curé de La Villedieu dans le département de La Creuse, il mourut à Davignac le 10 septembre 1755, il avait 55 ans.

Marc-Antoine Audin a épousé le 19 janvier 1755 à Bugeat, Marguerite Salviat d'une famille bourgeoise de Bugeat, ils eurent huit enfants dont seulement quatre filles vécurent à l'âge adulte :

- Catherine, née le 2 novembre 1761, épousa en février 1786 à Barsanges, Pierre Pradeloux fils de Léonard (guillotiné) et de Marguerite Mazaud, qui étaient de gros propriétaires à Perols et à Barsanges. Elle est décédée le 22 août 1787 à la naissance de sa fille Jacqueline née le 18 août 1787.

- Marianne née le 7/05/1767, épousa Pierre Terrioux bourgeois de Rosiers d'Egletons qui fut Maire de Davignac de 1800 à 1822. (voir notes concernant Pierre Terrioux). Marianne Audin est décédée le 18 Nivôse de l'an VII (8 janvier 1800).

- Jeanne née le 2 novembre 1762 à Davignac a épousé en premier mariage, Marc Antoine Bazetoux du Sirieix de Darnets, et en second le 22 novembre 1809 Martial Gratadour fils de Léger et d'Antoinette Bordas du village de Cisterne. Marc Antoine Bazetoux était apparenté à Antoine Mathieu du Sirieix qui fut également condamné à la peine capitale.

- Charlotte, née certainement à Bugeat courant 1771 épouse le 9 ventôse de l'an V (27 février 1797) à Davignac, Jean Guitte veuf de Marie Breton de Saint-Angel.

Marguerite Salviat était décédée lors des évènements de novembre et décembre 1793. La famille Audin n'a pas laissé de descendants à son patronyme.

5 Le patronyme est devenu Audin lors du mariage de Gabriel et de Catherine Chabrerie à Davignac

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

CERCLE GENEALOGIQUE HISTORIQUE ET HERALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

Marc Antoine Audin était également allié avec la famille de Gabriel Lafon notaire et juge de paix de Meymac par son beau-frère Jean Bazetoux époux de sa sœur Catherine décédée le 20 décembre 1759. Jean était le fils d'autre Jean Bazetoux et de Catherine Lafon de Meymac.
La famille Audin habitait la grande maison attenante aux bâtiments de l'ancienne ferme Arfeuillère, actuellement maison de M. Crouzard,
Nous verrons aussi que Marc Antoine Audin était également lié avec Martial Bunisset du village de Lafon à Ambrugeat autre condamné à la peine capitale.

Léonard Pradeloux.
Léonard Pradeloux était né à Perols, fils de Noël et de Marguerite Gioux. Il avait épousé à Barsanges le 15 juin 1762, Marguerite Mazaud, veuve de François Taguet et fille de François et de Jeanne Prenot de Barsanges. Léonard était mentionné marchand, mais c'était un gros propriétaire.
Léonard Pradeloux et Marguerite Mazaud eurent 7 enfants dont quatre vécurent :
- Pierre né le 19 août 1766 épousa en février 1786 Catherine Audin de Davignac, fille de Marc Antoine, elle mourut à la naissance d'une fille le 22 août 1787.
Pierre Pradeloux fut greffier du juge de paix de Meymac qui était Gabriel Lafon (autre condamné à la peine capitale). Lors des évènements de décembre, on lui reprocha d'avoir envoyé des lettres subversives dans diverses communes de la région d'Egletons, ce qui ne fut jamais prouvé ; le fait d'avoir un frère engagé dans les troupes de la république qui combattaient en Vendée et la position prise par Marc-Antoine Audin son beau père le sauva de la guillotine.
Par contre Léonard Pradeloux père ne put échapper au verdict.

Martial Bunisset.
Martial Bunisset, lors des évènements de décembre 1793, était officier municipal de la commune d'Ambrugeat et cultivateur au village de Lafon. Il était né à Soudeilles au village de Robert, fils d'autre Martial et de Marie Faugeron. Il avait épousé le 7 février 1786 Jeanne Roudeix fille de François et de Jeanne Langle.
François et Jeanne Langle avaient contracté mariage le 22 septembre 1761 à Lafon, François Roudeix était veuf de Marguerite Jaqueton du bourg de Feniers (Creuse) et Jeanne Langle était fille de Jean et de Catherine Neige de Lafon. Jean Langle, avait contracté mariage le 8 février 1741 à Lafon. Jean Langle étant fils de Pierre et Léonarde Mongie du village de La Mongie à Davignac, et Catherine Neige était la fille de François et de Marguerite Audin, dont le mariage avait été célébré le 12 février 1715 à Lafon, Marguerite Audin étant la fille de Gabriel et de Catherine Chabrerie bourgeois de Davignac était la tante de Marc-Antoine.
Le tableau consacré aux liens familliaux entre trois des guillotinés de Meymac, donne de façon plus explicite les liaisons qui existaient entre tous les antagonistes de cette affaire. Martial Bunisset et Jeanne Roudeix avaient deux enfants ; une fille Jeanne née le 7 avril 1789, et un garçon Pierre né le 11 avril 1791.

Antoine Mathieu.
Antoine Mathieu dit lou faure[6] était charron au village du Sirieix commune de Darnets, il était originaire de Rosiers d'Egletons, fils de Bernard Mathieu menuisier et de Jeanne Rampan du village du Doustre. Il avait épousé le 19 mai 1770 au Sirieix, Marie Bachellerie fille de Léonard et de Marie Salagnac ; Les familles Terrioux et Mathieu de Rosiers étaient alliées.

Gabriel Lafon
Gabriel Lafon juge de paix et notaire, était issu d'une famille de notables de Meymac, fils de François et de Catherine Estrade, il avait épousé Jeanne Bournel fille de Jean et de Marguerite Libouroux (marchands et bourgeois de Meymac).Son rôle au cours de ces journées de trouble fut ambigu ; ayant été exclu de la société populaire de Meymac, il en portait une certaine rancœur. On lui reprochait d'avoir accaparé les grains et d'avoir menacé de faire égorger

6 lou faure traduction limousine de le forgeron

LIENS FAMILIAUX ENTRE MARC-ANTOINE AUDIN, LÉONARD PRADELOUX, MARTIAL BUNISSET

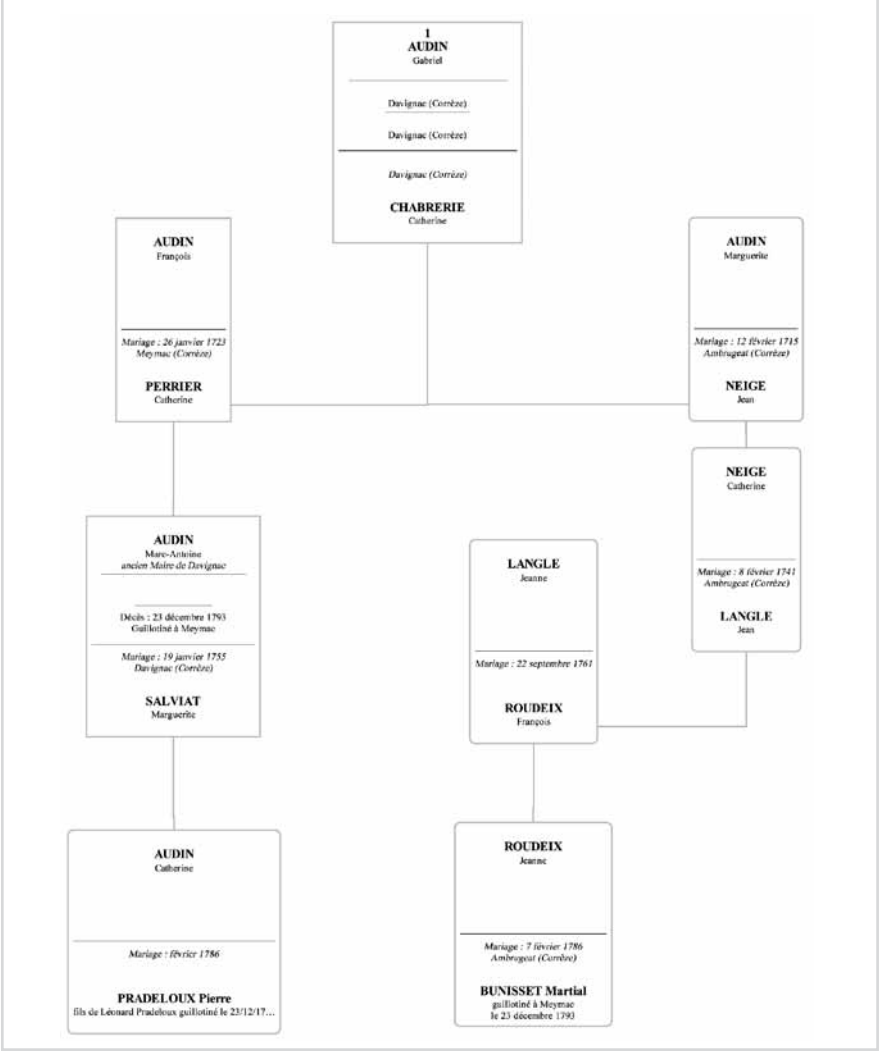

la société populaire locale et le comité de surveillance.

L'ANNEE 1794 EN CORREZE

La fin de l'année 1793 s'était achevée avec le drame de Meymac. La répression qui s'en suivit, amena dans l'ensemble du département un calme relatif. Mais ce calme, ne signifie nullement soumission ou résignation. Les paysans essaient de préserver des éléments essentiels de leur vie quotidienne, les cloches qui rythment leurs journées jusqu'au soir à l'angélus. Très rares étaient les fermes qui possédaient une horloge.

Le calendrier et ses saints, n'étaient pas qu'un simple instrument de repérage, venaient s'y greffer une somme considérable de savoir ; souvent sous forme de dictons, concernant : la météorologie, les pratiques agricoles, l'hygiène, les relations familiales, tout le cycle annuel des fêtes en dépendait.

Le calendrier révolutionnaire, était pour le monde paysan une contrainte.

Mais c'était sans doute, la fin des dates anniversaire des fêtes des Saints et l'utilisation des proverbes qui les gênaient le plus ; plus de Sainte Catherine à laquelle

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

tout prend racine, ni de Saint Médard ou de Saint Barnabé, plus de Saint Didier pour repérer le jour où il fallait semer les haricots etc.

LES RESISTANCES A LA CONSCRIPTION

La mythologie républicaine nous a légué l'image des soldats de la révolution qui, volontaires, parfois indisciplinés aux uniformes hétéroclites, partaient par idéal, défendre contre les troupes des despotes, une liberté fraîchement acquise. Les Limousins selon René Fage et d'autres auteurs, auraient participé à ce grand élan patriotique ! Sur le terrain, la réalité est en fait tout autre.
Turgot alors qu'il était intendant de la généralité de Limoges dans les années 1760, avait été confronté à un problème analogue. Voici ce qu'il écrivait le 8 janvier 1773 au ministre de la guerre : La répugnance pour la milice était tellement répandue autrefois dans le peuple de cette province, que chaque tirage était le signal des plus grands désordres et une espèce de guerre civile entre les paysans, dont les uns se réfugiaient dans les bois, et où les autres allaient les poursuivre à main armée pour enlever les fuyards et se soustraire au sort que les premiers avaient chercher à éviter. Lorsqu'il était question d'assembler le bataillon, il fallait que les syndics des paroisses finissent à amener leurs miliciens escortés par la maréchaussée et quelques fois garrottés.

La révolution dés qu'elle sent les menaces de guerre se préciser, a recours au volontariat ; mais la solution n'est pas miraculeuse, les Corréziens ne manifestent guère d'enthousiasme. Le premier bataillon de Volontaires, dont la levée est décidée en octobre1791, n'est pas encore complet à la fin novembre ; le deuxième bataillon un peu plus nombreux, 800 hommes au lieu de 600 au premier commence à se former en février 1792, mais il faut attendre la proclamation de la patrie en danger en juillet, pour qu'il soit définitivement organisé et quitte Tulle à la mi-août. Le troisième en revanche bénéficie de l'enthousiasme de l'été 1792 et ses 1078 hommes sont recrutés en une semaine, du 4 au 12 août.
L'effort de guerre s'accentue dés le début de 1793. Pour faire face à l'effort de guerre, face à la coalition des puissances européennes, la convention décide le 24 février 1793 ; la levée de 300 000 hommes ; la Corrèze doit en fournir 3477. Normalement le contingent doit être constitué par le volontariat, mais partout les réticences sont vives. A Saint Cernin de Larche, deux volontaires se présentent alors que la commune doit fournir 8 hommes ; à Saint-Merd les Oussines, le 25 mars, personne ne se présente pour partir aux frontières, à Albussac la commune ouvre un registre pour enrôler les douze soldats que la commune doit envoyer, voici ce qui est écrit sur le registre : « *L'heure du soir étant arrivée a vu toute la peine possible que, malgré toutes les bonnes raisons patriotiques calquées sur le plus pur patriotisme qu'elle avait dû représenter aux jeunes gens de la paroisse qui étaient dans le cas d'entrer dans cette force armée, aucun individu n'a eu le courage de se faire inscrire* ».
L'hostilité à la levée militaire est générale, toutefois les troubles qui éclatent sont rares à la différence du département de la Haute-Vienne ou de la ville de Limoges, les districts de Bellac et du Dorat qui connaissent des troubles violents.

LA FIN DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Après la chute de Robespierre, la Convention envoya dans les départements, divers représentants en mission, pour accélérer le retrait des mesures terroristes et pour substituer aux jacobins des administrateurs plus modérés. En Corrèze, le représentant en mission Chauvier, en février 1795 renouvelle les membres de plusieurs municipalités. A Tulle trois seulement restent en place, à Uzerche, Besse de Peyrat retrouve le poste de maire qu'il occupait en 1790.A partir de l'automne

1794 les prisons commencent à se vider. Bientôt on ne se contenta plus de destitution, on en vint à une chasse aux sorcières. En application de la loi du 21 germinal de l'an III (10 avril 1795), les directoires des districts et des municipalités eurent à dresser la liste des terroristes. Tulle ficha ainsi 24 citoyens tous désignés par l'opinion publique pour avoir participé aux horreurs commises sous la tyrannie parmi eux le trop célèbre Jumel ex vicaire épiscopal et meneur du club local. Dans cette liste se trouvait : Jacques Brival, Dulac ancien accusateur public et l'un et l'autre acteurs du procés de Meymac.
La municipalité de Brive dénonça deux représentants en mission, Lanot et Roux Fazillac pour les exactions commises par eux dans la contrée.
Les Tullistes substituent au *ça ira* un chant de leur cru :*Lou pierroux, lou Roubertou Sount uno bando de lairous.*
C'est la fin de la premiere republique.

LA CALVALCADE GROTESQUE

En conclusion de cette pénible affaire, qui s'est produite à la période la plus difficile de la Révolution, on ne peut que donner une opinion personnelle, liée à son intime conviction.
Il paraît difficile de croire à un mouvement contre-révolutionnaire. La réaction des paysans le 20 frimaire, fut la réponse à une provocation qui dépassa le grotesque le plus vulgaire ;
Les lettres des différents commissaires du département en mission dans les cantons avaient fait état des différents malaises qui existaient dans les campagnes qui étaient au bord de l'éclatement. Les paysans corréziens n'avaient rien à voir avec ceux de la Vendée qui étaient très religieux, ce n'était pas le cas en Haute Corrèze.

Voici ce qu'écrivait le chanoine Legros à l'évêque de Limoges en 1795. « *En général les hommes en font fort peu et à part quelques particuliers qui se sont toujours montrés fidèles et qui ont rempli les devoirs de la religion dans les temps même les plus critiques, on peut dire que le plus grand nombre est d'un insouciance étonnante pour le christianisme. Dans les campagnes, le paysan très grossier et fortignorant en fait de religion, est presque démoralisé ; il écoute les petits bourgeois, les avocats de village et plus encore les constitutionnels qu'il regarde et qu'il qualifie comme des curés légitimes. Dans tout ceci on ne parle que des hommes, car en général, les femmes soit dans les villes soit dans les campagnes, sont beaucoup traitables; elles ont conservé plus de sentiment de piété, plus d'attachement à la religion catholique.* »

Alors pourquoi en est-on arrivé là ? On peut raisonnablement penser qu'à la suite du 20 frimaire, et en particulier le 22, si les paysans des communes de Ambrugeat, Barsanges et Davignac, se sont rassemblés en armes soit au château d'Ambrugeat pour certains auteurs, soit au Puy Richard pour d'autres, ce fut davantage un réflexe de défense qu'un mouvement contre-révolutionnaire. Qu'ils aient été mal conseillés c'est possible, ce mouvement ne bénéficiait pas d'un élan populaire comme ce fut le cas en Vendée où la majorité de la population était pour le roi et pour l'église. Au vu de l'incident de Meymac le 20 frimaire, les jacobins du Directoire de la Corrèze prirent peur et voulurent stopper par l'exemple un mouvement de révolte qui durait depuis quelques temps et qu'ils assimilaient à un complot vendéen. Si tel avait été le cas, comment expliquer que des gens armés, connaissants parfaitement le terrain, se soient laisser emprisonner par deux cents Gardes Nationaux en quelques heures. Nul ne peut savoir quel était l'état d'esprit de ceux qui furent jugés responsables et quel était leur but ?

On rejoint ce qu'écrit Marius Vazeille « il n'en est pas moins vrai que la cavalcade grotesque de républicains en habits sacerdotaux et leur entré » dans l'église avec un cheval avait aussi bien pour le public que pour les croyants, dépassait toutes les limites. Il en est souvent ainsi chaque fois que la foule se lève pour une

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

raison quelconque, soit pour un but général noble. Tout groupement d'individus prend une psychologie de masse bien spéciale dont les conséquences n'ont pas toujours été belles et heureuses ».

Albert Caraminot

Bibliographie.

Jean Boutier
Campagnes en émoi

Victor de Seilhac
Scènes et portraits de la révolution

Marius Vazeilles
Histoire de Meymac

Jean Vinatier
Evocation des très riches heures de la cité et du pays de Meymac

Pour ne rien perdre de l'histoire des Limousins, retrouvez

LA COLLECTION COMPLÈTE DE D'ONTE SES ?





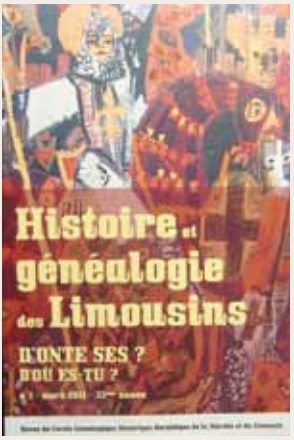

HISTOIRE ET GENEALOGIE DES LIMOUSINS

Commandez sur le site: www.cghhml.fr



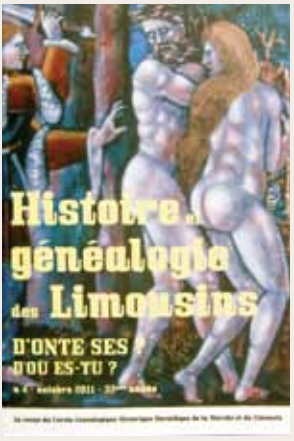

Plus de 50 articles, des centaines de patronymes de la Corréze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

LA GÉNÉALOGIE DE PLUSIEURS FAMILLES LIMOUSINES
DE LEONARD LIMOSIN, A MARTIAL LAPLAUD, DE HENRI CUECO
AUX SOLDATS MORTS DANS LE TRAIN DES PERMISSIONNAIRES EN 1917.
RETROUVEZ AUSSI, LES MENDIANTS DE LUSSAC-LES-EGLISES,
LES PEINTRES CARTONNIERS D'AUBUSSON, LES MAQUIGNONS,
L'HISTOIRE DES FAMILLES AUTOUR DE MEYMAC, USSEL OU TARNAC.

Les minutes d'un procés sous la Révolution ou L'émotion de janvier 1791 à Saint-Laurent-sur-Gorre

Bernard du Chatenet

L'auteur : Bernard du Chatenet *inspiré par des récits familiaux, a tenté de reconstituer avec l'aide du dossier de procédure exhumé des Archives départementales de la Haute-Vienne, cet évènement régional.*
Simon François du Chatenet, maire de Saint-Laurent-sur-Gorre, était père de trois fils dont l'aîné Jacques Léonard, l'un des protagonistes de l' « Emotion de 1791 » est son ancêtre.

Résumé : *En 1791, Simon François Decubes du Chatenet qui a siégé au banc de la noblesse aux Etats Généraux, assure la fonction de maire de Saint-Laurent-sur-Gorre. Les impôts qui remplacent les anciennes taxes sont levés par des hommes dont doute la population. Quelques meneurs souhaitent un débat public dans l'église, ce que refuse le maire.*
Devant l'agitation, le maire et son fils font démonter l'autel dont ils ont la charge. L'émoi qui s'en suit conduit à un procés qui se déroule à Rochechouart. Le maire, son fils et ses domestiques sont convoqués ainsi que les dénonciateurs devant l'accusateur public. Ce sont les minutes de ce procés exemplaire qui ont été rassemblées.

"L'Emotion de Janvier 1791" c'est ainsi que fut dénommé à Saint-Laurent-sur-Gorre, l'un des premiers événements de la période révolutionnaire relaté ici - à partir des archives départementales de la Haute-Vienne, et de nos archives familiales - tel qu'il fut ressenti, et prit sa place dans l'histoire du canton de Rochechouart.[1]

Quelques années plus tard au printemps de 1795, la population exigera que son ministre du culte soit relogé dans sa « ci-devant maison » obtenant que l'instituteur déguerpisse. Celui-ci, préférant la tranquillité publique à la sienne, voulant surtout éviter de voir son mobilier jeté par les fenêtres, prit le parti de céder aux sommations impérieuses du peuple et abandonna la maison « ci-devant curiale » que lui avait affectée l'administration. Une nouvelle agitation, toujours en réaction aux excès des lois révolutionnaires, contre la municipalité et le régime politique qu'elle servait, éclatera à nouveau le 18 prairial an VI (juin 1797). Le maire d'alors, le citoyen Pierre Nénert, bourgeois et notaire, sera molesté et se verra reprocher d'être « la cause de la mort de Capet. »

1 C'est grâce à Eugène Chantaraud (chercheur aux Archives), que j'ai pu consulter ce dossier classé sous la cote L 983 Archives départementales de la Haute-Vienne.

Les premières manifestations du mécontentement populaire interviennent donc le 16 janvier 1791, à la suite de la nomination d'un commissaire adjoint pour la répartition de la contribution foncière. On ne s'étonnera pas que ce soit contre un nouvel impôt destiné à remplacer ceux que l'on venait de bannir, la taille et les droits seigneuriaux, que les habitants se mobilisèrent.

« *A Messieurs du Directoire du District de St Junien.*
Supplient humblement Jacques Roulaud, Simon de Chezemartin, Pierre Frugier, Léonard Decubes, autre Pierre Frugier, Léonard Descubes, le Jeune, Jacques Descubes dit Jacquié, Jean de La Cote, dit Brichet, Pierre Descubes dit Pierritou, Pierre Descubes dit Guillaume, Jean Bouchaud dit Joly, Joseph Jude, Léonard Descubes dit Bouton, Pierre Desmoulins dit Badaud, Benoit Boulesteix dit le Blanc, Benoit Meisreton, Jean des Moulins et François des Moulins, frères, Pierre Vignaud dit Gazette, Pierre Goursaud, meunier, François Remond du village de Mons, Benoit Boutand, François Chaput, Simon Chaput, et Simon Pierre Texeraud, Rémond Vignaud dit Bédouri, Pierre de Montlarry dit le Pritron, Jean Butron dit Baraille, Martial de La Cote, dit Compagnon, Pierre Vereton, Jacques Roulaud, Jean Remondaud, Léonard de Chezemartin, dit Camard, Jean Descubes dit Bonnavaud, Jean Vignaud, Pierre Chaput dit Burraud, Pierre Vignaud, Pierre Chaput le Jeune, Bernard Chaput, Jean de Chezemartin, dit le Greneux, et François Tete dit Tarry, tous manants et habitants du bourg et paroisse de St Laurent Sur Gorre.

Tous disant que le 16 Janvier présent mois, la Municipalité de St Laurent sur Gorre a procédé à la nomination des commissaires adjoints pour assister à l'opération prescrite par le décret de l'Assemblée Nationale sur la contribution foncière des 20, 22 et 23 Novembre dernier sur les différentes sections et la division du territoire de la dite paroisse de St Lauren S/Gorre. Cette nomination loin d'être conforme à l'article 2 du susdit Décret qui veut que cette commission soit nommée par le Conseil général de la commune dans une assemblée qui doit être 8 jours a l'avance et à laquelle les propriétaires domiciliés ou forains ont droit d'assister et être élu pourvu qu'ils soient citoyens actifs. Cette nomination disons nous a été faite pour ainsy dire à huis clos dans la maison du Sieur de Cubes maire de la dite paroisse, de laquelle on a refusé l'entrée aux suppliants et aux autres habitants de la dite paroisse en disant à ceux qui se présentaient, « que veulent ces paysans ? » (Souligné sur l'original)

"L'opération quoique irrégulière dans sa forme n'en a pas moins été faite, elle pêche encore au fond en ce qu'il n'y a été nommé pour commissaire que des gens dont la parfaite ignorance sur le produit, quantité où qualité des biens fonds est reconnu. Ceux même des officiers qui ont le plus grand intérêt à la chose ont nommé leur métayer et autres gens de cette qualité qu'ils connaissent disposés à les servir.
Comme une violation si manifeste de la Loy préjudice notoirement aux suppliants. Ils ont le plus pressant intérêt de le faire supprimer.
"Ce considérer, Messieurs, il vous plaise donner acte aux suppliants de l'opposition qu'il déclarent former à l'opposition de commissaire adjoint qui a été faite par le Conseil général de la commune de St Laurent sur Gorre le 16 de ce mois… pour établir l'assiette de l'imposition de la présente année… Ce faisant déclarer la dite nomination nulle et de nul effet…en outre qu'il sera convoqué une assemblée en présence de tel Commissaire qu'il vous plaira commettre… Et vous ferez justice, signés Jacques Vouzelaud, Pierre Reynaud, Léonard Dunoyer, Chezemartin, Antoine Dunoyer. »
Plus bas :« *Fait communiqué à la municipalité de St Laurent S/Gorre pour répondre dans trois jours précis à la présente requête.*

Délibéré en directoire à St Junien ce 28 Février 1791. Signé Simon, président,



L'église de Saint-laurent-sur-Gorre aujourd'hui. Lieu de joutes révolutionnaires en 1791. photo JJM

Rayet, Duvoisin, syndic. Perigord.[2] »

Réponse des syndics de Saint-Junien:
« *Vu de nouveau la présente requête, l'ordonnance de soit communiqué à la municipalité de St Laurent et la réponse de la dite municipalité cy jointe en forme de requête et de dénonciation, laquelle se trouve en opposition formelle avec la présente. Le directoire du District de St Junien est d'avis qu'en conformité des articles 60, 61 du décret du 14 X sur la Constitution des municipalités… l'instruction soit faite sur les lieux en opposition entre les citoyens d'une part et la municipalité de l'autre par un commissaire nommé adhoc pour a vue de son procès verbal être avisé au fond.…Délibéré en directoire à St Junien le 30 Mars 1791. Signé Rebeyrol, Pouliot, Duvoisin.* »

Et le 18 mai 1791, est adressée à : « *M.M les officiers municipaux de St Laurent sur Gorre* » la lettre suivante :
«*Vous trouverez cy joint l'avis du District et l'arrêté du Département sur la Requête de Jacques Roulaud et autres concernant l'illégalité prétendue de la nomination des commissaires adjoints pour l'opération de la contribution foncière.*
L'arrêté porte qu'un commissaire se transportera sans délai auprès de vous M.M et des habitants de votre paroisse pour vérifier les faits avancés par les habitants. En conséquence, nous avons l'honneur de vous prévenir que deux commissaires du district se trouveront à St Laurent, dimanche prochain avant la dernière messe, pour procéder à la vérification dont s'agit. Vous voudrez bien Messieurs, faire avertir les réclamants et les Commissaires adjoints nommés, de ne pas manquer de se trouver réunis à l'arrivée de M.M les Commissaires du district.
Les adm, du Directoire du district de St Junien.
Rebeyrol, Duvoisin, Pouliot. »

Des officiers municipaux ou de nouveaux contribuables contestataires, sans pouvoir conclure sur pièce, les documents manquant, point n'est besoin de savoir qui l'a emporté : une seule certitude, la République a certainement encaissé la taxe ou plutôt la "*contribution foncière*"

2 Pierre César Périgord, homme de loi et administrateur du district. Il se marie à Saint Junien en 1791.

23 JANVIER 1791

A nouveau, en ce 23 janvier 1791, les esprits s'enflamment à Saint-Laurent-sur-Gorre, peu de temps avant la grande messe où l'ensemble de la population, avide de nouvelles, vient de se rassembler dans l'église paroissiale.
En cette période troublée, le maire, Simon François de Cubes du Chatenet[3] et les conseillers municipaux, réunis dans la salle communale, refusent de se transporter dans l'église pour y tenir la réunion, sous la menace de certains particuliers et de quelques soldats de la Garde nationale. Le tumulte s'accroît à la suite du refus réitéré du maire et de son conseil de se transporter à nouveau dans l'église pour, cette fois-ci, délibérer sur les moyens à mettre en œuvre et les décisions à prendre relatives à la prestation du serment civique du curé et de ses deux vicaires devant desservir l'église. Ce même jour doit avoir lieu la désignation des prud'hommes, chargés de l'expertise et de l'estimation des biens paroissiaux confisqués par la République, ce qui est très mal ressenti par le maire, son conseil et une grande partie de la population.

En effet la Constitution de 1791 réorganise l'administration locale sur le plan de la justice et des finances et doit prévoir un statut nouveau pour le clergé, décider de sa rétribution puisque désormais ses biens sont affectés au remboursement des dettes de l'Etat[4].

Un document, daté du 14 mai 1791, rédigé par l'avoué de Simon François de Cubes Maître Bertrand Bourdeau[5], qui vient d'être interrogé - quoiqu'il ne soit pas dans l'ordre chronologique de cette procédure - éclaire assez bien la position du maire qui vient de faire l'objet d'une dénonciation de la part d'un certain nombre d'habitants du bourg ceux-là mêmes qui exigeaient que le conseil ait lieu dans l'église et s'étaient adressés en janvier, au Directoire du Conseil syndical de Saint-Junien, pour protester contre la nomination de commissaires adjoints pour l'établissement de la taxe foncière.
« *Messieurs les Juges du tribunal de Rochechouart, district de St Junien, Expose respectueusement Sieur Simon-François des Cubes du Chatenet qu'à la requête de l'accusateur public en date du 18 mars dernier en vertu d'une plainte à lui rendue contre le dit Sieur et autres. Il a été procédé à une information le 28 du même mois qui a été suivie d'un décret d'ajournement personnel en date du 28 avril dernier en exécution duquel le Sieur exposant à ce jourd'hui subi son interrogatoire sur la conduite la plus régulière et la moins équivoque qui ne met pas toujours le plus honnête homme à l'abri de calomnies atroces et affligeantes pour une âme sensible et délicate.*
Appelé par le vœu général de ses concitoyens aux fonctions pénibles de Maire de la paroisse de St-Laurent sur Gorre, le Sieur des Cubes du Chatenet, avait par sa sagesse et sa prudence mérité les éloges des hommes justes et sensés et avait jusqu'à ce moment réduit au silence ses ennemis les plus cruels, (allusion à l'affaire des commissaires adjoints) mais bientôt leur

3 Simon François de Cubes, olim Descubes, (1724-1799) Chevalier, Seigneur du Chatenet. L'un des 200 gendarmes servant ordinairement à la garde du Roi.1er Maréchal des logis des Gendarmes de la garde du Roi. Chevalier de Saint Louis 8 Mai 1763. Porte étendard, Mestre de camp (colonel). Brigadier 1776. Maréchal des camps et armées du roi 10 Septembre 1790.
Epouse le 27 Février 1759 Jeanne Charlotte de La Loüe, fille de haut et puissant seigneur Jean Philibert de La Loüe, chev, seig, marquis de Malval, chev de St Louis et de Marie Anne de Ribeyreix.
Simon François du Chatenet est convoqué « le dix septième du mois de mars pour voter avec la noblesse du baillage de Montmorillon en vue d'élire les députés aux Etats-Généraux. »
« *Mre Simon François Descubes du Chatenet, chevalier, en son nom et comme fondé de procuration de Messire Léonard de Grandsaigne du 3 Mars et de celle de Mre Claude Etienne Anet comte des Roys, du 2 Mars.* »
Simon François est décédé à Saint-Laurent-sur-Gorre le 21 fructidor an VII- 21 août 1799, son épouse en 1820.

4 Le rejet par le Pape de la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) accroît les oppositions

5 Bertrand Bourdeau, (1770+1845) avocat au Parlement, fut incarcéré sous la Terreur pour « *grande suspicion* »
Il participa en 1806 à la création de la loge des « *Amis Réunis* ». Maire adjoint de Limoges. député de la Haute-Vienne de 1815 à 1817. directeur général des Douanes, conseiller d'état à la Justice, et Garde des Sceaux dans le cabinet Martignac. pair de France le 30 octobre 1837, il avait acheté en 1819 le château de Cognac le Froid (La Forêt)



Porte d'entrée de l'ancienne maison des Cubes aujourd'hui à Saint-laurent-sur-Gorre. photo JJM

haine va devenir active et leurs intentions malfaisantes se montrer évidentes. C'est un feu qui dort sous la cendre que le souffle le plus léger doit allumer. Ils cherchent un prétexte, ils croient l'avoir trouvé, ils le saisissent avec fureur. Le Sieur exposant, occupé au milieu de ses coopérateurs des moyens de maintenir l'ordre et la tranquillité publique, apprend que des factieux qui se disent citoyens quoique la société ait le droit de les bannir de son sein qu'ils ne font que déchirer, arrachaient, contre la teneur formelle des décrets malgré la défense expresse du département de la Haute-Vienne, les bancs de l'église paroissiale. Son devoir est de faire cesser la violence, il le veut ; et il se propose de requérir la force publique, et c'est la force publique elle-même, la garde nationale qui commet le désordre, que peut il faire, il en dresse procès verbal, et ne sachant ou s'arrêterait la rage de ces forcenés, il permet à son fils qui le lui demande de faire enlever quelques ornements d'un autel entretenu à ses frais et de les déposer chez lui, bien résolu de les remettre à leur place aussitôt que le calme serait rétabli. Eh bien voilà le prétexte où l'on crie scandale à l'impiété. On le dénonce, on porte plainte contre lui, la plainte est écoutée, on informe et un décret d'ajournement personnel en est le résultat l'intervention de plein droit qui est la suite inévitable d'un décret de cette espèce qui met l'exposant dans la nécessité de ne pas exercer des fonctions chères à son cœur, puisqu'il veut être utile au public. C'est une situation bien douteuse, il a droit d'attendre de votre équité, d'après l'exposé sincère véritable qu'il vient de vous faire, que vous ne balancerez pas à l'en retirer, puisque d'ailleurs il a satisfait à tout ce que la loi et la justice exigeaient de lui, ayant subi son interrogatoire, le considère, Messieurs, il vous plaise lui donner acte de la présente requête. Ordonner en conséquence, attendu qu'il n'a été décrété que d'un simple ajournement personnel, le renvoyant de maire de la paroisse de St Laurent Sur Gorre »

Le 22 mars 1791 l'ensemble des dénonciateurs sont assignés à comparaître en personne « *le lundi 28 du présent mois à 9h du matin en la chambre du Conseil par devant Armand Baynaud, l'un des juges du Tribunal du district de Saint-Junien séant à Rochechouart pour dire et déposer la vérité sur l'information que le dit Joseph de La Chaumette de Mandat entend faire comme dénonciateur public près le tribunal, contre le Sieur Decubes et autres complices dénommés dans la dite plainte, dont la lecture leur sera faite sur les faits y mentionnés…*

Enregistré à Rochechouart le 24 Mars 1791. Migeon, greffier. »

6ème PIÈCE DE LA PROCÉDURE

Le 28 Mars 1791. La 6ème pièce de la procédure est consacrée à la déposition des témoins.
« *Devant le Tribunal siégeant à Rochechouart, dans la salle de la maison commune, par emprunt, faute de chambre criminelle.*

Bertrand Migeon, greffier en présence du

sieur Pierre Rolle, de Milhaguet[6] bourgeois, et du Sieur Jean Tournadre, officier municipal, adjoints, appelés pour assister à l'audition des témoins qui seront entendu dans la dite information à la requête du Sieur Joseph de La Chaumette de Mandat, accusateur et dénonciateur public, faisant sur la requête en plainte de nous répondre de quoi que ce soit de M. Goursaud du Mazé, le 18 du présent mois de Mars, contre les Sieurs Decubes, père et fils, sa femme et un certain quidam menuisier, demeurant au bourg de St Laurent, accusés, défendeurs. »[7]



Place de l'église. à droite, la maison des Cubes

A Messieurs du Directoire du district de Saint-Junien.

Remontrent respectueusement, (suit une liste de 43 noms dont 3 Chaizemartin 4 Vigneaud, 5 Chaput, et 9 Descubes) *que : « le Dimanche 23 du dit mois, après la 1ère messe de la paroisse, quelques habitants après avoir consultés le Conseil Général de la commune s'avisèrent d'enlever les bancs, et les chaises qui étaient dans l'église et de les envoyer sans aucunement les fracturer ny occasionnés d'esclandre ny y porter aucun dommage ; »*

Les propriétaires des bancs et des chaises les firent emportés chez eux.

Le Sieur Decubes, maire de la paroisse de Saint Laurent S/Gorre, par une frénésie sans pareille s'avisa après la grand messe de se transporter avec son fils aîné et un menuisier à ses gages dans la dite église, et s'y occupèrent à enlever avec un air de fureur, les nappes anciennes, linges, flambeaux, christ et généralement toutes les boiseries qu'ils purent démonter de l'autel dédié à St Laurent, de là ils passèrent à celui qui est dans la même église dédiée à Notre Dame, ôtèrent le devant d'autel et le jetèrent sur les carreaux. Dans ce moment plusieurs femmes pieuses ne pouvant retenir leurs larmes à la vue d'une déprédation aussi horrible du temple du Seigneur, voulurent s'y opposer, mais plusieurs d'entre elles furent repoussées, même maltraitées par l'escorte du Sieur Decubes. Cependant celui ci et sa troupe, ne pouvant plus sans doute résister aux reproches de leur conscience, allèrent finir

6 Pierre Rolle, sieur de Milhaguet, né en 1743, fils de Jean Rolle, sieur du Puy et de Suzanne Judde de Lajudie, décédé à Rochechouart en Messidor An V (1797) marié en 1760 avec Marie Marguerite Chemison de Recoudert dont 11 enfants. (Généalogies Limousines et Marchoises. T.IX)

7 Première pièce cote L 983 Archives.départementales de la Haute-Vienne.

de digérer leur rage sacrilège chez eux Les exposants qui forment la seine partie des habitants de la paroisse de St Laurent S/Gorre quoi que voyant des yeux de la pitié la conduite répréhensible du Sieur Decubes, leur maire croiraient violer les serments qu'ils ont faits comme citoyens s'ils ne vous dénonçaient un délit aussi irréligieux que celui qui a été commis dans leur église paroissiale par le Sieur Decubes, sa femme, son fils aîné et son menuisier, ainsi que les menaces violentes qu'ils se permettent de faire aux citoyens qu'ils appellent « peisans », suivant ce qu'a débiter dans le public, un de leurs domestiques en disant que ses maîtres, le Sieur Decubes et son fils aîné, avaient beaucoup d'armes et notamment 40 coups de fusil et de pistolet a tirer, « qu'on attende à Dimanche prochain et qu'on verrai joli. »
Voilà les explications littérales des faits de ces maîtres pervers, il a ajouté qu'ils avaient légalement une bonne fourniture de sabres et d'épées. »

« *C'est d'après ces faits que les exposants ont l'honneur de requérir de votre équité. Le 18 Mars 1791* »

Le dossier est examiné par les juges du district de Saint-Junien séant en la ville de Rochechouart, sous l'autorité de Joseph de La Chaumette de Mandat, accusateur public.
Le 5 du présent mois de mars, une dénonciation du Procureur syndic du district de Saint-Junien, signé Duvoisin, en date du 2 mars, contre le sieur Decubes, maire de la paroisse de Saint-Laurent-sur-Gorre est formulée sur injonction du Directoire du département de la Haute-Vienne, en date du 18 février dernier.

« Information faite à la requête de l'accusateur public contre le Sieur des Cubes du Chatenet et autres accusés.

Ce considéré, Messieurs,
Il vous plaise de recevoir la dénonciation que les exposants vous font du délit irréligieux commit dans l'église paroissiale de St Laurent / Gorre le Dimanche 23 de ce mois par le Sieur Decubes, maire de lad paroisse, son fils aîné et son menuisier sur des autels de l'Eternel, le tout infligé sur les conclusions de Monsieur le Procureur Syndic dont les exposants requièrent la justice, telles peines que votre sagesse vous dictera, au surplus prendre les mesures dont les habitants de la dite paroisse de St Laurent sont menacés pour Dimanche prochain, et opposé la force aux violences qu'on se propose de leur faire si gratuitement, leur classe méprisée jusqu'à présent ne doit pas sous un prétexte de civisme, d'égalité et de justice, les exposée au couteau des gens qui se sont crus d'un autre sang qu'eux, ceux qui ont voulu en tirer le droit de terrassés impunément .
Et vous ferez justice.
Les exposants signataires, ont signé – Léonard Dunoyer – Pierre Raynaud – Jacques Rolland – François Raynaud – Pierre Descubes, de Chezemartin – Pierre Descubes – Pierre Demont- Bernard Ratinaud, -Léonard Rolland, -André Dunoyer.
En marge et en travers de la feuille, de Lavauzelle, Curé.

Le curé de Lavauzelle[8] a été prévenu par son vicaire Auzanet de Beauvais, qui défroquera quelque temps après.

« *A comparu S. Charles Auzanet, demeurant au village de Beauvais, paroisse de St Laurent S/Gorre, âgé d'environ 66 ans, témoin appelé pour déposer… lequel après serment de dire la vérité a dit connaître tant le dit Sieur François Mandat que les dits Sieurs Descubes du Chatenet père et fils, la dame du Chatenet mère, et ne pas connaître le menuisier dont est question et n'être parent d'aucun d'eux, allié, débiteur ni domestique.*
Dépose sur les faits contenus en la plainte rendue par le dit sieur de La Chaumette de

8 Monsieur le curé Jean Baptiste de Lavauzelle, (parfois Vauzelle) était sur la liste des prêtres incarcérés en 1796. Rentré dans sa paroisse en 1797, nommé curé de Maisonnais en 1802, il revient à Saint-Laurent-sur-Gorre en 1803 ayant permuté avec Jupile-Lagrange. Il est mort dans sa cure de Saint-Laurent en 1821 âgé de 80 ans.

Mandat le 18 du courant, dont il lui a été fait lecture par notre dit commis greffier ordinaire.
« Que le dit 23 Janvier dernier, étant bien mémoratif du jour de Dimanche, il se rendit à St Laurent S/Gorre pour y entendre la première messe, ce qu'il fit, et après comme membre du conseil municipal de la commune de St Laurent, il se rendit à l'assemblée de la commune qui avait été convoquée pour ce jour là pour délibérer des moyens à prendre relativement à la prestation de serment du clergé ainsi que la pourvoyance de la nomination de certains prud'hommes commissaires pour l'estimation des biens de l'administration paroissiale. Qu'étant en délibération avec les autres municipaux, il se présenta plusieurs particuliers parmi lesquels il y avait quelques soldats de la Garde nationale qui vinrent réclamer d'aller tenir leur séance à l'église même, les menaçant de les y contraindre, le déposant comme membre municipal, ainsi que le Sieur Descubes, maire, leur dirent qu'ils ne pouvaient adhérer a leurs réclamations, que ce serait aller contre les décrets de l'Assemblée Nationale et les engagèrent a se retirer, ce qu'ils firent, le déposant après avoir délibérer sur les objets qui étaient le sujet de leur assemblée, se rendit avec le Maire et autres municipaux à la grand messe pour y voir faire le serment civique du curé et des deux vicaires, ce que ces derniers firent avec toute la décence et le patriotisme que méritaient les circonstances.
Il en fut dressé procès verbal par le corps municipal, alors le déposant se retira chez M. Descubes du Peyrat, chez qui il avait été engagé à manger la soupe.



La maison des Soubdanes, famille bourgeoise de Saint-Laurent-sur-Gorre, face à la maison des Cubes et à l'église. Photo JJM

Déclare qu'il n'a aucune connaissance sur les faits portés en la dite plainte attendu qu'il sorti de chez le sieur du Peyrat que pour se rendre à Beauvais, lieu de sa demeure, et ce, sur les 3 où 4 heures du soir, observe cependant l'exposant, qu'étant rendu, sa servante lui dit qu'on avait dégradé les autels de la paroisse de St Laurent, sans lui dire qui en étaient les auteurs.
L'Exposant comme membre municipal, se rendit le lendemain matin, pour voir les

déprédations commises et en dressa procès verbal, en la dite qualité de municipal. Etant entré dans la dite église, il vit que les autels étaient dans le même état qu'ils étaient précédemment, ce qui l'engagea a se retirer, ajoute le déposant, qu'on lui a dit, qu'on les avaient réparé la nuit, ajoute de plus qu'il a entendu dire alors que le domestique du Sieur du Chatenet, avait dit que son maître avait 40 coups à tirer, ce qui obligea l'exposant d'aller chez le dit sieur pour s'informer des faits. Le Sieur du Chatenet, n'avait nullement dit ceci, non plus que son domestique, attendu qu'il était à St Victurnien, et que son jardinier ne pouvait ni ne devait l'avoir dit attendu qu'il n'en avait été nullement question chez lui, cependant ajouta le Sieur du Chatenet, qu'il n'était pas fâché que le public crut qu'il était dans le cas de se défendre en cas d'attaque de la part de quelques mauvais intentionnés.
Qui est tout ce qu'il a dit savoir des dits faits. Auzanet. »

Il s'agit de Charles II Auzanet, sieur de Beauvais. Son témoignage est emprunt de beaucoup d'objectivité et de calme, il succédera à Simon François du Chatenet à la tête de la municipalité. Il sera également administrateur du district de Saint-Junien.

C'est au tour du sieur Elie Longeaud, prêtre et vicaire, de témoigner.

« *Le déposant s'approche de l'autel dédié à Notre Dame, où il vit un menuisier qui reste ordinairement chez M du Chatenet, qui détachait le devant de l'autel… il lui dit de se retirer, ajoute le déposant, qu'environ les 4 à 5 heures du soir, il fut dans l'église a cause du bruit qu'il avait entendu dire que l'autel dédié à St Laurent avait été totalement dégradé, ayant visité, le dit autel, il vit que l'entablement et les cotés qui étaient en boiserie, avaient été enlevés, la pierre de marbre déplacée, les cartons, le crucifix, les nappes et le devant de l'autel aussi enlevé, que le tout avait été fait par les ordres dudit Sieur du Chatenet, père, en effet il vit rapporter sur les sept heures du soir les objets qui avaient été enlevé par le menuisier, dont il est fait mention, et par un domestique du Sieur du Chatenet. Tous ces objets étaient vraisemblablement, remis à la sollicitation du curé de la paroisse qui avait été chez M. du Chatenet, et le lendemain matin il vit le même menuisier qui raccommodait les dits autels… Lecture faite. Longeaud, vicaire.* »

A comparu Marie Frugier, femme du nommé Jean Blanc, meunier, âgée de 30 ans, demeurant au moulin de Saint-Laurent, même déclaration que, le précédent, elle n'a pas vu madame du Chatenet, par contre le fils de monsieur de Feuillade[9] était présent.

A comparu, Jean de Moulin, sabotier, du village de La Côte, après sa déposition, il est comme tous les témoins, interrogé « *s'il à connaissance de ceux qui ont enlevé les bancs et les chaises qui étaient ordinairement dans l'église, ainsi que les autres objets porté en la dite requête ? Il déni avoir aucune connaissance…* »

A comparu Raynaud de Viguerie, caquetier[10], du village de La Grange, âgé d'environ 55 ans, il dit bien connaître les sieurs et dame du Chatenet ainsi que le menuisier, sans savoir son nom. « *il se rendit à la première messe…qu'il n'a aucune connaissance des faits portés en la dite requête, mais que le lendemain, jour de lundi, marché à St Laurent, il rencontra un domestique de M. du Chatenet, dont il ignore le nom et le surnom, qui parlait avec d'autres particuliers relativement aux voies de fait et dégradations qui avaient été commises la veille dans l'église, il entendit le dit domestique*[11]*, qui dit aux personnes qui lui parlaient, qu'ils étaient très heureux de ce qu'il ne s'y était pas trouvé, ayant été obligé d'aller à St Victurnien, que ses maîtres avaient 40 coups à tirer, et qu'il avait des*

9 Jean Baptiste de Ribeireix chevalier, seigneur de Feuillade.
10 Le caquetier achète aux paysans et revend sur les marchés les volailles et les oeufs.
11 Il s'agit en fait d'un militaire attaché au service d'un officier, désigné quelques temps plus tard sous le nom d'ordonnance.

armes pour défendre son maître, qu'il aurait fait main basse sur ceux qui s'étaient opposés aux ordres de son maître, ajoute le déposant, que le dit domestique, dit, qu'il se serait servi, non seulement des armes à feu de son maître, mais encore de son sabre… »

A comparu, Jean Boulesteix du village de Laterie, qui donne sa version, toujours la même, il n'a presque rien vu….
Vient ensuite le tour de Jean Deville, laboureur du village de La Côte, qui sert au tribunal un témoignage presque identique.
Puis c'est Jeanne de Lathière[12], femme de François Desmoulins, du village de La Côte, dont le témoignage est plus intéressant :
« *Parmi les femmes,… une d'entre elles appelée Mayou, portant ordinairement un bâton attendue son infirmité fut au prés du menuisier et lui lança un coup, ce qui occasionna sa fuite, il revint un instant après sur les ordres du sieur du Chatenet, père et fils, et alors le dit Martial, domestique du sieur du Soulier, enleva le devant de l'autel……et alors les cloches de la paroisse sonnant, ils furent obligés de se retirer.* »

Comme les précédents témoignages, Jeanne de Lathière n'a pas connaissance de ceux qui ont enlevé les bancs et les chaises « *qui étaient ordinairement dans l'église, a dit n'avoir aucune connaissance, attendu que cela avait été fait avant qu'elle se rendit à St Laurent. Elle a précisé bien connaître le Sieur et la Dame du Chatenet,.* »

Voici les déclarations des protagonistes, tout d'abord le menuisier accusé d'avoir démonté les autels sur l'ordre des sieurs du Chatenet.

« *14 Mai 1791*
L'interrogatoire est mené par M. Jacques Armand Baynaud, l'un des juges du Tribunal de Rochechouart, assisté de son commis greffier Bertrand Migeon, dans la salle d'audience servant de chambre criminelle, et en présence du sieur Pierre Rolle, de Milhaguet, bourgeois et de Jean Tournadre officier municipal, a la requête de Joseph de La Chaumette de Mandat, accusateur public et demandeur, contre François Lagarde, menuisier demeurant en la ville de St Junien, paroisse de St Pierre, mais travaillant depuis environ deux ans à St Laurent S/Gorre, accusé et défendeur, assisté du sieur Simon de Bachelerie, défenseur, officier prés le dit tribunal, lequel dit Delagarde s'est choisi pour conseil pour l'interrogatoire, après que les dits Sieurs adjoints nous ont déclarés n'être parents ni alliés d'aucuns des partis, nous avons procédé ainsi qu'il suit.
Du 14 Mai 1791 avons interrogé ledit Delagarde accusé, son nom, surnom, qualité et demeure.
A fait réponse, s'appeler François Lagarde, menuisier de son métier, demeurant ordinairement en la ville de St Junien paroisse de St Pierre, travaillant depuis environ deux ans, au bourg de St Laurent et être âgé d'environ 40 ans.
Interrogé où il était le 23 Janvier dernier, après la grand messe de la paroisse de St Laurent.
A fait réponse qu'il était sous la halle du dit bourg de St Laurent, là où il avait vu sortir les bancs qui étaient dans l'église, que dans cet intervalle il fut appelé par le Sieur Decubes du Chatenet, fils, qui le pria d'aller enlever le devant d'autel de la chapelle dédiée à St Laurent. Le répondant fut chercher tout aussitôt son maillet et ses ciseaux, et alors il suivit le Sieur Decubes du Chatenet, fils et le Sieur de Ribeyreix fils, ils entrèrent dans l'église et s'approchèrent du côté de l'autel dédié à St Laurent, et le Répondant, par les ordres du Sieur du Chatenet, fils, défit le devant de l'autel ainsi que les côtés dicelui, l'entablement dudit autel ainsi que le marche pied, que la pierre de marbre n'était pas alors sur le dit autel, le Répondant n'emporta nullement aucun des objets attendu qu'ils étaient emportés

12 NDLR: Jeanne de Lathière est mariée à Saint-Laurent-sur-Gorre, le 25 janvier 1785 avec François Desmoulins. Elle est la fille de Jean de Lathière et de Jeanne Faure, de La Vilotte, paroisse d'Oradour-sur-Vayres. François Desmoulins demeure au village de La Côte à Saint-Laurent-sur-Gorre, il est fils de Pierre Desmoulins et de Jeanne Vignaud.

par le domestique dudit Sieur Decubes et un maréchal du dit bourg de St Laurent, qui les emportaient au fur et à mesure que le Répondant les détachaient.
Interroger si le peuple ne voulu pas s'opposer à cette entreprise et si le peuple ne fut pas repoussé par le Sieur Decubes fils et le Sieur de Ribeyreix fils ?
A fait réponse que personne ne s'opposa a ce qu'il détacha les objets ci dessus, et que le peuple ne fut repoussé aucunement, même que le Sieur du Chatenet, père n'y était pas présent.
Interroge si après il ne s'approcha pas de l'autel dédié à Notre Dame, et s'il ne voulu pas détacher pareillement le devant d'autel et entablement diceluy.
A fait réponse qu'étant sorti de l'église après avoir rempli les vues dud Sieur du Chatenet, fils, il trouva auprès de la halle le dénommé Martial, domestique du Sieur du Soulier qui lui dit de le suivre pour détacher le devant d'autel de la chapelle dédié à Notre Dame, le Répondant croyant que c'était par les ordres du Sieur du Soulier, le suivit et étant entré dans l'église, ayant été au susdit autel de Notre Dame, étant à même de détacher le devant d'autel, il fut empêché par le peuple qui lui donna plusieurs coups de bâtons, le Répondant fut obligé de se retirer en se sauvant, il y laissa même son maillet et ses ciseaux, il fut alors trouvé le Sieur du Chatenet, père, maire dudit St Laurent, pour se faire remettre son maillet et ciseaux, n'osant pas aller les chercher seul, le dit Sieur du Chatenet, père eut la complaisance de le suivre, ils entrèrent dans l'église, et voyant que le peuple était encore courroucé, ils sortirent par la porte de l'église.
Interrogé si lorsqu'il défit l'entablement de l'autel de Notre Dame, le Sieur Decubes fils ne prit pas le christ qui était sur iceluy.
A fait réponse n'en avoir aucune connaissance.
Lui avons remontré qu'il ne dit pas la vérité puisqu'il est constaté que le Sieur Decubes fils avait prit le christ de la main gauche, et en avait menacé le peuple.

A fait réponse qu'il a dit la vérité.
Interrogé s'il veut prendre droit et s'en rapporté aux dépositions des témoins, qu'au contraire il se réserve de faire des reproches contre eux, et qu'enfin il n'entend pas approuvé la procédure extraordinaire dont il s'agit, mais bien de se pouvoir tout contre les irrégularités d'icelle, que pour tout autres faits dont il déclare protesté même de se pourvoir contre les dénonciations que contre qui il jugera bon être, se réservant pour raison qu'il jugera dans la suite nécessaire contre qui il appartiendra.
Lecture a lui faite de son interrogatoire, a réitéré ses réponses, contenir la vérité ny vouloir augmenté ny diminué, y a persisté et élu domicile en la maison de Sieur Annet Simon de Bachelerie, son conseil, et à déclaré ne savoir signé avec nous, notre dit commis greffier et les dits sieurs adjoints.
Beynaud – Milhaguet –Tournadre- Migeon – Annet Simon.

Le même jour, 14 mai 1791, est interrogé, toujours par Joseph de Lachaumette, Pierre Rolle de Milhaguet et Jean Tournadre, Gilbert Pierre Lebourg, domestique du sieur Decubes du Chatenet, maire de Saint-Laurent-sur-Gorre, demeurant chez le dit sieur du Chatenet, étant âgé d'environ quarante ans.
Il est assisté de Annet Simon de Bachèlerie.

Comme au menuisier, les juges lui demandent où il était le 23 Janvier, après la grand-messe, sur sa réponse qu'il se trouvait chez son maître et qu'il est allé à l'église sur la demande du fils du sieur du Chatenet, pour l'aider à « *aller cherché les bancs appartenant à la maison que certains particuliers avaient sorti de l'église, qu'il le suivit, et aida à emporté les dits bancs ainsi que ceux des Sieurs des* Roys,[13] de

13 Etienne, Anet Comte des Roys, marquis d'Echandelys, habitait le château de Puydeau à Saint Cyr qu'il tenait de sa femme Joséphine de Léonard de Saint-Cyr, dame de Puydeau. Ce fut lui, en qualité de Sénéchal du haut pays Limousin, qui présida à Limoges en mars 1789 l'assemblée des Etats généraux. Il sera fait baron de l'Empire. Son fils épousera Jenny Hoche, fille du général, leur fils Ernest-Gabriel des Roys sera député de la Seine-Inférieure.

Feuillade,[14] et du Soulier.. »
Sur la demande qui lui est faite de savoir s'il avait participé au démontage de l'autel de Notre-Dame, il répond être entré dans l'église après que le menuisier ait démonté l'entablement.
Il confirme que son maître n'était pas présent, et que lui-même se retira aussitôt.
A nouveau la question dont la réponse est attendue avec anxiété et espoir de scandale est posée:
« *le Sieur du Chatenet, fils n'avait- il pas brandi de la main gauche le crucifix en menaçant le peuple ?* »
Déception du tribunal, Pierre Lebourg, le domestique de Simon François du Chatenet leur répond très tranquillement, « *n'en avoir aucune connaissance.* »
Le tribunal revient sur le démontage de l'autel de Notre-Dame et lui demande s'il ne s'est pas dirigé avec le menuisier, le sieur du Chatenet fils, et le fils du sieur de Ribeyreix, accompagnés de Martial, le domestique du sieur du Soulier vers l'autel de Notre-Dame ? Après avoir emporté les objets de l'autel de Saint-Laurent à la maison de son maître, Pierre Lebourg confirme ne s'être pas approché de l'autel de Notre -Dame, il fait remarquer que les objets liturgiques qui avaient été emmenés furent ramenés le soir même dans l'église sur les ordres du sieur du Chatenet, son maître.

Selon la formule, le tribunal lui reproche de ne pas dire la vérité, ce à quoi il répond n'avoir dit que la vérité et se réserve la faculté de se pourvoir contre les faux témoignages et dépositions mensongères, et il persiste dans ses déclarations et signe.

C'est au tour de Martial Jude, domestique du sieur du Soulier, d'être interrogé. Il est âgé d'environ cinquante ans et demeure chez son maître. Aux questions des juges du tribunal, voici ses réponses :
« *il était au devant de l'église quant il a vu certains particuliers de la paroisse, arrachés et sortir tous les bancs qui étaient dans l'église, il reconnu celui du Sieur du Soulier, son maître, et il aida à l'emporté.* »
Il lui est demandé s'il n'a pas aidé ou assisté au démontage de l'autel de Saint- Laurent, il répond « *n'en avoir nulle connaissance, qu'il n'était pas présent alors.* »

A-t-il engagé le menuisier à venir détacher le devant de l'autel de Notre-Dame? Il le reconnaît et explique « *l'autel était neuf, et il craignait le risque qu'il soit gâté, attendu que le peuple était vivement courroucé.* »

Interrogé si durant le travail de démontage du devant d'autel le peuple ne s'était pas opposé et n'avait pas été repoussé par les dits sieurs Decubes fils et de Feuillade fils,Martial Jude répond que sitôt le devant d'autel déposé, il l'emmena chez son maître, et « *ne vit nullement ce qui s'est passé dans la dite église, il observe, qu'il le rapporta le soir après vêpres.* »

Ils lui font remarquer qu'il ne dit pas la vérité, car il a été constaté qu'il était présent lors du démontage de l'autel de Saint-Laurent, ce à quoi il répond « *qu'il dit la vérité et que les accusations sont fausses et supposées, qu'il n'était nullement présent lorsque l'on défit l'autel de St Laurent, qu'il l'a déjà dit.* »
Comme tous les autres il se réserve de se pourvoir contre, etc.

Puis suit l'interrogatoire de Simon François du Chatenet, maire de Saint-Laurent-sur-Gorre.
Le Tribunal est composé de Jacques Armand Baynaud, juge, Bertrand Migeon, greffier, en présence de Pierre Rolle de Milhaguet et Jean Tournadre, à la requête de l'accusateur et dénonciateur public Joseph de Lachaumette de Mandat

« *Le 14 Mai 1791*
A la première question, Simon François répond demeuré au bourg et être âgé d'environ 65 ans.
Puis il explique que le 23 Janvier dernier il

14 Il s'agit de J.B François de Ribeireix, seigneur de Feuillade. Chevalier de Saint Louis.

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012



Simon-François Decubes du Chatenet 1724-1799 Premier maire de Saint-Laurent-sur-Gorre coll. particulière

était vers 11 heures du matin, dans la salle de la municipalité où il présidait le conseil de la paroisse de Saint-Laurent, réuni pour y traiter d'affaires concernant la commune.
« *Se présentèrent alors Jacques Roulaud et d'autres dont il est fait mention au procès verbal établi par la Municipalité.*

A cette occasion, ces derniers déclarèrent avec vivacité et fermeté aux officiers municipaux de se transporter dans l'église pour y tenir leur assemblée, qu'ils agissaient de façon contraire à ce qui avaient lieu ailleurs, que celle de la paroisse d'Oradour avait eu lieu dans l'église.
Il leur répondit et les officiers municipaux également, qu'ils se trompaient et que cette assemblée ne pouvait se tenir ailleurs que dans la salle de la Municipalité. A l'appui de leur affirmation, ils produisirent les décrets ainsi qu'une lettre d'instruction du district de Saint Junien. On leur fit observer que les portes de l'Assemblée étaient ouvertes, que tout citoyen pouvait librement assister aux délibérations, que la meilleure preuve était que le citoyen Roulaud et, ceux qui le suivaient, n'avaient trouvé aucun obstacle. N'étant pas satisfait des réponses de la municipalité, ils sortirent avec précipitation après avoir tenus des propos injurieux et avoir insultés les officiers municipaux, et ils se transportèrent dans l'église, arrachèrent

les bancs et les jetèrent dehors.
Les officiers municipaux étant encore assemblés, prirent conscience du procédé de Roulaud et de ses complices et réclamèrent la Garde Nationale. Mais le Procureur de la commune sortit et rentra à l'instant en avertissant que c'était une partie de la Garde Nationale et que nous n'étions pas à même de la dissiper.
C'est alors que constatant que la Municipalité était démunie de tout moyen pour éviter le désordre, le Conseil se détermina à établir un procès verbal.

Ce procès verbal est une preuve irréfutable de l'authenticité du témoignage des officiers municipaux et du maire.
Les juges veulent savoir si Simon François n'est pas allé à l'église et n'a pas assisté au démontage des autels.

Voici sa réponse :
« *Non, étant encore en assemblée municipale, son fils vint lui dire qu'on avait porté chez lui les cartons, la nappe, les coussins etc, provenant de l'autel de Saint-Laurent, qui était a l'entretien de sa famille, que les séditieux avaient fait tomber en arrachant le banc du répondant (celui de Simon François) et que son fils lui demandait s'il ne serait pas prudent de faire enlever les autres objets compte tenu de l'insurrection de ce parti de séditieux* [15]
« Il lui répondit que ce ne devait pas être nécessaire, que ce qui était dans l'église ne devait pas en sortir, mais à la réflexion il observa qu'il serait à propos d'ôter ce qui pouvait l'être, pour le faire replacer sitôt le calme revenu. »

Interrogé pour savoir s'il n'avait pas menacé les habitants, se vantant d'avoir plus de 40 coups de fusil ou de pistolet à tirer, Simon



La petite porte de l'église de Saint-Laurent-sur-Gorre, qui fait face à l'ancienne maison de Cubes. Photo JJM

François a répondu que « *cela n'était que fausseté.* »

En lui faisant remarquer qu'il ne disait pas la vérité, puisqu'on l'accusait de s'être trouvé dans l'église au moment du démontage des autels, Simon François insiste, « *qu'il a dit la vérité, que tous les faits rapportés sont faux et supposés, cependant il fait observer, qu'étant chez lui, François Lagarde, menuisier, vint le trouver, après avoir détaché le devant de l'autel de Notre Dame, pour le prier de se rendre à l'église, en qualité de maire, pour lui faire rendre son maillet et ses ciseaux qu'on lui avait pris. Il le suivit pensant qu'étant maire il était autorisé à faire cette démarche et que sa présence ramènerait la tranquillité. Il suivit François Lagarde, entra dans l'église par la petite porte et se dirigea vers l'autel où Lagarde avait laissé ses outils. Il demanda alors aux gens qui avait pris ce maillet et ces ciseaux, mais personne n'ayant répondu et constatant que les esprits étaient irrités, il se retira aussitôt par la petite porte de l'église et s'en fut chez lui.*

Interrogé s'il veut prendre droit et s'en reporter aux dépositions des témoins entendus dans l'information faite contre lui le 28 mars dernier, il répond : « *qu'il n'entend pas s'en rapporter aux dépositions des témoins, qu'au contraire, il se réserve de faire des reproches contre eux, et qu'enfin il n'entend pas approuver la procédure extraordinaire dont il s'agit, mais bien de relever toutes les nullités et irrégularités dont elle pourrait être*

15 Fondation d'une vicairie et d'une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Laurent-sur-Gorre par Martial de Cubes, seigneur du Chatenet le 13 Octobre 1633, lui donnant droit de sépulture et de bancs pour lui et sa descendance. Cette famille avait la charge de l'entretien de la chapelle, la toiture, les objets liturgiques et le vitrail. et « *pour orner l'autel soit exécuté un tableau représentant St Martial au bas duquel sera porté les armes du dit fondateur.* »

infectée, même de se pourvoir contre les dénonciateurs, attendu que plusieurs ont déjà donné leurs désaveux.
Lecture faite aud Decubes du Chatenet, ».

Suivent les signatures des juges, du greffier et la sienne.

15ÉME PIÈCE DE PROCÉDURE

Enfin c'est le témoignage ou plutôt l'interrogatoire du principal acteur de cet évènement qui suscita tant d'émotions ce dimanche de janvier 1791.
C'est la 15ème pièce du dossier.
Ce sont toujours Armand Baynaud, juge au tribunal, assisté de son commis greffier Bertrand Migeon, en présence des sieurs Pierre Rolle, de Milhaguet et Jean Tournadre, à la requête de l'accusateur public Joseph de La Chaumette de Mandat, devant lesquels comparait Jacques Léonard Descubes du Chatenet, fils, capitaine de cavalerie, demeurant au bourg et paroisse de Saint-Laurent-sur-Gorre qui précise être âgé de vingt cinq ans.
A la question de savoir où il se trouvait le 23 Janvier dernier après la grand messe, Jacques Léonard répond qu'il était dans la maison de son père, son domicile ordinaire, où on l'avertit que certains particuliers de la paroisse venaient de sortir les bancs de l'église. Il s'y rendit aussitôt et constata qu'effectivement les bancs étaient devant la porte de l'église, et en particulier celui de sa famille, du Sieur des Roys et du Sieur de Ribeyreix de Feuillade, qu'il fit transporter chez son père. Après quoi, il alla trouver son père qui présidait l'Assemblée municipale, pour l'instruire des faits et lui demander s'il ne serait pas plus prudent, pour éviter d'éventuelles dégradations, de faire enlever, de l'autel dédié à Saint Laurent, les objets qui s'y trouvaient. Son père lui répondit tout d'abord, que ce qui était donné à l'église ne se retirait pas. Cependant son père après réflexion, lui dit qu'il n'y avait pas de mal et que lorsque la tranquillité serait revenue, il serait facile de les remettre à leur place.
Mais, on lui demande, s'il est allé à l'église avec son père, le menuisier qui travaille habituellement chez eux, le nommé Pierre, l'un de leurs domestiques, et le fils du sieur de Feuillade, et s'il n'ordonna pas au menuisier qui avait un maillet et des ciseaux, d'ôter l'entablement le marche pied et le devant de l'autel. ?
Jacques Léonard leur répond qu'il est allé à l'église, seul accompagné du menuisier, sans son père ni le fils du sieur de Feuillade, estimant qu'il était plus prudent de faire enlever ce qui risquait le plus. Se proposant de le faire remettre dès que la tranquillité serait revenue.
La tranquillité s'étant rétablie sur le soir, il les restitua et les fit remonter le lendemain matin.
Le Juge lui demande s'il ne fit pas enlever les nappes, les chandeliers et cartons, ainsi que la pierre de marbre, qui recouvrait l'autel, et surtout « *s'il n'avait pas pris le Christ qui était sur l'autel, et le faisant tournoyer dans sa main gauche avec vivacité, il n'en menaça pas le peuple ?* »
Jacques Léonard répondit, que le menuisier ou le domestique, en enlevant l'entablement de l'autel, avaient placé le Christ de côté. Pour éviter qu'il ne se perde, il le prit et l'emmena chez son père, se proposant de le ramener avec les autres objets, mais qu'il n'était nullement en colère et qu'il est faux qu'il ait menacé le peuple.
Est-il vrai que lorsqu'il faisait enlever les objets et l'entablement de l'autel, le peuple ne chercha pas à s'y opposer et même à les repousser lui, son père, le menuisier et le sieur de Feuillade, fils.
Sa réponse est catégorique, tout cela est faux, d'autant plus que ni son père, ni Feuillade fils, n'étaient présents, et que personne ne s'y opposa et, qui plus est, que la plupart de ceux qui se trouvaient dans l'église n'avaient pas participé à l'enlèvement des bancs. Ils applaudirent à son initiative, ayant bien compris, qu'il n'agissait que pour éviter qu'on ne dégrade l'autel.
Le Juge demande à Jacques Léonard du Chatenet, s'il ne s'est pas dirigé alors, avec le menuisier, le domestique de son père et un dénommé Martial, domestique du sieur du Soulier, vers l'autel dédié à Notre Dame,

et s'il ne commanda pas au menuisier de démonter cet autel ?
A cette question, Jacques Léonard du Chatenet, répond qu'il ne se dirigea absolument pas du côté de l'autel de Notre Dame.
Alors le juge lui pose à nouveau la question de savoir si, en sortant de l'église, il ne tenait pas le Christ à la main, et si une femme ne le suivait pas en lui jetant des pierres et en lui criant de le laisser dans l'église, qu'il ne lui appartenait pas, et si rendu à la porte de la maison de son père, il ne le donna pas à vénérer à plusieurs femmes qui se présentèrent.
Sa réponse est que tout est faux comme les précédentes affirmations, que cependant il emporta le Christ dans la maison de son père, de crainte qu'il ne soit « *gâté* », comme il l'a déjà expliqué.
En fait comme il arrivait sur le seuil de la maison de son père, il rencontra deux femmes qui en sortaient et lui demandèrent de vénérer le Christ. Il le leur présenta avec toute la décence possible.

Interrogé pour savoir s'il veut s'en rapporter aux dépositions des témoins entendus dans l'information faite contre lui le 28 Mars, dont il a écouté la lecture, Jacques Léonard du Chatenet, répond qu'il n'entend pas s'en rapporter aux témoins mais au contraire qu'il n'approuve pas la procédure et se réserve de fournir des reproches contre les témoins et dénonciateurs par toutes les voies de droit.
On lui fait alors remarquer qu'il n'a pas dit la vérité, puisqu'il a été constaté qu'il avait pris le Christ de la main gauche, dans l'église, et en avait menacé le peuple.
En outre, qu'il s'était rendu, avec le menuisier et le sieur de Feuillade fils, et le sieur son père dans l'église, traversant au milieu de la populace en colère, pour aller démonter l'autel de Notre Dame.

Jacques Léonard, persiste et nie, il a dit la vérité.
« *Lecture faite au dit Sieur Jacques Léonard Descubes du Chatenet, fils, accusé aud interrogatoire, a réitéré ses réponses contenir la vérité, y a persisté, n'a voulu aujourd'hui diminuer… suivent les signatures des juges, celle de Jacques Léonard et de son conseil, Annet Simon de Bachelerie.*
Quoi qu'il en soit Simon-François du Chatenet ne semble pas avoir été inquiété jusqu'en mars 1793, date à laquelle il fut mis en état d'arrestation comme aristocrate.

Le rejet par le Pape de la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) accroit les oppositions. L'abbé Vauzelle qui avait prêté serment de bonne foi dans l'église de Saint-Laurent, en présence du maire Simon François du Chatenet et des conseillers municipaux, s'étant rétracté, fut arrêté et incarcéré jusqu'en 1797. Il ne reviendra dans sa paroisse qu'en1802 pour s'éteindre à Saint-Laurent en 1821.

L'INCARCÉRATION À LIMOGES

La Terreur débute en août 1793, et s'installe sous la dictature du Comité de Salut public jusqu'à la chute de Maximilien de Robespierre en 1794.

Le 10 septembre 1793, en pleine période de Terreur, Simon-François premier maire de Saint-Laurent-sur-Gorre, qu'on avait voulu faire passer pour un vulgaire cambrioleur d'église, est mis par la force armée, venue de Saint-Mathieu, en état d'arrestation, en tant qu'aristocrate. Avec ses voisins, l'abbé Pierre de Brie[16], Martial de Brie, à Soumagnas, Henri de Beaupoil de Saint-Aulaire et son frère Pierre, et le cousin de Simon-François, Jean Baptiste de Ribeireix de Feuillade, ainsi que François Pressigou, du bourg de Gorre, Perrier, père et fils, Melchior Lenoble, et Pierre Descubes, du village de Cubes, pour leur esprit incivique. Tous sont immédiatement transférés dans la prison de la Visitation à Limoges. Simon François y restera un an.

16 L'abbé Pierre de Brie était vicaire général de l'évêque d'Arles. Déporté à Rochefort embarqué sur le ponton, Les deux Associés, il y mourut l'année suivante, à 55 ans.

Tous ses biens sont mis sous séquestre, certains seront affectés aux Sénatoreries d'Etat et à la Légion d'Honneur.
Simon-François Descubes de Chatenet, était maréchal de camp des armées du Roi, 1er maréchal des Logis des Gendarmes de la Garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, vétéran de la guerre de Sept Ans ; il avait chargé les Anglais à Fontenoy en 1745, à Raucoux en 1746 et à Lawfeld les Anglo-hollandais. Cette charge « *à la sauvage* » de la Maison du Roi commandée par le maréchal de Saxe, avait décidé du sort de la bataille et lui avait coûté un cheval tué sous lui.
Il s'est éteint en 1799 à Saint-Laurent-sur-Gorre, l'année où Bonaparte revient d'Egypte et s'empare du pouvoir un certain 18 brumaire.
Ces trois fils dont l'aîné Jacques Léonard du Chatenet, à l'époque capitaine de cavalerie, est l'un des protagonistes de "*l'Emotion de 1791*", terminera sa carrière comme lieutenant colonel de cavalerie.
Il fut fait sous la Restauration, le 21 août 1816 chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé Marie Barthon de Montbas. Il est mort le 5 juillet 1839. Après de longues et fastidieuses démarches, il avait récupérer sous la Restauration, une partie seulement du patrimoine spolié à son père en 1793.

Une nouvelle agitation du peuple, éclata le 18 prairial an VI (juin 1797).
Les paysans s'excitèrent, six à sept cent personnes se rassemblèrent contre la levée de l'impôt. Le maire d'alors, le citoyen Pierre Nénert[17], fut molesté, il lui fut reproché « *d'avoir mal établit le rôle* » et accusé d'être « *la cause de la mort de Capet* » (Louis XVI)

Dans son rapport Pierre Nénert, bourgeois et notaire, a consigné les propos de la foule menaçante : « *Il faut, disaient-ils, tuer tous les bourgeois; ils ont détruit les nobles, nous étions bien mieux lorsque nous leur payions la rente et la dime, mais nous les ferons revenir, ils nous soutiendront* »

Les meneurs étaient les citoyens Laurent Vergnenégre[18] et Simon Chezemartin[19] , cousins l'un de l'autre, qui figurent en première ligne de la pétition contre Simon-François du Chatenet en janvier 1791.
« *Si nos bâtons étaient des fusils, nous vous tuerions* » criaient-ils alors aux bourgeois.
La réaction jacobine du 18 fructidor et le rapport de Pierre Nenert, bien fait pour exciter la colère de l'administration républicaine, ne semble pas avoir déclenché la foudre sur cette ultime sédition de 1797.

Bernard du Chatenet

17 NDLR-CGHHML: Pierre Nenert, bourgeois et notaire royal de Saint-Laurent, procureur d'office des impôts du roi, est né le 7 septembre 1749 à Saint-Laurent-sur-Gorre. Il est mort le 12 juin 1817 à Limoges. Pierre Nénert est fils de François Nenert, marchand (1697-1777) et de Marie Jeanne de Lautrette. Il épouse le 23 février 1772 à Saint-Laurent-sur-Gorre, Marie Anne Gouzon, demoiselle de Gouzon de Bellefon fille de Jean Baptiste Gouzon, et de Marie Anne Jouhannaud de l'Isle. *Recherche de Monique Gallais CGHHML.*

18 NDLR-CGHHML: Laurent (de) Vergnenégre, maréchal ferrand au bourg est né le 24 février 1755 à Saint-Laurent-sur-Gorre et mort 23 janvier 1842 (86 ans) à Saint-Laurent-sur-Gorre. Fils de Georges de Vergnenegre, (1719-1804) et de Catherine Gerald, (1726-< 1804). Il avait épousé Françoise Verger fille de Pierre Verger et de Marie de Chezemartin.

19 NDLR-CGHHML: Simon de Chezemartin, marchand est fils de Jean de Chezemartin dit Joseph cabaretier et marchand à Saint-Laurent-sur-Gorre et de Valérie Verger. Il est né 20 février 1754, et mort le 2 messidor an IX à Saint-Laurent-sur-Gorre âgé de 48 ans. Son décés est déclaré par Laurent Vergnenégre maréchal ferrand et Pierre Blond boucher.



Portrait du général Martial Materre décoré de la légion d'honneur

La tombe du Général Materre au cimetière de Saint-Martin-Sepert était dans un état de vétusté déplorable. Le Souvenir Napoléonien décida, avec son carnet d'adresses, de remettre en état cette sépulture de marbre de Carrare, en 2006. C'est ainsi que je fus appelé à proposer les éléments historiques qui dépeignent ce soldat limousin parcourant, après la Vendée, le Moyen Orient et l'Europe entière, gagnant ses galons au fil de son sabre ou de sa baïonnette.

Lorsque le Maréchal Soult, ministre de la guerre, lui demandait son état des services pour régulariser sa situation militaire et le rétablir ainsi dans ses droits d'officier général, Martial Materre répondit d'Uzerche le 15 août 1831 :

«*Tous mes droits à votre munificence reposent aujourd'hui sur trente ans de services effectifs sans interruptions, vingt campagnes tant en Europe qu'en Asie et en Afrique, sept blessures graves dont deux reçues sous vos ordres à Austerlitz et à Eylau. Voilà mes titres à la reconnaissance nationale, je n'ose dire, mes droits à votre estime***».**

LE GENERAL MARTIAL MATERRE
UN FANTASSIN DE L'EMPIRE

Marius Ducloux

A la mémoire de Michel Moreau, ancien délégué Limousin-Périgord du Souvenir Napoléonien.

L'auteur : Marius Ducloux est né à Lubersac en 1929. Scolarisé dans les écoles de la République puis dans les Ecoles Militaires. Il intègre Santé Navale (promo 50) et poursuit ses études de médecine à la fac. de Bordeaux et au Pharo à Marseille.
De 1956 à 1976 il sert la France de l'Outre-Mer, d'abord dans les compagnies sahariennes puis (après concours) comme chef des services médicaux des hôpitaux de Douala, Cotonou et l'Hôpital Principal de Dakar. Il sera ensuite médecin libéral en Corrèze. Il milite dans de nombreuses associations culturelles et publiera quelques ouvrages autour de Lubersac dont il sera conseiller municipal pendant 12 années.

Résumé :
La vie, la carrière et l'œuvre de Martial Materre sont gravées sur sa pierre tombale. Militaire malgré lui, il gravit tous les échelons de la carrière militaire, des plus modestes au plus élevés. Il est en Vendée, à Toulon, en Italie, aux Pyramides, à Austerlitz, à Moscou …

A la fin de l'épopée impériale, il retrouve Montagnac de Saint-Martin-Sepert, Eyburie et Uzerche dont il sera conseiller général.

« Il vécut en homme d'Honneur et mourut en homme de Bien »

Parcourant l'Europe avec Martial Materre, sans pouvoir chiffrer le nombre de kilomètres parcourus, je pourrais vous dire son bonheur partagé des armées de la Révolution et de l'Empire coagulé dans les blessures reçues et les blessures données, son action civique et politique conduite au service d'Uzerche et du département de la Corrèze sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, son amour partagé entre Montagnac de Saint-Martin Sepert et Vieux Bourg d'Eyburie.

Mais, à moins de limiter le propos à une simple chronologie, à un interminable journal de bord, pour cet exceptionnel fantassin de l'Empire, il n'est pas possible de tout dire.

Nous rapporterons, à l'occasion, les propos du général Materre chaque fois qu'il nous semblera utile de le faire à partir du manuscrit intitulé : « *Analyse de mon journal, brûlé en 1824, à la mort d'Ernest* » (son jeune fils). Ce manuscrit a été confié par son petit-fils Raymond Materre, en 1905, à Monsieur Georges Bertin qui a rédigé en 1906 un livre d'une centaine de pages intitulé : *Le Général Materre (1772-1843) d'après ses souvenirs militaires inédits*[1], et à partir d'une brève notice nécrologique de Saint-Maurice Cabany de 1846.

1 cote des Archives Départementales de la Corrèze : 4 °Q 45



Tombe de Martial Materre avant 2006 au cimetière de Saint Martin Sepert

DE L'ORIGINE IDENTITAIRE. MAIS D'OÙ SONT LES MATERRE ?

Je compris assez vite que Martial Materre, né à Limoges ne méritait d'être honoré qu'à Limoges, comme Jourdan. Et pourtant, en Corrèze, on ne manque pas d'« ayant droits » généalogiques, géographiques, on pourrait même dire géologiques, tant les strates sont encore présentes. L'ambiguïté vient du fait qu'il soit né à Limoges d'une mère limougeaude, Louise Videau, (qui accoucha vraisemblablement dans le lit de sa mère selon une coutume de l'époque, en 1772). Et puis, au début du XIX ème siècle, comme Cadet Roussel, le général a trois maisons en Corrèze : Eyburie, Uzerche et St-Martin

Le village d'Eyburie d'aujourd'hui ne date que du milieu du XIX ème siècle. On construisit le nouveau bourg sur une pouège passante où se déroulaient des foires, aux Sagnes. Au Vieux Bourg d'aujourd'hui il y avait église et mairie. Martial réside fréquemment au Vieux Bourg dans la noble maison des Personne de Lafarge de Ventiaux dont il a épousé en 1814 une des filles, Désirée Marie Jeanne Louise. Trois enfants naîtront de cette alliance : Honorine née en 1815 à Uzerche, morte à son domicile de Montagnac de Saint Martin Sepert, en 1888, Cornélie, née à Uzerche en 1827, morte à Vieux Bourg en 1882 et un fils Ernest né en 1817, mort prématurément en 1824 à Vieux Bourg aussi.



Linteau de fenêtre de la maison des Personne de Ventiaux à Vieux-Bourg.

A Uzerche, au 10 de la rue Bécharie, dans une des belles demeures des « robins » d'Uzerche vivent les Materre, magistrat, juge ou avocat. Depuis quand ? Je ne sais répondre ; Bournazel dans son histoire d'Uzerche nous dit que cette maison était aux Personne de Ventiaux et qu'elle passa par mariage (1814) aux Materre. Ses descendants la possèdent encore aujourd'hui. A lire de nombreux documents, on a bien l'impression qu'il s'agit plus d'une résidence de fonction pour des gens de robe qui vont souvent ailleurs. Mais avant d'habiter cette noble demeure, où étaient les Materre? Ils viennent probablement de Chanac (Bournazel) ou de Treignac où l'un d'entre eux, juge de paix, a beaucoup fait parler. En 1690. Denis Materre, Juge à Treignac a été condamné à être pendu pour s'être occupé sans motifs des affaires de Madame de Pompadour. Celle-ci dit dans une lettre du 3 février 1690
"*je suis assez bonne pour ne pas vouloir que ce misérable soit pendu ; par les amendes, il faut le châtier afin qu'il soit plus sage, mais je lui sauverais la vie s'il fait appel à moi*".

Ils sont dits, les uns après les autres, avocats en parlement, juges de Vignols et Chamberet depuis 1700, villages où ils ont aussi maison de « justice » et habitaient souvent à Montagnac de Saint Martin Sepert.

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN


La maison des Materre à Uzerche

Même si on trouve un François Materre, notaire royal et juge habitant « au lieu de Peyrissac », leurs racines poussent bien à Montagnac de Saint Martin Sepert.

La consultation des registres d'Etat Civil et des Cadastres de Saint Martin confirme bien que Montagnac est une terre des Materre. Donnons quelques exemples :
En 1742 dans l'Etat Général des Fonds ; au village de Montagnac (à partir de la parcelle 1391) : monsieur Materre, demeurant à Chamberet, possède 60 parcelles en châtaigneraies, pâtures, chanvre, bruyère, terres et 3 maisons occupées par des bordiers, et au bourg de Saint Martin une maison à deux espaces, courtillage et jardin servant de logement à M. de la Malonie, escuyer (cf. annexes)
En 1817 (cadastre napoléonien), Materre Jean Baptiste Martial, Colonel du 4 eme Régiment, off. Légion d'honneur, aux Armées, (à cette date il est général de brigade) possède à Montagnac 98 parcelles en pâtures, châtaigneraies, bruyères et terres, un étang, un moulin et quatre maisons avec granges et séchoirs.

Aux registres d'Etat Civil, la foison des sources est étonnante :
Les naissances et baptêmes à Montagnac :
Pierre Materre, fils de Léonard ancien juge de Vignols et Chamberet (1735),
Barthélemy (26-11-1773) fils de François, frère de Martial,
Anne-Sophie (1776) et Marie-Anne (1-12-1786) sœurs de Martial.
Le mariage à Montagnac de Marie Françoise Materre (fille de Charles Joseph Materre) et Victor Mouget, en 1881.

Les sépultures des Materre à Saint Martin sont nombreuses, tant et si bien qu'on parlera pour l'inhumation de Martial, du tombeau de ses ancêtres à Saint Martin :
1784 Léonard Materre 73 ans ancien juge de Vignols et Chamberet,
1790 Anne-Sophie (sœur de Martial),
1843 Martial Materre, Général à 71 ans,
1888 Honorine Marie Magdeleine Materre, fille de Martial, épouse de Charles Joseph Materre, et beaucoup d'autres avant 1780.

Ajoutons qu'un frère de Martial, Saturnin est propriétaire à Esparsillac à quelques hectomètres de Montagnac et que dès 1685 le curé de Saint-Martin est un Materre, et ultérieurement les Materre seront fabriciens de Saint-Martin. Le registre BMS de 1792 de Saint-Martin-Sepert est paraphé par Materre, juge du tribunal du district d'Uzerche.

LES MATERRE

Parler de Martial Materre, c'est évoquer une nombreuse parentèle dont on parlera surtout aux XVIII et XIX siècles. On trouvera dans le schéma suivant les articulations généalogiques de cette famille, qu'il faut



Montagnac

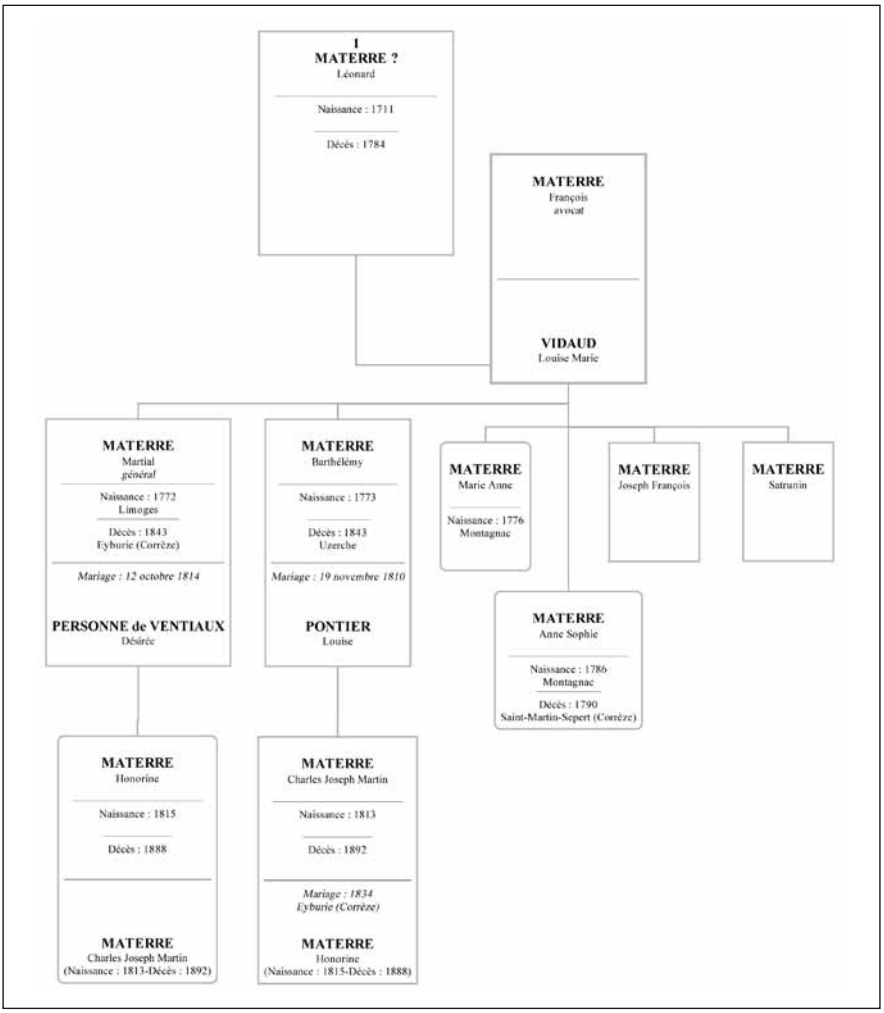
I
MATERRE ?
Léonard
Naissance : 1711
Décès : 1784
MATERRE
François
avocat
VIDAUD
Louise Marie
MATERRE
Martial
général
Naissance : 1772
Limoges
Décès : 1843
Eyburie (Corrèze)
Mariage : 12 octobre 1814
PERSONNE de VENTIAUX
Désirée
MATERRE
Barthélémy
Naissance : 1773
Décès : 1843
Uzerche
Mariage : 19 novembre 1810
PONTIER
Louise
MATERRE
Marie Anne
Naissance : 1776
Montagnac
MATERRE
Joseph François
MATERRE
Sutrunin
MATERRE
Anne Sophie
Naissance : 1786
Montagnac
Décès : 1790
Saint-Martin-Sepert (Corrèze)
MATERRE
Honorine
Naissance : 1815
Décès : 1888
MATERRE
Charles Joseph Martin
(Naissance : 1813-Décès : 1892)
MATERRE
Charles Joseph Martin
Naissance : 1813
Décès : 1892
Mariage : 1834
Eyburie (Corrèze)
MATERRE
Honorine
(Naissance : 1815-Décès : 1888)

distinguer des autres Materre du Lonzac ou de Chamberet.
Des commentaires s'imposent:

1-Léonard est mort à Montagnac en 1784. C'est une raison, mais peut-être pas suffisante, pour le placer en tête de lignée. Il serait lui aussi juge, notaire et avocat à Chamberet, Vignols et Uzerche comme sa descendance ? Bournazel pense qu'il se nommait Jacques. Venait-il de Treignac par ses ancêtres ?

2-François Materre, de lui, à dire vrai, on ne sait pas grand-chose: ni où et ni quand il est né, ni où ni quand il se maria. Il n'eut pas d'enfant d'une première épouse, Jeanne Peyroudie.
La seconde épouse est féconde. Originaire de Limoges, Louise-Marie Videau, fille d'une « honorable famille », sœur du sieur Vidaud, assesseur au Sénéchal, fille de Martial Vidaud, lui donnera dix enfants.
Avocat en parlement, juge de Vignols et Chamberet comme ses prédécesseurs, le père François fera une carrière plus trouble qu'effacée. L'Abbé Lejeune nous dit bien qu'il fait partie de la délégation qui conduira, en 1789, les cahiers de doléances d'Uzerche à Tulle et qu'il signera la déclaration du « corps des avocats d'Uzerche » qui approuve les Etats Généraux. Pas de bruit à Uzerche pendant la Révolution mais des suspicions. En 1793 on pense même que Materre François a émigré. Il affirme être allé à Paris pour affaires. Juge au district d'Uzerche à la création des districts, il sera président du conseil de district sous le directoire.
On regrette son peu d'engagement, bien qu'affilié à la loge maçonnique de « L'Heureuse Alliance » d'Uzerche, vivier de révolutionnaires. Il s'investira plus virilement pour soutenir son frère maçon, Bigorie du Chambon de Lubersac à deux reprises. (Saint Martin, est dans le canton de Lubersac, le canton de Lubersac, dans le district d'Uzerche)

3-La fratrie de Martial
a-Moins d'un an après la naissance de Martial va naître, à Montagnac de Saint Martin Sepert, son frère **Barthélémy**, le 26 septembre 1773. Il sera baptisé le lendemain par le curé Chaumont, ayant pour parrain son oncle Barthélémy Materre et pour marraine mademoiselle Marguerite Materre sa tante.
Il va, comme son frère parcourir l'Europe (sauf la Russie) derrière les généraux de la Révolution et de l'Empire. Blessé à plusieurs reprises, il est incapable de poursuivre le métier des armes, après la bataille d'Essling. (1809). Il est alors chef de bataillon, chevalier de la Légion d'Honneur. Il se retire à Uzerche, se marie en 1810 avec Louise Pontier (le 19 novembre). De cette union naîtront trois enfants : Amélie, Eugénie, et Charles Joseph. Il sera désigné par le préfet, après la révolution de juillet pour être maire d'Uzerche d'août 1830 à mars 1838.
Il mourut quelques semaines après son frère Martial le 19 mai 1843.

b-Joseph François Materre (le 3éme de la fratrie) fit un parcours similaire à celui de ses frères. Capitaine, il disparut pendant la bataille de Leipzig. Son corps ne fut jamais retrouvé.

4-Charles-Joseph, dit aussi Martin (1813-1892) fils de Barthélémy et Louise Pontier va épouser Honorine, la fille de Martial et de Désirée Personne de Ventiaux. Il devient neveu et gendre de Martial. Il ne ressent aucun attrait pour les champs de bataille. Franc-maçon comme François, il est plus impliqué dans l'action politique. D'abord conseiller municipal d'Uzerche, il sera maire (désigné) d'Eyburie en 1846 jusqu'en mars 1848 date à laquelle il devient maire (désigné) d'Uzerche puis conseiller général en 1853. Mais la politique se lasse de lui et il acceptera d'être percepteur à Montauban en 1867. Il meurt chez son fils Raymond, à Versailles le 4 avril 1892

L'ENFANCE DE MARTIAL MATERRE

Même s'il est né à Limoges le 15 novembre 1772, dans la paroisse de Saint Michel des Lions, il passe son enfance à Montagnac où sa mère donnera naissance à un second fils moins d'un an après. Il grandira au milieu

d'une fratrie renouvelée : après Barthélémy, Joseph, Etienne, Saturnin, Marie-Julie, Anne-Sophie, Léonard, Jacqueline…tantôt à Uzerche, à Chamberet ou à Vignols où les Materre ont une maison qui porte encore aujourd'hui leur nom.

Jean Baptiste Martial est scolarisé, à Tulle chez les Théatins, congrégation religieuse engagée habituellement dans un prosélytisme redoutable. Il aurait dû être prêtre. il sera soldat sans trop l'avoir voulu. Peut-être a-t-il été influencé par le supérieur, le père Victor Lanneau de Marey qui en 1784 (on peut penser que Martial y était pensionnaire, avec ses frères Barthélèmy et Joseph) rénova un enseignement ouvert sur les thèses du « siècle des lumières » et les idées révolutionnaires, constituant même une compagnie d'élèves volontaires en 1789.

UN FAUX DEPART OU COMMENT ON DEVIENT UN SOLDAT EN VENDÉE

On a bien compris que rien dans le domaine familial ne devait le conduire à épouser les idées du siècle des Lumières. Il devait être juge, avocat ou notaire, comme les autres.
« *Il vit comme les jeunes bourgeois de sa génération, tantôt à Limoges, à Uzerche ou dans le domaine paternel de Montagnac comme le dit L. de la Bernardie qui poursuit: la révolution devait l'entraîner, tambourg battant, sur les chemins de la gloire même si sa carrière ne débuta point sous la poussée d'une vocation militaire irrésistible. Le jeune Martial, en dépit de son prénom guerrier, était un héros qui s'ignorait* ».
La Vendée, le 2 mars 1793 s'affirme royaliste. La levée en masse de Volontaires est déclarée par la Convention. Le district d'Uzerche traîne les pieds. On envoie la gendarmerie montée et 150 gardes nationaux.
Le recrutement se fait alors très démocratiquement comme une farce électorale : les volontaires sont élus par leurs concitoyens sans avoir eu la peine de poser au préalable leur candidature. On disait, ainsi, choisir ceux qui avaient pour vocation l'amour de la patrie.
On leur promettait deux à trois mois de promenade qui les dispenseraient de tout service militaire ultérieur, et qu'ils conserveraient leur équipement en récompense.
L. de la Bernardie de poursuivre: « *S'il prit du service le 21 mars 1793 parmi les 206 hommes désignés par les membres du Club d'Uzerche pour composer le contingent du district d'Uzerche au " Bataillon de la Concorde", ce fut semble-t-il sans aucun enthousiasme* ».

Le lendemain Martial Materre écrit la première page de son journal de marche (document combien précieux). Il est à Pierre-Buffière, après une journée de marche, sous les ordres de Mr. de la Grenerie (Cdt. la garde nationale d'Uzerche) avec « *le Concorde* ». Le jour suivant il est à Limoges.
« *Le 26 mars, nous sommes à Brigueil où nous intronisons un curé jureur.*
Le 27 à Confolens où ils trouvaient une compagnie de femmes, vêtues et armées en Amazone, qui les escorta au milieu d'une foule enthousiaste.
Le 29 à Civray, pour la première fois, j'ai connaissance des motifs de l'insurrection de la Vendée.
30 mars, nous sommes à Melle. On veut obliger les soldats à couper les fleurs de lys qu'ils arborent aux basques de leurs habits. Ils s'y opposent et le lendemain les suppriment avant d'entrer à Niort, symbole de la royauté défunte.
Deux camarades arrêtent un prêtre déguisé en femme.
Le 2 avril à Fontenay le Peuple ; accueil glacial. Notre hôte veut nous faire souper avec ses domestiques ».

Martial est encore un bon bourgeois qui ne mange pas avec les domestiques. Il devra bientôt s'accommoder d'autres gamelles !

La promenade programmée allait prendre une toute autre tournure. Le 3 avril, ils assistent à la décapitation par la guillotine de quatorze vendéens et vendéennes sur la place publique. Ce baptême du sang

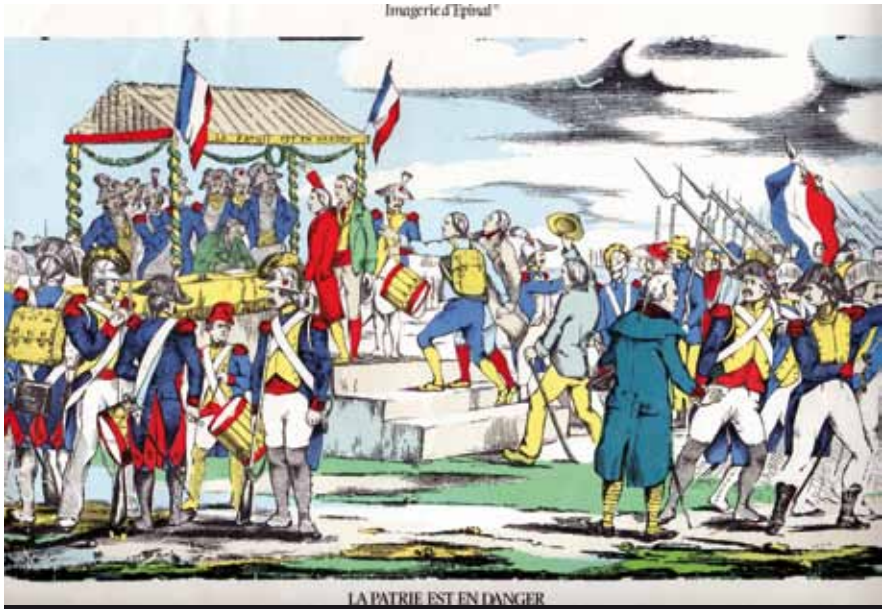

serrait les gorges et les premiers déserteurs quittent les rangs les heures suivantes.

Martial Materre reçoit ses premiers galons de caporal le 11 mai et de fourrier quelques jours après. Il est à la Rochelle le 30 mai et découvre la mer pour la première fois.

Le 30 juillet, le contrat initial de trois mois est depuis plusieurs semaines expiré. Le représentant du peuple en mission refuse les congés demandés.
Les soldats quittent les rangs. La République ne respecte pas son contrat. Ils ne veulent plus se battre contre des Français. Ils portent leurs armes au Capitaine Besse (limousin aussi) et partent la nuit, accompagnés d'un rémouleur passeur auquel ils avaient donné 60 (francs?)
Huit jours après, Martial est dans sa famille; il venait de recevoir une bonne leçon et promettait qu'il ne se laisserait plus prendre aux boniments des sergents recruteurs.

C'était faire illusion, la patrie plus que jamais était en danger. Dès août 1793, la Convention va moissonner tous les jeunes gens de 18 à 25 ans. Aucune javelle ne doit rester sur le sillon.

LE CINQUIEME BATAILLON DES VOLONTAIRES DE LA CORREZE

La Corrèze doit fournir un bataillon (le n° 5) pour les Pyrénées-Orientales. Le recrutement se fait avec grande difficulté et grande fièvre. Les Volontaires du précédent bataillon Concorde savaient, eux, ce que le mot « volontaire » voulait dire.
Et pourtant, le patriotisme l'emporte avec une grande naïveté. Lisons quelques lignes édifiantes de sobriété de Martial Materre sur cet engagement qui sera effectif le 4 novembre, date retenue pour le départ de ses actes de service :
- Le 6, nous nous nommons des officiers qui nous sont désignés par les autorités.
- Le 7 je suis nommé sergent (4 brumaire An II).
- Le 8 nous commençons à faire des exercices à notre manière, n'ayant personne parmi nous capable de nous instruire.

Aucun commentaire n'est fait. Materre ne critique pas cette manière de faire. C'est l'abnégation qui semble de mise. Ne serait-elle pas sœur du patriotisme dont il fera preuve sa vie durant. C'est ainsi qu'on devient soldat, sans vraiment l'avoir voulu.

Le 20 novembre 1793, le 5 ème Bataillon du

district d'Uzerche prenait, au pas cadencé, le chemin de Tulle. Martial Jean Baptiste Materre faisait ses seconds pas dans une armée sans plus de métier qu'en Vendée, rythmées par le Petit Tambourg d'Arcole, qui allaient résonner dans ses oreilles pendant plus de 20 années. Il marchera, marchera sans cesse, comme un fantassin de l'Empire, de Provence en Italie, d'Egypte en Syrie, de Suisse, en Allemagne, de Berlin à Moscou, d'Austerlitz à Heilsberg, de Saint Dié à Montereau, pendant 22 ans pour revenir, après les Cent Jours, dans son royaume d'enfance de Montagnac.
Une légende laisse croire (Jules Tintou) que pendant toute cette période, il ne revint jamais en Limousin. Dans ses manuscrits nous le trouvons pourtant à Montagnac : du 8 février 1802 au 22 avril 1802 après la campagne d'Egypte, et du 10 décembre 1809 au 3 janvier 1810 avant de rejoindre Nimègue pour les campagnes enchaînées de Hollande, Allemagne et Russie.
Mais j'en conviens: moins de 100 jours de permission en 22 ans, c'est bien peu !

Il participa à 130 combats, à 27 batailles rangées, à 3 sièges, 2 combats en mer et fut victime à 7 reprises, de blessures de guerre plus ou moins invalidantes.

LA PREMIÈRE DES CAMPAGNES DE MARTIAL: UNE BATAILLE NAVALE

En route pour chasser les Espagnols hors des Pyrénées, le 5 ème des Volontaires de la Corrèze, met cap au sud. Martial Materre note :
« *On a distribué quelques gibernes et quelques sacs de peau. On quitte Tulle le 25 novembre. A Souillac il faut plus de quatre heures pour nous réunir pour le départ. A Cahors il y a un attroupement pour s'opposer à la destruction des croix. A Montauban on arrête dans nos rangs quelques officiers et soldats aristocrates. On est à Toulouse le 4 décembre* ».

Alors qu'on affûte les baïonnettes pour bouter les Catalans dehors, la prise de Toulon par les Anglais va changer le cours du jeu. Au lieu de rejoindre Salses puis Perpignan, la direction d'Avignon est claironnée à chaque étape après le seuil de Naurouze.
Materre y est promu le 8 nivôse An II (28 déc.1793) sergent major de grenadiers. A la cité des Papes règne une incivilité croissante et une insécurité menaçante. Il faut plus de 6 mois pour attendre un ordre des représentants du peuple.
Le 5 ème bataillon sera à Toulon le 5 août 1794. Pourquoi faire ? le commandement n'a pas de solution ni pour libérer Toulon ni pour libérer la Corse tombée aux mains des Anglais.

Materre est nommé sous-lieutenant en décembre.
On assiste à d'incroyables joutes entre la Corse et Toulon. L'amiral Martin avait reconstitué une escadre capable, pensait-il, de couler les Anglais. Le 5 ème des volontaires de la Corrèze est embarqué le 18 février 1795 sur une escadre de 15 vaisseaux, 6 frégates et 3 corvettes.
L'incohérence de l'amiral est manifeste, l'incompétence des « pachas » est criarde, les mariniers sont Corréziens… !
Le récit de Materre pourrait servir de synopsis à une bande dessinée. On en lit deux extraits:
« Le 14 mars, on se forme en bataille. Le vaisseau « Ça –Ira » en manœuvrant, aborde le vaisseau « La Victoire » et perd deux mâts de hune ; il est attaqué par les Anglais. Nous volons à son secours. En virant de bord, nous tombons sur l'avant-garde anglaise ; elle avait forcé de voiles pour s'emparer du « Ça –Ira ». Une vive canonnade s'engage de part et d'autre sans résultat ».
« 20 mars. Tempête sur mer. Nous touchons de l'avant et de l'arrière sur un fond de roche qui nous brise le gouvernail ; des voies d'eau se manifestent en plusieurs endroits ; nos pompes ne peuvent suffire. On appelle, on démonte des supports et, malgré les plus grands dangers, un sénateur parvient jusqu'à nous avec quelques amarres. On jette à l'eau plusieurs canons. Le désespoir s'empare de l'équipage; plusieurs se déshabillent pour chercher à se sauver à la nage. Enfin, le soir, la mer se calme et nous nous rendons maître de l'eau qui commençait à gagner la batterie de 36 ».

Après cette glorieuse défaite, Materre qui n'était qu'embarqué, jugea vite que la Marine n'était pas le corps où il souhaitait dorénavant servir. Le 5 ème desVolontaires de la Corrèze, débarqué le 31 mars 1795, rejoignit La Valette, pour se mettre sous les ordres de Masséna à l'aile droite de l'armée d'Italie.

Une, deux, une deux battait le petit tambourg d'Arcole [2]

L'ARMEE D'ITALIE

En quittant Toulon, Materre rejoint le cantonnement de Loano en avril, celui du camp de Corbua le 18 mai 1795. On se battit pendant deux mois avant de rejoindre vers la fin juillet les cols de Foy et d'Alpy pour un repos nécessaire.
Materre raconte que : *« Le général Kellerman qui nous avait commandés avec tant de distinction est remplacé par Schérer*
« le 25 septembre on prend le camp ennemi et on le brûle.
« le 2 octobre les Autrichiens sont repoussés en avant de Borghetto ».

L'armée passe sous les ordres d'Augereau
« *les 22 et 23 novembre 1795 a lieu le furieux combat de Loano contre les Austro-Serbes sous une tempête de neige : à la pointe du jour, deux fusées parties du Mont Saint Esprit nous donnent le signal de l'attaque. Malgré la plus vive résistance, toutes les redoutes en avant de Loano sont emportées. La Chartreuse de Tinrano veut en vain se défendre ; cernée de toutes parts elle capitule. Un ouragan des plus violents nous arrête dans la poursuite de l'ennemi. Il nous oblige à bivouaquer sur le mont Catero. Le 24 nov. 1795, nous descendons sur l'ennemi qui se retire sur Finali où il ne peut se rallier. Le général Masséna étant sur ses arrières à San Giacomo, l'ennemi est obligé de regagner la Vallée de la Bornida dans le plus grand désordre.*

« Cette bataille coûta à l'ennemi forcé dans toutes ses positions, son artillerie entière ainsi que 5.000 prisonniers et près de 4.000 morts. N'ayant plus en face d'elle d'ennemi capable de l'attaquer, notre armée prit un repos bien mérité ».

Le 7 mars 1796, Bonaparte prend le commandement de l'armée d'Italie. Le 5 ème des Volontaires de la Corrèze s'intègre à la 18 ème demi-brigade de ligne qui restera la demi-brigade chère au cœur de Materre, souhaitant y servir chaque fois qu'il le put.

Après les attaques du Château de Cossario, de Provera, la 18 ème de Ligne est devant



Le petit tambour d'Arcole

Alta le 23 avril pour passer le Tanero. Materre écoute alors cette proclamation de Bonaparte, premier contact avec celui qu'il allait servir jusqu'en 1815 :

« *En quinze jours, vous avez remporté six victoires pris vingt et un drapeaux, quinze pièces de canon, emporté plusieurs places fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont, tué ou blessé 10.000 hommes et fait 150.000 prisonniers ».*
Materre passe le Pô le 8 mai 1796 sur de grandes barques. Le 10 mai il est à Lodi ; il écrit:
« 14 mai: grande allégresse parmi les habitants, sur le rapport de quelques dévotes qui assuraient avoir entendu une statue de la Vierge annonçant une paix prochaine».

Le 4 juin 1796 il est à Rivoli et en suivant, Albiranno, Toiry, Bochetta di Caplo, passage

2 Deux descendants de Martial Materre, et l' Auteur de ce que vous lisez sont des anciens « enfants de troupe ». Le Petit Tambourg d'Arcole représente, pour eux, la figure mythique de leur condition d'enfant soldat

de l'Adige à Polo le 22 juillet, Castel Nuovo, Peschiéra, Lonato, Salo, Gascardo et le mont San Oretto, à chaque jour une victoire et quelques bons mots dont les suivants :
« *Surpris de trouver des Français dans cette ville, le commandant (autrichien) envoie un parlementaire pour sonner nos troupes de se rendre. Bonaparte reçut lui-même le parlementaire, lui fit bander les yeux et lui dit : « vous voyez le général Bonaparte (est) au milieu de son E.M. et de l'armée ; dites à votre général qu'il peut faire une bonne capture, mais que je ne capitule pas avec des hommes qui sont mes prisonniers. S'il ne dépose pas les armes à l'instant, si une seule amorce est brûlée, je le fais fusiller, lui et ses gens ».*
« Les Autrichiens se rendirent au nombre de 3.500 hommes, 3 drapeaux et quatre pièces de canon ».

Une, deux, une deux: répétait le petit tambourg d'Arcole.

La 18 ème brigade continue : Castiglione (5 août) Marco, Roveredo, Cabano, Ronco Trente (5 sept) :

« *11 septembre, au pont de Cerca notre infériorité numérique nous fait charger par toute sa cavalerie ; nous sommes en déroute : on parvient à nous rallier sur les bords de l'Adige. Mon frère est fait prisonnier* ».

Il retrouvera son frère Barthélemy deux jours après, à la prise de Lagnano.
« *Capitulation de Mantoue le 15 septembre après une furieuse charge à la baïonnette. Le 6 novembre, nous attaquons le village de Nove ; je suis blessé sur les bords de la Brenta écrit-il. Le 7 il est à l'Hôpital de Peschiera jusqu'au 24 novembre.*
Le 24 nov, Materre « officier intrépide, que les troupes aimaient », rejoint la 18 ème demi brigade à Vérone, pour connaître d'autres heures de gloire, en particulier à Rivoli et à La Favorite les14 et 16 janvier 1797.
Au moment de l'attaque, à Rivoli, Bonaparte s'adresse aux braves de la Demi- Brigade : « Elles sont nombreuses (en montrant les forces ennemies) mais je connais la brave 18 ème, je vous connais tous, l'ennemi ne tiendra pas devant vous ».

Materre est cité à l'ordre de la 18 ème demi-brigade.

Les hostilités cessent le 15 avril. Materre et la 18 ème sont au repos à Padoue puis à Pieva de Sano. Le 14 juillet, Brune, qui n'est pas encore maréchal, remet à la 18 ème son drapeau sur lequel sont brodées en lettres d'or les paroles que Bonaparte leur avait adressées avant la Bataille de Rivoli.
Materre et ses frères Barthélemy et Joseph ont quitté Montagnac depuis 4 ans déjà. Ne pensez pas qu'ils puissent prétendre à une permission !
Non, ce sera toujours : *Une deux une deux*… que répète le petit tambourg d'Arcole.

Le 28 décembre 1797 la division Masséna se met en marche pour rejoindre la Suisse.
La 18 ème de Ligne sous les ordres de Brune passe le Mont Cenis le 8 janvier 1798, entre à Chambéry le 16 janvier sous un froid rigoureux, « *le plus excessif de l'hiver* ».
Après quelques escarmouches, Genève, le pays de Vaud, Fribourg, le pont de Nevenek sont neutralisés.

Le 5 mars : l'armée arrive devant Berne qui avait déjà capitulé.

LA CAMPAGNE D'EGYPTE

Le 18 ème demi-brigade n'a plus rien à faire en Helvétie.
Mise en marche vers Toulon le 21 mars pour l'armée d'Orient sans qu'aucun motif connu ne soit donné à quiconque; Martial Materre s'en étonne. Ce n'est qu'à l'arrivée à Avignon le 10 avril que l'on parle d'une expédition maritime. Arrivée à Toulon le 17 avril.

Avignon, Toulon, la mer, des récifs, des Anglais, des souvenirs encore maudits d'une première campagne navale pour Martial.
Bonaparte arrive à Toulon le 8 mai et leur dit:
« *Le génie de la liberté qui a rendu, dès sa naissance, la République l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit, des mers et des nations*

les plus lointaines ».

Materre embarque sur la frégate « *La Caresse* », armée en flûte.
« *Le 19 mai 1798, l'escadre met la voile au nombre de 13 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 72 avisos, cutters ou chaloupes canonnières et 400 bâtiments de transport chargés de 3.600 hommes de troupe. Notre frégate échoue sous la Croix des signaux avant de sortir de la rade. Le 23 mai, nous mettons la voile après avoir travaillé trois jours et trois nuits à nous dégager* ».

Materre débarque en Egypte le 1er juillet; le 2 il est à la prise d'Alexandrie, le 11 juillet il est sur les bords du Nil, le 21 juillet à la Bataille des Pyramides.

« *Notre carré aux ordres du général Bon, enlève les retranchements de la gauche des Mamelouks dont un grand nombre se jettent dans le Nil pour se sauver. 3.000 mamelouks périrent par l'eau et le feu* ».

Materre est nommé adjudant -major pour la place du Caire du 23 juillet au 29 novembre 1798. L'adjudant major est l'officier chargé de commander le tour de service des officiers, de surveiller les consignes et l'instruction et de veiller à la police générale. Le 22 septembre 1798 à l'occasion d'une fête sur une place du Caire, Martial Materre note que c'est bien une jument limousine qui a remporté le premier prix de course sur les meilleurs chevaux arabes.

Bonaparte projette l'expédition de Syrie contre les Turcs.

LA CAMPAGNE DE SYRIE

La 18 ème quitte le Caire le 15 février 1799 pour une pénible marche dans le désert. Ils sont à Jaffa le 4 mars, à Saint-Jean d'Acre le 18 mars. Materre y reçut une nouvelle blessure à la tête le 24 avril. Le 16 mai 1799 (27 floréal An VI). Il est nommé lieutenant avec une citation élogieuse : « *en témoignage de la satisfaction du gouvernement, tant pour les services passés que pour ceux qu'il a rendus en Egypte et au siège de la ville d'Acre* ».

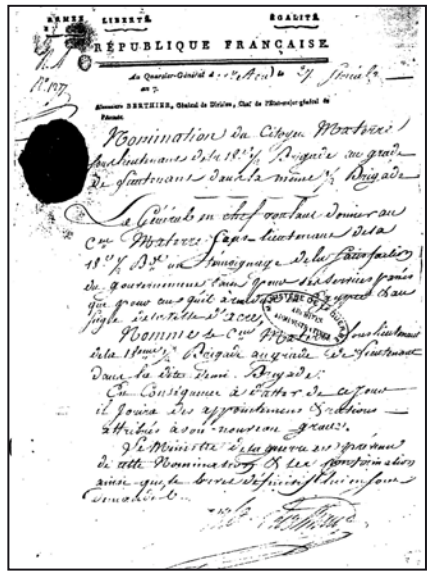
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nomination de Materre au grade de lieutenant

Le siège de Saint-Jean d'Acre est un désastre. Trois, quatre assauts successifs sans succès, des pertes énormes :
« Le siège de Saint-Jean d'Acre a fait 21 officiers morts aux champs d'honneur et tués plus de 800 hommes. Nous quittons les lieux, la nuit du 20 au 21 mai 1799.
L'armée repart enfin : elle est obligée de porter sur ses épaules les malades et les blessés trouvés à Jaffa. Le 11 juin séjour à Matarieh qui permet le lavage des hommes et des vêtements pour éviter d'introduire la peste au Caire.
Entrée triomphale au Caire au son du canon ».

Materre, blessé, est un officier sans troupe. Il est obligé de remplir les fonctions de commissaire des guerres (intendant). Mais il ne tardera pas à rejoindre la 18 ème demi-brigade le 1 er juillet. 25 juillet 1799 : bataille terrestre d'Aboukir : victoire sur les Turcs qui capitulent le 2 août.
Materre est promu capitaine le 30 juillet, par le général Damas :
« *voulant donner un témoignage de la satisfaction du Gouvernement au citoyen Materre, tant pour ses anciens services aux armées d'Italie et de Suisse, que pour les*

services importants qu'il a rendus à l'armée d'Egypte pendant la campagne de Syrie et notamment au siège d'Aboukir où il a donné des preuves de mérite et de bravoure ».

Le 21 août Bonaparte quitte l'Egypte « *furtivement* », sur l'ordre du Directoire dit-on au Caire ? Le mécontentement est général. Même Materre si attaché à ses hommes, à ses fantassins, acceptera, dépité, d'être l'aide de camp du général Fugières le 10 octobre 1799. Une convention est signée avec les Anglais et les Turcs par Desaix qui stipulait les modalités du rapatriement des troupes françaises (en particulier des blessés et inaptes). C'est avec une candeur naïve que Materre écrit :

« *le 1er janvier 1800 : je rentre avec Fugière, nous nous embarquons à Alexandrie sur la Sultane avec tous les hommes hors service (600 environ) que nous devions ramener en France, après le traité avec les Anglais et les Turcs .*
Le 3 mars, les Anglais s'opposent à notre retour ».

Materre quitte la Sultane pour une suite de catastrophes militaires : le 14 juin, assassinat de Kléber puis une succession de défaites (Aboukir) en 1801 qui se solde par une capitulation des Français le 31 août 1801. Le 25 septembre, il embarque sur un mauvais voilier grec.
Le retour est idyllique. Ecoutez : Santorin, le 15 oct., Cythère le 16, Calabre le 22, Messine le 23 avec une forte tempête, la Ciotat le 15, Marseille (le lazaret de Marseille), le 17 novembre pour une quarantaine.

L'ENTRACTE DU RETOUR D'EGYPTE

Le 13 décembre, il est enfin à Marseille. Libre, à pied, il accompagne le général Fugière à Aix, Valence et Lyon. Il rencontre, à Lyon, le Premier Consul le 8 janvier 1802. Il est affecté à la 18 e demi brigade de Ligne en qualité de capitaine d'habillement. Il se dit très heureux de rejoindre son ancien corps avec ce compliment du général Fugière :

« *Materre a servi comme aide de camp. C'est un officier distingué par ses connaissances militaires et sociales. Un caractère charmant, des mœurs douces et de la bravoure. Il a les qualités d'un officier d'E.M. et sert avec distinction dans un corps. Susceptible d'avancement. A un brevet du général en chef d'Egypte* ».

C'est sans doute la fin d'un premier acte de sa vie militaire acceptée mais, comme nous l'avons déjà dit, pas forcément désirée. Nous sommes maintenant à un entracte de sa carrière.

LA VIE PARISIENNE

Tant de qualités vont stagner pendant plus de quarante mois.
Après une permission du 8 février au 22 avril 1802 passée à Montagnac, il rejoint, à Macon la 18 ème demi-brigade comme rapporteur du premier Conseil de Guerre puis de nouveau comme capitaine d'habillement à Dijon, à Hanovre puis à Meaux.
Du 20 juin 1803 jusqu'en août 1805, il est à Paris, sans affectation bien précise. Toujours à la 18 ème demi-brigade ?
Même son etat des services reste ambigu sur cette période. Lorsqu'on l'interroge, il dit se reposer et passer agréablement son temps. C'est certes un beau programme ! mais on en saura pas plus. Il note dans son journal :
- l'affaire Cadoudal, Pichegru, Moreau
- l'exécution du duc d'Enghien
- la déclaration de l'Empire et la nomination de 16 Maréchaux
- l'arrivée de Pie VII à Paris
- le Sacre de Napoléon

On peut imaginer toutes les hypothèses sur ce séjour parisien. Y avait-il disgrâce, mise à l'écart, ceci est peu probable. Il sera d'ailleurs nommé chevalier de la légion d'honneur le 14 brumaire An XIII (5 novembre 1804) et recevra l'étoile de la main de l'Empereur aux Invalides avec la première promotion.

Avait-il besoin de souffler après 10 ans de campagne sans repos, travaillait-il, comme son affectation de capitaine à l'habillement le

laisse penser, à approvisionner les armées ? Etait-il accompagné ?

AVEC LA GRANDE ARMEE

La troisième coalition réalisée, l'Autriche envahit la Bavière.
L'armée du camp de Boulogne fait volte face et se dirige vers l'Allemagne du Sud, fait capituler les Autrichiens à Ulm en octobre 1805.
C'est l'époque où nous retrouvons Martial Materre aux armées.
La 18 ème demi-brigade de ligne devient le 18 ème régiment de ligne. Materre part le 17 octobre, pour Strasbourg en diligence, « *un bidet*, disait-il, *qui mit trois jours pour faire le trajet* ». Il est alors chargé des équipements du 18e régiment. Son régiment est à Munich le 23 novembre. Il prend le commandement de la 1 ère Compagnie de Voltigeurs.
On préfère le voir à ce poste qu'à l'habillement !

Le 2 décembre il est à Austerlitz

« *nous formons l'extrême droite de l'armée et nous plaçons avant le jour de l'autre côté du ravin qui nous séparait des Russes en avant de Sokolnitz et Telnitz. A peine avions nous terminé notre mouvement que nous sommes vivement attaqués par le général Buxhöwden. Toute la matinée est mêlée de succès et de revers. Le château de Sokolnitz, pris et repris plusieurs fois est définitivement emporté sur les 11 heures du matin.*
Blessé d'un coup de balle dans Sokolnitz, je ne quitte pas le champ de bataille.
Le lendemain à 18 heures nous sommes sur la route de Hongrie pour cerner les restes des débris de l'ennemi ».

Le 4 décembre, il se trouvait à Damborschutz, tout près du moulin de Nasedloviz où Napoléon et l'Empereur d'Autriche eurent une entrevue pour discuter de paix.

« *Le colloque avait lieu à nos pieds, sans nous douter de ce qui se passait. En remontant, l'Empereur nous annonça la paix et nous pûmes nous reposer tranquillement* ».

En décembre il part pour la Moravie pour résoudre des « *problèmes de tissus* », de tissus et de souliers !

On me pardonnera, d'aller plus rapidement, et de traverser avec Materre l'Autriche et l'Allemagne en 1806 et de nous retrouver le 1er novembre 1806 à l'arrivée du corps de Soult à Wassen... Il écrit alors :
« *nous forçons le régiment de la Reine de Prusse à se rendre, acculés au lac, ils sont obligés de mettre pied à terre. Désigné par le Maréchal (Soult) pour les garder, je suis obligé de séjourner dans cette ville* ».

Il se plaint de devoir rejoindre à pied le 18 ème régiment. Il est à Berlin le 20 novembre pour la revue de l'Empereur. Il quitte Berlin le 25 nov. (à pied) pour rejoindre Varsovie le 25 janvier 1807 (en deux mois). Après la poursuite des Prussiens, il chassera le Russe. La traversée de la Pologne est restée légendaire.

« *Le dégel étant survenu, nous nous trouvons dans les plaines basses et marécageuses où nous nous enfonçons jusqu'à la ceinture. Plusieurs soldats périrent dans le marais, la nuit obscure ne nous permettant pas de choisir nos pas. Harassés de fatigue, couverts de boue, transis de froid, nous ne pouvons arriver à destination. Il est impossible de décrire les souffrances de cette nuit abominable, constamment sous la pluie et la neige et dans une boue tenace d'où l'on ne pouvait sortir* ».

Le 8 février 1807, il est à Eylau, le 10 juin à Heilsberg où son frère Barthélemy est blessé, mais poursuivra les combats. Le colonel Ravier dit alors de Martial :
« *il s'est rendu plus recommandable encore par sa belle conduite à la bataille de Heilsberg avec sa compagnie de Voltigeurs, en avant et à gauche de la 3 ème division du 4 ème Corps, en s'emparant d'une position dans un bois d'où il a contenu la droite de l'Armée Russe* ». Il est proposé au grade de chef de Bataillon (il ne passera que le 18

juillet 1809, soit deux ans après).

La paix de Tilsitt laissait espérer une trêve définitive. Le 18 ème reste au repos de janvier à juin 1808 à Bockau puis au camp de Merve sur la Vistule jusqu'en novembre 1808. On est loin, très loin de Montagnac. Après un salutaire retour à Metz, le 18 ème repart pour l'Allemagne en février 1809 et rejoint en avril la Grande Armée.
Se succèdent alors les noms magiques de Eckmûhl, Saint Florian, Essling le 21 et 22 mai (où son frère Barthélemy, de nouveau blessé est mis à la retraite par l'Empereur), et aussi Wagram le 6 juillet, Znaïm le 11 juillet.
Martial Materre est nommé chef de Bataillon le 18 juillet 1809.
Paix de Vienne le 14 octobre. Le 10 décembre Martial est à Montagnac jusqu'au 3 janvier 1810.

CAMPAGNE DE HOLLANDE

Il rejoindra Nimègue le 23 février 1810 pour 6 mois d'un paisible séjour. Le 3 juillet 1810, le maréchal Oudinot le nomme commandant de la ville d'Amsterdam. Le 4 janvier 1811, il est à Rotterdam, le 1er août à La Haye, en octobre à Utrecht. La campagne de Hollande n'était qu'une promenade chez les Bataves.
Le 7 octobre 1811 il est officier de la Légion d'Honneur.

LA CAMPAGNE DE RUSSIE

Materre y sera, aussi. Le 5 décembre 1811, il est sur la Vistule. Le 11 avril 1813 il est nommé major en second au 4 ème Régiment d'Infanterie de Ligne pour en commander deux bataillons, 11 ème division du 4 ème corps de la Grande Armée
Le 24 juin 1812 il passe le Niemen, d'un saut, il est à Kovno, Vilna, Braslow, Slobodha. Il faut, avec une carte mesurer les étendues parcourues à pied sur la route, harcelés par des troupes en retraite, attaqués par des gueux affamés …
Le 16 août, passage du Dnieper, puis Smolensk et le 19 août 1812 à la Valoutina :

« *Je me dirigeais vers une batterie à la tête de mes deux bataillons, nous en étions à vingt pas quant je fus grièvement blessé à l'épaule gauche. Sans tomber de cheval, je fus obligé de me retirer et mon mouvement entraîna toute la colonne. Je fus transporté à Smolensk où j'appris que les Français n'avaient pu se rendre maîtres du champ de bataille qu'à la nuit* ».

Il est alors affecté à l'état major Ney à partir du 15 septembre(sans trop d'enthousiasme). Le 29 sept. 1812, il est promu au grade de colonel.
Au cours de la première quinzaine d'octobre, il traverse le champ de bataille de la Moskova :
« *qui présentait toutes les horreurs de la guerre, les morts de part et d'autre n'ayant pas été enlevés.*
« j'ai couché à Mojaisk
« j'ai rejoint à Moscou le 15 octobre mon régiment commandé par M. de Montesquiou-Fezensac.
« Dans une grande revue au Kremlin, l'Empereur me voyant sans troupes et le bras en écharpe me demanda si je pouvais servir encore.
Sur ma réponse affirmative, le prince Berthier ajouta que j'avais été remplacé dans le 4 ème, parce qu'il m'avait cru mort des suites de ma blessure.
« L'Empereur donna l'ordre de me placer dans le grand etat major de l'armée
Ne voulant pas servir dans les E.M., je m'éloignai sans répondre quand l'Empereur, me dit d'un ton sec : Pourquoi, colonel, vous refuseriez-vous à servir à mon E.M.?
« je répondis : depuis ma sortie d'Egypte où j'ai perdu deux généraux, Sire, j'ai perdu l'habitude des E.M. Constamment à la tête des troupes, j'espérais y terminer ma carrière ».

On sait bien qu'il ne dit pas toute la vérité, nous l'avons bien montré... Après cette semonce de l'Empereur il se rendit auprès du Maréchal Ney qui le garda à son etat major.

Le 19 octobre 1812, l'Empereur ordonna la retraite de Russie. De nouveau les charniers de la Moskova, puis de la Bérézina. On épargne aux lecteurs ces récits morbides trop

connus de tous.
Materre dès le 27 octobre dit avoir les jambes gelées, mais il poursuit, comment faire autrement ! Le 3 nov., il est à Wiazma, le 14 à Smolensk, le 17 à Krasnoé, le 28 à la Bérésina.

« *l'armée ne représente plus qu'une masse incohérente où régnait la consternation.*
Le froid redouble. Les troupes sont démoralisées. Les soldats ne peuvent plus se traîner, ils jettent leurs armes.
Il fait -20, -24, -27 degré.
Je sens ma jambe gelée.
Nous apprenons le départ de l'Empereur pour la France. Il laisse le commandement au prince Murat.
A Vilna (le 9 décembre) il ne reste que 800 hommes valides sous les armes et 12.000 éclopés. Nous marchons sans cesse, sans cesse harcelés par une nuée de Cosaques.
Le 15 décembre, à Neuestadt on coupe mes bottes pour mettre à jour mes plaies de la jambe gauche. Je continue sur un traîneau. A l'arrivée à Marienbourg, le grand Larrey veut me couper la jambe ».

Un jeune chirurgien, nommé d'Héralde, Limousin de surcroît, lui évite l'amputation.
Se poursuit alors une assez longue convalescence qui le mènera du dépôt de Mayence, à l'hôpital Saint-Louis de Paris.
Le 11 février 1813, visité et contre visité, Materre est « *désigné pour aller jouir d'un congé de convalescence à Uzerche* ». Il est reconnu, dit le certificat: « *atteint d'oedèmatie des pieds et gonflement chronique des orteils par engelure, claudication momentanée, coup de feu près de l'articulation de l'épaule, gêné dans les mouvements* ».

Mais l'Empereur a encore besoin de bras même « *gênés dans leurs mouvements* »

Le 10 mars, alors qu'il a retenu un cabriolet pour Montagnac, avec bagages, douleurs et handicap, il est désigné, sans délai, colonel au 4 ème de Ligne.
Le 16 mars, il voit l'Empereur avec le général Lobau ; il est affecté à Nancy qu'il rejoint le 18 mai. Ce n'est pas encore cette année qu'il soignera ses maux à la bonne fontaine Saint-Martin de la Boissière ! (en 1816 les médecins lui conseilleront d'aller prendre les eaux au Mont-Dore pour traiter les séquelles de ses blessures).
La campagne d'Allemagne dévore les Marie-Louise. Il faut jeter toutes les forces dans les dernières batailles. C'est en juillet que Materre retrouve l'odeur du canon.
Le 26 août 1813 à Dresde, le 16 octobre à Wachau où il est blessé d'un boulet à la cuisse gauche, boulet qui emporta le fourreau de son sabre, enfin à Leipsig où il eut deux chevaux tués sous sa selle et surtout où mourut son jeune frère Joseph, dont le corps ne fut jamais retrouvé. Materre accompagna l'Empereur dans les dernières épreuves de la campagne de France.
Retenons les derniers affronts :
Il est blessé à la Rothière d'une balle dans la tête le 1er février 1814. Perte de connaissance. Laissé pour mort; retrouvé le lendemain, transporté à Brienne pour de rapides soins, avant d'être à Montereau pour une deuxième blessure en quinze jours: blessure par balle à mi-côté, intéressant les deux fesses et l'orifice anal.

L'Empereur le voyant souffrant, à terre dans un brancard, aurait dit :
« *encore lui* » ou « *encore vous colonel Materre* »
« *Oui Sire* » répondit Martial,
et il le fit général de brigade, le 25 février 1814.
Materre malgré cette dernière blessure, va accompagner l'Empereur, dans les formations d'arrière-garde. C'est alors la litanie des insuccès qui conduiront Napoléon à Fontainebleau. Materre est à Vendeuvre le 24, chassé de Bar-sur-Aube le 27 février, il se retire de Nogent le 17 mars et de Saint-Dizier le 26 mars 1814.
Il avait été nommé "*commandant*" de la Légion d'Honneur deux jours plus tôt.
Il est à Fontainebleau le 2 avril. Les bruits les plus alarmants se diffusent sous le manteau : Souham a trahi, Marmont a négocié, Paris est tombé.
Il écrit les trois dernières feuilles de son éphéméride :



Porte d'entrée de Montagnac avec l'anagramme MM

6 avril, la journée se passe dans l'incertitude et la désolation, le 7: grande revue de l'Empereur dans la cour du Château, le 8: l'armistice est publié.

IL FAUT BIEN TOURNER LA PAGE … AVEC LES BOURBONS

Une page est tournée, mais comme vous savez, le livre n'est pas fermé. Uzerche, comme Eyburie ou Saint-Martin applaudissent au retour des Bourbons. Le 1er septembre 1814, Martial Materre est mis en non-activité. Il va rejoindre Montagnac, où il entreprend la restauration de sa belle demeure.

Le 27 juillet 1814, moins de quatre mois après le départ de l'Empereur, on annonce la visite du duc d'Angoulême à Uzerche. Martial Materre remet son uniforme pour commander la Garde Nationale d'honneur (50 hommes à cheval, 100 à pied) (Bournazel). Garde d'honneur, garde préventive aussi, la garde nationale de Tulle voulant être de la parade... Materre, hésitant à prendre ce commandement, y avait été invité par écrit par son voisin le général Souham qui accompagnait le duc. Le duc d'Angoulème, flanqué des généraux Souham et Materre visitent le Haras de Pompadour le lendemain.

MARTIAL CHEVALIER OU PAS ?

Une ordonnance du 8 octobre 1814 lui confère le titre de chevalier avec les armoiries qui ont été choisies pour être, aujourd'hui, les armes de Saint-Martin Sepert et qui se lisent :

« *d'azur à un arbre d'argent sur une terrasse de même, adextré d'un lion aussi d'argent, rampant contre le tronc de l'arbre et senestré d'un bouquet de trois roses mouvantes de la terrasse aussi d'argent, le tout accompagné en chef d'un croissant d'or accosté de deux étoiles.* »

Les étoiles sont celles du général, le croissant nous rappelle les campagnes d'Egypte et de Syrie, les roses sont du rosier Limousin (je ferais de l'église un rosier limousin disait Clément VI en Avignon). Le chêne pourrait être de justice.

Je fais trois remarques à ce sujet : - certaines sources (Lafont) disent que Materre n'a pas donné suite à l'ordonnance du 8 octobre. Et pourtant, on notera que dans son

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN



Armes de Denis Materre dans le manuscrit de d'Hozier (BNF)

faire-part de mariage il est bien dit « *Chevalier* ».
- cette distinction relève du roi et non de l'empereur, (il n'est pas baron de l'Empire comme une erreur le laisse croire, à la lecture d'un site internet).Ce ne sont pas les armes de la famille Materre, mais les armes du général Materre avec autorisation de transmission à sa descendance, comme l'écrit E. Saint-Maurice Cabany.
- il existe dans le manuscrit de d'Hozier un blason semblable à celui que nous venons de décrire, attribué (donc avant 1732) à Denis Materre du Peuch, sieur de Mazaureix, juge de la ville de Treignac. Celui-ci n'était pas général et n'avait pas vu les Pyramides.!
Ce qui laisse penser, comme nous l'avons dit plus haut que l'origine des Materre est à Treignac et plus précisément au Peuch de Rilhac-Treignac.
Il épouse, à 41 ans, à Uzerche, le 12 octobre 1814, Melle Désirée Personne Lafarge de Ventiaux, de 20 ans sa cadette. Je note, à la lecture des actes que Martial réside alors à Montagnac et que les bans sont publiés à Saint-Martin, comme à Uzerche.
Il ne pensait pas, dans cette période transitoire, devoir se soumettre à l'autorisation de l'autorité supérieure pour, de célibataire devenir un légal époux. Ce n'est que trente ans plus tard que cette inattention, supprima pour sa veuve ses droits à reconversion de retraite.


Uzerche, le 23 Septembre 1814.

Monsieur le Chevalier MATERRE, *Maréchal-de-Camp et Armée du Roi, Officier de la Légion d'honneur, a l'honneur de vous faire part de son Mariage avec Mademoiselle* LOUISE-DÉSIRÉE PERSONNE-VINTIAUX.

Faire-part de Mariage avec autographe du Chevalier Martial Materre (doc. Martial Vermeil de Conchard) (vignette de Bernard?: Cupidon ailé portant son arc de la main droite, dans la main gauche une torchère flammée, en bas à droite un oiseau donnant la becquée à son poussin et à gauche un berceau pendu à une palme)

LES CENT JOURS

Les courriers de Paris de mars 1815, annoncent le retour de l'Empereur. On applaudit comme précédemment. Quelques jours avant, le 7 mars 1815 il avait été fait par le roi, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Materre est reçu par l'Empereur aux Tuileries. Dès le 8 avril 1815, il lui confie le commandement militaire de la Manche. Il reçoit pour mission la formation de sept bataillons de la garde nationale. Le 3 mai, désigné comme maréchal de camp, il est affecté, sous les ordres du lieutenant général comte Vedel, à la 14 ème division militaire.

WATERLOO, MORNE PLAINE … LA RETRAITE

La carrière militaire s'achève ; c'est en se retournant sur son passé qu'il entend quelques fois, en sourdine : « *une, deux, une, deux …..Reposez Armes. ! Repos ….Rompez les rangs* » dit le petit tambourg d'Arcole. Le livre se referme.
Montagnac, Eyburie, Montagnac, Uzerche! Le premier des enfants de Martial, Honorine va naître en 24 juillet 1815. Elle se mariera avec son cousin germain, Charles Joseph

Martin, fils de Barthélémy, à Eyburie le 5 août 1834.
Martial aura deux autres enfants:
Ernest Marie Etienne né le 9 septembre 1817, qui va mourir jeune en 1824.
et Cornélie le 25 septembre 1827 qui



Désirée Personne de Ventiaux, madame Martial Materre

épousera en 1847 Jacques-Armand Vermeil de Conchard.

Le 1er août 1815, il est mis en non-activité, le 1er janvier 1825, mis à la retraite et dans les cadres de réserve le 2 mars 1831.

De ce parcours, une bonne synthèse est faite dans le beau texte, de Robert Mathieu, après qu'il eut décrypté les archives du ministère de la guerre :

« *C'est une belle figure de soldat que celle du général limousin, Materre, qui se couvrit de gloire sous les aigles de Napoléon. On est surpris en feuilletant les pièces de son dossier, de ne pas y rencontrer de documents douteux ou préjudiciables à la bonne renommée, comme on est à même d'en trouver pour beaucoup d'officiers supérieurs de l'Empire. Pas de lettre d'attestation prouvant qu'il fut un bon révolutionnaire, pas de brevets de civisme attestant qu'il fut un bon républicain ; rien non plus ne le signale comme un enragé bonapartiste. Il est soldat français, il sert la France ; peu lui importe le parti politique* ».

Robert Mathieu poursuit sans pudeur me semble-t-il et avec légèreté en disant :
« *et si, à la fin de sa carrière, il a la franchise de s'avouer excellent royaliste, il le fait avec un certain élan, une certaine sincérité* ».

Aucun des textes que nous avons lus ne confirme un quelconque élan pour la Restauration ou la Monarchie de Juillet. On peut lui reprocher d'avoir porté la fleur de Lys. Comme la quasi-totalité des généraux de son temps, il accepta les Bourbons, sans pour autant les aduler. Nous avons rapporté qu'il s'était fait tirer l'oreille par Souham pour accompagner, sans enthousiasme, le duc d'Angoulême...
Contrairement à son père, François, à son neveu et gendre Joseph, nous n'avons pas relevé son nom sur la liste des frères maçons de l'Heureuse Alliance d'Uzerche.
La vie de Martial va alors s'organiser autour de sa famille tant à Vieux Bourg qui était encore Eyburie, qu'en son domaine de Montagnac. Et aussi Uzerche qui va l'accaparer pour en faire un conseiller général. Nommé par le préfet en 1831, renouvelé par voie électorale de 1833 à 1838, il sera président du Conseil Général pour les sessions de 1831-1832 et de 1833-1834, tandis que son frère Barthélemy est maire d'Uzerche de 1830 à 1838.

Il mourut à 71 ans, le 2 février 1843 au Vieux Bourg. On lit dans l'acte de décès: « *est décédé dans sa maison sise au sus dit chef-lieu d'Eyburie ainsi que nous en sommes assurés.*
« Et de l'intention des parents de le faire inhumer dans le cimetière de la Commune de Saint Martin Sepert ».
Les témoins sont Alexandre Jarrige 43 ans et Jean-Baptiste Jarrige, 38 ans, propriétaires à Eyburie (il s'agit des voisins et parents).

L'Histoire a sans aucun doute ses mystères. Je ne peux vous priver de cette confidence. Napoléon avait l'ambition de faire une Grande Europe. Deux cents ans plus tard, la maison



La maison du Général Materre au Vieux Bourg d'Eyburie où est mort Martial.

des Materre-Personne de Ventiaux au Vieux-Bourg est propriété d'un Britannique, M. David Terry et la maison voisine des Jarrige dont nous venons de parler, est à M. Mroz d'origine polonaise.
Vieux-Bourg aujourd'hui bat au cœur de l'Europe et cristallise ainsi le passé combien glorieux de notre général fantassin de l'Empire, croisant le fer avec les Anglais à Toulon, à Aboukir, parcourant les plaines hivernales et boueuses de la Pologne (à pied toujours) à deux reprises.
Comme l'avait demandé sa famille, Martial Materre est enterré au cimetière de Saint-Martin, au tombeau de ses ancêtres. Sa fille Honorine y sera aussi enterrée le 28 ou 29 mars 1888.
Ce cimetière, situé près de l'église, a été désaffecté en 1946.
La tombe des Materre fut transférée au nouveau cimetière de même que la stèle en marbre dédiée à Martial Materre.

L'exhumation ne permit pas de retrouver de dépouille mortuaire. Un témoin oculaire, confirmera que seules les bottes de cuir du général, et la terre funéraire furent transférées au nouveau cimetière.

En 2006 les grilles de sa tombe ont été restaurées, la stèle de marbre réhabilitée et les inscriptions entièrement redorées, à l'initiative et avec le concours du Souvenir Napoléonien, de la municipalité, du Conseil Général et des descendants du Général qui, tous, doivent être remerciés
Ainsi fut la vie de Martial.

Marius Ducloux



La tombe du Général Materre restaurée, veillée par les soldats de l'Empire, à Saint-Martin

On peut la lire sur la stèle :

Au recto

A la mémoire
Du meilleur des époux,
Tribut de reconnaissance
De sa veuve
Pour tous les bons procédés
Dont il ne cessa de la combler.
M.J.B.Martial MATERRE
Maréchal de camp
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de Saint Louis
Ancien membre et
Président du Conseil général de la Corrèze
Décédé à Eyburie le 2 février 1843
Emportant les regrets de sa femme chérie,
De ses enfants, de ses parents, de ses amis
Et tous ceux qui l'ont connu.
Priez pour lui !

Au verso

Il combattit
En Italie, en Syrie, en Egypte
En Allemagne, en Hollande et en Russie
Pendant cette glorieuse époque
Il assista à 3 sièges, à 2 combats sur mer
à 27 batailles rangées
et à 130 combats ou actions de vigueur
il fut atteint de
huit graves blessures
et eut les pieds gelés en Russie.
Il vécut en homme d'honneur
et mourut en homme de bien

Note au lecteur: **Les citations sont des extraits du Journal de Martial Materre comme ils apparaissent dans le livre de Georges Bertin. (cf. bibliographie)**

Bibliographie

Sources imprimées

Bernardie (L.de la)
Les premières armes du Gl. Materre,
in Notre Province n° 17. Août 1943 , pp. 186-187

Bertin Georges
le Général Materre (1772-1843)
in Bulletin Soc.Let. Sc, et Ar. de la Corrèze, tomes 26,27, et 28 des années 1904 à 1906 ;
Le Général Materre (1772-1843)» - cote ADC : 4°Q 45

Bournazel Louis
Histoire d'Uzerche et du Pays d'Uzerche.
Tome I, Ed. Lemouzi. Tulle 1984
Le Pays d'Uzerche
Tome II, Ed. Lemouzi Tulle 1987.

Bulletin paroissial de Saint-Pardoux Corbier. 1922-1923

Correspondance de Fr.Marie d'Hautefort et de Marie Fr. de Pompadour avec maîtres Pierre et François de Bigorie avec notes de J. du Teilhet de Lamothe.
Ed. Lamertin. Bruxelles. 1905

Ducreux F. Malnou F. Maugein
T*ulle et le Bas-Limousin pendant la Révolution Française*
Ed. Maugein. Tulle. 1989.

Quincy Guy
L*es présidents du Conseil Général de la Corrèze depuis 1801.*
Bull.S.L.S.et A. de la Corrèze. Tulle. Tome XCIII . 1990. P. 47.

Joffre J-B.
Saint-Martin-Sepert..
Ed. Fabrègue. 1946.

Lafont Jacques
J*ean-Baptiste Martial Materre, Général d'Empire . 1772-1843.*
218 pages dactylographiées, 80 pages d'annexes, cartes et correspondances.
(non publié)

Lagrandanne Léon
Corréziens d'autrefois le Général et le Cdt. Materre.
Le Salut National n°3 janv. 1931 . p 3.

Materre Raymond
Pages d'Histoire locale. Uzerche en 1814.
Lemouzi n° 146, déc. 1908, pp 247-251.

Lejeune (abbé)
Uzerche à la veille de la Révolution
Ed. Juglard. Tulle. 1938.

Saint-Maurice Cabany E.
Notice nécrologique sur le Général J.B.M. Materre.
Le nécrologue universel du XIX siècle Paris. 1846.

Tintou Jules
Soldats Limousins de la Révolution et de l'Empire.
Lemouzi n° 11 à 21. Tulle 1967.
Les Combattants vous parlent
(de la Révolution à Austerlitz et à Iéna) Ed. CALR .Rochechouart 1976.
Les Limousins font l'Histoire (de l'apogée à la chute de l'Empire)
Edité par l'auteur. 1987.

Sources écrites consultées dans les communes et aux archives départementales.

Etat général des Fonds et cadastre napoléonien-Eyburie;- Saint-Martin Sepert

Etat civil BMS Uzerche, BMS Eyburie, BMS Saint-Martin Sepert
Tables décennales des trois communes et registres d'état civil
Documents divers adressés par les descendants; qu'ils en soient remerciés.

Généalogie de la famille Cornudet

Originaire de Combraille limousine

Michel Sementery

L'auteur : Michel Sementery, est d'ascendance creusoise. Membre fondateur du CGHHML, Il est aujourd'hui président de la Fédération française de généalogie.

Résumé : Essai de généalogie en une branche aînée et quatre branches secondaires, de la famille Cornudet. Issue de la Combraille limousine, la famille s'est développée entre Paris, la Creuse, l'Auvergne et la Bretagne. Des histoires et des fortunes très diverses. Ou l'on retrouve un député, un huissier, un peintre en bâtiment, un magistrat, un avocat au parlement de Paris. Une famille française en somme.

Cet essai de généalogie est essentiellement consacrée à la branche des Chomettes qui a marqué et influencé pendant près de 150 ans la politique en Creuse et fourni une dynastie de parlementaires. Nous donnons également dans cette étude des renseignements sur les nombreuses branches Cornudet que nous avons recueillis au cours de nos recherches, ces informations sont bien sur à compléter.

Peut-être
Jean CORNUDET, seigneur de Maschaumeix, notaire royal (paroisse du Chatelet-Landré) (auj.Budelière)
Décédé le 16 octobre 1603 à Chambon
X Claude PONTIER, décédée le 6 novembre 1597 à Chambon
X vers 1597 Jeanne de JONAS fille de Raymond et de Gabrielle de JARRY (remariée à François de MALLERET fils de Bertrand de MALLERET et de Jeanne VIGNOLLES)
vivait en 1588 dans l'élection de Combraille.
La paroisse du Chatelet-Landré, sous le vocable de Saint Léonard, siège d'un prieuré, fait partie de la Combraille et de l'élection d'Evaux. Elle est citée dès 1158. Son église est construite sur l'emplacement d'un temple païen. Devenu commune en 1790, le Chatelet-Landré s'agrandit le 9 novembre 1834 du territoire de la commune de Sainte Radegonde supprimée à cette date. Par décret du 16 décembre 1851, la commune de Chatelet-Landré prend le nom de Budelière, hameau où est fixé le chef-lieu de la commune.
La seigneurie du mas Chomeix ou Maschaumeix passe au décès de Jean

D'ONTE SES ? n°6, automne-hiver 2012

Cornudet à sa veuve Jeanne de Jonas puis à son second mari François de Malleret déjà seigneur de La Nouzière (en Lussat). La première mention de la famille Cornudet date du 2 août 1536 date à laquelle le notaire Cornudet enregistre une transaction entre le commandeur de Lavaufranche et le prévôt de Chambon, le lieu de résidence du notaire n'est pas précisé mais certainement la ville de Chambon qui semble effectivement le berceau de la famille. Ce Jean Cornudet pourrait être le père d'autre Jean, décédé en 1599. Le patronyme Cornudet ne provient pas forcement du diminutif d'un sobriquet affublé à un mari trompé mais a peut-être pour notre région un rapport avec le mot « corniola » le fond du gosier ce serait alors le surnom ironique d'un gros buveur.
du premier lit

* *Gilbert CORNUDET*
Greffier de la chatellenie de Chambon
Allié à Gilberte CHEMAIN
Décédée le 13 janvier 1614 à Chambon.

La famille Chemain ou Chemin semble fort anciennement établie à Evaux où elle a fourni plusieurs procureur et trésorier au bailliage d'Evaux dont Marien, vivant en 1617 et Jean, vivant en 1622
d'où

Gilbert CORNUDET
chatellain de Chambon qui suit

* *Louis CORNUDE*T
né vers 1576
décédé en 1601
allié vers 1595 à Anne BICHON
née vers 1551
décédée après 1601
d'où
I *Jean CORNUDET*
né et décédé vers 1600

II *Antoine CORNUDET*
né et décédé vers 1601
* *Jean CORNUDET*
né en 1583
décédé en 1662
allié en 1631 à Isabeau de LESTANG
né en 1596
décédé en 1646
d'où

I *Louise*
née en 1632
décédée en 1632

II *Gilbert*
né en 1636
décédée en 1659

III *Marguerite*
née en 1646
décédé en 1646

**** Gilbert CORNUDET**
Châtelain de Chambon
décédé le 21 août 1648 à Chambon.
Il est en fonction en 1632. Le châtelain est un officier relevant du propriétaire d'un fief et qui exerce en son nom ses droits de justice.
allié le 3 mars 1631 à Louise SOULAUD
décédée en 1634
d'où



A *Gilbert CORNUDET*
Sieur de Bolas qui suit
B *Marien CORNUDET*
Sieur des Gaigneries
né en 1634
postérité en fin du présent essai.

A Gilbert CORNUDET
Sieur de Bolas

baptisé le 2 janvier 1632 à Chambon
(parrain : Guillaume PAINCHAUD, avocat, marraine : Isabeau de LESTANG)
décédé en 1683
Il n'a pas été possible de localiser le lieu de Bolas
allié le 18 septembre 1659 à Gabrielle MOURLON
née vers 1633
décédée vers 1689
La famille MOURLON est une famille notable d'Evaux.
d'où

1 Marien CORNUDET
né en 1659
décédé en 1659

2 Renaud CORNUDET, sieur des Rivaux
qui suit

3 Charles CORNUDET
sieur des Rivaux, apothicaire
voire la branche des CORNUDET sieur des Rivaux

2 Renaud CORNUDET
Sieur des Rivaux, élu de l'élection de Combraille, conseiller de S.A. Mademoiselle, duchesse de Montpensier
né en 1667 à Chambon
décédé le 22 avril 1693 à Auzances
Anne-Marie-Louise, petite-fille de France, Mademoiselle, duchesse de Montpensier (1627-1690) est la fille de Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII (1608-1660) et de Marie de BOURBON, duchesse de Montpensier (1605-1627). Elle hérite de sa mère à l'age d'une semaine ! Parmi ses possessions, la baronnie de Combraille dont elle sera Dame jusqu'à son décès. L'Elu est l'officier chargé de la gestion et du contentieux de la taille et des aides. Renaud semble s'installer à Auzances au moment de son mariage.
allié en 1682 à Marie de l'ARBRE
décédée après 1721
(alliée en 2ème noces à Antoine CHABROL)
d'où

2.1 Françoise-Elisabeth
née en 1683 certainement à Auzances
décédée le 1er avril 1759 à Cheniers
alliée en 1712 à Louis de VAUREIX, notaire royal, sieur de la Tranchade fils de Gilbert et de Anne JAMOT
né en 1696
décédé en 1732 à Chambon.
La famille de VAUREIX ou VOREIX est attestée au milieu du 17ème siècle à Chambon et à Saint Dizier les Domaines. Elle a fourni un curé à Betête au 18ème siècle.

2.2 Gilbert CORNUDET
qui suit

2.2 Gilbert CORNUDET
sieur des Granges, conseiller du Roi, notaire royal, procureur fiscal
Ce fief est situé sur la paroisse de Crocq à l'emplacement des lieux-dits : les Granges-Banelles et les Granges-Ménardon.
né en 1690 à Auzances
décédé le 10 janvier 1754 à Crocq
Il est inhumé dans l'ancienne église démolie en 1849 et remplacée par un nouvel édifice construit de 1848 à 1852.
allié à Crocq le 1er janvier 1720 à Marie CHIREIX fille de Jean, maître de poste et de Anne VERGNE
baptisée le 16 juillet 1700 à Crocq
écédée le 20 janvier 1772 à Crocq
La famille CHIREIX est une famille notable de Crocq où elle semble anciennement installée. Elle fournit à Crocq une véritable dynastie de maître de poste et à la fin du 18ème siècle un contrôleur général des rentes à la municipalité de Paris.
d'où

22.1 Jean-Baptiste CORNUDET
sieur des Farges
qui suit

22.2 Antoine
baptisé le 13 juillet 1723 à Crocq
décédé à une date inconnue
Son parrain est Antoine CHABROL d'Auzances, sa marraine Anne VERGNE

22.3 François
baptisé le 10 juillet 1724 à Crocq
décédé à une date inconnue
Son parrain Jean-Claude de BASQUEVILLE, sa marraine Françoise CORNUDET

22.4 Louis
baptisé le 20 octobre 1725 à Crocq
décédé en 1725
Son parrain est Louis de LESTRANGE, des seigneurs de Magnat, sa marraine est Françoise CHABROL

22.5 Michel
baptisé le 19 décembre 1726 à Crocq
décédé à une date inconnue
Son parrain Michel REDON, bailli de Giat, sa marraine Michelle CHIREIX

22.6 Gilberte
baptisée le 3 avril 1728 à Crocq
décédée à une date inconnue
Son parrain est Louis DEVAUREIX, sa marraine Gilberte DECOURTEIX

22.7 Marguerite-Henriette
baptisée le 30 juillet 1729 à Crocq
décédée à une date inconnue
Son parrain est Henri de FERNOEL, sa marraine Marguerite-Aimée de LESTRANGE

22.8 Antoine CORNUDET chirurgien
baptisé le 18 janvier 1732 à Crocq
décédé le 6 avril 1804 à Riom Puy de Dôme
Son parrain est Antoine CHARLES, sa marraine Jeanne CHIREIX
allié à Riom Puy de Dôme le 10 juillet 1759 à Jacqueline MALBET fille de Jean et de Marie ROZEILLE
voir la branche issue du chirurgien Antoine Cornudet

22.9 François-Marie
baptisé le 28 janvier 1733 à Crocq
décédé en 1789
Son parrain est François AUGIER, habitant Evaux, sa marraine Marie de BADINIERGE (?)

22.10 Marie
baptisée le 18 février 1734 à Crocq
décédée en bas âge
Son parrain est Jean DUCROS, prête, sa marraine Marie CHEVALIER

22.11 Françoise
baptisée le 17 mars 1735 à Crocq
décédée le 26 septembre 1800 à Néoux
Son parrain est Pierre ROUDAIRE, sa marraine Françoise DEVILLARD
alliée à Crocq le 15 septembre 1755 à François GRELLET fils de Léonard et de Léonarde CHAPELLE
né le 22 février 1718 à Crocq
décédé le 24 avril 1794 à Néoux
dont postérité avec notamment Alfred ASSOLLANT

22.12 Michel CONUDET chirurgien
baptisé le 19 avril 1736 à Crocq
décédé le 14 octobre 1811 à La Roche-Bernard Morbihan
Son parrain est Michel CHERMARTIN, sa marraine Gilberte GALLICHIER
alliée à La Roche-Bernard Morbihan le 27 février 1764 à Marie-Françoise BODET de KEROU fille de René-Julien et de Françoise DUQUE
née en 1743 à La Roche-Bernard Morbihan
décédée le 10 février 1822 à La Roche-Bernard Morbihan
qui suit dans la branche, issue de Michel CORNUDET chirurgien, installée à La Roche Bernard

22.13 Françoise
baptisée le 12 mai 1737 à Crocq
décédée en 1799
Son parrain est Louis CORNUDET, sa marraine Françoise DECOURTEIX

22.14 Pierre
baptisé le 17 juillet 1738 à Crocq
décédé en bas-âge
Son parrain est Pierre BESSE de Fromental, sa marraine, Marie MONANY épouse de Christophe MARLIN

22.15 Jean-Antoine-Marien CORNUDET
baptisé le 25 mars 1741 à Crocq
décédé en 1792
Son parrain est Michel-Antoine CORNUDET, sa marraine, Marie LEMORET
allié à Anne de MONPEYROUX
d'où

2215.1 Claude CORNUDET
huissier
né en 1772
allié à Crocq le 11 janvier 1803 à Gilberte-Sophie DECOURTEIX fille de Jean-Marie et de Anne-Marie DUMONTET
d'où

22151.1 Michel
né le 15 juillet 1811 à Crocq

22151.2 Françoise
née le 19 décembre 1812 à Crocq

22151.3 François-Hyppolithe
huissier
né le 22 juillet 1815 à Crocq
allié à Marie-Joséphine ROUDAIRE
d'où

221513.1 Marie-Françoise
née le 30 septembre 1842 à Crocq

22.16 Gilbert-Joseph CORNUDET
Sieur de Jonzat
qui suit dans la branche des sieurs de Jonzat

22.17 Anne-Marie
baptisée le 5 août 1743 à Crocq
décédée le 15 janvier 1812 à Crocq
Son parrain est Claude CORNUDET, sa marraine, Anne LEGROS des Vergnes.
alliée à Crocq le 1er février 1768 à Michel CHARLES, notaire, fils de Michel, notaire et de Marie BOURBON
baptisé le 2 juin 1734 à Crocq
décédé le 17 février 1800 à Crocq
(allié en premières noces à Crocq le 24 octobre 1752 à Marie DEFOURNOUX fille de Jean maître-chirurgien et de Marie CHERMARTIN et de Marie CHERMARTIN, baptisée le 6 janvier 1730 à Crocq, décédée le 17 janvier 1759 à Crocq)
Famille notable attestée à Crocq depuis le début du 17ème siècle. Elle a fourni de 1693 à 1946, huit générations de notaires, un maire de Saint Agnant près Crocq, deux maires à Crocq, Joseph (1776-1854) maire de 1815 à 1822, Antoine (1864-1935) maire de 1901 à 1934 et deux conseillers généraux, Antoine, ci-dessus, et son fils Antoine-Michel (1895-1946)

22.18 François-Marie
baptisé le 26 avril 1747 à Crocq
Son parrain est Henri CORNUDET, son frère, sa marraine, Françoise CORNUDET, sa soeur

22.1 Jean-Baptiste CORNUDET sieur des Farges et des Chaumettes, notaire royal, bailli perpétuel de Barmont et Magnat, avocat au parlement, maire de Crocq
Les Chaumettes sont un fief de la paroisse de Basville, attesté depuis 1641 avec Jean du FAYET.
baptisé le 17 juillet 1721 à Crocq
(parrain Jean CHIREIX, son grand-père maternel, marraine Marie DELARBRE, sa grand-mère paternelle)
décédé le 28 septembre 1807 à Crocq

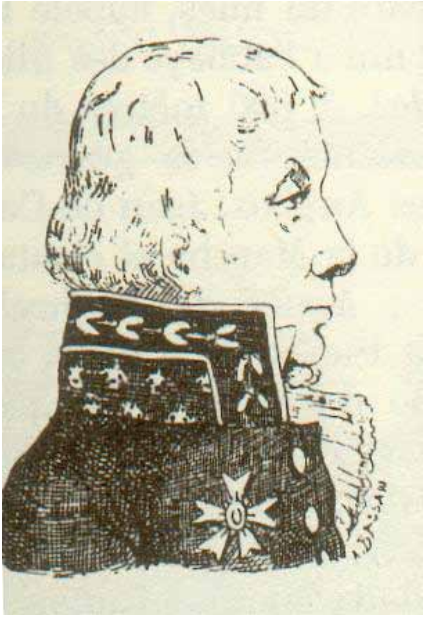

Portrait de Joseph CORNUDET

Sous l'ancien régime, il occupe la charge de bailli de Barmont et de Magnat (l'Etrange). Barmont est un fief situé sur la paroisse de Mautes mais faisant partie fiscalement à partir de 1724 de la collecte de Saint Silvain. Magnat est une paroisse dépendant de la Marche et du Franc-Alleu. Jean-Baptiste CORNUDET est maire de Crocq de juillet à décembre 1790 puis de 1796 à 1807. Il est également élu en avril 1790 en remplacement de son fils Joseph, juge du tribunal du district de Felletin dont dépend Crocq.
allié à Crocq le 17 février 1751 à Marie DECOURTEIX fille d'Annet, apothicaire et chirurgien et de Léonarde CHERMARTIN
baptisée le 30 avril 1726 à Crocq
décédée le 21 septembre 1755 à Crocq
Dynastie d'apothicaire, la famille DECOURTEIX est ancienne à Crocq, elle y paraît depuis la fin du 16ème siècle. Au moment de la Révolution, un membre de cette famille, Jean-Marie (1744-1811) s'opposera politiquement à Jean-Baptiste CORNUDET et n'hésitera pas à le dénoncer pour népotisme. Il remplacera comme maire de Crocq de 1793 à 1795, Joseph CORNUDET, le fils de Jean-Baptiste.
d'où

221.1 Marie-Anne
baptisée le 25 mars 1752 à Crocq
décédée avant 1797
alliée à Crocq le 31 mai 1772 à Joseph-Annet CHASSAING, notaire royal, bailli d'Herment fils d'Annet et
de Marie HUGON
né le 12 juin 1744 à Herment Puy de Dôme
décédé le 16 juin 1797 à Sauvagnat près Herment Puy de Dôme
(allie en 1ère noces à Sauvagnat près HermentPuy de Dôme le 11 juin 1758 à Marguerite MEUNIER, veuve de Jacques DEGAS, originaire de Felletin
Herment est une ville dépendante de la châtellenie d'Auvergne et a eut pour seigneur la famille de BOSREDON

221.2 Marie-Léonarde
baptisée en 1753
décédée le 7 mai 1782 à Saint Hilaire de Pionsat Puy de Dôme
alliée à Crocq le 22 juin 1778 à Jean-Baptiste du COURTHIAL, seigneur de Saint Hilaire, fils de Annet et
de Gilberte THOMAZON
né le 19 juillet 1738 à Château sur Cher Puy de Dôme


Les ruines du château de Crocq vers 1840

décédé le 25 juillet 1793 à Saint Hilaire de Pionsat Puy de Dôme
(Allié en premières noces à Vergheas Puy de Dôme le 17 octobre 1763 à Anne-Marie de VILLETELLE,
décédée le 13 février 1765 à Château sur Cher)
Il appartient à une vieille famille auvergnate qui s'est divisée au cours des siècles en plusieurs branches : Artige, La Tromchette., Saint Hilaire est à identifier avec l'actuelle commune de Saint Hilaire près de Piosat, elle faisait partie de la Combraille. Cette famille ne semble pas appartenir à la noblesse.

221.3 Michel
baptisé le 15 juillet 1754 à Crocq
décédé le 22 avril 1785 à Crocq
sans .alliance
(parrain : Michel FORICHON, marraine : Marie CHERMARTIN)

221.4 Joseph CORNUDET des CHAUMETTES
qui suit
né le 15 septembre 1755 à Crocq
décédé le 13 septembre 1834 à Paris

221.4 Joseph CORNUDET des CHAUMETTES

Il est le premier à porter officiellement pour l'état civil, le patronyme Cornudet des Chaumettes. Avocat au parlement de Paris, il est élu en 1789, maire de la nouvelle municipalité de Crocq, il démissionne en juin 1790 pour devenir procureur général syndic du district de Felletin où il va résider quelques temps. Le 2 septembre 1791, Joseph Cornudet est élu 3ème député de la Creuse (par 252 voix sur 330) pour siéger à l'Assemblée nationale législative qui remplace l'Assemblée nationale constituante. Il adhère d'abord au club des Jacobins puis à celui des Feuillants, plus modéré. Son modérantisme lui vaut d'ailleurs d'être exclu par les Jacobins de la liste des candidats à l'élection de la Convention nationale qui débute le 2 septembre 1792.Réélu en 1792, maire de Crocq, il est destitué l'année suivante par les conventionnels en mission Monestier et Petitjean pour incivisme. Après Thermidor, Joseph est élu commissaire exécutif de tribunal puis le 20 nivôse an V au Conseil des Anciens. dont il devient secrétaire, le 19 juin 1798 puis président le 23 octobre 1799. Il soutient le moment venu Bonaparte et le coup d'état du 18 brumaire ce qui lui vaut un siège le 4 nivôse an 8 au Sénat Conservateur où il représente la sénatorerie de Rennes. Joseph Cornudet approuve l'établissement de l'Empire qu'il sert avec compétence notamment en mission au Piémont en 1808. Le 28 mai 1808, il est crée grand croix de la Légion d'Honneur, comte de l'empire, il prend comme armes « Coupé au 1 d'azur chargé à dextre d'un miroir d'or, accolé d'un serpent et à senestre d'un lion rampant d'or, au 2 de gueules à la fasce d'or » surmontés d'une couronne de comte. Fin 1813, Cornudet est nommé commissaire extraordinaire de la 2ème division militaire, chargée à Bordeaux de contrer les royalistes ce qui ne l'empêche pas de voter le 6 avril 1814 la déchéance de Napoléon Ier et de se rallier au nouveau régime. Louis XVIII le récompense en le créant le 4 juin 1814, pair de France, titre que lui confirme Napoléon à son retour en mars 1815. Le 24 juillet 1815, Louis XVIII, restauré, l'écarte de la chambre des Pairs. La mise à l'écart ne dure pas, le 5 mars 1819, il est crée pair de France héréditaire puis baron-pair le 17 juillet 1821 et enfin comte-pair le 3 avril 1824. En 1830, Joseph Cornudet se rallie sans état d'âme à la monarchie de juillet. Il a comme beaucoup d'hommes politiques de l'époque, Cambaceres, Talleyrand ou Semonville un sens aigu de l'opportuniste politique ! Décédé à Paris, il est inhumé dans la crypte de la chapelle de Notre-Dame de la Visitation à Crocq. Parallèlement à sa carrière politique plus qu'honorable, il a su constituer et fructifier une fortune familiale composée à son décès d'importants domaines, de bois et forêts dans la Creuse, le Puy de Dôme, dans le Nord, le Pas de Calais et l'Oise., à Paris d 'un hôtel dans le quartier Saint Sulpice, à Crocq d'une maison bourgeoise, construite au 18ème siècle et entourée d'un vaste parc, des ruines du château féodal et de la chapelle Notre-Dame de la Visitation, achetée en 1796. En 1822, il avait acquis au baron Randon de Pully, le château et le domaine de Neuville sur Oise dans le Vexin français (actuel Val d'Oise).

allié à Ardes Puy de Dôme le 17 avril 1787 à Jeanne Cellin du Montel fille de François-Xavier,seigneur du Montel, capitaine au Royal-Marine et de Jeanne Laguille
née le 13 octobre 1768 à Ardes Puy de Dôme
décédée le 30 mai 1846 à Nancy (Meurthe et Moselle)
Famille de la noblesse du bas-Limousin ; originaire de Tulle. Elle s'est divisée en plusieurs branches : de la Regnerie, du Montel, du Redonet et de la Rochière.
d'où

2214.1 Jeanne
baptisée le 12 janvier 1788 à Crocq
décédée à une date inconnue
Son parrain est Jean-Baptiste CORNUDET, son grand-père paternel, sa marraine Jeanne LAGUILLE, sa grand-mère maternelle

2214.2 François-Marie-Xavier-Eugène
baptisé le 4 juillet 1789 à Crocq
enseveli le 7 mars 1790 à Crocq
Son parrain est François-Xavier CELLIN du MONTEL, son oncle maternel, sa marraine Marie GRELLET

2214.3 Jeanne-Marie-Joséphine
née en 1791 à Felletin
décédée le 1er mai 1862 à Paris 7ème
alliée à Paris le 10 janvier 1810 à Joseph-Charles AUBUSSON de SOUBREBOST , magistrat, fils de Louis et de Françoise ALABONNE
né le 4 novembre 1777 à Bourganeuf
décédé le 2 septembre 1823 à Limoges Haute-Vienne
dont postérité
La famille AUBUSSON de Soubresbost est originaire de la région de Saint Dizier-Leyrenne. Louis, officier de carrière a été maire de Bourganeuf, député de la Creuse au Corps législatif du 6 janvier 1813 au 20 mars 1814. Joseph-Charles, magistrat de carrière a été président de chambre à la cour d'appel de Limoges. Il est élu député de la Creuse le 9 mai 1822 par le collège électoral d'Aubusson lors d'une élection partielle.

2214.4 Marie-Anne-Julie
née le 18 février 1793 à Crocq
décédée le 29 décembre 1855 à Clermont-Ferrand Puy de Dôme
alliée à Paris le 24 septembre 1813 à Jean-Louis ,comte de COMBAREL fille de François et de Marguerite CELLIN de la ROUERIE
né à Issoire Puy de Dôme
décédé avant 1855
Famille connue depuis Hugues de COMBAREL vivant en 1421. Filiation attestée depuis Jacques COMBAREL qui teste le 29 août 1539.Après des études de droit, Jean-Louis entre au Conseil d'Etat comme auditeur, il a été conseiller général du Puy de Dôme. Les deux époux sont petit-cousins, ils descendent de Jean-Baptiste CELLIN, grand-père de Marguerite CELLIN, mère de Jean-Louis et de Jeanne CELLIN , mère de Jeanne-Marie.
dont postérité

2214.5 Etienne-Emile CORNUDET des CHAUMETTES
qui suit

2214.6 Marie-Adèle
née le 15 octobre 1796 à Felletin
décédée le 22 juin 1892 à Paris 9ème
alliée à Paris 10ème (ancien) le 24 mai 1828 à Lucien-Emile ARNAULT, préfet, fils de Vincent, littérateur et de Alexandrine-Elisabeth DESFORGES
né le 1er octobre 1787 à Versailles (Notre Dame)
écédé le 23 avril 1863 à Paris 9ème
Lucien-Emile a été nommé sous-préfet de La Châtre (Indre) le 8 avril 1813, préfet de l'Ardèche, le 22 mars 1815, en disponibilité de 1815 à 1830, il est préfet de Saône et Loire le 6 août 1830 puis préfet de la Meurthe du 22 janvier 1831 au 28 février 1848. Son père, Vincent, est l'auteur de pièces de théatre bien oubliées aujourd'hui : Lucrèce (1791) Les Vénitiens (1798) Germanicus (1816). Membre de l'Académie française comme titulaire du 16ème fauteuil lors de sa reconstitution le 23 janvier 1803, il en est exclu le 20 mars 1816 avec dix autres confrères. Il part en exil et revient en France qu'en 1819. En 1829, il est réintégré au 13ème fauteuil par une décision unanime des académiciens. Il sera secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1832
dont postérité

2214.5 Etienne-Emile CORNUDET des CHAUMETTES
né le 10 février 1795 à Felletin
décédé le 2 décembre 1870 à Crocq
En 1819, il entre dans l'administration préfectorale et est nommé sous-préfet d'Issoudun puis le 6 septembre ,1820, sous-préfet de Figeac, il démissionne en 1821. Conseiller général du canton de Crocq, il est élu, le 5 juillet 1831, député de l'arrondissement d'Aubusson, il est réélu en 1837, 1839 et 1842. Le 4 juillet 1844, Louis-Philippe le nomme pair de France puis en 1846, il devient président du Conseil général de la Creuse jusqu'à la

révolution de 1848, il redeviendra en 1849 conseiller général de la Creuse jusqu'en 1852. Il est maire d'Eragny sur Oise de 1848 à 1870.
allié à Paris le 3 juillet 1821 à Eglé-Eugénie VANLERBERGE,fille d'Ignace-Joseph,



banquier et de Barbe-
Barbe-Rosalie LEMAIRE
née le 27 juillet 1799 à Paris (1er ancien)
décédée le 29 avril 1875 à Paris 7ème
D'origine belge, Ignace-Joseph est un homme d'affaires important, munitionnaire de la marine, négociant en grain, promoteur immobilier, il achète notamment à Paris la Folie-Beaujon, banquier à la réputation sulfureuse, il est un temps l'associé de Gabriel-Julien OUVRARD (1770-1846) banquier de BONAPARTE. Barbe-Rosalie LEMARIE achète en 1821 un domaine viticole du Bordelais qui deviendra le célèbre « Château Rothschild» elle donne à sa fille, le 27 juillet 1822 ,le château et le domaine de Briffoeil situé dans le Hainaut belge.
d'où

22145.1 Joseph-Alfred CORNUDET des CHAUMETTES
qui suit

22145.2 Jeanne-Valérie
née le 22 novembre 1827 à Paris
décédée le 5 avril 1833 à Paris

22145.1 Joseph-Alfred CORNUDET des CHAUMETTES
né le 30 mars 1825 à Paris
décédé le 7 juin 1876 à Paris 7ème
*Après des études de droit, il entre au ministère des Affaires étrangères avant d'être élu en remplacement de son père en 1852, conseiller général du canton de Crocq. Suite à une élection partielle, il devient député de la 2ème circonscription de la Creuse, le 11 août 1867, il est réélu le 23 mai 1869 et siège jusqu'au 4 septembre 1870. Il décède à son domicile parisien, 88 rue de Grenelle.*allié à Paris le 25 mars 1854 à Valentine MATHIEU de LA REDORTE
fille de Joseph-Charles et de Louise-Honorine SUCHET d'ALBUFERA
née le 28 novembre 1834 à Paris
décédée le 3 février 1889 à Paris VIIe

La famille MATHIEU est originaire du Rouergue, elle reçoit pour un de ses membres un titre de comte d'empire le 26 avril 1810. Joseph-Charles (1803-1886) a été parlementaire sous différents régimes : député de l'Aube du 21 juin 1834 au 29 juillet 1841, pair de France du 20 juillet 1841 au 28 février 1848, représentant du peuple du 13 mai 1849 au 2 décembre 1851 puis à nouveau député à l'Assemblée nationale du 8 février 1871 à 1875. Valentine est la petite-fille de Louis-Gabriel SUCHET (1772-1836) maréchal de France en 1811, duc d'Albufera (ville espagnole) le 11 janvier 1813. L'arrière-grand-père de Valentine, Guillaume LE JEANS, est également l'ancêtre de Bernard de FROMENT, député de la Creuse de 1993 à 1997 et président du Conseil général de la Creuse de 1994 à 1996
d'où

221451.1 Louis-Joseph-Emile CORNUDET député de la Creuse
né le 19 février 1855 à Paris (10ème ancien)
décédé le 7 septembre 1921 à Boulogne sur Seine Hauts de Seine
Emile CORNUDET est nait 88 rue de Grenelle. Après des études de droit, il s'engage dans l'armée. Envoyé à l'école

de cavalerie de Saumur, il en sort en 1878, sous-lieutenant et affecté au 5ème régiment de cavalerie. Il démissionne en 1880 et se lance dans la politique. Emile est élu député de la Creuse le 18 février 1882 à l'âge de 27 ans un record pour l'époque dans la foulée il devient maire de Crocq et conseiller général du canton.
Il est réélu en 1885,1889,1893. Le 28 mai 1898, il est à nouveau réélu député mais il ne peut pas savourer cette victoire car il a été frappé de démence le 28 avril au cours de la campagne électorale. Il est interné chez lui dans sa villa de la rue de Sèvres à Boulogne, il ne siégera pratiquement jamais physiquement à la chambre pendant la législature. Il n'est pas candidat en 1902, il avait abandonné ses mandats de maire de Crocq en 1900 et de conseiller général de la Creuse en 1901.
allié à Paris 16ème le 26 juillet 1886 à Marie-Rose MONGE-CHAFFAUT, vendeuse, fille d'Aurélie CHAFFAUT
née le 31 octobre 1855 à Montigny le Roi (Haute-Marne)
décédée le 15 septembre 1934 à Boulogne sur Seine Hauts de Seine
sans postérité
Enfant naturel, elle est reconnue par Jean MONGE, le 28 octobre 1865 lors du mariage de ce dernier avec sa mère. Avant d'épouser Emile CORNUDET, elle était vendeuse dans un grand magasin de Paris.

221451.2 Jeanne-Marie-Eglé
née le 3 août 1859 à Neuville sur Oise (Val d'Oise
décédée le 24 juin 1921 à Issy les Moulineaux Hauts de Seine
sans alliance
Elle prend le voile chez les sœurs de Saint Thomas de Villeneuve, communauté établie à Issy les Moulineaux sous le nom de sœur Saint Alfred. La congrégation des sœurs de Saint Thomas a été fondée en 1661 par le père LEPROUST pour s'occuper des hôpitaux . Elle deviendra supérieure de la congrégation.

221451.3 Honoré-François-Joseph CORNUDET des CHAUMETTES
qui suit

221451.3 Honoré-François-Joseph CORNUDET des CHAUMETTES
né le 21 mars 1861 à Paris 7ème
décédé le 11 février 1938 à Paris XVIe.
Il naît également 88 rue de Grenelle. A l'image de son frère, il se consacre à la politique et choisit comme terre d'élection le département de la Seine et Oise plus précisément Neuville sur Oise dont il devient maire en 1886 à l'âge de 24 ans. Il est élu conseiller général de Seine et Oise en 1890 constamment réélu, il y siégera jusqu'en 1937 soit pendant 41 ans ! Le 8 mai 1898, il est élu député de la Seine et Oise et le demeurera jusqu'au 17 janvier 1924. Le 6 janvier 1924, il se présente pour la Seine et Oise aux élections sénatoriales, il est élu et opte pour le Sénat. Réélu le 8 mai 1927, il siège jusqu'au 13 janvier 1935.
allié à Paris 7ème le 22 juin 1886 à Jeanne-Marie-Cécile de VILLENEUVE-BARGEMON fille de Marie-Joseph-Raymond, préfet et de Victorine-Edmée ROUSSEAU de SAINT AIGNAN
née le 8 novembre 1864 à Paris 7ème
décédée le 26 mars 1907 à Paris 16ème
La famille de VILLENEUVE-BARGEMON, d'origine provençale, appartient à la noblesse d'extraction chevaleresque.
d'où

2214513.1 Edmée-Marie-Valentine-Louise
née le 26 juillet 1887 à Neuville sur Oise Val d'Oise
décédée le 11 décembre 1888 à Paris 7ème

2214513.2 Louise-Edmée
née le 29 décembre 1888 à Paris 16ème
décédée en 1977 à Paris
sans alliance .

2214513.3 Raymonde-Jeanne-Marie-Valentine
née le 5 octobre 1892 à Neuville sur Oise Val d'Oise
décédée le 19 mars 1897 à Paris 7ème

2214513.4 Cécile-Honorine-Marie-Roselyne
née le 27 octobre 1893 à Neuville sur Oise Val d'Oise
décédée le 22 février 1977 à Paris 5ème
alliée à Paris 7ème le 22 juin 1912 à René-Laurent-Marie-Alfred de GUIGUES de MORETON de CHABRILLAN fils de Paul-Jacques-Marie-René et de Laurence-Cécile-Marie de La FERRONAYS
né le 16 septembre 1886 à Thiergeville (Saine-Maritime)
décédé le 16 octobre 1938 à Neuville sur Oise Val d'Oise
dont postérité

Originaire du Dauphiné, la famille de GUIGUES de MORETON de CHABRILLAN appartient à la noblesse d'extraction chevaleresque et est attestée depuis 1191. Elle reçoit en octobre 1674, le titre de marquis pour l'ainé de la famille.

2214513.5 Edmée-Marthe-Louise-Marie
née le 25 juin 1896 à Neuville-sur-Oise, Val d'Oise
décédée le 19 février 1959 à Courbevoie Hauts de Seine
alliée à Neuville sur Oise Val d'Oise le 8 mars 1918 à Henry-Armand-Bertrand de SAINT-CHAMANS fils d'Odon-Charles-Marie-Jules et d'Anne LECLERC de JUIGNE
né le 17 janvier 1891 à Paris
décédé le 31 mai 1918 à Vic-sur-Aisne, Aisne
sans postérité

La famille PHILIP, originaire du bas limousin, relève à la suite d'une alliance au 15ème siècle, le nom de SAINT CHAMANS pour former une nouvelle maison. Miliaire de carrière, Henri de SAINT CHAMANS est lieutenant au 8ème régiment de cuirassé à pied lorsqu'il est tué sur le front de l'Aisne avec lui s'éteint par les mâles cette illustre famille. Il était chevalier de la Légion d'Honneur. Edmée devient propriétaire du château de Neuville sur Oise en 1950. Elle le lègue à son décès en 1959 à l'évêché de Versailles qui le vend en 1960 à Bertrand de la POEZE d'HARAMBURE époux de Jeanne de CHABRILLAN, nièce d'Edmée. Le château est revendu en 1989 à l'établissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise qui le cède en 2002 au groupe EPINOM pour être transformé en maison de retraite.

221451113.6 Valérie-Marie-Jeanne-Raymonde
née le 11 août 1904 à Neuville-sur-Oise, Val d'Oise
décédée le 5 juin 1995 à Paris 16ème

Héritière de la chapelle Notre-Dame de Crocq, acquise par son aïeul, Joseph CORNUDET, elle en fait donation à la commune de Crocq, le 19 janvier 1989, sous réserve que l'édifice soit toujours affecté au culte catholique et que les tombes familiales qu'elle abrite soit respectées et qu'enfin une plaque soit apposée pour rappeler le don fait par la famille CORNUDET. La maison familiale et les ruines du château de Crocq seront également données à la commune au début du 21ème siècle.
alliée à Paris 16ème le 30 juin 1924 à Edmond-Antoine PETIT de BEAUVERGER, diplomate, fils d'Arthur et de Louise CLARY
né le 16 avril 1899 à Paris 8ème
décédé le 16 novembre 1993 à Paris XVIe

La famille PETIT de BEAUVERGER est originaire de Bourgogne, elle appartient à la noblesse d'empire et reçoit un titre de chevalier de l'empire le 11 juillet 1810 puis de baron de l'empire le 6 septembre 1811. Diplomate de carrière, Edmond-Antoine a été ambassadeur de France aux Pays-Bas de 1955 à 1961 puis conseiller diplomatique du gouvernement français. Il était commandeur de la légion d'Honneur. Il est par sa mère arrière-petit-neveu de Julie CLARY épouse de Joseph BONAPARTE, successivement reine de Naples puis d'Espagne et de Désirée CLARY, reine de Suède et de Norvège.
dont postérité

Branche cadette issue du chirurgien Antoine CORNUDET, installé à Riom

d'où

228.1 Michel CORNUDET
né le 12 août 1767 à Riom Puy de Dôme
décédé le 18 juillet 1855 à Paris
Il achète en 1817 le château de Jully les Buxy en Saône-et-Loire
allié à Saint Haon le Vieux Loire le 8 janvier 1808 à Henriette-Justine GERBE de TOURS fille de Claude-Antoine et de Laurence de FLON
née le 15 janvier 1789 à Saint-Etienne Loire
décédée le 25 février 1851 à Chalon sur Saône (Saône et Loire)
Sa famille appartient à la noblesse d'extraction du Forez.
d'où

2281.1 Alexandre-Marie-Léon CORNUDET qui suit
né le 29 octobre 1808 à Saint-Haon-le Vieux Loire
décédé le 8 mars 1876 à Paris 7ème

228.2 Marie
née le 16 mai 1779 à Riom Puy de Dôme
décédée en 1815
alliée à Riom Puy de Dôme le 11 août 1802 à Simon-Barthélémy DESJUZEUX, marchand verrier, fils de Charles, greffier et de Michelle PERUSSET
né le 20 octobre 1770 à Riom Puy de Dôme

2281.1
Léon CORNUDET

C'est le personnage célèbre de la branche cadette CORNUDET. Après des études au collège Sainte Barbe à Paris, il devient avocat puis magistrat. Le 5 décembre 1836, il entre au Conseil d'Etat comme auditeur de 2ère classe, l'année suivante, il est nommé auditeur de 1ère classe. Le 8 janvier 1839, il est maître des requêtes, chef du ministère publique à la section du contentieux. Conseiller d'Etat, le 25 janvier 1852, il s'oppose à la confiscation des biens de la famille d'ORLEANS, il est radié du Conseil d'Etat le 31 juillet 1852 mais rétabli dans ses charges le 5 mars 1853 et attaché à la section des travaux publiques et de l'agriculture, il en devient le président e 1861.
En 1857, Léon est nommé conseiller municipal de Paris. Parallèlement à sa charge de conseiller d'état, il est administrateur dans deux compagnies de chemin de fer, la compagnie d'Orléans et la compagnie du Paris-Lyon-Marseille. Il est



en 1833 un des fondateurs avec Frédéric OZANAM, de la société de Saint Vincent de Paul, œuvre sociale pour le service des humbles. En 1873, il est élu président du vœu national, association chargée d'ériger à Montmartre la basilique du Sacré-Cœur « afin d'obtenir de son infinie miséricorde le pardon des fautes et de faire cesser les malheurs de la France ». Chevalier de la Légion d'honneur le 8 mars 1839, Léon est officier le 20 février 1858 puis grand officier.
allié à Paris 11ème (ancien) (Saint Sulpice) le 15 mai 1839 à Marie CHAPPOTIN de SAINT LAURENT fille de Frédéric-Gaspard-Marie-Michel et de Marie-Anne-Madeleine DANET
née le 15 décembre 1816 à Paris 11ème (ancien)
décédée le 12 aout 1894 à Jully les Buxy (Saône et Loire)
Famille originaire de Bourgogne
d'où

22811.1 Léon-Marie-Michel CORNUDET quit suit

22811.2 Marie-Joseph-Justin-Léon
né le 24 avril 1842 à Paris 11ème (ancien)
décédé le 19 août 1848 à Paris 11ème (ancien)

22811.3 Elisabeth-Madeleine-Marie
née le 20 avril 1844 à Paris 11ème (ancien)
décédée le 2 juin1927 à Paris 6ème
alliée à Villemoisson sur Orge (Essonne) le 29 avril 1866 à Marie-Etienne-Léon COLIN de VERDIERE avocat à la cour, fils de Léon-Jean-Andoche et de Jeanne-Adrienne-Alexandrine VIALLA
né le 12 juillet 1840 à Paris 2ème (ancien)
décédé le 23 septembre 1879 à Paris 6ème
Famille originaire d'Ile de France, anoblie par charge de secrétaire du roi en 1778
Dont postérité

22811.4 Louis-Marie-Frédéric
né le 24 mai 1848 à Paris 11ème (ancien)
décédé le 11 mars 1913 à Paris
Il fait sa carrière à la banque de France où il est successivement chef de bureau, inspecteur des succursales puis chef de cabinet du conseil général de la banque. chef de service conseil général banque de France
allié à Paris 8ème le 29 novembre 1880 à Marie-Lucile DENORMANDIE fille de Victor-Paul, avocat à la cour et de Amélie GUYOT-SYONNET
née le 26 décembre 1857 à Paris
décédée le 26 mars 1939 à Paris

22811.5 Marie-Joséphe-Geneviève
née le 18 septembre 1859 à Jully les Buxy (Saône et Loire)
décédée 194.
alliée à Paris 5ème le 18 mai 1885 à Edouard LECARPENTIER, avocat, fils de Jean-Etienne et de Augustine-Euphrasie LETERRIER
né le 23 septembre 1859 à Sainte Croix-Hague (Manche)

22811.1
Léon-Marie-Michel CORNUDET
né le 11 mai 1840 à Paris 11ème (ancien)
décédé le 5 novembre 1894 à Jully les Buxy (Saône et Loire)
Auditeur puis maître des requêtes au Conseil d'Etat, il est révoqué en 1880 pour s'être opposé aux lois laïques préconisées par Jules FERRY. Il devient administrateur et vice-président de la compagnie du Paris-Lyon-Marseille. Il était chevalier de la Légion d'Honneur.
allié à Paris 10ème le 24 juillet 1867 à Joséphine-Louise-Marie BECQUET fille de Philippe-Marie-Charles et de Julie-Louise-Emilie DENION de PIN
née le 14 juin 1844 à Saint Ouen (Seine-Saint Denis)
décédée le 23 octobre 1916 à Jully les Buxy(Saône et Loire)
d'où

228111.1 Joseph-Marie-Léon CORNUDET qui suit

228111.2 Marie-Charlotte
née le 11 juillet 1870 à Saint Ouen (Seine-Saint Denis)
décédée en 1950
Religieuse à la congrégation de Notre Dame de la retraite du Cénacle connue sous le raccourci du Cénacle. Cette congrégation a été fondée en 1826 par Sainte Thérèse COUDERC (1805-1885) et le père TEME, elle a pour objet les retraites spirituelles et la catéchèse.

228111.3 Jules-Marie-Joseph
né le 4 mai 1871 à Paris 7ème
décédé le 15 novembre 1872 à Paris 7ème

228111.4 Joséphine-Marie-Elisabeth
née le 24 novembre 1873 à Paris 7ème
décédée le 5 janvier 1939 à Pleurtuit (Ille et Vilaine)
alliée à Paris 7ème le 1er juillet 1899 à Yves-Marie-Joseph BAZIN de JESSEY fils de Louis-Abel-Marie-Joseph et d'Adrienne-Joséphine-Marie DENIAU
né le 8 juin1873 à Saint Malo (Ille et Vilaine)
décédé le 2 juillet 1943 à Pleurtuit (Ille et

Vilaine)
d'où postérité
Famille notable bretonne

228111.5 Geneviève-Marie-Joséphine
née le 1er avril 1876 à Paris 7ème
décédée le 30 juin 1954 à Paris
alliée à Paris 7ème le 13 avril 1899 à Gustave-Paul LACAPELLE, officier fils de Albert-Auguste-Nicolas, général , commandeur de la Légion d'Honneur et de Marguerite-Charlotte du HOUX né le 9 octobre 1869 à Langres (Haute Marne)
décédé le 15 février 1942 à Paris
Paul LACAPELLE finit sa carrière militaire comme général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz et grand-croix de la Légion d'Honneur

228111.6 Marguerite-Marie
née le 11 janvier 1878 à Paris 7ème
décédée le 29 décembre 1950 à Paris 7ème
alliée à Paris 7ème le 6 juin 1905 à Jacques -Marie-Charles-Amédée-Casimir MOUNIER fils Casimir-Mathieu, ingénieur-général, commandeur de la Légion d'Honneur et de Marthe-Marie-Louise-Anne-Henriette CHOPPIN d'ARNOUVILLE
né le 16 octobre 1873 à Poitiers (Vienne)
décédé le 15 juin 1915 à Metzeral (Haut-Rhin)
Capitaine au 23ème bataillon de chasseurs à pied, il meurt pour la France au bois d'Echewalive dans la région de Metzeral.

228111.7 Thomas-Marie-Michel
né le 29 décembre 1880 à Paris 7ème
décédé le 24 avril 1932 à Paris 7ème
Polytechnicien, officier de carrière, il choisit l'artillerie, il sert notamment au Maroc aux cotés de LYAUTEY. Il termine sa carrière avec le grade de chef d'escadron. Il est fait officier de la Légion d'Honneur, le 12 juillet 1922.
allié à Paris 8ème le 19 juin 1919 à Louise-Adeline-Marie-Madeleine HUSSENOT-DESENONGES fille de Marius et de Louise ROLAND-GOSSELIN
née le 16 juin 1890 à Paris 8ème
décédée le 14 août 16 1890 à Paris
La famille HUSSENOT-DESENONGES appartient à la bourgeoisie messine.

228111.8 Marie-Jules-Henri
né le 25 février 1882 à Paris 7ème
décédé le 25 mars 1943 au Mée (Seine et Marne)
allié à Saint Martin du Bec (Seine-Maritime) le 2 mai 1911 à Jeanne-Marie-Marcelle-Geneviève de CROIXMARE
née le 7 mars 1884 à Saint Martin du Bec (Seine-Maritime)
décédée le 20 octobre 1929 à Arcachon (Gironde)
La famille de CROIXMARE est originaire de la région d'Elboeuf

228111.9 Jacqueline-Marie-Geneviève
née le 11 avril 1886 à Paris 7ème
décédée le 11 avril 1889 à Paris 7ème
d'où postérité

228111.1 Joseph-Marie-Léon CORNUDET
né le 4 février 1869 à Paris 7ème
décédé le 8 septembre 1922 à Jully les Buxy (Saône et Loire)
allié à Paris 7ème le 10 décembre 1895 à Cécile de TANQUEREL de LAPANISSAIS fille de Gustave-Louis-Théodore et de Laure-Marie-Augustine-Elisabeth-Pierrette-Mathilde HENNET
née le 30 janvier 1873 au Mans (Sarthe)
décédée le 21 avril 1948 à Paris
La famille de TANQUEREL appartient à la noblesse du Maine. Elle est divée en plusieurs branches : de LAPANISSAIS, des PLANCHES, des ABATANS, de la BOULAYE, des UZACHERES.
d'où

2281111.1 Enfant sans vie
le 11 juin 1896 à Paris 7ème

2281111.2 Jean-Michel
né le 21 juin 1897 à Paris 7ème
décédé le 7 octobre 1918 à Tahure (Marne)
sans alliance
Sous-lieutenant au 47ème régiment d'artillerie, il meurt pour la France lors de l'offensive française contre la ligne

HINDENBURG qui avait débuté le 26 septembre 1918

Branche issue de Michel CORNUDET, chirurgien La Roche Bernard- Bretagne
d'où

2212.1 Cécile-Flavie
née le 11 janvier 1767 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.2 Françoise-Anne-Emilie
née le 18 mars 1769 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.3 Joseph-Jean-Baptiste
né le 9 mars 1770 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.4 Emile-Joseph-Louis-Agathon
né le 1er mai 1771 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.5 Angèle-Marie-Fidèle
née le 20 juin 1772 à La Roche-Bernard Morbihan
décédée le 23 juin 1799 à Missilac Loire-Atlantique

2212.6 Martial-Honoré
né le 8 septembre 1773 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.7 Victor-Marie-Joseph
né le 6 mars 1775 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.8 Alexis-François-Martin
né le 17 septembre 1776 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.9 Prosper-René
né le 13 octobre 1778 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.10 Théodore-Fidèle
né le 17 octobre 1779 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.11 Louis-Frédéric-Geneviève
né le 9 janvier 1781 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.12 Fidèle-Marie CORNUDET qui suit

2212.13 Auguste-Marie
Né le 8 septembre 1783 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.14 Arnaud-Pascal
né le 26 juin 1786 à La Roche-Bernard Morbihan
décédé le 3 avril 1787 à La Roche-Bernard Morbihan

2212.12
Fidèle-Marie CORNUDET
docteur en médecine
né le 6 août 1782 à La Roche-Bernard Morbihan
décédé le 23 août 1859 à La Roche-Bernard Morbihan
allié en 1812 à Marie-Henriette GUERIN
d'où

221212.1 Marie-Henriette
née en 1813
décédée le 12 octobre 1882 à La Roche-Bernard Morbihan

221212.2 Fidèle-Marie-Michel
né le 13 octobre 1815 à La Roche-Bernard Morbihan
décédé le 19 janvier 1818 à La Roche-Bernard Morbihan

221212.3 Emilie-Alexandrine-Marie
née le 19 mai 1817 à La Roche-Bernard Morbihan
alliée à La Roche-Bernard Morbihan le 13 février 1838 à Edouard PIED, maire de Férel, fils de François-Marie et de Anne-Constance MENAGE
né le 10 avril 1817 à Mesquier Loire-Atlantique

221212.4 Fidèle-Marie CORNUDET docteur en médecine qui suit

221212.5 Caroline-Marie
née le 3 juillet 1820 à La Roche-Bernard Morbihan

221212.6 Emile-Edouard-Marie
né le 31 juillet 1821 à La Roche-Bernard Morbihan
décédé le 19 mai 1834 à La Roche-Bernard Morbihan

221212.7 Léon-Charles-Louis
né le 21 mai 1824 à La Roche-Bernard Morbihan
Officier de cavalerie, il sert avec le grade de capitaine au 7ème régiment de chasseurs à cheval. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 29 décembre 1862

221212.8 Eulalie
née le 18 mars 1826 à La Roche-Bernard Morbihan

221212.4 Fidèle-Marie CORNUDET
docteur en médecine
né le 13 décembre 1818 à La Roche-Bernard Morbihan
décédé le 22 novembre 1892 à La Roche-Bernard Morbihan
allié à Marie-Emilie-Armande MERESSE
née en 1821
d'où

2212124.1 Marie-Caroline-Emilie
née le 20 avril 1850 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.2Emile-Marius-Armand
né le 22 janvier 1852 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.3 Alfred-Edouard-Xavier
né le 2 décembre 1853 à La Roche-Bernard Morbihan
décédé le 22 décembre 1853 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.4 Arnaud-Louis-Marie CORNUDET
Commis à la direction des douanes qui suit

2212124.5 Isabelle-Marie-Emilie
née le 28 février 1857 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.6 Cécile-Marie-Anne
née le 22 avril 1859 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.7 Fidèle-Michel-Marie
docteur en médecine
né le 23 mai 1861 à La Roche-Bernard Morbihan
allié à Marie-Rose-Hyacinthe BAUCHER
née en 1864
d'où

22121247.1 Louise-Marie-Anne-Isabelle
née le 25 février 1889 à La Roche-Bernard Morbihan
décédée le 26 juin 1928 à La Roche-Bernard Morbihan
alliée à La Roche-Bernard Morbihan
le 11 juin 1909 à Joseph ROY fils de Marcel et de Cécile HAMON de la THEBAUDIERE
né le 24 septembre 1879 à Nantes Loire-Atlantique
décédé le 18 avril 1919 à Nantes Loire-Atlantique

2212124.8 Cécile-Marie-Anne-Thérèse
née le 12 mai 1863 à La Roche-Bernard Morbihan
décédée le 11 juillet 1864 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.9 Henriette-Marie-Emilie-Anne
née le 27 janvier 1866 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.10 Anne-Marie-Joseph
née le 19 mars 1874 à La Roche-Bernard Morbihan

2212124.4 Arnaud-Louis-Marie CORNUDET
Commis à la direction des douanes
né le 26 novembre 1854 à La Roche-Bernard Morbihan
allié à Louise-Sophie LE MASNE de

CHERMONT
née en 1856
d'où

22121244.1 Arnaud-Louis-Marie-Joseph
né le 6 novembre 1882 à La Roche-Bernard Morbihan

22121244.2 Xavier-Joseph-Marie CORNUDET
né le 28 avril 1884 à La Roche-Bernard Morbihan
décédé le 7 décembre 1959 à Vichy Allier
allié à Paris 15ème le 21 janvier 1911 à Marie-Marguerite-Mathilde BREYSSE

Branche issue des CORNUDET sieur de Jonzat

22.16 Gilbert-Joseph CORNUDET sieur de Jonzat
baptisé le 21 juin 1742 à Crocq
décédé le 21 décembre 1799 à Crocq
Son parrain est Gilbert-Joseph CORNUDET, prête à Saint Avit de Tarde, sa marraine, Marie VERGNE
allié à Saint Oradoux près Crocq le 29 mai 1775 à Anne-Marie PELLISSIER du CHASSAING fille de Claude, écuyer, sieur du Chassaing et de Gilberte LENOBLE
décédée le 18 juin 1809 à Crocq
La famille PELLISSIER est originaire de Clermont-Ferrand, elle s'est divisée en plusieurs branches dont la plus connue est celle de FELIGONDE qui a fourni de nombreux militaires. Une autre s'est établie dès le début du 17ème siècle à Crocq puis à Saint Oradoux (près Crocq) en 1642, un de ses représentants, Claude, est seigneur du Montély puis Claude épouse en 1559 Marie du MONT, héritière du fief du Mont. La famille LENOBLE est originaire de la Combraille où elle est attestée depuis Jean LENOBLE, notaire à Sermur. Gilberte est la fille de Jean-Baptiste LENOBLE, seigneur de Boisqueyraux, bailli de Barmont (en Mautes) et de Marie-Anne BESSE de LADAPEYRE
d'où

2216.1 Michel CORNUDET
percepteur
qui suit

2216.1 Michel CORNUDET
percepteur
né en 1777
décédé en 1846
allié à Saint Oradoux près Crocq en 1805 à Sophie-Marie-Josephine de VILLESTIVAUD
d'où

22161.1 Louise Elisabeth
née le 23 mai 1806 à Crocq
décédée le 25 septembre 1807 à Crocq

22161.2 Marie-Michelle
née le 6 juin 1809 à Crocq
décédée le 6 mai 1811 à Crocq

22161.3 Marie-Jeanne-Joséphine-Françoise
née le 7 mars 1812 à Crocq
alliée en 1831 à Jean-Mathieu-Ferdinand MEAUDRE de LA POUYADE fils de Jean-François et de Suzanne de ROUSIERS
né le 10 octobre 1799 à Saint Maurice des Lions (Charente)
décédé le 8 mai 1864 à Bordeaux (Gironde)
Famille notable de la région de Felletin. La famille de ROUSIERS appartient à l'ancienne noblesse limousine, elle s'est fixée ensuite en Angoumois

22161.4 Marie-Anne-Juliette
née en 1814
alliée à Crocq le 9 septembre 1834 à Léonard DELION fils de Joseph et de Marie-Thérèse CLEMENT
né le 5 mars 1808 à Crocq

22161.5 Marie-Adèle
née le 8 janvier 1816 à Crocq
décédée le 10 novembre 1816 à Saint Maurice près Crocq

2216.7 Jeanne-Elisabeth-Yvonne
née le 4 septembre 1787 à Crocq
décédée le 2 mars 1868 à Crocq
alliée à Crocq le 6 mai 1812 à Bertrand AUGEROLLES, huissier, fils de Bertrand et

de Marie MIOMANDRE
né 23 février 1788 à Crocq
décédé avant 1868
dont postérité
La famille AUGEROLLES eqst originaire de la Combraille auvergnate, elle s'est fixée à Crocq avec le mariage de Bernard avec Marie CHERMARTIN, le 21 novembre 1733

22161.6 Marie-Jeanne-Joséphine-Françoise
née le 28 mars 1818 à Crocq

22161.7 Jean-Joseph
né le 21 décembre 1821 à Crocq

22161.8 Joseph-Henri CORNUDET
qui suit

22161.8 Joseph-Henri CORNUDET
magistrat
né en 1825
Il est notamment juge de paix à Pontgibaud Puy de Dôme
allié à Catherine-Antoinette COHADON
d'où

221618.1 Amélie
née en 1853
décédée en 1902

221618.2 Marie-Anne-Emilie
née en 1859

Branche de Charles CORNUDET sieur des Rivaux, apothicaire

3 Charles CORNUDET
sieur des Rivaux, apothicaire
décédé vers 1724
Les Rivaux sont un fief de Lépaud, paroisse à proximité de Chambon
alliée à Marie-Anne SOUCHARD
née à Chambon
d'où

3.1 Arnaud

3.2 Jean
né et décédé en 1701

3.3 Michelle
née en 1702
alliée à Jean BERGERAT

3.4 Gilbert-Joseph
Prête
né vers 1705
Il est curé de Bosroger au milieu du XVIIIe siècle

3.5 François
qui suit

3.5 François CORNUDET
Chirurgien
né en 1709
décédé le 5 novembre 1778 à Néris Allier
allié à Néris Allier le 15 février 1740 à Claire PERROT fille de Gilbert et de Marguerite DUPERAIN
d'où

35.1 Claire-Scholastique
née le 10 février 1741 à Néris Allier
décédée le 12 mai 1811 à Ahun
alliée à Bosroger le 9 juin 1761 à François MOREAU fils d'Antoine et de Léonarde DEPOUX

35.2 Jean CORNUDET
qui suit

35.3 Arnaud
Chirurgien
né en 1758
allié à Anne BLONDEAU
d'où

353.1 Antoine
sellier
né en 1786 à Neris Allier
décédé le 6 juillet 1815 à Boussac
allié à Boussac le 21 janvier 1812 à Annette-Thérèse RELLAND, fille de Sébastien et de Marie VERGNE
d'où

3531.1 Anne-Marie-Clotilde
née le 13 mars 1813 à Boussac
alliée à Culan Cher le 5 mars 1832 à Gilbert-Gratien CORNUDET

fils de Pierre-Antoine et de Marguerite AUFAURE
né en 1809 (voir 3522.5)

3531.2 Anne
née le 31 mai 1815 à Boussac

3531.3 Joséphine
née le 31 mai 1815 à Boussac
décédée le 13 mai 1816 à Boussac
Jumelle de la précédente

35.2 Jean CORNUDET
Chirurgien, officier de santé
né le 22 juin 1753 à Néris Allier
décédé le 30 octobre 1820 à Urcay Allier
allié à Montluçon Allier le 27 mai 1779
à Marie LAMOUREUX fille de Pierre et de Marie-Madeleine PERRIN
née le 27 octobre 1748 à Montluçon
décédée le 5 mars 1825 à Urcay Allier
d'où

352.1 Jeanne
née en 1780

352.2 Pierre-Antoine CORNUDET qui suit

352.2 Pierre-Antoine CORNUDET
né le 10 juillet 1781 à Néris Allier
décédé en 1858
allié 1°) à Désertine Allier le 29 janvier 1799
à Marguerite AUFAURE fille d'Antonin, agent municipal et de Gilberte JALLANDON
née le 3 décembre 1783 à Déserine Allier
décédée le 22 juin 1810 à Néris Allier
2°) à Néris Allier le 17 novembre 1818 à
Marie BOUTET fille de Pierre, boulanger et de Magdeleine DEBLOUX
née le 6 février 1794 à Montluçon Allier
d'où du premier lit

3522.1 Jean-Baptiste-Gilbert CORNUDET qui suit

3522.1 Jean-Baptiste-Gilbert CORNUDET né en 1801
décédé en 1883
allié à Marie MAYET

3522.2 Catherine-Hélène
née le 20 octobre 1804 à Néris Allier
décédée en 1884 à Diou Allier
alliée à Néris Allier le 30 avril 1830 à
Jean-Michel GRAVLO, platrier fils de Jean Joseph et de Catherine-Antoinette VASCHETTI
né le 29 novembre 1805 en Italie

3522.3 Catherine-Françoise
née en 1805

3522.4 Elisabeth
née le 7 juillet 1808 à Néris Allier
alliéee à Néris Allier le 24 janvier 1826 à
Jean-Pierre TABARANT, menuisier, fils de Claude,menuisier et de Anne-Pétronille HENARD
né le 7 mai 1800 à Montluçon Allier

3522.5 Gilbert-Gratien CORNUDET qui suit

3522.6 Jean-Eugène
né en 1819

3522.7 Jean-Baptiste
né en 1820

3522.8 Nicolas-Julien
né en 1824

3522.9 Elisabeth
née en 1825
décédée en 1872
alliée à Alexandre BOULET

3522.5 Gilbert-Gratien CORNUDET
né en 1809
allié à Culan Cher le 5 mars 1832 à Anne-Marie-Clotilde CORNUDET fille d'Antoine et de Annette-Thérèse RELLANT
née le 13 mars 1813 à Boussac
Les époux sont petit-cousins (voir 3531.1)
d'où

35225.1 Antoine-Louis CORNUDET qui suit

35225.1 Antoine-Louis CORNUDET
taillandier

né en 1834
allié à Madeleine BOUGUIN
d'où

352251.1 Ferdinand
né le 8 octobre 1870 à Bourbon l'Archambault Allier
allié à Paris 17ème le 30 juin 1894 à Georgette-Eugénie RENEAU, fille d'André RENEAU, maçon et de Marie MERCIER
née le 10 mai 1873

352251.2 Jules-Edmond
né le 7 octobre 1875 à Bourbon l'Archambault Allier
allié à Paris 17ème le 2 juin 1900 à Marceline BOURGUIN fille de François et de Marie YISSUL
Née le 2 janvier 1881 à Limoges Haute-Vienne

35225.2 Jean-Baptiste Lucien
Peintre en batiment
né en 1837
allié à Anne-Elisabeth BORGEIL

35225.3 Etienne

35225.4 Marie-Louise
née en 1840
décédée en 1843

35225.5 Alvide
née en 1846

35225.6 Marie-Joséphe
née en 1849

35225.7 Marie-Gertrude-Olive
née le 30 octobre 1849 à Chambon
alliée à Paris 7ème le 25 septembre 1888 à Antoine-Armand GUILLAUMARD-DARFEUILLE fils de Louis et de Léonarde-Eudoxie CUBERTAFON
né le 21 février 1841 à Cosnac-Bonneval Haute-Vienne

35225.8 Georges
né en 1859

B Marien CORNUDET
Sieur des Gaigneries
né en 1634
Les Gaigneries est un fief de la paroisse de Chambon
Alliée en 1652 à Marguerite PERIGAUD
d'où

1 Marie-Louise
née en 1653
décédée à une date inconnue

2 Jeanne
née en 1654
décédée à une date inconnue
alliée à Jacques MAISTRE de FORNAGE

3 Joseph-Louis CORNUDET
qui suit

4 Gilbert
né en 1657

5 Claude
né en 1658

6 Anne-Françoise
née en1661

3 Joseph-Louis CORNUDET
avocat au parlement, sieur des Gaigneries
né en 1656
décédé le 5 juin 1722 à Viplaix Allier
Il est inhume le 6 juin en la chapelle Saint-Abdon
allié en 1681 à Marguerite COFFIN fille de Jean et de Marguerite MAUGENEST
née 6 août 1657 à Viplaix Allier
d'où

3.1 Marie-Catherine
née en février 1682
décédée le 10 octobre 1718 au Chatelet Cher
alliée à Viplaix Allier le 10 novembre 1705 à Philippe ROUY, notaire, fils de Nicolas et de Catherine MASSON
né en 1673
décédé le 29 juin 1762 au Chatelet Cher
(allié en premières noces à Madeleine LEMAISTRE)

3.2 Marie
née vers 1682 à Viplaix Allier
décédée le 26 mai 1710 à Viplaix Allier

3.3 Antoine CORNUDET
qui suit

3.4 Marie
née vers 1685
alliée à Nicolas-Silvain MUSSET

3.5 Anne
née en 1687
décédée le 24 mai 1711 à Viplaix Allier

3.6 Suzanne
née en 1692
décédée en 1732 à Viplaix Allier
alliée en 1711 à Pierre DESJOBERT de TREVILLE fils de Joseph, sieur de Bort et de Marie DUFRESSE
né en 1694
(en secondes noces à Viplaix le 5 juillet 1739 à Marie SABLIE)
Famille originaire du Berry appartenant à la bourgoisie)

3.7 François
né en 1696
décédé le 26 septembre 1702 à Viplaix Allier

3.3 Antoine CORNUDET sieur de Saint Sornin
né vers 1683
décédé après 1713
Il est procureur et contrôleur de la châtellenie d'Huriel
allié à Huriel Allier le 23 janvier 1709 à Hélène AUVRET
née en 1689
d'où

*33.1 Jean CORNUDE*T
qui suit

33.1 Jean CORNUDET sieur de Salles
né en 1711
Salles est un écart de la paroisse d'Huriel
allié à Issoudun (Saint Cyr) (Indre) le 29 janvier 1739 à Jeanne TIXIER fille de Léon et de Anne BLONDEAU née vers 1717
d'où

331.1 Jeanne-Catherine
alliée à Issoudun (Saint Cyr) (Indre) le 27 octobre 1778 à Claude MAUBLANC, fils de Pierre et de Marie PREVOT

331.2 Catherine
alliée à Issoudun (Saint Cyr) (Indre) le 27 novembre 1789 à Jean-Baptiste RIVIERE fils de Charles-Gilbert et de Marie-Anne BOURGEOT

331.3 Catherine
alliée 1°) à Louis-Philippe BOURGEOIS
2°) à Limoges Haute-Vienne le 15 novembre 1795 à Martial SENAC-GUILLAMON, fils de Pierre et de Bernade CROUTZEILLE

Michel Sementery

Bibliographie

Sources

Registres paroissiaux et d'état-civil de Ahun, Ardes, Bosroger, Boulogne sur Seine, Boussac, Chambon, Crocq, Culan, Felletin, Herment, Jully les Buxy La Roche-Bernard, Limoges, Montluçon, Nancy, Néris, Neuville sur Oise,Paris, Pionsat, Riom, Saint Haon le Vieux ,Saint Hilaire de Pionsat, Sauvagnat près Herment, Urcay, Viplaix

Livres et imprimés :

ANTONINI Luc
Les CLARY

AUBAILLY Joël
Relevé des baptêmes, mariages et sépultures de Crocq

AVIZOU Guy et DAYEN Daniel
Dictionnaire des parlementaires du Limousin sous la 3ème république

BARGETON René
Dictionnaire biographique des préfets

BEAUCHET-FILLOT Henri
Dictionnaire généalogique des familles du Poitou

CRAY Jean-Régis du
Le sang de l'Aigle de Meaux

DAYEN Daniel
La vie tumultueuse d'Emile CORNUDET, député de la Creuse (in MSSNAC Tome 45-1993)

LECLERC Abbé
Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse

NADEAU Abbé Joseph
Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges

PEYNOT Abbé Michel
La Combraille

REMACLE Comte A. de
Dictionnaire des fiefs de la Basse-Auvergne

REVEREND Vicomte Albert
Armorial du 1er empire

RIBIER Louis de
Preuves de la noblesse d'Auvergne

ROBERT et COUGNY
Dictionnaire des parlementaires français

TARDIEU Ambroise
Grand dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche

VALYNSEELE Joseph
Les maréchaux du 1er empire et leurs familles

VAPEREAU G.
Dictionnaire des contemporains

Bases de données :

CGHHML Cercle généalogique de la Marche et du Limousin
BIGENET
GENEANET

LES CHATARD OU L'ASCENSION D'UNE FAMILLE LIMOUSINE

Nicole de Blomac et Pascal Soula

La vie d'un chercheur est toujours pleine de surprises et c'est ce qui en fait tout le charme ! En récupérant dans notre grenier des archives soigneusement rangées qui intéressaient les historiens de la race bovine limousine, j'ai découvert ce jour-là la présence d'un tout autre carton du même type contenant d'authentiques documents d'archives qui, sur près de deux siècles, concernaient à la fois la commune de Vicq sur Breuilh et une certaine famille Chatard ! Pourquoi ces archives étaient-elles restées dans notre maison ? En fait, la réponse était très simple : elles appartenaient à la famille qui l'avait faite construire puis l'avait vendue en 1896 à la suite d'un difficile règlement de succession. L'acquéreur étant le grand-père de mon mari, celui-ci avait soigneusement rangé dans ce carton, dans des dossiers intitulés « documents antérieurs à mon acquisition », tous ces papiers concernant sur plusieurs générations cette famille longtemps ancrée sur la commune de Vicq et qui lui avait même donné trois maires. Grâce à l'intérêt de Pascal Soula pour cette découverte, à sa disponibilité et sa compétence quant aux nombreuses recherches qu'il a fallu faire alors aux Archives Départementales, voici donc l'histoire de cette famille passée en quelques générations du statut de petit fermier à celui de châtelain. Sa généalogie descendante nous mène de Jean, né en 1707, jusqu'à l'année 1896 où la veuve de son arrière-arrière petit fils renonce à la succession de son mari et quitte Vicq pour rejoindre sa famille en Charente.

Au travers des contrats de mariage, des documents personnels ou communaux de ce carton d'archives et de quelques papiers fournis par les descendants actuels de cette famille, nous allons suivre sa position au sein de la collectivité de Vicq, ses responsabilités administratives ainsi que l'évolution de sa fortune foncière et la progression tant sociétale que financière de celle-ci.

TROIS GÉNÉRATIONS DE PROPRIÉTAIRES ET DE MAIRES

Malgré le peu de données sur la vie de Jean Chatard et de ses épouses, sur celle des autres Chatard présents sur la commune dont Chatard Bertrand charpentier et Chatard Léonard, sans doute des frères, ni sur Chatard Jeanne, veuve Albin, les documents rassemblés permettent de bien suivre celle de son fils Guillaume, puis celle de son petit-fils André et de son arrière-petit-fils Guillaume-Isidore, tous trois maires de la commune de Vicq, et enfin celle d'Emile le dernier Chatard de Vicq.

A CELLE DE GUILLAUME, UN MARIAGE PAYSAN

Lorsqu'ils se marient le 5 février 1765 à Vicq, Guillaume Chatard et Jeanne Lafarge ont fait rédiger deux jours auparavant un contrat de mariage chez Me Constant,



Mairie de Vicq-sur-Breuilh, aujourd'hui. Elle fut inaugurée le 20 novembre 1887 par M. Morin Blaise-Irénée, maire depuis 1881. Photo Pascal Soula

notaire à Saint-Germain-les-Belles[1]. L'acte a été rédigé chez Jean Chatard, hôte du bourg de Vicq, père du marié. Il s'agit en fait d'un mariage double, puisque le même jour, Pierre Lafarge, frère de Jeanne, épouse Marguerite Chatard, sœur de Guillaume.
Le père, Jean Chatard, est déjà veuf et remarié ; quelques années auparavant, il était encore laboureur à Peyronnet, dans la paroisse de Magnac-Bourg, où naissent les enfants issus de ses deux mariages. Veuf de Claude Desmaisons, sa première épouse, il s'était remarié le 2 juillet 1743 à Limoges, dans la paroisse Saint-Maurice de la Cité avec Marguerite Pouchat, issue d'une famille de boulangers, originaire d'Aixe-sur-Vienne. Peut-être est-ce cette union qui lui permet de changer de profession, puisqu'on le retrouve hôte du bourg de Vicq quelques années plus tard.
Quant à la mère Jeanne Lafarge, fille de feu Jean Lafarge et de Marie Péjout, elle est assistée de son grand-père paternel, Pierre Lafarge et ils demeurent tous au village de Brégeras, également dans la paroisse de Vicq.
L'apport des deux garçons est constitué de biens fonciers ; pour Guillaume Chatard, la moitié des biens de son père ; pour Pierre Lafarge, la totalité des biens de ses père et grand-père paternel. Jeanne Lafarge reçoit 2000 livres de dot, ce qui est déjà considérable pour la région à cette époque. Marguerite Chatard reçoit de son côté la même somme de son père. Les deux familles connaissent donc déjà une certaine aisance. En fait « *attendu la compensation des deux constitutions …le dit Pierre Lafarge ayeul et Jean Chatard constituants demeurent respectivement quittes l'un envers l'autre du paiement d'icelles* » : aucune des deux familles ne débourse de somme envers l'autre mais « *les frais des noces se feront par moitié* ». Il est à remarquer qu'aucun membre de ces deux familles ne sait signer.

GUILLAUME EST LE 3éme MAIRE DE LA COMMUNE DE VICQ

Guillaume Chatard né en 1747 devient en 1791 le 3ème maire de la commune mais il en est aussi le 5ème puisque le citoyen Edouard Blondeau le remplace pendant quelques mois en 1795-1796. En témoigne sa propre signature qui accompagne ces années-là les nombreux Rôles d'Impositions établis à la demande de la perception de Saint-Yrieix pour les contributions foncières,

1 Me Constant, notaire royal à Saint Germain les Belles, A.D. de la Haute-Vienne, 4 E 67 /120.

mobilières ou personnelles des habitants de la dite commune.
Ces précieux documents permettent de lire l'évolution de la position personnelle du citoyen-maire Guillaume Chatard, domicilié soit au château de Nouailhas soit au Bourg de Vicq mais aussi ses activités. Nous savons ainsi que c'est bien lui qui laisse les révolutionnaires emmener la dame de Calignon vers la prison de Limoges et qui, poussé par l'Agent national Louis Delignac, signe la destruction des tours féodales de son Château de Vicq le 21 nivose an II (10 janvier 1794), opération qui sera exécutée le 5 floréal (26 avril) suivant au bénéfice du citoyen Desmaison[2].
Pour l'An III et à la suite de la loi du 2 thermidor sur la contribution foncière de la commune, nous trouvons Guillaume Chatard à la 5ème place des plus imposés mais loin derrière les citoyens Calignon et Blondeau. De même, pour l'an V, si Guillaume Chatard ne paye qu'une très modeste contribution personnelle (5 l) – six fois moins que le citoyen Blondeau - il se trouve aussi au 3ème rang pour la cote mobilière et au 9ème rang des 49 propriétaires payant la Taxe somptuaire de 1,10 l. De plus cette année-là, Chatard n'acquitte pas seulement sa contribution foncière personnelle mais aussi celles due par le colon de sa « réserve » et celles dues par les exploitants des domaines dont il est sans doute propriétaire : Antoine Lajoie et Etienne Champarnaud à Fargeas, Léonard Célérier à Laurie, Léonard et Jean Chaize plus François Champarnaud au Bois Maledent et Gerald et Jean Villeneuve à La Beylie. De plus, en tant que « fermier général » du citoyen Verthamon, il acquitte aussi celles des 3 colons de ses domaines de Nouailhas.

Ces différentes impositions soulignent bien que Guillaume Chatard est devenu, aux côtés des Calignon, Blondeau, Lagrange et autres, un des importants propriétaires fonciers de la commune ce qui explique qu'il soit souvent présenté comme « propriétaire et fermier ». Une situation que confirme un autre document daté de 1807 où Guillaume est dit propriétaire au Bourg, à Fargeas, Collet, Brégeras, Pourchavet, Laurie et à la Basse-Beylie ce qui le situe alors au 3ème rang des propriétaires de la commune, une progression foncière que Guillaume se montrera fort soucieux de préserver malgré la présence des huit enfants survivants nés de son mariage.

A CELLE D'ANDRÉ, UN MARIAGE DANS LA BOURGEOISIE RURALE DE L'AN XI (1803)

A Vicq, c'est surtout au travers de son second fils André, né le 20 juin 1777 au bourg, que se poursuit l'ascension sociale de cette famille. Celui-ci se marie à Vicq le 3 messidor an XI (22 juin 1803) avec demoiselle Jeanne Lagrange, fille de feu Guillaume Lagrange-Puymaury et de dame Françoise Marguerite Martin. La famille demeure au village éponyme de Puymori, situé dans la commune de Vicq, elle fait partie des familles de la bourgeoisie rurale qui, pour différencier les différentes branches qui les composent, ont pris l'habitude sous l'ancien régime d'ajouter le nom de leurs propriétés à leur patronyme.
Le contrat du mariage est passé la veille, 2 messidor par-devant Me Louis Delignac, notaire à Vicq[3]. La minute est signée par les deux époux, ainsi que par un grand nombre de parents, présents à la rédaction de l'acte, comme il était d'usage dans ce milieu. Outre les nombreux Lagrange, on relève les signatures de membres de familles notables de la région : Breuilh, Guilhomaud, Chapelle, Blondeau, Palottes …

L'époux reçoit de son père 400 francs par an de pension annuelle, « *en attendant l'ouverture de sa future succession* ». L'épouse, de son côté, se constitue les biens échus de la succession de son père, déjà décédé, ainsi que les meubles suivants : un lit « *à l'ange* », garni de deux matelas de

2 Voir *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, tome LXII, 1912

3 Me Delignac, notaire public à Vicq et ancien agent révolutionnaire, A.D. de la Haute-Vienne, 4 E 67 / 81

laine, d'un couette garnie de plumes, d'une couverture de laine, d'une courtepointe de coton d'indienne et d'une commode neuve à deux portes fermant à clef.

Les apports respectifs d'André Chatard et Jeanne Lagrange sont représentatifs de leur milieu social de la petite notabilité rurale; le mobilier y tient une part importante par rapport à l'ensemble, notamment ce qui se concerne le couchage pour lequel on note la qualité des matériaux comme la laine, la toile de coton d'indienne et la couette de plumes. En outre, la pension accordée à André par son père donne au couple une autonomie financière.

André est fermier général et maire.
Comme Guillaume n'entendait pas voir son capital foncier déjà acquis être démantelé entre ses nombreux enfants, dont plusieurs avaient déjà émigré à Paris ou choisi un autre métier, c'est sur son fils aîné et sur son second fils André qu'il s'est appuyé avec leur plein accord. Dès 1802, André était devenu le fermier général des domaines de la descendante Calignon épouse depuis peu du sieur de Montbron qui en avait la gestion. Avec son frère Jean, ils avaient signé le 26 juin un bail à ferme de neuf années, bail qui concernait, sur la commune de Vicq : l'Etang situé au chef lieu du canton, les Bois de Devaix et du Bousquet, les 7 domaines dits Lescure Larue, Reyjatat, Entèbe, La Reynie, La Trémie, l'Ecurebeauduf et le Vieux château, plus les jardins et terres situés dans la ville de Pierre-Buffière. Une estimation non datée de la valeur des animaux et grains de ces domaines donnait un total de 16 790 livres. Comme il y eut plusieurs litiges concernant en particulier les bois avec les propriétaires, ce bail, dont Jean s'était retiré, ne fut pas renouvelé après 1811 mais réglé à l'amiable et les documents et les correspondances s'y rapportant prouvent qu'en matière de gestion André avait su faire preuve de compétence et de culture juridique.

Comme Guillaume n'entendait pas voir son capital foncier déjà acquis être démantelé entre ses nombreux enfants, dont plusieurs avaient déjà émigré à Paris ou choisi un autre métier, c'est sur son fils aîné et sur son second fils André qu'il s'est appuyé avec leur plein accord. C'est sans doute ce qui l'a incité à constituer et signer pour ses deux fils là, le 30 novembre 1820 devant Me Lagrange, notaire à Pierre-Buffière, le procès verbal « *de prise de possession de la totalité des immeubles lui appartenant* » et qu'ils se partagèrent par l'acte du 1er juillet 1821. Un lègue qu'à la suite du décès de leur père en mai 1923 ses autres enfants contesteront mais sans succès.

André était donc dès 1820 propriétaire de tous les domaines déjà cités de Guillaume, laissant à son frère Jean habitant dorénavant à Paris celui de Réjatas récemment acquis par leur père. Un capital foncier dont André connaissait bien la valeur puisque en l'an IV, à la demande du maire Blondeau, il avait dressé et signé les différents rôles d'imposition de toute la commune. Il était alors domicilié au château de Nouailhas (appartenant à M. de Verthamon) mais on le trouve aussi quelques temps domicilié au bourg et même au Château de Vicq.
Ce même Edouard Blondeau, qui venait d'être nommé à la direction générale de l'administration de la police de Paris, avait du apprécier les capacités gestionnaires d'André puisqu'il en fera provisoirement le Fermier général de ses terres tout en l'obligeant ainsi que son épouse à habiter son château de Combas au moins entre mars 1821 et novembre 1822.

Cette implication de bon gestionnaire se lit aussi dans les 91 lettres relatives à la gestion de la commune de Vicq, copiées par André lui-même sur un cahier bleu, qu'il signe d'abord comme « maire adjoint » à dater du 15 août 1821 – en l'absence du maire Just de Calignon neveu de Mme de Montbron - puis qu'il signe à partir du 25 janvier 1823 comme « maire de la commune ». De nombreux sujets y

sont abordés dont quelques enquêtes sur les chevaux élevés sur les terres de la commune, un sujet qui lui était familier puisque sa famille faisait partie depuis le début du siècle des éleveurs reconnus du département[4]. Ces fonctions de maire, André les assumera jusqu'en 1835, année où il y renonce pour raisons de santé puis meurt veuf en 1849, laissant une succession conséquente à son fils unique.

A CELLE DE GUILLAUME–ISIDORE, UN MARIAGE DANS LA BOURGEOISIE URBAINE DE LIMOGES

Guillaume-André-Isidore Chatard est né le 1er décembre 1804 à Vicq et il demeure au bourg de Vicq avec son père mais il est dit avocat. En 1839, il épouse demoiselle Thérèse-Léonie Jabet, fille de monsieur Jean-Baptiste-Martial Jabet, négociant et de dame Léonarde Pétiniaud, demeurant à Limoges, place de Bancs. Ces familles appartiennent au milieu des marchands aisés de la ville dont la nombreuse parentèle constitue sans aucun doute un réseau de relations utiles.

Le mariage est célébré à Limoges le 6 mai 1839 et le contrat est passé le jour même par-devant Me Joseph Chastaingt, notaire à Limoges[5]. Il comprend dix articles sur six pages. Les futurs époux déclarent soumettre leur union au régime dotal avec exclusion de toute espèce de communauté ou société.

La famille Chatard a considérablement évolué économiquement, André semble avoir fait de très bonnes affaires et le contrat énumère les biens fonciers qu'il possède à ce moment-là. Trois maisons domiciliaires ayant chacune un jardin au chef-lieu de la commune de Vicq. Deux granges à blé et à bestiaux situées au même lieu. Plusieurs prés et pièces de terre situés au territoire du susdit chef-lieu. Un corps de bien appelé du Bourg situé au chef-lieu au labourage de six vaches. Un bornage sans bestiaux situé au lieu de Collet. Un corps de bien ou domaine situé au lieu de Laurie au labourage de quatre bœufs et quatre vaches. Un autre domaine situé au lieu de la Bélie également au labourage de quatre bœufs et quatre vaches. Un autre domaine situé au lieu de Pourchavet au labourage de deux bœufs et quatre vaches. Cet ensemble représente un revenu de 3000 francs, sans distraction des charges.

André Chatard fait donation à son fils de la moitié de tous ces biens en avancement d'hoiries ; en outre, il l'institue héritier universel pour l'autre moitié. Le père et le fils se proposent de faire ménage commun, mais ils prévoient des clauses particulières en cas d'incompatibilité entre eux.

De son côté, l'épouse reçoit, outre « *les hardes, bijoux, vêtements et autres objets à son usage personnel* », plusieurs sommes importantes de ses parents. Son père lui fait donation de 55 000 francs à titre d'avancement d'hoiries, soit 40 000 francs payés comptant et les 15 000 francs restant payables après le décès de ses parents. Sa mère lui fait également donation distincte de 5 000 francs, exigible aussi après son décès.

GUILLAUME-ISIDORE, NOTAIRE ET MAIRE, ENTRE LIMOGES ET VICQ

Du fait de son mariage Isidore ne vit plus beaucoup à Vicq. Il est domicilié à Limoges, d'abord rue du Pont Hérisson puis rue du Portail-Imbert surtout depuis que le 15 mai 1843 et il a prêté serment en tant que notaire et a acquis pour 100.000 frs l'Etude de Me Chastaing. Il ne se désintéresse pas pour autant de ses domaines de Vicq comme en témoignent quelques « baillettes » et de nombreux documents relatifs à ces contrats, à des échanges de parcelles ou aux nombreux actes de son long procès avec les frères Donzeau et leurs héritiers à propos des domaines de Nouailhas.

4 In Blomac de, Nicole, *La Gloire et le jeu,* Fayard, 1991, p. 152-153

5 Me Chastaing, notaire à Limoges, A.D. de la Haute-Vienne, 4 E 72/31.



Carte postale de l'ancien Château des Chatard datable de 1928-1929 grâce au jeune garçon bien identifié.
Collection personnelle de M. Aimé Lafont, maire 1989-2001

Comme en témoigne la précieuse correspondance entre Mr et Mme Chatard et leur fille Mathilde[6], il vient à Vicq pour les plaisirs de la chasse qu'il aime et qu'il pratique soit sur ses terres, sur celles des Puymaury et autres ainsi que chez le nouveau propriétaire de Combas, Mr de Neuville avec lequel il entretient d'excellents rapports. C'est d'ailleurs Neuville qui le poussera à se présenter comme maire, ce qu'il acceptera de faire entre 1876 et 1879 et avec celui-ci pour adjoint.

Isidore sera père de trois enfants tous nés à Limoges, André dit Emile, né en 1844, Mathilde née en 1846 qui épousera en 1872 Edmond Jabet, un cousin de sa mère, fin connaisseur du monde du cheval[7], puis un autre fils mort jeune. Est-ce pour eux qu'il a décidé de se faire construire sur une parcelle lui appartenant, au-dessus du bourg, sur la route allant de Vicq à Pierre-Buffière, un château avec parc, orangerie, écurie, chenil et réserve ? Hélas, aucun document du précieux carton ne permet de dire quand et pourquoi Isidore a pris cette décision ni quels furent l'architecte et l'exécuteur et surtout le coût de cette construction. Seul le registre des cotes de l'année 1869 où figure la mention « *augmentation pour construction nouvelle. Achevée en 1864* » permet d'en fixer la date approximative vers 1861[8]. Il n'est pas impossible que ces dépenses somptuaires aient un lien avec l'important héritage (estimé à 172.000 frs) que son épouse, Léonie Jabet, avait reçu en 1862 à la suite du décès de ses parents !

A celle d'André dit Emile, un mariage dans l'aristocratie charentaise

Bien que la correspondance de sa sœur Mathilde évoque souvent son frère André-Emile, nous savons bien peu de chose sur celui que tous les documents présentent comme étant « sans profession » et domicilié soit à Limoges soit au château dit des Chauveix et qui semble avoir vécu une longue jeunesse oisive. Il se déplace beaucoup, voyage et fait même son « tour » en Italie comme les jeunes aristocrates d'autrefois. Il est aussi chasseur et semble s'intéresser quelque peu à la gestion des domaines de son père et beaucoup à la construction du chenil et des écuries de leur nouveau château.

Il a déjà 41 ans quand il se marie en 1883 avec une jeune fille de fort bonne famille

6 Merci à ses descendants, M. et Mme Lange, de m'avoir communiqué cette intéressante correspondance.

7 Il est l'auteur de l'indispensable ouvrage : *Les courses de chevaux en Limousin, Limoges,* 1884.

8 Ce que confirme Grandcoing Ph. in *Les demeures de distinction, Châteaux et châtelains au XIX° siècle en Haute-Vienne,* Pulim, 1999, p.52.



Dans « Licitation Consorts Chatard de leurs terres situées à Vicq », la page 1 de ce document de 210 pages daté du 3 juin 1896.

charentaise installée depuis longtemps à Massignac (16). Dans l'acte de leur mariage à la mairie de la dite commune le 20 août, André dit Emile, fils de Guillaume-André Chatard et de Thérèse Léonie Jabet, est dit né à Limoges, sans profession, domicilié rue du Portai-Imbert à Limoges. Quant à l'épouse, Marie-Odette Barbot d'Hauteclaire, née le 11 septembre 1861 et demeurant au château de Tauzac dans la susdite commune, elle est la fille majeure d'Aubin Barbot d'Hauteclaire, propriétaire, et de Marie Dumontet Delambertie, sans profession. Par le contrat de mariage passé le 9 du même mois chez Me Ducoudert, notaire à Chabanais (16), nous savons au moins que les parents avaient bien donné leur consentement au mariage et que le couple était soumis au régime de la communauté réduite aux acquets [9].
Ainsi, la progression sociale en 120 ans et sur 5 générations de cette famille est exemplaire. Elle montre à quel point le réseau de relations - famille et alliés - pouvait en faciliter l'ascension. Cette famille n'est d'ailleurs pas sans rappeler plusieurs exemples balzaciens qui, bien que relevant de la fiction romanesque, ont été inspirés à l'auteur par l'observation de ses contemporains, qui étaient également ceux des premières générations étudiées ici.

LA FIN DE CETTE HISTOIRE AVEC LA MORT DU DERNIER CHATARD ET DE SON PÈRE

André dit Emile meurt à Vicq le 4 août 1894 et il laisse une succession si confuse que son épouse, tutrice de leurs trois filles mineures, déclare dès le 25 août, en présence de Jean-Baptiste Petiniaud, propriétaire et négociant demeurant à Limoges, désigné comme leur subrogé tuteur, qu'elle renonce à la communauté de leur contrat et à l'usufruit légal et qu'elle n'accepte la succession que sous bénéfice d'inventaire. Celui-ci, fait par Me Léonard Faucher notaire à Magnac-Bourg, ayant fait apparaître un important passif et une situation complexe, Mme Chatard choisit alors de renoncer à cette succession, aussitôt déclarée vacante par un jugement du tribunal de Saint-Yrieix et envisage de retourne vivre avec ses filles dans sa famille au château de Tauzac[10].
Mais quelques mois plus tard, il est de

9 Merci à Mme de Corgniol et à M. Alain Thibaud, descendants de Marie-Germaine et Marie-Thérèse Chatard, de m'avoir communiqué ces informations.

10 Document communiqué par Mme Lange et M. Thibaut.

nouveau question de succession puisque, veuf de son épouse née Jabet morte à 78 ans le 10 juillet 1892, Guillaume-André dit Isidore meurt à Vicq le 6 septembre 1895 âgé de 91 ans. En bon juriste, il avait rédigé et déposé son testament le 30 novembre 1890 puis un codicille le 9 avril 1894 chez Me Georges Billard, notaire à Limoges. Des documents où il détaillait longuement l'actif de sa succession ainsi que les créances avancées à Emile et où il chiffrait à 395.885 frs la valeur de sa succession à partager entre son fils Emile et sa fille Mathilde veuve elle aussi depuis janvier.

Le 9 septembre, le descriptif détaillé page à page de ces deux documents rédigés par Me Billard, M. Frédérique Villenaud juge d'instruction et M. Eugène Trécaud greffier fut soumis aux héritiers. Mme Chatard, agissant au nom de ses filles, ayant refusé l'indivision de cet héritage avec sa belle-sœur, Mme Mathilde veuve Jabet, et ayant contesté certains termes du testament de son beau-père, elle obtient alors du Tribunal civil de première Instance de Saint-Yrieix un jugement d'adjudication. Par l'intermédiaire de leurs avoués, Me Marc Constant et Me Marc Bayle, les deux belles sœurs obtiennent par jugement du 15 avril 1896 que « *le partage de la succession de M. Isidore-Chatard en deux parts* » se fasse à cette fin et que soit ordonnée « *la licitation des immeubles indivis dépendants de la succession de M. Chatard* » d'une valeur déclarée de 160.000 frs. Aussi, tous les biens Chatard et leurs terres situées à Vicq répartis en quatre lots seront vendus par adjudication le 3 juin suivant et les enchères poussées par Me Marc Bayle atteindront 280.510 frs, somme d'où seront déduits 7.472,62 frs de frais à payer par l'acquéreur.

Celui-ci, le baron Henri-Jacques-Marie de Rolland de Blomac, devenu dès le 6 juin possesseur du château et des domaines Chatard sur la commune de Vicq, ne sait probablement pas qu'il vient de signer la fin d'une belle histoire, celle de l'ascension foncière et sociale d'une famille limousine en cinq générations.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE CHATARD

1 - Jean Chatard serait le fils de Barthelemy Chatail (forme ancienne du patronyme) et de Marguerite Bastier. Il est né vers 1707, il meurt le 24.2.1777. D'où deux enfants :
Marguerite mariée le 3.2.1765 à Pierre Lafarge, petit fils de Pierre Lafarge, le père de feu Jean Lafarge marié à Marguerite Pejoux décédée, demeurant au village de Brégeras, paroisse de Vicq.
Guillaume Chatard né le 8.8.1747 mort à Vicq le12.5.1823, marié le 3.2.1765 à Jeanne Lafarge. D'où 13 enfants mais dont 5 meurent jeunes :

1-2-4 – Jean dit Ainé né le 28.09.1773, négociant demeurant à Paris rue de La Harpe n°58, marié à Bernardine Fontaine, dont un fils : Guillaume-Eugène-François.

1-2-6 – **André** qui suit

1-2-8 – Marie née le 8.11.1782, veuve en première noce de Pierre Barrière puis remariée à Vicq le 7.1.1815 à Pierre-Maurice Bignon, contrôleur des Actes au bureau de Nexon puis Receveur de l'Enregistrement à Paris, d'où plusieurs enfants non nommés.

1-2-9 – Jean né le 11.1.1785, pharmacien demeurant à Paris rue du Petit Carreau n°4

1-2-10 – Léonard né le 2.8.1787, négociant, demeurant à Paris rue des Mathurins Sorbonne n°18

1-2-11 – Léonard-Léon né le 31.1.1790, docteur en médecine demeurant à St Germain les Belles puis à Limoges, rue Haute-Vienne, marié le 26.6.1821 à Beyssenac (19) à Françoise Falèze, fille de Léonard Falèze maire de la commune et de Marie-Catherine Lascoulx, qui décède le 9.6.1827 à St Germain les Belles. Il se remarie à Limoges le 30.6.1832 avec Laure-Joséphine-Olympe Bourdeau de Brejou, d'où plusieurs enfants.

1-2-12 – Marie-Julie née en 1792-93 ?, mariée à Vicq le 26.6.1811 à Léonard-François Sarre-Filhoulaud, sans profession, demeurant à Magnac-Bourg et mort avant elle qui est dite mère de 5 enfants nommés dans un acte de 1844 : François aîné, commis-négociant à Paris, Justine, propriétaire à Magnac-Bourg, Jean-Baptiste, commerçant à Paris, François jeune, employé à Paris, et Marie-Catherine qui est dite mineure

1-2-13 – Léonard-Justin né le 1.11.1794 (8 brumaire An II), employé demeurant à Paris rue des Mathurins Sorbonne n°18, puis propriétaire, marié à Jeanne Chabrol, mort veuf le 2.3.1874 à Brégeras, commune de Vicq

1-2-6 – André Chatard, né et mort à Vicq les 20.6.1777 et 4.8.1849, marié à Vicq le 21.6.1803 à Jeanne Lagrange-Puymaury, née le 10.3.1782 et morte à Vicq le 6.2.1836. D'où 1 seul enfant :

1-2-6-1 – Guillaume-André-Isidore Chatard, né et mort à Vicq les 1.12.1804 et 6.9.1895. Marié à Limoges le 6.5.1839 à Thèrèse-Léonide Jabet, née et morte à Limoges les 26.6.1814 et 10.7.1892, d'où 3 enfants. Elle est fille de Martial Jabet (16.6.1769 - 26.5.1845) et de Léonarde Pétiniaud (28.5.1771 - 6.6.1860) mariés le 23.11.1796 à Limoges. :

1-2-6-1-1 – André dit Emile Chatard, né à Limoges le 27.1.1842, mort à Vicq le 4.8.1894, sans profession et demeurant au château des Chauveix à Vicq, marié à Massignac (16) le 9.8.1883 à Marie-Odette Barbot d'Hauteclaire, née et morte à Massignac les 19 septembre 1861 et 22.6.1950, fille de Aubrun Barbot d'Hauteclair (né 1820) et de Marie Dumontet Delambertie (née 1826). D'où 3 filles : Marie-Germaine, née à Limoges le 8.11.1884, mariée à Massignac le 09.02.1909 à Raymond Perrot de Corgnol (1881–1928) et morte le 26.5.1980 à St Germain en Laye d'où descendance ; Marie-Thérèse née à Limoges le 29.4.1886, mariée le 16.6.1919 à Massignac à Jean-Marcel Thibaud (1879 – 1923) et morte à Massignac le 24.10.1950 d'où descendance ; Marie-Louise née à Limoges le 19.11.1889, mariée le 25.2.1933 à Charles Barbier de Préville, sans descendance et morte à Massignac le 27.6.1948

1-2-6-1-2 – Mathilde-Marguerite née à Limoges le 4.1.1844, morte le 28.3.1920, mariée le 4.2.1872 à Jean-Baptiste-Martial-Edmond Jabet, né à Limoges le 15.5.1835 et mort le 8.1.1895 d'où descendance. Il est fils de Jean-Baptiste-Joseph Jabet (1802 –1890) et de Clarisse de Clouet (1811 – 1885) mariés le 4.5.1834.

1-2-6-1-3 - Joseph né en 1847 et mort à Limoges en 1865.

Nicole de Blomac
Pascal Soula

Les croix monumentales AU CŒUR DE LA MONTAGNE LIMOUSINE

Brigitte Favrie-Banette

« Nous demandons qu'à l'avenir le Christ notre Dieu soit représenté sous la forme humaine à la place de l'antique agneau. Il faudra que nous puissions contempler Jésus souffrant et mourant pour notre salut, acquérant ainsi la rédemption du monde » Synode de Constantinople (692).

Brigitte Favrie-Banette : historienne, auteur de plusieurs articles et ouvrages notamment une enquête sur les Monuments aux morts dressés après la guerre de 1914/1918, *Un conseil municipal en temps de guerre*, publiée dans D'Onte ses n°4, fut élève à l'école du Louvre. Originaire de Tarnac, elle est l'auteur de *Tarnac sous la restauration, le recensement de 1847* publié en mars 2011 par le CGHHML dans la collection « *Mélanges marchois et limousins* ».

Si les randonneurs s'étonnent de la profusion de croix anciennes sur les chemins de la Montagne limousine, elles sont, comme les hêtres qui bordent les meilleurs prés, les libellules virevoltant autour des linaigrettes des tourbières, les milans tournoyant au-dessus des fonds herbeux, des compagnes de toujours du paysan limousin, qu'il travaille sa terre, chemine vers la foire ou accompagne ses morts au cimetière de la paroisse. Elles jalonnent leur quotidien comme elles jalonnent l'histoire de ce « païs » et témoignent à travers une iconographie insolite tantôt archaïsante, tantôt plus éloquente de mille ans de christianisation de ce terroir.

Les croix « monumentales » c'est à dire qui perpétuent le souvenir, des plateaux de Gentioux, Millevaches et des Monédières constituent un patrimoine souvent méconnu. Pourtant leur densité dans certains cantons, en particulier ceux de Bugeat, Sornac et Gentioux, leur grande diversité, leur qualité de sculpture, leur caractère parfois secret et mystérieux méritent qu'on s'y attarde. Des chercheurs et des historiens, Jacques Baudoin[1] , Paul Thoby[2] ou Martine Chavent[3] , par exemple, contribuent par leurs études et leurs inventaires à mieux appréhender ces humbles richesses rurales.

LES ORIGINES DU CULTE DE LA CROIX

La symbolique de la croix est bien plus ancienne que le christianisme[4] . La svastika (croix gammée) en serait la plus lointaine représentation du feu ou du soleil dans l'hindouisme. Elle apparaît dans la rose des vents des civilisations précolombiennes d'Amérique du Sud. L'ankh, croix ansée, symbole égyptien de la vie, sera plus tard adoptée par les coptes. Les premiers chrétiens, craignant que ce signe ne les livrent aux persécutions romaines, lui

1 Jacques Baudoin. Croix du massif central, étude et inventaire. Editions Créer.2000.
Croix de Corrèze. Editions créer.2006
2 Paul Thoby. Les croix limousines de la fin du XIIe siècle au début du XIVe siècle. Paris Picard 1953.
3 Martine Chavent Les croix monumentales in Millevaches en Limousin. Architecture du Plateau et de ses abords. Cahiers de l'inventaire. 9. DRAC Limousin 1991.
4 Une croix datant de l'Aurignacien, 35000 ans avant J.-C. époque des premiers homo-sapiens, a été retrouvée sur le site périgourdin de La Ferrassie à Savignac-de-Miremont en Dordogne.

préfèreront le poisson dont le nom grec est l'acronyme de Jésus-Christ fils de Dieu.
La tradition montre le Christ crucifié sur une croix à quatre directions. Cependant le condamné au supplice du crucifiement pratiqué par les Romains était attaché par les poignets à une traverse de bois fichée ensuite dans un pieu vertical. Le tout avait une forme de T. Est-ce le *titulus*, l'inscription que Ponce Pilate aurait fait clouer en haut du pieu: *Iesus Nazarenus Rex Iudaeorum* [5] qui a contribué à faire évoluer la représentation de la mort de Jésus sur une croix latine ?
Cette croix devient vite l'objet de légendes. Jacques de Voragine, dans la *Légende dorée*, écrite au XIIIe siècle, nous conte que son bois n'est autre que celui de l'arbre ayant poussé sur la tombe d'Adam, à partir d'une graine de l'arbre de vie, apportée par l'archange Michel depuis le paradis terrestre. Seth, le fils du premier homme, la sema dans la bouche de son père à son décès. Salomon fut convaincu par la reine de Saba de ne pas utiliser son bois pour construire un pont. Elle aurait eu la prémonition qu'il servirait à fabriquer la croix de la Passion de Jésus.
Selon des récits du IVe siècle, c'est Hélène la mère de l'empereur Constantin qui découvrit la « Vraie Croix » à Jérusalem, là où venait d'être détruit un temple construit par Hadrien pour laisser place à la basilique du Saint-Sépulcre. Découpée en plusieurs fragments dispersés dans la chrétienté, à partir du bassin méditerranéen, les reliques de la croix prendront place jusqu'au Moyen-Age dans de nombreux sanctuaires.
Menacés par les persécutions du calife fatimide al-Hâkim, les morceaux conservés au Saint-Sépulcre seront cachés dès l'an Mil. Réinstallée après la prise des lieux saints par les croisés, la croix devient le symbole du royaume croisé de Jérusalem, elle connaîtra bien des vicissitudes avant d'être achetée par saint Louis en 1238 aux Vénitiens, gagée par l'empereur de Constantinople, endetté. Elle sera alors gardée dans une grande châsse, au cœur de la Sainte-Chapelle construite à cet effet. Dépouillée de ses pierres précieuses à la Révolution, quelques reliques sont cependant encore conservées dans le Trésor de la sacristie de la cathédrale Notre-Dame de Paris.
La croix comme le signe de la croix sont le symbole pour les chrétiens de la rédemption de l'humanité. Ils relient l'homme à Dieu et accompagnent la vie dévotionnelle et spirituelle de chaque chrétien. L'axe vertical signifie l'arrivée de Dieu dans l'histoire des hommes, tandis que l'horizontal marque la diffusion de l'Esprit Saint [6]. C'est aussi la condition de l'homme, debout de son vivant, à l'horizontale à sa mort.
La figure cruciforme a ainsi au cours des siècles acquis une valeur sacrale, familière pour nos ancêtres et oubliée aujourd'hui de certains de nos contemporains.

LES CROIX TÉMOIGNAGES DES JALONS DE LA CHRISTIANISATION

Ce petit territoire de hautes terres granitiques (Mont Bessou 980m d'altitude), d'âge hercynien, aux saisons végétatives courtes, bruissant de rivières, couvert de landes offre un paysage de collines et de vallons en berceau. Tout un peuple de paysans polyculteurs tire au mieux parti, toujours avec opiniâtreté, des replats pour le seigle et le sarrazin ou blé noir, un peu de froment les meilleures années. Les combes humides accueillent les pâturages des bovins. Les brebis plus frugales parcourent les vastes landes de bruyères ponctuées de genêts et de fougères.
La Montagne, peu dense, est occupée depuis longtemps (4300 avant J.C.) [7].

MENHIRS ET SOURCES

Des formes de cultes polythéistes voire

5 Jésus de Nazareth Roi des Juifs

6 Pierre Erny. Le signe de la croix. Histoire, ethnologie et symbolique d'un geste total. Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Paris. L'Harmattan. 2007

7 Des analyses scientifiques récentes d'échantillons du sous-sol de la tourbière de Chabannes (Tarnac) ont permis de dater une occupation humaine avec une activité agricole et pastorale dès le néolithique ancien qui progressera durant le bronze ancien.

animistes et tout particulièrement autour des nombreuses sources et fontaines, mais aussi des arbres et des menhirs se sont implantées à la fin de l'Antiquité. La christianisation va se développer peu à peu à partir des voies romaines et des agglomérations qui les jalonnent, pour se diffuser vers les zones rurales de la Montagne. Elle est attestée durant l'empire carolingien.
Ce sera l'œuvre des premières missions menées au IIIe siècle par saint Martial, puis par saint Léonard et saint Yriex au VIe siècle. Ces saints hommes peinent à convaincre les populations qu'ils veulent évangéliser. Il faudra pour enraciner la foi dans ces contrées païennes, tout le merveilleux des récits des miracles de ces figures majeures du christianisme en Limousin mais aussi leur habileté et celles de leurs successeurs à utiliser la vénération ancestrale des eaux et pierres levées au profit de la religion chrétienne. Plusieurs sites attestent de ces pratiques anciennes.

Le menhir du Pilard (Bonnefond) situé à 900 mètres d'altitude, haut de près de 2 mètres, taillé en croix, sur les deux faces, les bras arrondis, est un bel exemple de pierre christianisée. Jusqu'au début du XXe siècle les paysans s'y rendaient en procession espérant ainsi gagner des conditions atmosphériques clémentes leur permettrant de rentrer foins et gerbes de céréales en toute quiétude.
La croix de Vielthel (Pradines) en tau (le T grec, emblème de Saint Antoine), est un menhir retaillé et serait contemporaine d'une chapelle édifiée en ce lieu en 1154.



Le menhir du Pilard (Bonnefond) Photo Zorixe



La croix de Vielthel (Pradines) photo B&G Favrie

On trouvait aussi à Tarnac une «pierre montée» dont la cupule a été transformée en bénitier [8]. A Féniers un mégalithe d'1 m 65 dit de Pierre pointe est gravé de petites croix sur trois faces et sur le sommet.

Le chaos granitique de rochers à cupules, de l'actuel site du Rat à Peyrelevade, dominant le paysage, laisse supposer un culte druidique[9].
Au cours des XVe et XVIe siècle, de



Fontaine du Longy photo B&G Favrie

8 Elle a malheureusement été bousculée récemment lors de travaux forestiers.
9 Abbé J.B. Poulbrière. Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle. 1894. Réédité en 1964 par l'imprimerie Chastrusse et Cie. Brive 1964



La fontaine Saint-Georges (Tarnac). photo Jacques Luce

nombreuses bonnes fontaines seront abritées sous un édicule surmonté d'une croix. L'eau guérisseuse devient sanctifiée par le sang imprégné dans le bois de la croix du supplice du fils de Dieu.
La proximité de la ligne de partage des eaux entre Loire et Garonne avec la fontaine Saint-Sagittaire (Saint-Setiers) a contribué à rendre encore plus miraculeuse auprès des anciens l'eau de sa source. Elle fait encore de nos jours l'objet d'un pèlerinage.
La fontaine du Longy est datée de1495 (Millevaches)
La fontaine Saint-Georges (Tarnac) est plus tardive : XVIIe siècle. La niche abrite une sculpture représentant Saint-Georges terrassant le dragon. On pouvait donc s'y abreuver en toute quiétude, Satan étant mis hors de nuire.

L'INFLUENCE DES CROISADES ET L'ŒUVRE DE CHRISTIANISATION DU CLERGÉ RÉGULIER

Le réseau des paroisses reste encore lâche et dès le XIe siècle les seigneurs laïcs s'associent aux communautés religieuses proches du bas pays, aux évêques de Limoges et aux ordres militaires pour installer des équipements religieux sur ces terres un temps désertées et objet dès lors de re-colonisation.

La croix des Jaillants (Pradines) témoigne de la délimitation des paroisses qui se met en place à partir de l'an Mil [10]. Ce menhir retaillé en croix pattée, situé au col des Géants à 900 mètres d'altitude, à proximité d'un fanum antique[11] , se dresse entre deux vénérables hêtres. Le millésime gravé, 1805, est celui de sa remise en place.
C'est durant ce siècle que la croix va alors s'imposer et son culte se trouver relancé à l'issue de la première croisade, prêchée par Urbain II, depuis l'Auvergne voisine en 1095. Le concile de Clermont étend à cette même date le droit d'asile aux croix de chemin et de carrefour qui acquièrent ainsi un double rôle de protection et de guide
Deux croix témoignent de ces temps. La fontaine Saint-Sagittaire à Saint-Setiers porte le millésime 1095[12] . A Saint-Merd- les-Oussines une croix de carrefour est datée 1009[13] en commémoration de la destruction du Saint- Sépulcre par le calife al- Hâkim.



La croix des Jaillants (Pradines) photo Jacques Luce

10 J.Baudoin. Op. cité
11 Le fanum est un temple gallo-romain indigène.
12 Ces millésimes sont reproduits lors des relèvements de ces monuments
13 Idem note précédente.



Une croix de carrefour à Saint-Merd-les-Oussines.photo B&G Favrie

Les templiers de Saint-Jean de Jérusalem ou du Saint -Sépulcre, et **les Antonins,** deux ordres créés pour protéger les pèlerins après la prise de Jérusalem en 1099, vont installer leurs commanderies sur la Montagne. Les chevaliers du Temple y fonderont ainsi treize paroisses. En 1312, Philippe le Bel supprime cet ordre et leurs possessions sont alors transmises aux Hospitaliers. Bellechassagne étend alors son influence sur Bugeat, Pérols, Chavanac, Bonnefond. La Vinadière sur Saint-Merd-les-Oussines, Féniers sur Peyrelevade et Sornac[14]

L'iconographie des templiers s'illustre sur la croix maltée de La Saulière (Pérols) avec son fût prismatique élancé et le Christ aux bras horizontaux et jambes croisées, datée du XIIe siècle.

La croix du Pallier (Gentioux) se dresse au milieu du cimetière où quelques tombes portent encore les insignes des chevaliers

14 Ne sont citées ici que les commanderies des cantons de Bugeat, Sornac et Gentioux.



La croix maltée de La Saulière (Pérols) photo B&G Favrie

qui avaient installé là une commanderie. Elle est contemporaine d'un bas relief daté de 1555 dans l'église voisine. C'est une croix à fleurons cruciformes. Au revers une vierge à l'enfant est figurée assise.
La croix de Fournol (Saint-Merd-les-Oussines) porte l'insigne de l'ordre de Malte au-dessus d'un bénitier.



La croix du Pallier (Gentioux) photo B&G Favrie

La croix du bélier (Peyrelevade). C'est une des croix les plus remarquables du plateau de Millevaches. Sur un piédestal en forme de bélier, la stèle présente en bas-relief, d'un côté le Christ entre deux personnages et au revers la Vierge à l'enfant assise dans un édifice à pinacles. Deux petits saints ornent les faces latérales. On peut aussi voir une croix maltée et sur le côté du fût une main dressée ou de justice qui confirme la juridiction des moines chevaliers et permet de dater cette croix de 1308[15] .



La croix de Fournol (Saint-Merd-les-Oussines) photo B&G Favrie



La croix du bélier (Peyrelevade).photo Jacques Luce

15 Cf. J. Baudoin op.cité.

Les Antonins installent à Lestards, vers 1300, une commanderie. Etablissement hospitalier ou maison refuge pour les voyageurs, les pèlerins[16] , mais aussi relais des autres possessions de l'ordre (l'abbaye-mère est en Isère) et une exploitation agricole[17] . Les hospitaliers de Saint-Antoine étaient renommés pour soigner le « mal des ardents », « feu de Saint-Antoine » ou « peste de feu ». L'ergotisme, empoisonnement suite à l'ingestion d'un champignon qui infecte le seigle, faisait de nombreuses victimes, tout spécialement dans une région où le seigle était avec le sarrazin la base de la nourriture.
Le Limousin a connu en 994[18] puis au début du XIe siècle une terrible épidémie qui aurait fait 40 000 victimes[19] . Les Antonins sont encore présents en 1770 mais un édit de 1768 oblige les commanderies de moins de vingt clercs à fermer. Ils durent ainsi céder leurs biens à l'ordre de Malte. Ils seront ensuite vendus comme propriété nationale à la Révolution.
Plusieurs croix de Lestards adoptent la forme en tau, attribut de saint Antoine. D'une iconographie archaïsante elles semblent dater de l'installation des Antonins.
La croix de la Clossagne (Lestards) ou croix blanche est taillée en tau. Pattée, corps et bras sont gravés au trait, seule la tête, coiffée d'une sorte de toque, est sculptée. Elle servait de limite à la juridiction de la commanderie.

La croix de la Combe-longue (Lestards) arbore une silhouette identique. Le montant est très élargi à la base et le tau est surmonté d'une tête surprenante. Une légende veut qu'une femme ayant accouché de jumeaux, signe alors de mauvais œil, les ait sacrifiés au pied de cette croix.

Le renouveau monastique des XIe et XIIe se manifeste par l'implantation de fondations. Les cisterciens d'Obazine établissent des granges au cœur du plateau de Millevaches en particulier dans la paroisse de Tarnac à Chabannes. Les moniales bénédictines de Bonnesaigne (Combressol) fondent un prieuré dans le village d'Orliac.



La croix de la Clossagne (Lestards) photo B&G Favrie

La croix de Chabannes (Tarnac) n'est pas datée avec certitude mais serait, compte-tenu de la sculpture gravée au trait, contemporaine de la grange d'Obazine. De petite taille, un christ est ébauché, le revers présente un renflement au niveau du crâne. Elle est posée sur une table des morts.

CONJURER LA MALÉDICTION DIVINE. LES ÉPIDÉMIES DE PESTE DU XVIE SIÈCLE

La peste n'a pas épargné le Limousin. En 1348, 1/6 de la population de Tulle périt. La

16 Ce sont ceux qui se rendent à Rocamadour, pèlerinage initié par l'abbaye de Saint-Martin de Tulle au XIIe siècle.
17 Cf. bail daté de 1624. (Archives Départementales de la Corrèze)
18 Le moine, historien et chroniqueur Adémar de Chabannes (908-1034) décrit ainsi ce fléau : «…des plaies brûlantes couvrirent le corps des Aquitains et plus de quarante mille morts moururent de cette épidémie. Pour cette raison, l'abbé Geoffroy et les évêques d'Aquitaine assemblés à Limoges élevèrent le corps de l'apôtre [Saint Martial premier évêque de Limoges] et le transportèrent au Mont Jovis ; de là ils le rapportèrent à son tombeau la veille des nones de décembre et la peste de feu cessa » Cet événement est commémoré tous les 7 ans à Limoges lors des Ostensions.
19 La peste de feu. Le miracle des Ardents et l'ergotisme au Moyen-Age. Jacques Devalette, Bernadette Barriere, Georges Comet, Patrice Conte. Limoges Archea 1994.

procession de La Lunade fut alors instaurée pour chasser le mal. Cependant cette maladie sévit encore en 1452/55 et 1478 puis en 1547/49 et en 1563 et 1588. On dénombra 2000 morts à Tulle en 1525 et de 5 à 6000 à Limoges en 1565.
La chapelle du Rat [20] (Peyrelevade) située à 830 mètres, au sommet d'un chaos rocheux site de culte païen, a été construite au XIIIe siècle et restaurée au XIXe. Elle est patronnée



La croix de Chabannes (Tarnac) photo B&G Favrie

par Saint-Roch guérisseur de la peste qui plus tard devient protecteur du bétail. Un chemin de croix permet d'y accéder.
La croix de l'enclos paroissial de Peyrelevade témoigne de ce fléau. C'est une croix à fleurons cruciformes. Deux petits personnages soutiennent le croisillon transversal.
Sur l'avers le Christ est entouré de la Vierge et de Saint Jean. Au revers, Sainte Madeleine porte un vase de parfum.
Elle est assistée de deux pénitents encapuchonnés[21]. Cette iconographie et



Croix de l'enclos paroissial (Peyrelevade) photo B&G Favrie

la date gravée sur le bas du fût :1582 confirme qu'elle a été érigée pour prémunir les paroissiens de la peste. Un nom est inscrit Pierre de Ludinas. S'agit-il du donateur ou du crozatier ? Ludinas est-il son patronyme ou le nom de son village ? Les actes de mariages ou de décès ne permettent pas d'identifier avec certitude ce personnage.



La croix de mission de Broussas (Tarnac)
photo Jacques Luce

20 Rat ou ro signifie rocher en langue limousine
21 C'est à cette période que des confréries de pénitents s'implantent dans le bas-Limousin

DES CROIX « INDIFFÉRENTES À LA RUMEUR DES ÂGES » [22] GUERRE DE CENT ANS, GUERRES DE RELIGION, RÉVOLUTION

La guerre de Cent ans apporta son lot de soldats à loger et nourrir, de brigands à craindre mais l'accès malaisé au plateau de Millevaches, l'absence de richesses de ces terres pauvres détourna les pilleurs et mercenaires vers d'autres lieux.

Les huguenots n'ont pas sur ces hautes terres du Bas-Limousin laissé de traces de déprédations des monuments catholiques. Le grand incendie allumé depuis Treignac par Louis de Pompadour, ligueur acharné, pour déloger les « parpaillots » qui se cachaient dans le bois de Veix, a pu détruire quelques croix en bois mais elles n'auraient pu survivre jusqu'à nos jours.

La Révolution recommanda de faire disparaître les signes chrétiens. On se contenta de scier les bras de quelques croix sans aller jusqu'à les abattre, car elles servaient de repères au voyageur en particulier lors de fort enneigement. La croix de la côte de Fournol (Saint-Merd-les Oussines) située à près de 800 mètres d'altitude est un exemple de croix mutilée, mais aussi celle du Longy (cf. photo p.123).

XIXE SIÈCLE : RESTAURATION DES PRATIQUES RELIGIEUSES

Au lendemain du choc révolutionnaire le catholicisme se sent menacé par d'autres idéologies universalistes et sociales. L'Eglise catholique, encouragée par la politique pro-cléricale du régime en place, décide d'entreprendre la reconquête de ses fidèles et mandate des missionnaires aux quatre coins du pays. Les missions sillonnent le Limousin, prédications, retraites, cérémonies, campagnes moralisatrices mobilisent les consciences. Elles se terminent par la plantation d'une croix symbolisant le retour de la foi qui doit imprégner l'existence au quotidien afin de gagner le salut éternel.
La croix de mission de Broussas (Tarnac) 1829 est insérée dans un mur de clôture ; Elle a la particularité de représenter l'enfant Jésus crucifié.
En 1874 une autre croix de mission est édifiée à Tarnac. Délogée d'une place publique pour y ériger le futur monument aux morts de la guerre de 14, elle sera implantée dans la maison des morts à l'est comme le veut l'ancienne tradition.
Le monument prendra place, suite à une pétition, au centre du cimetière C'est une croix en fonte ouvragée, plantée sur un socle en granit portant l'inscription Souvenir de la mission 1874.
La croix blanche (Tarnac) paraît bien insolite parmi ces monuments porteurs de foi chrétienne. Elle célèbre les amours ancillaires d'un noble du milieu du XIXe



Croix de mission du cimetière (Tarnac)
photo Jacques Luce

siècle et de sa servante Marguerite dite Virginie. L'amant fit inscrire l'épitaphe Monumemtum amoris. L'adorée a été dotée par son maître d'une maison dans un village de la commune. Cette croix a stimulé l'imagination des anciens et suscite encore

22 « Voyez ces pierres indifférentes à la rumeur des âges ». A. Malraux

la curiosité de nos contemporains.
A Saint-Setiers la croix de mission porte la date de1926, en granit, un Christ en croix et une vierge à l'enfant y sont représentés.



La croix blanche (Tarnac) photo Jacques Luce

ICONOGRAPHIE

Elle est liée à l'histoire du christianisme, aux ordonnances des conciles, aux malheurs des temps, aux bouleversements politiques et religieux. Elle est aussi le reflet des ordres initiateurs.
Contrairement au commandement biblique « tu ne feras aucune image sculptée de rien qui ressemble à ce qui est là-haut…» (Ancien Testament Exode 20,4-5) le Concile de Nicée en 787 se montre favorable aux images « nous définissons avec la plus grande rigueur et le plus grand soin que à l'exemple de la Croix précieuse et vivifiante les images saintes… doivent être exposées…» des modèles que les clercs vont favoriser pour orner, instruire et émouvoir les laïcs ignorants, exerçant ainsi la fonction médiatrice et la puissance transcendantale entre les mondes terrestre et céleste.

Phénomène majeur des XIe et XIIe siècle, la crucifixion commence à apparaître. Jusqu'alors montrer Jésus supplicié était jugé outrageant en Occident malgré la résolution du synode de Constantinople en 692. Figuré sur la croix il reste triomphant, la tête légèrement inclinée mais sans plaie, les jambes tendues. Puis dans les derniers siècles du Moyen Âge, le Christ est représenté dans son émouvante humanité et dans sa douleur, la tête basse, les côtes saillantes, les bras en forte extension, les jambes repliées. Il peut aussi porter une couronne d'épines, représentation de l'Ecce Homo comme sur la croix du Longy que l'on peut dater du XVIe siècle.



la croix du Longy (Millevaches). photo B&G Favrie

Le bélier ou l'agneau forme le dé de deux croix à Peyrelevade et au Longy (Millevaches). Dans l'évangile, il se définit selon saint Jean et l'Apocalypse, comme l'incarnation de la figure christologique « celui qui enlève les péchés du monde » (Jn1,29) le sacrifié qui a triomphé de la mort « La ville [la Jérusalem céleste] n'a besoin ni du soleil, ni de la lune pour l'éclairer, car la gloire de Dieu l'illumine, et l'agneau en est le flambeau » (Ap, 21). A partir du XIIIe siècle l'agneau se raréfie au profit du Christ sur la croix.
Des emmarchements de 3 ou 4 degrés symbolisent la montée au calvaire ou au



Bélier (Peyrelevade) photo B&G Favrie

Golgotha, lieu du sacrifice du fils de Dieu. Abraham y aurait déposé le crâne d'Adam. La croix du pont Lagorce (Tarnac) restaurée il y a une soixantaine d'années, est une croix reposoir.
Le culte marial s'élabore progressivement au cours des premiers siècles chrétiens, la Vierge Marie triomphe au Moyen-Age, elle est indissociable du Christ, essentiellement représentée avec son fils. Sa dévotion est christologique, elle met fin au péché originel en enfantant Jésus.



La croix du pont Lagorce (Tarnac) photo Jacques Luce

La Vierge de pitié, thème fréquent aux XIVe et XVe siècle, est représentée sur le dé de la croix du Saint-Sacrement, érigée en 1762 à Saint-Setiers. La fête du Saint-Sacrement ou fête-Dieu a été rendue obligatoire dès le XIIIe siècle mais a eu de la peine à s'imposer. Symbole de l'Eucharistie que rejètent les protestants, elle s'impose après les guerres de religion et s'accompagne d'une procession.
Un nom, Bayle, figure sur le côté ainsi qu'une roue. J. Baudoin y voit symbolisé le métier du donateur: charron. Les actes de mariage n'ont pas permis d'identifier cette



Vierge de pitié. Croix du Saint-Sacrement (Saint-Setiers) photo Jean Gouyon

personne. Ce nom de famille est d'ailleurs peu courant dans cette paroisse mais plus fréquent chez ses voisines Tarnac et Bugeat.
La Passion du Christ, témoignage édifiant pour les fidèles des souffrances que le Christ a endurées pour le salut de l'humanité, est illustrée, en particulier par le

Portement de croix, sur les faces du dé de la croix Alexandre (Peyrelevade).

Le serpent s'enroule autour du fût de cette même croix datée du XIXe siècle. L'animal biblique rampant devient démon dans le nouveau testament, puis le diable capable de pactiser avec les croyants, incarnant le mal absolu à la fin du XIe siècle.



le Portement de croix. Croix Alexandre (Peyrelevade) photo B&G Favrie

MATÉRIAU ET ARTISTES

Les trois cantons qui nous intéressent sont particulièrement riches en croix de granit. Sur 32 croix répertoriées à Peyrelevade 28 sont en granit A Gentioux il y a 35 croix, 2 sont en métal et une en bois [23]. La proportion est quasiment identique à Tarnac où l'on dénombre 31 croix dont 8 en métal. C'est un matériau local, la carrière de Pérols est d'ailleurs exploitée depuis l'Antiquité [24]. Sa densité et sa dureté se prêtent moins au raffinement de détails qu'une pierre tendre comme le calcaire.

Les artistes sont anonymes [25] , mais le savoir-faire des tailleurs de pierre limousins est ancien. Nos voisins marchois partaient déjà vers Bordeaux depuis la guerre de Cent ans. Au XVIe siècle, ceux de la Montagne limousine émigreront vers les lieux où la royauté entreprenait de grands travaux. Est-ce au cours de ces déplacements que les sculpteurs ont glané leurs modèles ? Les chasses des orfèvres et émailleurs de Limoges, alors nombreuses dans les églises paroissiales, les ont-elles inspirées ? Il ne semble pas que les croix aient été peintes comme l'ensemble de la statuaire gothique. La résistance du matériau et cette sobriété ne justifiaient pas qu'elles soient abritées sous un « oradour » comme dans d'autres sites limousins.



Croix Alexandre (Peyrelevade) photo B&G Favrie

23 Cf. M.Chavent. Op. Cité.
24 L. Prieur, F Delage. Fouilles au « Château des Cars » dans la commune de Saint-Merd-les-Oussines. 1947
25 Certains noms figurent sur les croix mais il serait hasardeux d'y voir une signature.

TYPES DE CROIX DE GRANIT DANS LES CANTONS DE BUGEAT, SORNAC ET GENTIOUX



Croix latine simple : croix reposoir de Saint-Setiers. photo B&G Favrie



Croix pattée : croix de carrefour de Bay (Pérols). photo B&G Favrie

Croix en tau à l'emblème des **Antonins**. La croix de Vielthel en constitue un bel exemple (cf. photo p 125)



Croix maltaise de l'ordre des chevaliers de Malte : comme la croix de la Saulière (Pérols) photo B&G Favrie



Croix discoïdale ou celtique. Près de l'église de Murat, cette croix présente au revers une couronne symbolisant celle d'épines et l'ébauche d'un cœur en son centre
photo B&G Favrie



Croix hendée, amorce de croix fleurdelisée à Fournol (Saint-Merd-les-Oussines) photo B&G Favrie

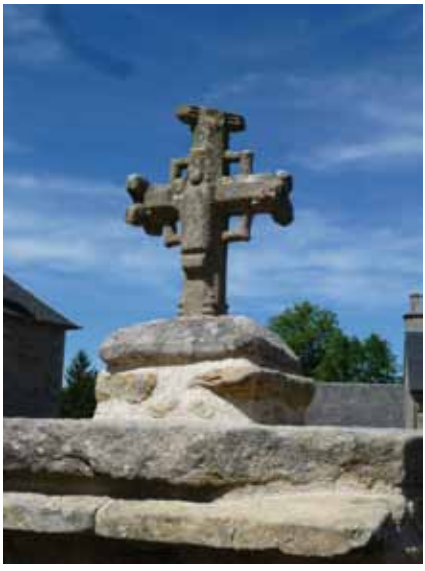

Croix fleuronnée à nimbe du Puits de Pérols
photo B&G Favrie

Croix fleurdelisée simple ou à nimbe. La fleur de lys est adoptée par Louis VII comme symbole du royaume de France, mais déjà dans les Sermons de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques le Christ est lys. Symbole de pureté c'est aussi une fleur mariale. La croix du Longy est représentative de ce style. (Cf. photo p.132)

Croix fleuronnée ou florencée simple comme la croix de Pallier (Gentioux). (Cf. photo p. 128)



Croix stèle ou croix tableau : Croix du Bélier (Peyrelevade) photo B&G Favrie

Si pour nos contemporains les croix ont perdu leur sens initial, leur signification se lisait à livre ouvert pour nos ancêtres. Au-delà de leurs images didactiques, chaque croix avait aussi une fonction. Croix de cimetière qui veille sur les morts, dressée au milieu de la parcelle (Peyrelevade) ou adossée au mur oriental, vers Jérusalem (Tarnac, Chavanac, Saint-Merd-les-Oussines par exemple). Croix reposoir où l'on place le cercueil tout en récitant une prière, faisant ainsi halte sur le trajet, parfois long de 6 km, entre le village et le cimetière du bourg[26]. Croix de chemin, de carrefour ou de col qui guide les voyageurs. Croix de fontaine se substituant à d'anciennes divinités topiques. Croix de bornage ou de justice marquant un territoire laïque ou religieux (main de justice sur la croix du bélier de Peyrelevade), croix de mission pour restaurer la foi.
Sur ces vastes paroisses le bourg central accueillait artisans, bourgeois et nobles. La majorité des paysans vivaient dans les villages alentours. L'éloignement les privait du précieux son divin de la cloche de

26 A Lestards une série de croix jalonnent le chemin de crête appelé aussi chemin des morts, les familles avaient, jusqu'à la fin du XIXe siècle, plus de 10 km à parcourir depuis les villages les plus éloignés (Madegal et Coissac) pour accompagner leurs défunts au cimetière du bourg. Depuis un autre cimetière a été créée pour desservir ces hameaux

l'église et de sa protection. Il fallait, alors, ancrer et réaffirmer la présence divine, en dressant des croix, tel un élan vers Dieu. Elles avaient le pouvoir, grâce aux prières qu'on leur adressait, de repousser le diable tentateur, toujours à l'affût au passage des rivières, à la croisée des chemins, aux lisières des forêts. Pôles de recours à Dieu, elles étaient aussi des lieux d'asile et de sûreté comme l'église paroissiale. Le sacré rayonnait alors aux confins de la paroisse, rempart contre le paganisme, les hérésies, les fléaux et les malédictions divines.

Brigitte Favrie Banette

Bibliographie

Merci à **Yves et Christine Faugère** qui en me prêtant leur documentation sur les croix, m'ont incitée à poursuivre leurs recherches et vous faire ainsi partager le plaisir de mieux connaître ces humbles monuments de pierre.

Jacques Baudoin
Croix du massif central, étude et inventaire. Editions Créer. 2000 et
*Croix de Corrèz*e
Editions créer. 2006

Martine Chavent
Les croix monumentales in Millevaches en Limousin
Architecture du Plateau et de ses abords. Cahiers de l'inventaire. 9.
DRAC Limousin1991.

Jacques Devalette, Bernadette Barriere, Georges Comet, Patrice Conte. *La peste de feu. Le miracle des Ardents et l'ergotisme au Moyen-Age*.
Limoges Archea 1994.

Pierre Erny
L*e signe de la croix. Histoire, ethnologie et symbolique d'un geste total. Cahiers de recherches médiévales et humanistes*
Paris. L'Harmattan 2007

Paul Thoby
Les croix limousines de la fin du XIIe siècle au début du XIVe siècle
Paris Picard 1953.

BULLETIN D'ABONNEMENT À "D'ONTE SES"

REVUE D'HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DES LIMOUSINS
ÉDITÉE PAR LE CGHHML

Je soussigné(e) M. ou Mme _

Demeurant : _

_ _

_ _

Pour me permettre de recevoir les Bons de souscription des publications Hors séries de D'Onte ses, je donne mon adresse courriel :

_ @ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

SOUHAITE M'ABONNER À LA REVUE SEMESTRIELLE "D'ONTE SES" ÉDITÉE PAR LE CGHHML

Cochez les périodes d'abonnement qui vous intéressent

☐ **Abonnement à la revue "D'Onte ses" histoire et généalogie des Limousins deux numéros par an : 32 € (au lieu de 38 €) et j'économise 6 €**
Sortie en mars et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

☐ **Abonnement à la revue "D'Onte ses" histoire et généalogie des Limousins quatre numéros pour deux ans : 62 € (au lieu de 76 €) et j'économise 14 €**
Sortie en mars et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

Fait à le (date) Signature

Ci-joint le réglement de mon abonnement.

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : CGHHML / D'ONTE SES
54, RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 87000 LIMOGES

BON DE SOUSCRIPTION

D'ONTE SES ? LES HORS SÉRIES

Je soussigné(e) M. ou Mme _ _ _

D'ONTE SES ?
LES HORS-SÉRIE
BON DE SOUSCRIPTION AU RECTO

MINUTES NOTARIALES DE CORRÈZE PERDUES ET RETROUVÉES
1461 - 1592
de Philippe FLORENTIN

Longtemps, j'ai cru que les minutes manquantes étaient perdues à jamais. Mais la réalité est toute autre. Bien des originaux, pour certains fort anciens, dorment encore dans des collections publiques ou privées, et il convient de les y dénicher. J'ai eu la vraie surprise de trouver des registres de la ville de Corrèze, pour les années 1461-1463 et 1470-1475 aux Archives Nationales, par hasard, pour 1575, 1583 et 1591-1592 dans une collection particulière. J'y ai pris en notice l'intégralité des 673 actes concernés (et de tous ceux qui les cancellent ou ratifient en marge).
Prendre des notices sur des actes notariés anciens est fort long. Pour Corrèze, Treignac et Turenne, ce sont 814 notices qui permettent de retrouver personnages, surnoms et villages de ces villes et de leurs environs, Orliac, Meyrignac, St Augustin, Sarran, Chaumeil, Bar, Vitrac, Veix, Tulle, Le Glandier, Chamboulive, Chamberet, Tarnac, Peyrissac, St Yrieix, Sarrazac, Ligneyrac et Brive, entre 1461 et 1592. J'espère que nombreux seront ceux qui y trouveront leur bonheur et qui donneront leurs encouragements pour poursuivre...

> prix exceptionnel : 20 €

LES SURPRISES DU SIÈGE ET TRAITÉ DE GIMEL
DU 24 AOÛT AU 24 DÉCEMBRE 1594

de Philippe FLORENTIN

Dès 1993 je tombais sur deux documents relatifs au siège de Gimel que je m'empressais de signaler au directeur des Archives de la Corrèze, Guy Quincy.
Bien plus tard, j'eus le bonheur de repérer plusieurs montres passées lors du siège et permettant d'éclairer plus encore celui-ci.
Réunir ces documents pour une publication m'a semblé intéressant pour tous ceux qui sont déjà allés ou qui, je l'espère, iront visiter les ruines de Gimel. Ce n'est pas Monségur, ce n'est pas Ventadour, mais quand même, c'est bien d'un château féodal et d'un siège de 4 mois qu'il s'agit, et ce n'est pas si fréquent de pouvoir déchirer ainsi le voile du passé de quelques pans de murs oubliés.

> prix exceptionnel : 20 €

D'ONTE SES ?

Numéro 6, automne-hiver 2012, 34ème année. Tirage : 1 800 exemplaires

LA REVUE DU CERCLE GÉNÉALOGIQUE
HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE MARCHE LIMOUSIN
Association loi 1901, enregistrée à la sous-préfecture d'Ussel (19200)

PRÉSIDENT : Alain Lansade
54, rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges
05 55 33 43 12 • <cghhml@cghhml.fr> • <www.cghhml.fr>
Suivez D'ONTE SES sur Facebook

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Jacques Mauriat
COMITÉ ÉDITORIAL
Jean-Jacques Mauriat, Alain Lansade, Jean-Claude Valette
COMITÉ DE RÉDACTION
Brigitte Favrie-Banette, Monique Gallais

PUBLICATIONS
D'ONTE SES ? - La revue (édition semestrielle)
D'ONTE SES ? - La lettre (édition numérique trimestrielle)
D'ONTE SES ? - Hors-série
Collection : Mélanges Marchois et Limousin

Conception graphique : Moshi.Moshi <www.moshimoshi.fr>
Impression : Sotiplan <www.sotiplan.com>

ISSN : en cours. Prix de vente du numéro : 33 €.
L'adhésion au CGHHML inclus l'abonnement à D'ONTE SES - la revue et à la lettre numérique de D'ONTE SES. Les manuscrits sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles peuvent être reproduits, sous réserve de l'autorisation de la rédaction et de la mention de la source.

Bulletin d'abonnement à D'ONTE SES ? de un ou deux ans, à adresser directement au CGHHML (87000 Limoges).





19 €
ISSN 2109-6090

Page de couverture : **La croix des Jaillants (Pradines).** Photo Jacques Luce.
Quatrième de couverture : **La croix blanche (Tarnac).** Photo Jacques Luce © Collection privée. Droits reservés.